



1974

banque centrale
des états
de l'afrique de l'ouest

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le douzième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par six Etats de l'Ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les six Républiques de :

COTE D'IVOIRE

NIGER

DAHOMÉY

SÉNÉGAL

HAUTE-VOLTA

TOGO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

COTE D'IVOIRE

Abidjan, avenue Terrasson-de-Fougères
Boîte postale 1769 - Téléphone : 32-15-35, 22-62-42
et 22-62-43
Adresse télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : Instema Abidjan 761.
Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte postale 773 - Téléphone : 63-33-13 et 63-33-14
Adresse télégraphique : Instemafoc Bouaké
Télex : Instema Bouaké 9913.

NIGER

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte postale 487 - Téléphone : 72-24-91
et 72-24-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Niamey
Télex : BCEAO Niamey 5218.
Zinder (agence auxiliaire)
Boîte postale 133 - Téléphone : 20-92 et 20-94
Adresse télégraphique : Instemafoc Zinder.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN

Cotonou, route de Lomé
Boîte postale 325 - Téléphone : 31-24-66 et 31-24-67
Adresse télégraphique : Instemafoc Cotonou
Télex : Instemafoc Ctnou 5211.

SÉNÉGAL

Dakar, 3, avenue William-Ponty
Boîte postale 3 159 - Téléphone : 265-53, 265-54 et
265-55
Adresse télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : Instema SG 536.
Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte postale 79 - Téléphone : 873-86 et 873-87
Adresse télégraphique : Instemafoc Kaolack.

HAUTE-VOLTA

Ouagadougou, avenue d'Arboussier
Boîte postale 356 - Téléphone : 32-00 et 32-01
Adresse télégraphique : Instemafoc Ouagadougou
Télex : Instema Ouaga 5 205.

TOGO

Lomé, avenue de la Victoire
Boîte postale 120 - Téléphone 23-84 et 23-85
Adresse télégraphique : Instemafoc Lomé
Télex : Instemafoc Lomé 5216.

SIÈGE SOCIAL (provisoire)

Paris, 29, rue du Colisée (8^e)
Téléphone : 225-71-60 à 67
Adresse télégraphique : Instemafoc Paris
Télex : BECEAO Paris 650087.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 30 SEPTEMBRE 1974

PRÉSIDENT : M. Ed. KODJO

Représentants de la République de Côte d'Ivoire

M. Henri KONAN BÉDIÉ, ministre de l'Économie et des Finances.
M. Mohamed T. DIAWARA, ministre du Plan.

Représentants de la République du Dahomey

Capitaine Janvier ASSAGBA, ministre de l'Économie et des Finances.
M. Louis VIEYRA, conseiller technique au Ministère de l'Économie et des Finances.

Représentant de la République de Haute-Volta

M. Tiémoko Marc GARANGO, ministre des Finances.

Représentants de la République du Niger

Intendant militaire TONDI, ministre des Finances.
Capitaine BOULAMA, ministre des Affaires économiques.

Représentants de la République du Sénégal

M. Babacar BA, ministre des Finances et des Affaires économiques.
M. Ousmane SECK, ministre du Plan et de la Coopération.

Représentants de la République Togolaise

M. Ed. KODJO, ministre des Finances et de l'Économie.
M. Bénissan TÉVI, ministre du commerce et de l'Industrie.

Représentants de la République Française

M. Jean-Pierre FOURCADE, ministre de l'Économie et des Finances.
M. André POSTEL-VINAY, inspecteur général des Finances.
M. Pierre DEHAYE, directeur des Monnaies et Médailles.
M. Michel HAUSWIRTH, directeur de l'Aide au Développement au Ministère de la Coopération.
M. Jean-Yves HABERER, inspecteur des Finances, chef de service à l'Administration centrale des Finances.
M. Marcel THÉRON, directeur général du Crédit de la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Robert JULIENNE

SOMMAIRE

1 — L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE EN 1974	
1.1 - Les conditions extérieures de l'activité économique	1
1.2 - La production	13
1.3 - Les échanges extérieurs	55
1.4 - La contribution extérieure au financement du développement de l'Union	63
1.5 - Les revenus et les prix	81
2 — L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT	
2.1 - Les traits généraux de l'évolution de la situation monétaire	93
2.2 - L'évolution générale des crédits à l'économie	99
2.3 - La contribution des institutions monétaires au financement à moyen et long terme	105
2.4 - L'évolution des crédits à court terme	117
2.5 - Le financement des crédits à l'économie et le concours de la Banque centrale	143
2.6 - Les Trésors publics et le fonctionnement du système monétaire ..	163
2.7 - Les liquidités monétaires des particuliers et entreprises	169
2.8 - Les réserves monétaires extérieures	181
3 — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SON EXPLOITATION	
3.1 - L'administration de la Banque centrale	189
3.2 - Les services de la Banque centrale	191
3.3 - Le contrôle des comptes de la Banque centrale	192
3.4 - Les résultats financiers de l'exercice 1973-1974	193
Bilan au 30 septembre 1974	197

ANNEXES

Sièges de la Banque centrale	III
Conseil d'administration de la Banque centrale au 30 septembre 1974	V
Taux des opérations de la Banque centrale	200
Publications de la Banque centrale	202



L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE EN 1974

1.1. LES CONDITIONS EXTÉRIEURES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OUEST AFRICAINE

La période, 1er octobre 1973 au 30 septembre 1974, à laquelle est consacré ce rapport, s'est ouverte alors que les grands pays industriels se félicitaient d'avoir retrouvé la vive croissance qui avait été celle de leurs économies pendant une décennie et qu'un ralentissement, marqué pour certaines d'entre elles, venait freiner.

Cette relance, cependant, apparaissait précaire, devant beaucoup à des expédients qui n'avaient pas apporté les remèdes qu'appelaient la désorganisation du système monétaire international, les termes des échanges entre pays industriels et exportateurs de seuls produits primaires, et, à l'intérieur même des nations, la répartition des activités et des profits.

A ces degrés divers, toutes les puissances industrielles étaient, en effet, atteintes des mêmes maux. La gravité de leur état se mesurait au graphique de leur indice des prix qui frôlait, et même parfois dépassait le seuil redoutable de « l'inflation à deux chiffres ». « L'exportation » de celle-ci sur les pays en développement, leurs fournisseurs, avait été jusque-là l'un des palliatifs ayant permis aux pays industriels de maintenir leur croissance. Selon les indices calculés par le Service des Statistiques des Nations Unies, la valeur unitaire, exprimée en dollars des Etats-Unis, des produits manufacturés exportés par les pays industriels, s'était élevée de 5 % de 1970 à 1971, de 8 % de 1971 à 1972 et de 18 % de 1972 à 1973.

Depuis 1970, les pays en développement, producteurs, s'attachaient à combattre les conséquences dommageables d'une telle augmentation de prix de leurs importations, augmentation qui avait déjà réduit des trois-quarts, de 1947 à 1960, le pouvoir d'achat réel d'un baril de pétrole brut.

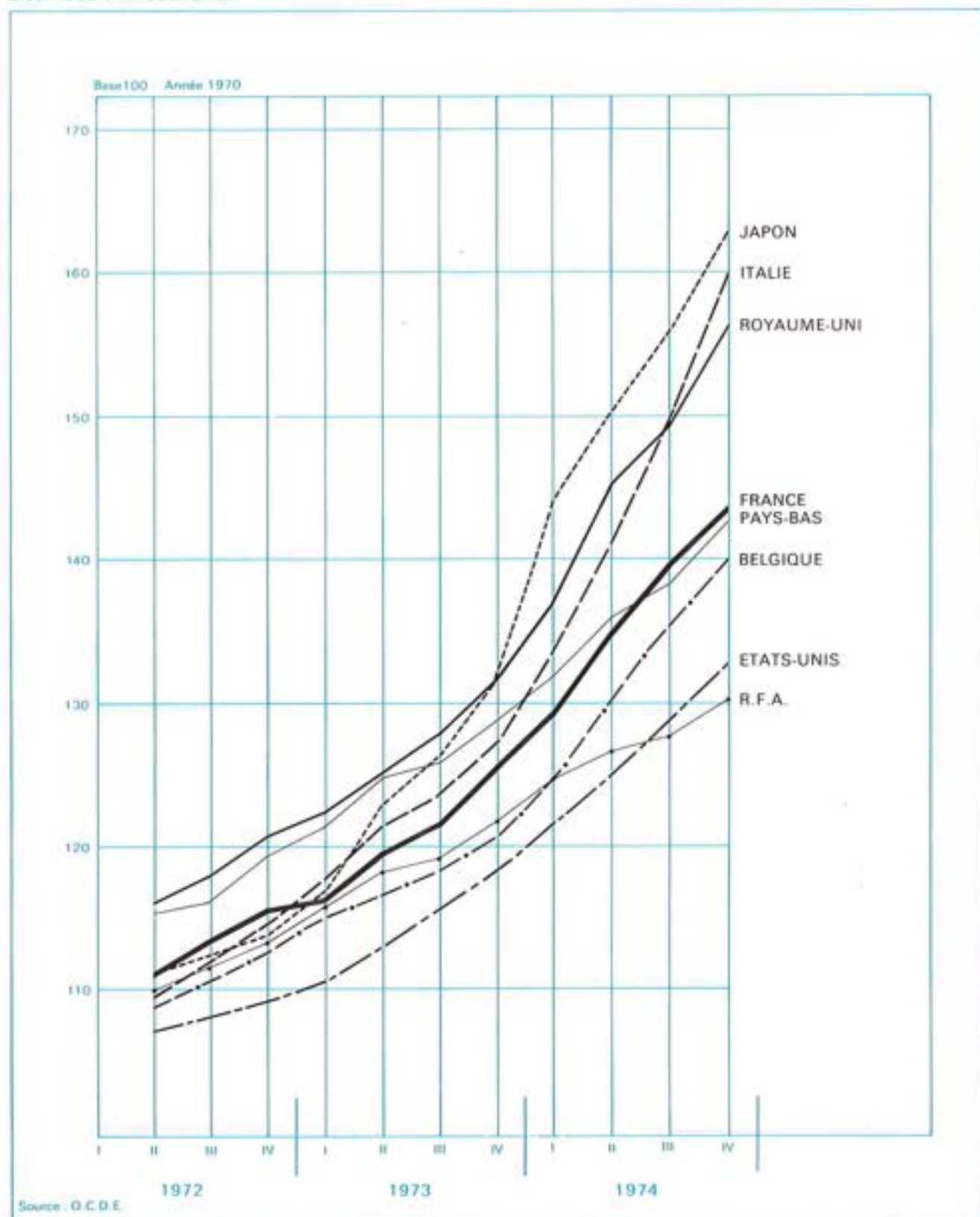
Après les difficultés éprouvées par les producteurs de pétrole à faire entendre leurs revendications, un ensemble de circonstances favorisait leurs vues et leur cohésion et leur permettait d'imposer, dans la deuxième moitié de l'année 1973, une augmentation de la rétribution de leurs livraisons de pétrole brut, entraînant un quadruplement du prix de celui-ci.

Cette véritable révolution des termes d'exportation des produits pétroliers eut de considérables conséquences techniques, financières, économiques et politiques. Ses effets immédiats, et la recherche quelque peu affolée des moyens d'y parer, devaient dominer l'activité économique des pays industriels durant la période couverte par ce rapport.

L'augmentation des prix des produits pétroliers ne pouvait qu'ajouter à la hausse générale des prix de tous les biens et services ; « l'inflation à deux chiffres » s'est ainsi emparée des pays industriels, à de rares exceptions près, la plus notable étant la République Fédérale d'Allemagne.

ÉVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LES GRANDS PAYS INDUSTRIALISÉS

Données trimestrielles



VARIATION DES PRIX A LA CONSOMMATION

	Septembre / septembre		Décembre / décembre	
	1972-1973	1973-1974	1972-1973	1973-1974
	Pour cent			
France	8,0	14,8	7,3	13,4
Allemagne	6,3	8,2	6,9	7,0
Italie	13,3	23,2	10,4	19,5
Pays-Bas	8,5	10,3	8,0	9,6
Royaume-Uni	9,2	16,8	8,3	17,2
Etats-Unis	7,3	11,6	6,2	12,2
Japon	15,2	23,4	11,7	23,3

Source : O.C.D.E.

Le souci de ne pas alimenter cette inflation, prête à prendre le galop, a limité ou contrarié l'application des stimulants qui auraient pu contrebalancer le ralentissement d'activité provoqué par la nécessaire révision de maintes conditions de production et de prix de revient résultant du nouveau coût des produits pétroliers.

La production industrielle fléchit dans la plupart des pays industrialisés et le nombre de chômeurs s'éleva, en particulier aux Etats-Unis et en Allemagne, jusqu'à des taux ignorés depuis deux décennies.

PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX PRIX ET TAUX DE CHANGE DE 1970

	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974
	Taux de progression en %			
O.C.D.E. (ensemble)	+ 3,8	+ 5,6	+ 6,1	—
Etats-Unis	+ 3,2	+ 6,1	+ 5,6	— 2,2
Japon	+ 10,0	+ 8,5	+ 10,2	— 1,6
France	+ 5,4	+ 5,7	+ 5,6	+ 3,9
Royaume-Uni	+ 2,5	+ 2,6	+ 5,5	+ 3,6
Allemagne	+ 2,9	+ 3,4	+ 5,1	+ 0,6

Les **pays en voie de développement non producteurs de pétrole**, parmi lesquels se rangent les membres de l'Union monétaire, ont été plus que tous les autres frappés par cette conjoncture internationale.

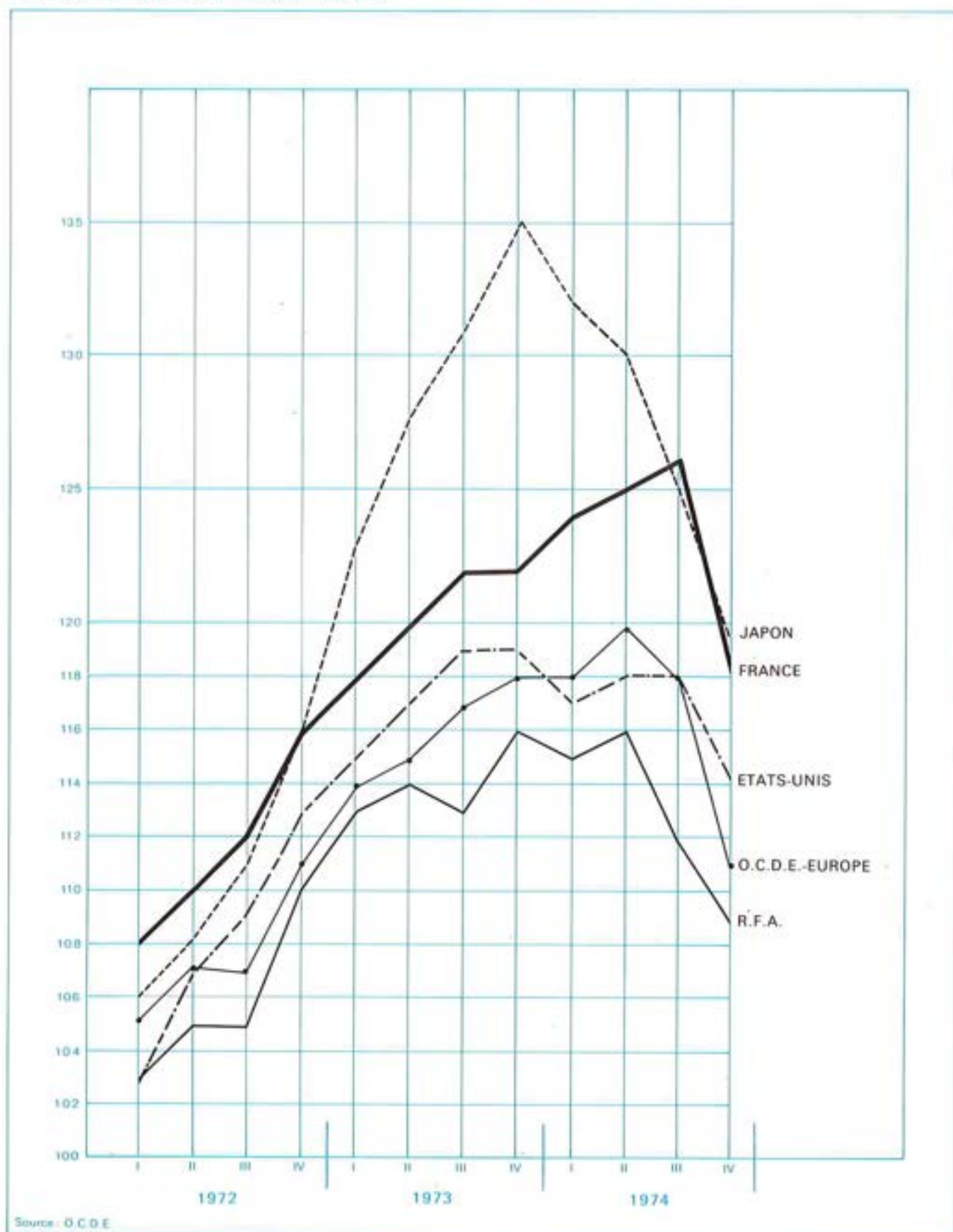
Ils ont dû subir l'augmentation intégrale des prix des produits pétroliers sans avoir la possibilité, vite perçue par les pays industriels, d'en atténuer les effets financiers par un accroissement de leurs exportations vers les pays producteurs de pétrole ou par l'accueil des « pétro-devises ».

Les incidences directes de la crise pétrolière ont été plus dommageables encore par la contribution de celle-ci à la hausse des prix des produits exportés par les pays industriels et le ralentissement de l'activité économique en ces pays.

S'agissant de produits manufacturés, leurs prix à l'exportation dans les pays industriels, exprimés en dollars des Etats-Unis, auraient augmenté de 22 % environ, selon les indices calculés par le Service des Statistiques des Nations Unies.

ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES DE DIVERS PAYS

Données trimestrielles désaisonnalisées



INDICES DES VALEURS UNITAIRES DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURÉS

	1971	1972	1973	1974	Variations
					1973 à 1974
		Base 100 : Année 1970			%
Allemagne (R.F.)	108	117	147	172	+ 17
France	105	115	143	162	+ 13
Italie	106	114	126	154	+ 22
Royaume-Uni	106	116	127	153	+ 21
Etats-Unis	102	104	113	137	+ 21
Japon	104	116	141	181	+ 28
Indice d'ensemble	105	113	133	162	+ 22

Une progression de même ordre (20,5 %) est reflétée par un indice des prix à l'exportation, pondéré par l'importance relative des exportations sur l'Union monétaire, de huit pays industriels ayant fourni à celle-ci 80 % de ses importations en 1970.

Circonstances aggravantes, de mauvaises conditions climatiques ayant compromis dans le monde les récoltes de céréales et la production de sucre, le cours de ces denrées alimentaires essentielles, dont l'Union monétaire doit encore importer une large part des quantités nécessaires à sa consommation, ont également connu de très fortes hausses en 1973 et 1974.

PRIX MONDIAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE

	1972	1973	1974	Variations
				1973 à 1974
		U.S. dollars/tonne		%
Blé (U.S. n°2, Hard Red Winter, FOB Gulf)	75,5	148,9	195,4	+ 31
Maïs (U.S. n°3, Yellow, CIF. U.K.)	61,4	116,2	154,2	+ 33
Riz (Thaïland, White 5% brisures, FOB Bangkok)	150,0	314,0	547,0	+ 74
Sucre (FOB Caraïbes)	160,5	208,6	654,7	+ 214
Source : CNUCED - Bulletin mensuel des prix des produits de base.				

A ces augmentations de prix des importations indispensables à leur équipement et à leur alimentation, les Etats de l'Union monétaire devaient cependant trouver quelques compensations dans la hausse des cours mondiaux de leurs propres exportations.

C'est ainsi que le Sénégal et le Togo ont bénéficié d'un quadruplement du prix des phosphates, imposé au début de 1974 par l'Office Chérifien des Phosphates dont les ventes dominent le marché international.

Les cours des oléagineux sont demeurés à un niveau très élevé tout le long de l'année, supérieur de près de 80 % en moyenne à celui de l'année précédente si l'on se réfère à l'indice calculé par la CNUCED.

Les cours du cacao ont également été bien orientés. L'augmentation a été bien moindre, par contre, en ce qui concerne les cours du café et ceux du coton. Après avoir fortement progressé au cours de l'année 1973, ils ont glissé durant l'année 1974, perdant la moitié environ de leur avance de l'année précédente.

**INDICE DES PRIX A L'EXPORTATION DES PAYS INDUSTRIELS
SUR L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE**

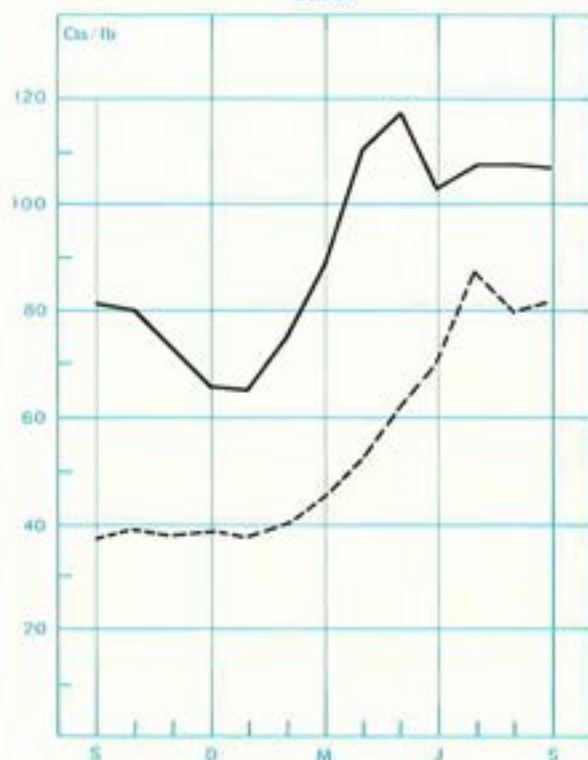
Exportateurs (a)	Pondération (b)	1965	1966	1967	1968	1969
Base 100 : Année 1970						
France	60,0	94,0	96,3	95,6	94,8	96,9
Allemagne (R.F.)	8,9	90,0	87,5	87,1	86,8	90,4
Etats-Unis	8,4	86,0	88,6	90,3	91,6	94,6
Pays-Bas	6,1	96,0	96,0	95,0	94,0	96,0
Italie	6,1	93,0	91,9	92,7	92,3	96,3
Royaume-Uni	4,0	93,0	96,7	96,9	90,8	93,7
Japon	3,5	92,0	92,1	92,5	92,9	95,4
Union belgo-luxembourgeoise	3,0	90,0	93,0	92,0	91,0	96,0
Indice des prix en \$ E.U.	100,0	92,80	94,35	94,02	93,28	85,83
Parité \$ = F/c.f.a.	///	246,79	246,79	246,15	246,85	259,71
Indice	///	88,87	88,87	88,89	88,89	93,52
Indice des prix en francs c.f.a.	///	82,47	83,85	83,57	82,92	89,62
Exportateurs (a)		1970	1971	1972	1973	1974
Base 100 : Année 1970						
France		100,0	106,0	117,6	146,6	169,7
Allemagne (R.F.)		100,0	107,5	118,4	146,3	173,4
Etats-Unis		100,0	103,3	106,2	124,1	157,6
Pays-Bas		100,0	105,0	116,0	142,0	190,0
Italie		100,0	106,3	116,4	136,0	173,1
Royaume-Uni		100,0	107,1	115,5	128,1	156,5
Japon		100,0	103,4	114,3	141,0	176,0
Union belgo-luxembourgeoise		100,0	99,0	112,6	139,0	175,0
Indice des prix en \$ E.U.		100,0	105,61	116,17	142,59	170,31
Parité \$ = F/c.f.a.		277,71	277,03	252,21	222,70	240,50
Indice		100,0	99,76	90,82	80,19	86,60
Indice des prix en francs c.f.a.		100,0	105,36	105,50	114,34	147,48
(a) Indice des prix à l'exportation en dollars E.U.						
(b) Pondération selon les importations dans l'Union monétaire en 1970.						

PRIX MONDIAUX DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES EXPORTÉES

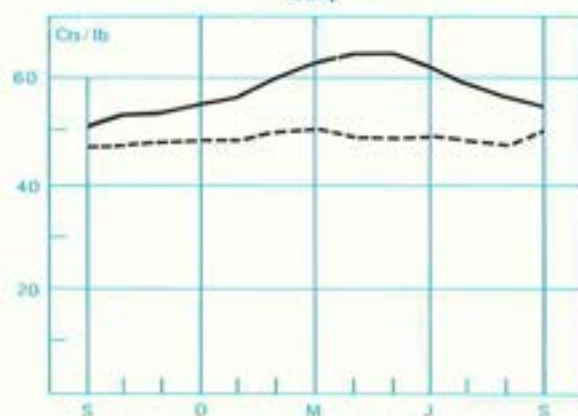
Octobre-Septembre	1972-1973	1973-1974	Variations
U.S. cents/lb			
			%
Cacao (Accra, New-York)	55,46	91,44	+ 64,9
Café (Robusta, Prix indicatif O.I.C.)	48,49	58,11	+ 19,8
Coton (Orléans Texas 1'' - CAF Liverpool)	45,54	64,63	+ 41,9
U.S. dollars/T.M.			
Huile arachide brute (CIF Rotterdam)	485	948	+ 95,5
Huile palme (Sumatra - CIF N.W.E.)	321	628	+ 95,6

PRIX SUR LES MARCHÉS MONDIAUX

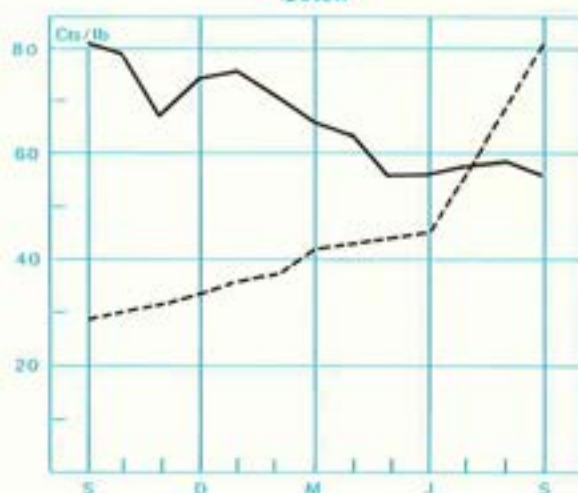
Cacao



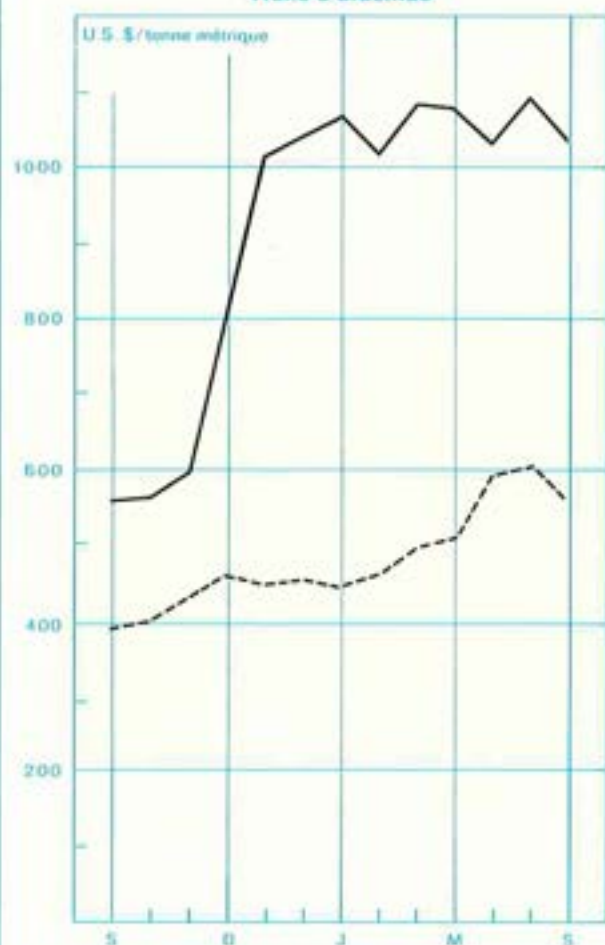
Café



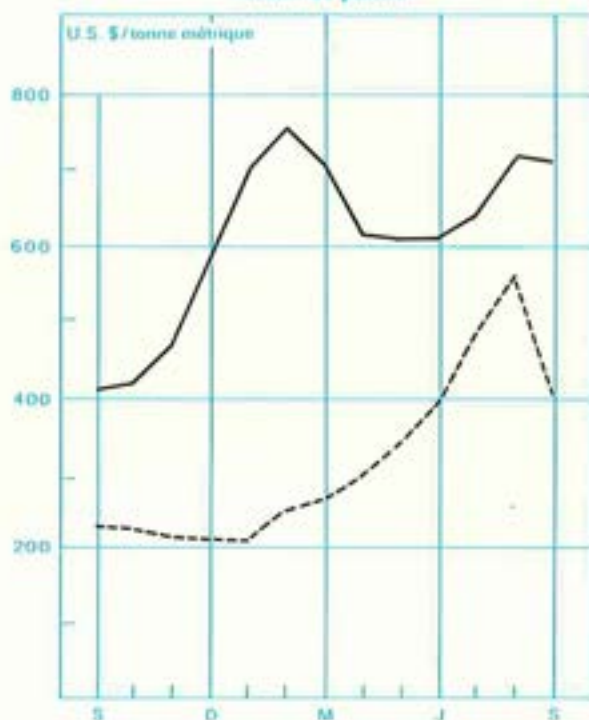
Coton



Huile d'arachide



Huile de palme



Cacao Accra - disp. New York - Café Robusta - prix indicatif O.I.C. - Coton Orléans Texas M1[™] - CAF Liverpool
Huile arachide brute, toutes origines, CIF Rotterdam - Huile de palme Sumatra, CIF N.W. Europe

Campagne 1972-73 -----
Campagne 1973-74 —————

COURS DU FRANC FRANCAIS

	Cours du franc français		Indice des cours effectifs	
	par rapport		par rapport	
	au dollar des Etats-Unis (a)		à un indice synthétique (b)	
	1973	1974	1973	1974
	1 dollar = FF		Base 100 : 31 déc. 1969	
Janvier	5,03	5,10	100,3	95,5
Février	4,53	4,82	103,4	98,0
Mars	4,54	4,76	103,5	96,2
Avril	4,57	4,87	103,0	93,1
Mai	4,41	4,91	104,2	94,2
Juin	4,11	4,82	106,8	94,7
Juillet	4,13	4,69	105,4	99,4
Août	4,33	4,82	103,2	98,7
Septembre	4,25	4,74	104,1	99,0
Octobre	4,25	4,70	103,5	99,5
Novembre	4,49	4,63	103,6	99,2
Décembre	4,71	4,44	100,7	101,3
Moyenne	4,45	4,78	103,4	97,4
Variations	- 7,4 %		- 5,8 %	
a) Source : O.C.D.E.				
(b) Source : I.N.S.E.E.				

Cet indice synthétique a été établi à partir des monnaies de 12 pays dont les ventes de produits manufacturés sont régulièrement suivies dans les statistiques de l'O.N.U. et les pondérations sont proportionnelles aux exportations de produits manufacturés faites par chacun de ces pays en 1972.

En rapportant le cours à New-York d'une monnaie, par exemple le D.M., à la parité officielle d'une période de référence, ici décembre 1969, on obtient un « indice du cours du D.M. par rapport au dollar ». Lorsque l'on dispose de tels indices pour un groupe suffisamment représentatif de monnaies effectivement utilisées dans les échanges mondiaux, on peut établir, par moyenne pondérée, un indice synthétique qui mesure l'appréciation moyenne des monnaies à l'égard du dollar. L'inverse de cet indice traduit la dépréciation moyenne du dollar par rapport à l'ensemble des monnaies. De même, le rapport de l'indice relatif à une monnaie et de l'indice synthétique indique l'appréciation moyenne de la monnaie considérée. L'intérêt de cette présentation est de pouvoir résumer par un seul nombre la position d'une monnaie par rapport à l'ensemble des autres (cf. Economie et statistique, n° 53, février 1974).

COURS DES CHANGES SUR LE MARCHÉ DE PARIS

	Moyenne des cours octobre-septembre			
	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974
	Francs français			
1 franc c.f.a.	0,02	0,02	0,02	0,02
1 dollar E.U.	5,5194	5,1549	4,6146	4,7418
1 deutsche mark	1,5504	1,6027	1,6348	1,8224
1 livre sterling	13,335	13,073	11,282	11,152
100 liras italiennes	0,8879	0,8741	0,7947	0,7521
1 florin néerlandais	1,5500	1,5945	1,5727	1,7553
100 yen japonais*	1,5516	1,6675	1,6668	1,6621
100 peseta espagnoles	7,8938	7,8724	7,7205	8,2191
1 franc suisse	1,3129	1,3350	1,3887	1,5453
1 franc belge	0,1117	0,1157	0,1137	0,1212
	Base 100 : année 1970			
Indice pondéré d'appréciation du franc c.f.a.				
par rapport aux dix principales devises	97,7	100,5	103,7	102,0
* Sur la base du cours du yen à New-York et du cours du dollar à Paris.				

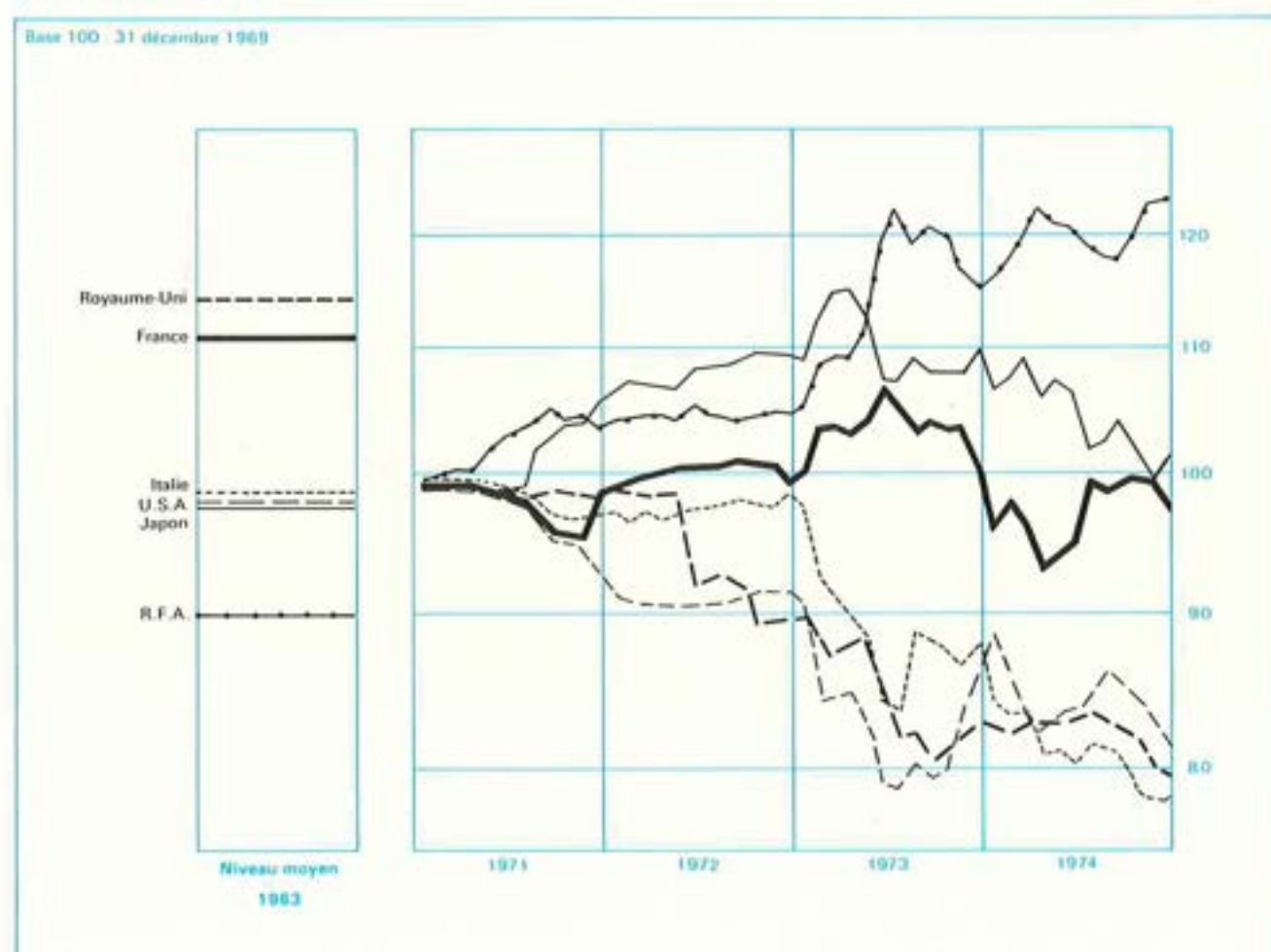
Moins heureuses ont été les conditions du marché du bois, car celui-ci a été particulièrement affecté par le ralentissement d'activité de la construction immobilière et des industries d'ameublement, activités les premières touchées par toute détérioration de la situation économique des pays industriels.

Tous ces prix mondiaux, dont la hausse générale vient d'être relevée, ont été considérés dans leur expression en dollars des Etats-Unis ; leur incidence sur les économies nationales doit donc tenir compte des taux de change existant entre la monnaie américaine et la monnaie des pays concernés, importateurs ou exportateurs. Or, d'amples mouvements de cours ont été enregistrés sur les marchés des changes en 1974, ainsi qu'il en avait été d'ailleurs en 1973.

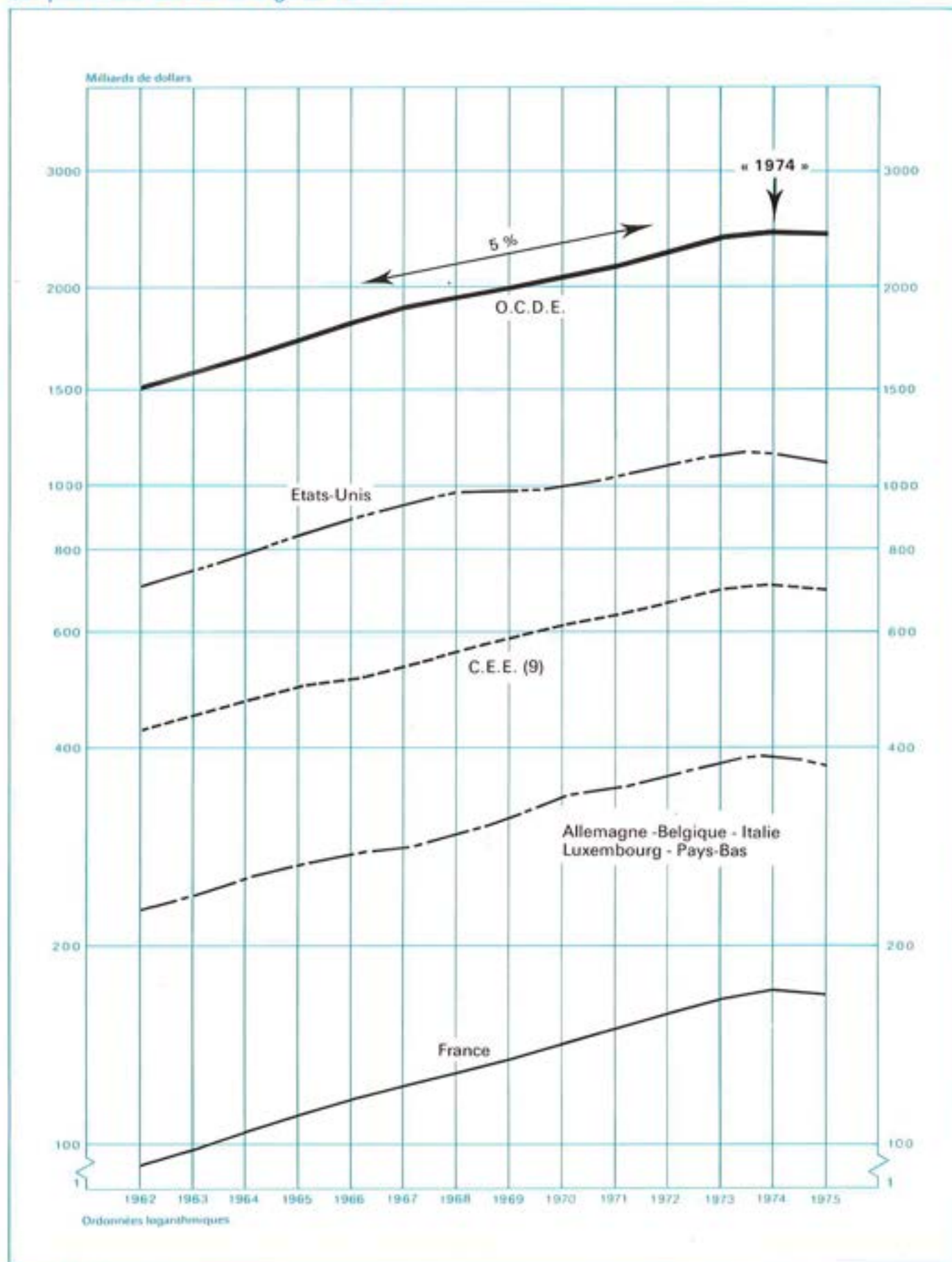
Au début de l'année 1974, le **franc français** fut ainsi l'objet de très fortes pressions spéculatives qui conduisirent le Gouvernement français à décider de suspendre les interventions du Fonds de Stabilisation des Changes nécessaires pour maintenir, dans des limites prédéterminées, les variations du cours de certaines devises sur le marché de Paris. Il en résulta, en ce qui concerne le franc, la suspension de l'application de l'accord européen limitant à 2,25 % les marges de fluctuations des cours de change des devises concernées par cet accord et, plus généralement, la mise en flottement du franc vis-à-vis de toutes les devises. Cette décision entra en vigueur le 21 janvier 1974 ; elle fut suivie par l'unification, le 21 mars 1974, du marché des changes, la distinction entre « franc commercial » et « franc financier » disparaissant.

INDICE DES COURS EFFECTIFS EN TERME D'UN « INDICE SYNTHÉTIQUE DU COURS DES MONNAIES »

Indices fin de mois



ÉVOLUTION DES PRODUITS INTÉRIEURS BRUTS aux prix et aux taux de change de 1970 *



Source : O.C.D.E.

Les conséquences de la décision du Gouvernement français à l'égard de l'Union monétaire furent examinées par le Conseil des ministres de l'Union en une réunion extraordinaire, tenue à Abidjan le 24 janvier 1974. En conclusion de ses délibérations, le Conseil faisait connaître « qu'après avoir passé en revue l'incidence prévisible de cette mesure sur les données essentielles des économies des pays de l'Union, il affirme que cette situation ne change rien aux relations actuelles et à celles ayant fait l'objet des accords récemment signés par les Etats de l'Union monétaire entre eux et avec la République française, ni à la parité existante entre le franc c.f.a. et le franc français ».

Cette décision du Conseil de l'Union, de laisser le franc de l'Union monétaire suivre les variations de cours du franc français à l'égard des autres devises, fut portée à la connaissance du Fonds monétaire le 30 janvier 1974.

Sur le marché des changes, le franc français qui s'était déprécié par rapport au dollar des Etats-Unis, de juin 1973 (1 \$ = 4,11 FF) à janvier 1974 (1 \$ = 5,10 FF), devait ensuite se relever en fin d'année (1 \$ = 4,44 FF).

Mesuré au travers d'un indice synthétique des cours des monnaies de douze grands pays exportateurs de produits manufacturés, le « cours effectif » du franc français était à peu près revenu, fin 1974, à son niveau de fin 1973.

Compte tenu de l'importance des transactions (55 % environ de leur total) de l'Union monétaire, libellées en franc français avec lequel il maintient un rapport fixe, le franc c.f.a. a connu une variation pondérée, relativement plus faible, de son taux de change par rapport aux dix principales devises utilisées par l'Union, la dépréciation ayant été de 2,8 % mesurée sur la moyenne des cours mensuels de 1974 par rapport à celle de 1973, contre 5,8 % pour le franc français.

L'Union monétaire avait passé la première décennie de son existence dans l'ambiance d'une progression continue du produit intérieur brut en terme réel de l'ensemble des grandes puissances industrielles et de la France, en particulier, avec laquelle elle entretient les liens les plus étroits.

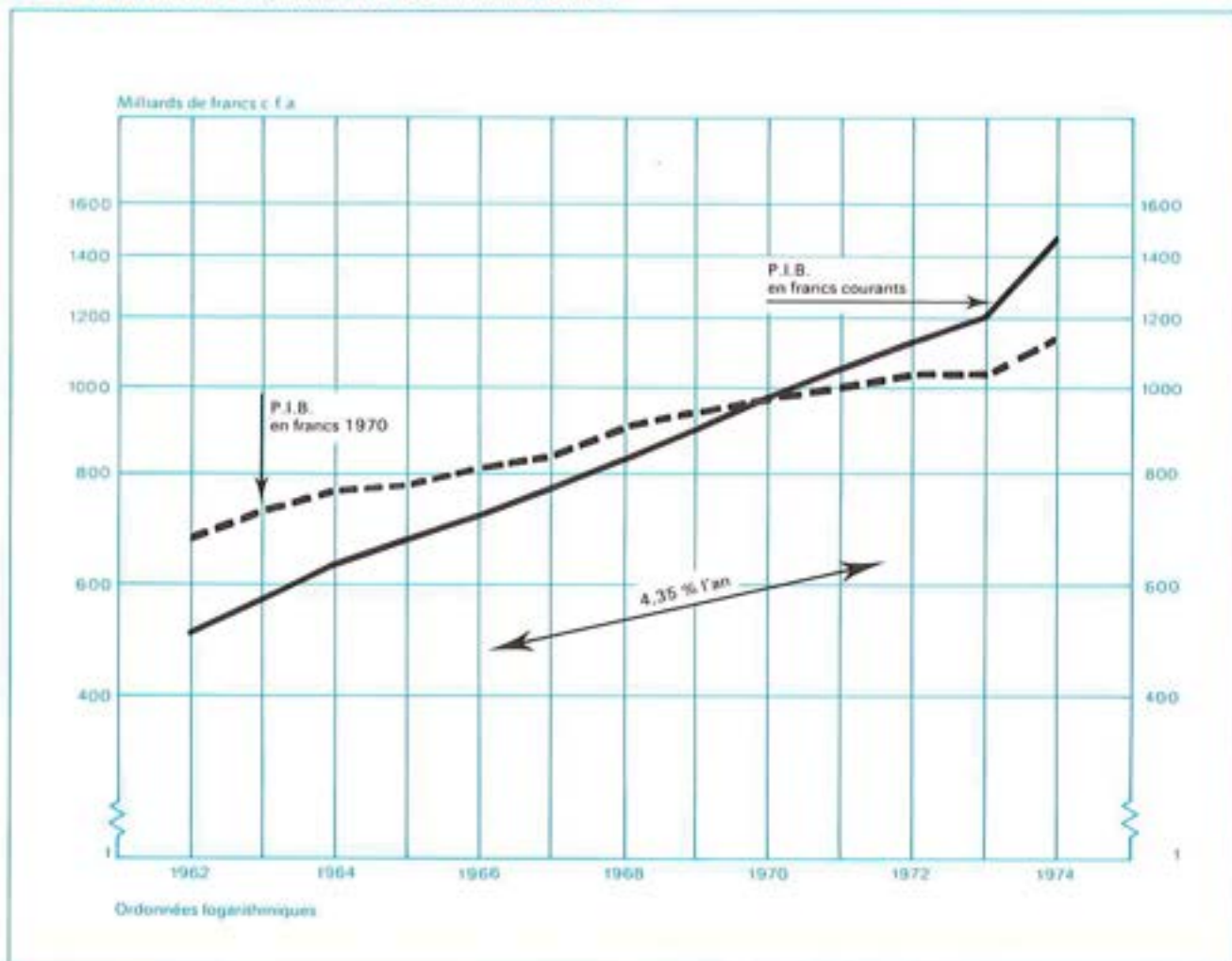
L'année 1974, le graphique ci-contre l'exprime suffisamment, a été caractérisée par un arrêt général qui présente des symptômes et comporte des causes ne permettant pas de le considérer comme un inévitable incident de parcours, une pause somme toute nécessaire.

La défaillance paraît être au niveau des structures et résulter d'effets cumulatifs de déséquilibres de tous ordres.

Dans cette crise, l'Union monétaire a pu cependant naviguer avec des vents qui n'étaient point tous contraires. A l'actif, figurent les hauts cours dont ont bénéficié ses principales exportations (bois excepté) et les liens monétaires, mais aussi économiques, maintenus avec la France, dont les données qui précèdent, pour sommaires qu'elles soient, témoignent que l'économie française a été relativement moins dégradée en 1974 que celles de la plupart des autres grands pays industriels.

La situation de l'économie de l'Union monétaire aurait toutefois été meilleure en cette conjoncture internationale adverse de 1974 si elle n'avait eu à souffrir, une nouvelle année, de mauvaises conditions climatiques ayant gravement affecté ses principales productions agricoles.

ÉVOLUTION DE 1962 A 1974 DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE



1.2. LA PRODUCTION

Selon les estimations disponibles, le **Produit Intérieur Brut (P.I.B.)** ^(a) des six Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine a progressé de 22 % de 1973 à 1974, alors que sa progression n'avait été que de 5 % de 1972 à 1973 et de 7,8 % l'an, en moyenne, durant la décennie 1962-1972.

PRODUIT INTERIEUR BRUT

	Milliards de francs c.f.a.	Taux de croissance
1962	529	///
1972	1.131	7,9 %*
1973	1.188	5,0 %
1974	1.443	21,5 %
* Taux moyen.		

Les estimations ci-dessus expriment l'agrégat aux prix du marché en francs courants, et ce montant nominal est naturellement affecté dans ses évolutions par les variations des prix. Celles-ci ont été, dans l'Union monétaire, durant sa première décennie 1962-1972, relativement faibles et de taux à peu près constant : 3 % à 4 % l'an environ. Il n'en a pas été de même en 1973 et 1974. Une appréciation en « termes réels » de l'évolution des agrégats de la comptabilité nationale appelle donc correction de la variation des prix.

Faute d'estimations continues et générales « à prix constants » du Produit Intérieur Brut des Etats de l'Union, il a été tenté, en première approximation, de corriger leur expression en francs constants par un indice traduisant, ce qui ne peut être qu'approximatif, l'évolution des prix à la consommation (l'année 1970 étant prise pour base).

	1970	1971	1972	1973	1974
P.I.B. aux prix :	Milliards de francs				
- « courants »	986	1.026	1.131	1.188	1.443
- « constants » 1970	986	988	1.049	1.035	1.127
	Pour cent l'an				
Taux de progression					
- en francs courants	+ 10,9	+ 4,0	+ 10,2	+ 5,0	+ 21,5
- en francs 1970	+ 6,9	+ 0,1	+ 6,2	- 1,3	+ 8,8

(a) Le Produit Intérieur Brut (P.I.B.) inclut, non seulement la production intérieure brute des diverses branches d'activité (agricoles, etc...), mais également une mesure de l'activité des administrations, des ménages.

La progression en « termes réels » du Produit Intérieur Brut de l'Union aurait été ainsi de 4,3 % l'an en moyenne au cours des douze premières années de son existence (a).

Le taux de progression ainsi calculé présente de très sensibles différences selon les Etats.

TAUX DE PROGRESSION DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (aux prix de 1970)

	1962-1972	1972-1973	1973-1974	1962-1974
	Pour cent l'an			
Côte d'Ivoire	+ 7,3	+ 12,4	+ 15,8	+ 8,4
Dahomey	+ 2,4	- 1,0	- 1,8	+ 1,8
Haute-Volta	+ 3,9	+ 0,1	- 3,1	+ 3,0
Niger	+ 2,9	+ 0,6	- 8,2	+ 1,7
Sénégal	+ 1,7	- 25,7	+ 8,6	- 0,4
Togo	+ 6,9	+ 1,7	+ 10,7	+ 6,7
U.M.O.A.	+ 4,5	- 1,3	+ 8,8	+ 4,3

Ces différences de taux traduisent principalement celles des conditions climatiques de chacune des parties de l'Union et soulignent, notamment, les difficultés éprouvées par les pays du Sahel.

La forte progression enregistrée, de 1973 à 1974, au Togo et au Sénégal tient en grande partie à une élévation des prix des phosphates exportés, plus forte que celle du déflateur utilisé ; il en est également ainsi pour la Côte d'Ivoire, mais à un moindre degré, en raison des cours élevés du cacao.

L'imprécision des estimations présentées ci-dessus ne saurait être trop soulignée, a fortiori toute comparaison entre les pays de l'Union.

Bien qu'il soit d'utilisation fréquente, le procédé de correction des variations, dans le temps, des prix par un indice des prix à la consommation, auquel il a été fait recours ici faute de mieux, appelle bien des réserves.

Dans la période actuelle d'inflation extérieure, l'incidence de celle-ci sur les estimations en francs courants est d'autant plus forte que l'économie considérée est plus ouverte sur l'extérieur, les prix à la consommation n'enregistrant que partiellement, et avec retard, la hausse des prix à l'importation et ne traduisant guère, ou pas du tout, celle des prix à l'exportation.

Au même titre convient-il de considérer la part relative des activités non monétaires dans la formation du Produit Intérieur Brut.

Les productions de biens et services (agriculture, élevage, pêche, mais aussi construction et entretien d'habitations), consommées par le producteur lui-même et les membres de sa famille, sont en effet difficiles à saisir et il est plus délicat encore de leur attribuer un prix. Elles peuvent cependant constituer une part très importante du Produit Intérieur Brut de bien des pays en développement.

(a) Durant la même période (1962-1974), la population de l'Union s'est accrue au taux moyen de 2,6 % l'an.

Une analyse approfondie des comptes nationaux d'un grand nombre de ces pays, récemment effectuée par le Centre de Développement de l'O.C.D.E., estime ainsi à près de 40 % la part des activités non monétaires entrant dans le Produit Intérieur Brut du Niger et de la Haute-Volta, cette proportion ne dépassant cependant pas 11 % pour la Côte d'Ivoire.

PART DE « L'ACTIVITÉ NON MONÉTAIRE » DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

	« Production non monétaire »	P.I.B. par tête
	% du P.I.B.	U.S. dollars
Côte d'Ivoire	11	330
Sénégal	13	250
Togo	20	150
Dahomey	23	100
Niger	42	100
Haute-Volta	38	70

Source : Derek W. Blades. Activités non monétaires (subsistance) dans les comptes nationaux des pays en voie de développement. O.C.D.E. 1975.

Ces grandes différences, d'importance relative, de productions autoconsommées affectent la validité des comparaisons inter-Etats du montant du Produit Intérieur Brut, qu'il soit exprimé en francs courants ou en francs constants. Les différences réelles de niveau, par habitant, sont sans doute moindres qu'il n'y paraît, à la comparaison des estimations.

RÉPARTITION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT - Année 1970*

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
	Pour cent du P.I.B.						
Agriculture, Elevage, Pêche	28	31	41	46	27	41	32
Mines, Energie, Industries	15	11	11	11	16	18	14
Bâtiment, Travaux publics	5	3	4	3	2	3	4
Commerce	27	29	15	15	25	18	24
Transports, Communications	8	6	5	4	7	6	7
Administrations publiques	9	14	10	6	12	5	9
Autres	8	6	14	15	11	9	10
Total	100	100	100	100	100	100	100

* P.I.B. aux prix du producteur.

Pour la plus grande part, les « productions autoconsommées » concernent principalement les populations rurales et pastorales et s'imputent aux branches d'activité : agriculture, pêche, élevage. La contribution de celles-ci au Produit Intérieur Brut des Etats de l'Union est toujours déterminante, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus qui rassemble les données disponibles pour l'ensemble des six Etats de l'Union, les plus récentes.

PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES COMMERCIALISÉES

Campagnes	Arachide (a)	Café	Cacao (b)	Palmiste	Coton (c)
Milliers de tonnes					
1956-1957	592	103	75	61	14
1957-1958	702	114	51	83	18
1958-1959	594	170	64	75	14
1959-1960	596	137	71	98	19
1960-1961	679	196	107	71	18
1961-1962	713	110	94	69	15
1962-1963	636	202	114	69	31
1963-1964	694	281	112	76	27
1964-1965	734	212	165	92	34
1965-1966	887	287	128	82	39
1966-1967	771	137	166	60	67
1967-1968	798	299	165	81	84
1968-1969	627	228	162	84	119
1969-1970	612	295	207	97	119
1970-1971	470	256	210	111	115
1971-1972	702	278	257	86	161
1972-1973	462	311	201	78	169
1973-1974	404	(d) 202	230	85	175
Variations					
Pour cent					
1972 à 1973	- 34,2	+ 11,9	- 21,8	- 9,3	+ 5,0
1973 à 1974	- 12,6	- 35,0	+ 14,4	+ 9,0	+ 3,6
(a) Arachide décortiquée					
(b) Dahomey non compris					
(c) Coton graine					
(d) Y compris 17 000 tonnes achetées par la SERIC (Côte d'Ivoire).					

La répartition de la contribution au P.I.B. des principales branches d'activité a sans doute quelque peu évolué depuis 1970, en raison notamment du développement de la production minière au Niger (uranium), au Togo et au Sénégal (phosphates) et, dans l'ensemble de l'Union, des industries, notamment des industries textiles.

L'incidence des activités primaires sur l'ensemble de l'activité économique ne se mesure pas seulement à la valeur de leur propre apport, mais également à l'aliment qu'elles fournissent aux autres branches d'activité : transport, commerce, industrie.

A cet égard, la production agricole domine encore l'économie des pays de l'Union monétaire, bien que l'exploitation des richesses minérales, forestières et halieutiques prenne une importance croissante pour certains d'entre eux.

A l'examen de cette contribution des diverses branches d'activité à l'activité économique de l'Union au cours de la campagne 1973-1974 sont consacrées les pages qui suivent.

1.21. La production agricole

La « campagne 1973-1974 » a été, comme la précédente, influencée par des conditions climatiques défavorables. Dans les régions sahéliennes, les résultats ont même été si médiocres que seuls les dons en nature de l'extérieur ont pu y limiter les risques de famine menaçant certaines populations nomades.

Les pluies ont, en effet, été insuffisantes, même dans les zones les mieux exposées ; dans le nord, elles ont été trop courtes ou intermittentes nécessitant, en vain parfois, plusieurs semis ; le débit des fleuves et des rivières lui-même n'a pas permis une densité suffisante des cultures de décrue pour compenser les mauvaises récoltes de l'hivernage.

Les Etats les plus touchés ont été le Niger, le nord du Dahomey ainsi que le Sénégal dans ses parties nord et orientale. Mais la sécheresse a fait sentir ses effets sur certaines productions pérennes du sud (palmier à huile, café).

A l'exception du cacao en Côte d'Ivoire ainsi que du coton, les principales productions commercialisées ont été de volume médiocre, notamment les deux plus importantes d'entre elles, l'arachide et le café.

Ces résultats sont d'autant plus regrettables que les Gouvernements des Etats de l'Union, pour stimuler les productions, avaient, en temps utile, fixé des prix très supérieurs à ceux de la campagne précédente.

Par contre, l'écoulement de la production s'est effectué dans des conditions très favorables en raison de la tendance des marchés internationaux.

PRIX OFFICIELS D'ACHAT AU PRODUCTEUR

	Variations		
	1972-1973	1973-1974	1972-1973 à 1973-1974
	Francs c.f.a. / kg		± %
Mil			
Haute-Volta	14,00	18	+ 28,5
Niger	12,50	25	+ 100
Sénégal	17 & 18	25	+ 38
Riz			
Côte d'Ivoire	25	28	+ 12
Sénégal	21	25	+ 19
Arachides			
Sénégal (coque)	23,10	29,50*	+ 27,7
Niger (décortiquée)	24	28	+ 16,6
Amandes de karité			
Dahomey	10	12	+ 20
Cacao			
Côte d'Ivoire	85	110	+ 29,4
Café			
Côte d'Ivoire	105	120	+ 14,3
Togo	80	90	+ 12,5
Coton			
Côte d'Ivoire	40	45	+ 12,5
* Y compris ristourne de 4 francs en fin de campagne.			

* Y compris ristourne de 4 francs en fin de campagne.

A partir du mois de mai, cependant, les ventes de coton se sont ralenties à la suite du net fléchissement des hauts cours atteints par ce produit en début d'année. Dans le cadre d'une concertation entre producteurs, la Côte d'Ivoire a pu mener, pour le café, une politique de larges débouchés à l'extérieur permettant un dégonflement notable des stocks accumulés les années précédentes. Le niveau élevé des prix d'exportation, au cours du premier semestre particulièrement, a permis aux organismes chargés de la commercialisation ainsi qu'aux caisses de stabilisation de réaliser des profits appréciables.

La production des oléagineux, la plus importante, tant par le volume que par l'extension géographique, des productions d'exportation de l'Union, a été la plus compromise par la sécheresse.

La **récolte d'arachides** commercialisée en 1973-1974 a été encore inférieure à celle, déjà bien faible, de la campagne précédente, s'élevant à 38 % à peine de la moyenne décennale 1962-1963 - 1971-1972.

Au *Sénégal*, des pluies peu abondantes au mois de septembre ont ruiné l'espoir d'une récolte à nouveau satisfaisante. La baisse de la production a été surtout sensible dans les régions du Sine-Saloum et de la Casamance ; par contre, les régions de Thiès et Diourbel ont bénéficié de meilleures récoltes.

La commercialisation a débuté assez tardivement, pour être générale le 24 janvier, ceci en raison de la nécessité d'assurer au mieux le remboursement des dettes contractées par les cultivateurs au titre des semences, engrais et matériels fournis. Ce délai ainsi apporté a cependant favorisé la consommation familiale ainsi que des ventes précoces en Gambie.

La structure du prix unitaire national d'achat des arachides d'huilerie, dont le principe avait été adopté en 1971-1972, fut ainsi appliquée en 1973-1974.

Arachides en coque	1971-1972	1972-1973	1973-1974
Francs c.f.a./kg			
Prix brut	23,10	23,10	25,50
dont			
— payé à la bascule	22,00	22,00	24,00
— retenue antifraude	1,10	0,50	0,50
— ristourne	—	0,60	1,00

De plus, une « ristourne », dont le principe était adopté dès le mois de janvier, fut effectivement versée en mai aux producteurs ; elle s'est élevée à 4 francs c.f.a. par kilogramme d'arachides en coque.

PRODUCTION COMMERCIALISÉE D'ARACHIDES

Campagnes	Sénégal	Bénin	Haute-Volta	Niger	Togo	Total
	en coque			décortiquées		
Tonnes d'arachides						
1962-63	767 000	4 030	5 693	91 846	2 795	636 000
1963-64	798 000	4 820	5 540	114 131	2 681	694 000
1964-65	870 000	2 270	5 700	106 361	2 076	734 000
1965-66	1 011 000	3 822	8 332	156 082	3 377	887 000
1966-67	787 000	6 236	9 510	191 307	3 829	771 000
1967-68	834 000	7 800	9 752	182 701	5 775	798 000
1968-69	623 000	6 200	10 333	163 732	5 092	627 000
1969-70	601 000	5 998	7 804	164 824	6 199	612 000
1970-71	454 000	3 402	10 031	130 134	4 569	470 000
1971-72	764 000	2 800	9 565	144 658	2 511	702 000
1972-73	466 000	3 646	15 922	109 588	1 518	462 000
1973-74	501 000	4 732	17 796	25 563	1 142	404 000
1974-75	768 000	4 616	18 063	90 220	723	659 000

Si leur approvisionnement a été lent à s'amorcer par le fait des délais de la commercialisation, les huileries sénégalaises ont pu recevoir un tonnage d'arachides plus important que celui de l'année précédente, assurant ainsi le maintien de leur activité en une période où les cours mondiaux étaient très favorables.

L'écoulement des huiles produites a été très rapide malgré une tendance à la diminution de la consommation, au Sénégal et dans les pays voisins, provoquée par la hausse des prix. Par contre, la vente de tourteaux a été plus lente, leurs prix ayant été beaucoup moins favorables qu'au cours de la campagne précédente.

La production d'arachides de bouche s'est développée au Sine-Saloum, grâce notamment à l'exécution d'un projet financé par le Fonds Européen de Développement ; elle s'est maintenue en Casamance et au Sénégal oriental. La commercialisation a porté sur 14.380 tonnes contre 11.815 tonnes en 1972-1973.

Au *Niger*, la production commercialisée d'arachides, en moyenne de 146.000 tonnes au cours des dix dernières années, n'a été que de 24.600 tonnes en 1973-1974. Une telle chute de production n'a pu être compensée par une hausse des prix d'achat, même si les prix réellement pratiqués ont été supérieurs à ceux officiellement fixés (28 francs c.f.a. le kilogramme d'arachides contre 24 francs c.f.a. la précédente campagne).

La faiblesse de la récolte a conduit la Société Nigérienne de Commercialisation de l'Arachide (SONARA) à importer 14.550 tonnes de semences et environ 18.000 tonnes d'arachides pour compléter l'approvisionnement des trois huileries locales. Celles-ci ont pu ainsi produire environ 16 240 tonnes d'huile et prendre pied sur le marché de l'Allemagne fédérale, sur lequel 6.454 tonnes ont été placées.

En *Haute-Volta*, la campagne a été caractérisée par des prix d'achat très élevés pratiqués par le commerce privé, dépassant largement ceux officiellement fixés. Le volume total des achats (sinon celui de la production réelle qui est mal connu) en a été développé, approchant 18.000 tonnes d'arachides décortiquées contre près de 16.000 tonnes la précédente campagne. L'intervention dans la commercialisation des Organismes Régionaux de Développement (O.R.D.) a été, par voie de conséquence, plus faible, et plus difficile l'approvisionnement qu'ils assurent de l'huilerie de la Société des Huiles et Savons de Haute-Volta (S.H.S.H.V.) ; celle-ci n'a pu triturer que 974 tonnes (base arachides décortiquées) contre 2.690 en 1972-1973.

Bien que d'importance mineure, la production de **sésame** apporte une contribution non négligeable aux paysans voltaïques. Le tonnage commercialisé en 1973-1974 a été légèrement inférieur à celui commercialisé en 1972-1973, le prix d'achat ayant été par contre sensiblement supérieur.

HAUTE-VOLTA – PRODUCTION COMMERCIALISÉE DE SÉSAME

Campagnes	Achats	Prix d'achat*
	Tonnes	Francs c.f.a. /kg
1969-1970	5.288	26,75 - 28,00
1970-1971	3.449	25,05 - 28,00
1971-1972	3.501	25,08 - 28,00
1972-1973	4.589	25,08 - 28,00
1973-1974	4.308	28,35 - 30,69

* Prix officiel d'achat (variant selon les O.R.D.).

Encore qu'elle constitue, avec la gomme arabique, une survivance de prime abord anachronique de « l'économie de cueillette », l'**amande de karité** contribue également au revenu des populations rurales de la zone soudanienne de la Haute-Volta, du Togo et du Dahomey. La production, qui connaît un cycle biennal marqué, a été relativement élevée en 1973-1974, et la commercialisation a bénéficié de la demande générale des matières grasses.

PRODUCTION COMMERCIALISÉE D'AMANDES DE KARITÉ

	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974
Tonnes				
Dahomey	9.323	10.675	6.735	9.628
Haute-Volta	13.407	15.804	4.875	10.626
Togo	855	4.552	2.311	4.441
Total	23.585	31.031	13.921	24.695

En *Haute-Volta*, les prix pratiqués ont nettement dépassé le prix minimum qui avait seulement été majoré de un franc c.f.a. (8 francs contre 7 depuis 1968-1969). L'usine de S.H.S.H.V. a pu transformer en beurre de karité 3.080 tonnes d'amandes (841 tonnes en 1972-1973) grâce à l'interdiction, décidée en début de campagne, d'exporter avant transformation les noix et amandes.

En *Côte d'Ivoire*, le développement des exportations de noix de coco fraîches a concurrencé, ces dernières années, la production de **coprah**. Celle-ci a cependant été favorisée en 1973-1974 par une hausse des prix, et une reprise des exportations de coprah a été enregistrée en 1974.

COTE D'IVOIRE – EXPORTATIONS DES PRODUITS DU COCOTIER

	1971	1972	1973	1974
Tonnes				
Noix de coco	3.348	5.322	9.033	12.016
Coprah	2.405	1.515	—	4.566
Huile de coprah	209	12	1.425	996
Tourteaux de coprah	836	991	1.347	898

L'évolution la plus remarquable de la production ouest africaine d'oléagineux résulte de l'extension au Dahomey et, plus nouvelle et forte encore, en Côte d'Ivoire, des plantations de **palmeiers à huile sélectionnés**.

Au *Dahomey*, le renouvellement de la palmeraie s'est poursuivi au titre des programmes de Ouidah-Nord et de Sakété avec des objectifs respectifs, pour 1976, de 3.200 et 4.000 hectares. L'équipement en usine des zones concernées est maintenant terminé ; l'usine de Grand-Hinvi a commencé à fonctionner au mois de septembre 1974 ; celle d'Agonvy, destinée à traiter les régimes de la zone de Sakété, a été achevée en fin d'année.

Sans atteindre celle, record, de la campagne 1970-1971, la production de la campagne 1973-1974 a été satisfaisante, sensiblement supérieure à la précédente.

DAHOMÉY – PRODUCTION DES HUILLERIES DE PALME

	Régimes collectés	Huile de palme produite
	Tonnes	
Exercices*		
12 mois		
1971-1972	65.425	7.360
1972-1973	74.049	8.307
8 mois		
1972-1973	70.574	7.702
1973-1974	79.474	9.173
dont – SNAHDA	50.921	5.851
– SONADER	28.553	3.322

* Les exercices des usines s'étendant désormais du 1^{er} juillet au 30 juin, la campagne 1973/1974 s'est limitée à huit mois (novembre 1973-juin 1974).

L'approvisionnement de l'**huilerie de palmistes** de la SNAHDA a, par contre, été limité par la baisse de production provoquée par la sécheresse durant toute la première partie de la campagne 1973-1974.

DAHOMÉY – ACTIVITÉ DE L'HUILLERIE DE PALMISTES

	12 mois		8 mois	
	1971-1972	1972-1973	1972-1973	1973-1974
	Tonnes			
Palmistes reçus	43.148	46.759	42.143	30.930
Production d'huile	22.139	22.172	17.755	12.789
Production de tourteaux	22.258	21.478	17.123	12.618

En Côte d'Ivoire, les superficies en rapport contrôlées par la SODEPALM sont passées de 46.562 hectares au 1^{er} janvier 1973 à 49.579 hectares le 1^{er} janvier 1974, le rendement élevé des jeunes plantations, et des averses bien réparties en saison sèche, ont permis une forte progression de la production de l'ensemble des plantations industrielles.

CÔTE D'IVOIRE – PRODUCTION DE PLANTATIONS INDUSTRIELLES DE PALMIERS A HUILE

	1971	1972	1973	1974	Variations
					1973 à 1974
	Milliers de tonnes				%
Régimes traités	292	440	440	671	+ 52,5
Production d'huile de palme	55	87	93	139	+ 49,5
Production de palmistes	13,2	17,8	19,1	28,5	+ 49,2

La situation du marché a permis de porter le prix d'achat du régime de 4 à 8 francs le kilogramme au mois de juin 1974 ; à ce prix s'est ajoutée une ristourne - variable selon deux critères : productivité et prix de vente - dont le taux moyen a été de 1 franc par kilogramme.

Les exportations d'**huile de palme** se sont accrues sensiblement, alors que, sur le marché ivoirien, l'huile de production industrielle a été, en raison de la hausse des prix de détail, sérieusement concurrencée par celle de la production artisanale.

La commercialisation des **palmistes** d'extraction artisanale a été stimulée par les hauts prix du marché, et, s'ajoutant à la production en augmentation des huileries de palme, a permis une forte progression de l'exportation de palmistes.

COTE D'IVOIRE – EXPORTATIONS D'HUILES DE PALME ET D'AMANDES DE PALMISTE

	Huiles de palme		Amandes
	brutes	raffinées / épurées	de palmistes
	Tonnes		
1970	12.349	103	18.132
1971	28.019	49	19.312
1972	46.245	990	20.355
1973	39.766	15.961	23.875
1974	83.306	18.310	38.961

Cette rapide revue de la production des matières grasses végétales dans l'Union monétaire ne saurait se terminer sans noter les tonnages croissants des **graines de coton** dégagés par la production, en remarquable développement, de cette fibre textile, ce qui sera d'ailleurs décrit plus loin.

Ces graines, précédemment exportées en l'état, sont en proportion croissante tritu-rées sur place pour en extraire une huile comestible de prix sensiblement inférieur à celui des autres huiles de même usage sinon de même saveur.

Au *Sénégal*, l'huilerie de la SODEC, près de Kaolack, a, en 1973-1974, produit 2.776 tonnes d'huile, principalement exportées sur la Grande-Bretagne, contre 1 937 tonnes en 1972-1973.

En *Haute-Volta*, la Société des Huiles et Savons de Haute-Volta (S.H.S.H.V.) a tritu-ré, pour la première fois, 10.000 tonnes de graines de coton dans son usine rénovée de Bobo-Dioulasso ; l'huile produite a été livrée à la consommation locale au prix de détail de 175 francs le litre, le litre d'huile d'arachide se vendant 190 francs.

En *Côte d'Ivoire* s'est poursuivie la construction, à Bouaké, d'une huilerie pouvant traiter les graines d'arachides, et au *Dahomey* l'on étudie l'installation, à Bohicon, d'une huilerie pouvant triturer l'arachide et la graine de coton.

PRODUCTION COMMERCIALISÉE DE CACAO

	Côte d'Ivoire			Togo			
Campagnes	Campagne principale	Campagne intermédiaire	Total	Campagne principale	Campagne intermédiaire	Total	Total général
Tonnes							
1962-63	91 702	11 336	103 038	7 597	3 371	10 968	114 006
1963-64	88 493	9 726	98 219	11 305	2 597	13 902	112 121
1964-65	126 811	20 718	147 529	14 957	2 631	17 588	165 117
1965-66	108 698	4 589	113 287	13 293	1 515	14 808	128 095
1966-67	139 302	10 360	149 662	15 528	789	16 317	165 979
1967-68	130 222	16 595	146 817	14 160	4 178	18 338	165 155
1968-69	128 441	13 337	141 778	14 735	5 244	19 979	161 757
1969-70	159 186	23 826	183 012	19 647	4 002	23 649	206 661
1970-71	157 939	24 237	182 176	26 049	1 828	27 877	210 053
1971-72	207 160	20 627	227 787	25 639	3 724	29 363	257 150
1972-73	175 044	7 753	182 797	17 561	1 043	18 604	201 401
1973-74	.	.	213 951	15 770	769	16 539	230 490

N.B. — Non compris le cacao commercialisé au Dahomey : 12 573 tonnes en 1967-68, 5 230 tonnes en 1968-69, 8 872 en 1969-70, 16 720 en 1970-71, 8 641 en 1971-72, 19 626 tonnes en 1972-73 et 4 365 tonnes en 1973-74.

PRODUCTION COMMERCIALISÉE DE CAFÉ

Campagnes	Côte d'Ivoire	Dahomey	Togo(a)	Total
Tonnes				
1962-63	194 639	984	6 655	202 278
1963-64	261 212	1 225	18 696	281 133
1964-65	202 188	937	8 572	211 697
1965-66	272 566	727	13 588	286 882
1966-67	130 776	1 094	5 480	137 350
1967-68	287 760	450	10 518	298 728
1968-69	210 125	1 100	17 208	228 433
1969-70	279 633	1 828	13 795	295 256
1970-71	239 733	1 980	13 877	255 590
1971-72	269 034	2 013	6 460	277 507
1972-73	301 807	2 772	6 809	311 388
1973-74	(b) 195 159	111	6 677	201 947

(a) Y compris triages : 420 tonnes en 1962-63, 2 140 en 1963-64, 1 314 en 1964-65, 1 730 en 1965-66, 937 en 1966-67, 1 372 en 1967-68, 1 750 en 1968-69, 1 393 en 1969-70, 1 499 en 1970-71, 1 098 en 1971-72, 1 370 en 1972-73 ET 1 103 en 1973-74.

(b) Y compris café acheté en cerises par la SERIC et usiné par elle (17 000 tonnes de café vert).

La sécheresse a également affecté la production de **café**, laquelle, en 1973-1974, a été la plus faible enregistrée depuis 1966-1967.

En *Côte d'Ivoire*, la production a été inférieure de 35 % à celle de la campagne précédente, il est vrai la plus élevée enregistrée jusqu'ici. Elle n'a été, en effet, que de 195.159 tonnes, ce tonnage comprenant 17.000 tonnes de café vert obtenu, à partir de cerises, par la première usine installée à Tombokro, de la Société d'Etudes et de Réalisation pour l'Industrie Caféière et Cacaoyère (S.E.R.I.C.). Les producteurs semblent avoir apprécié la vente en cerise (au prix de 60 francs le kilo), celle-ci dispensant du décorticage, du triage et du transport du café vert aux centres d'achat ; la décision a donc été prise de poursuivre l'implantation d'autres usines.

Le prix d'achat, au producteur, du café vert livré par lui, maintenu à 105 francs le kilogramme depuis la campagne 1970-1971, a été élevé à 120 francs en 1973-1974. Cette augmentation de 14 % du prix d'achat n'a pu compenser la chute des quantités produites ; les recettes des producteurs ont donc été sévèrement contractées (près de 28 %).

La faiblesse de la récolte, coïncidant avec une période de cours élevés durant le premier trimestre 1974, a facilité les résorptions des stocks ; ainsi, les exportations enregistrées par les statistiques du commerce extérieur ont-elles été de 263.400 tonnes en 1974 contre 212.600 en 1973, la France avec 95.000 tonnes devenant à nouveau le premier client de la Côte d'Ivoire à la place des Etats-Unis.

Parallèlement, la production de **café soluble** de la Compagnie Africaine de Préparations Alimentaires et Diététiques (CAPRAL) a continué à croître, étant passée de 1 500 tonnes en 1970 à 2.250 en 1973, pour atteindre 2.700 tonnes en 1974.

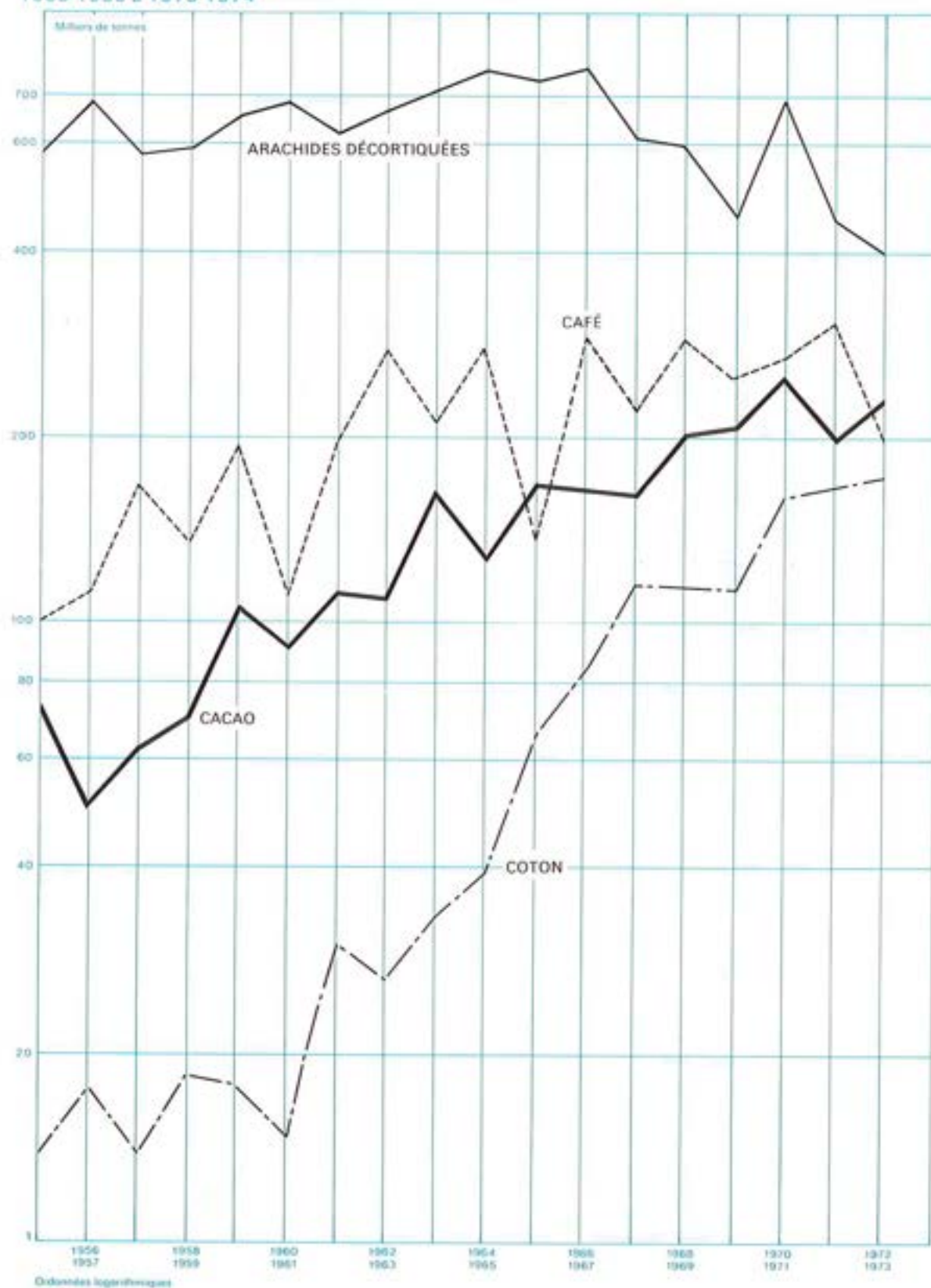
Au *Togo*, en raison également de la sécheresse, la commercialisation du café marchand a porté sur un tonnage qui n'est qu'en légère augmentation par rapport à celui de l'année précédente et aucune amélioration de qualité n'est à signaler, les achats de café « triage », quoique moins importants qu'en 1973, portant encore sur 1.101 tonnes contre 1.370 tonnes. Les prix d'achat ont été respectivement de 95 francs et 55 francs c.f.a. le kilogramme au lieu de 90 et 50 francs au cours de la campagne 1972-1973.

Contrastant heureusement avec les médiocres récoltes d'arachides et de café, celle de **cacao** a été l'une des plus satisfaisante enregistrée par l'Union, et ce, du fait de la Côte d'Ivoire.

En *Côte d'Ivoire*, en effet, la campagne, ouverte très tôt, le 3 septembre 1973, s'est poursuivie sans interruption jusqu'au 30 septembre 1974, la notion de campagne intermédiaire ayant cessé d'être retenue. En fait, en raison de la tardive arrivée à maturité des cabosses et également de l'abondance des pluies, la campagne n'a pris de l'ampleur qu'au mois de décembre. Le rythme des achats s'est maintenu élevé au mois de janvier, la commercialisation dépassant 180.000 tonnes début février et atteignant 200.000 tonnes dès le 1^{er} juin.

Cette forte récolte se conjuguant avec une augmentation du prix d'achat, porté de 85 à 105 francs c.f.a. le kilogramme, a accru appréciablement le revenu des planteurs (ainsi porté de 16 à 23 milliards de francs c.f.a., est-il estimé).

PROGRESSION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS COMMERCIALISÉES
1955-1956 à 1973-1974



La Société Africaine de Cacao (S.A.C.O.) a utilisé 35.000 tonnes de fèves pour l'extraction de beurre alors que la Société Industrielle de Transformation (A.P.I.), entrée en activité en fin de campagne, employait aux mêmes fins 2.000 tonnes de fèves.

Au *Togo* également, la campagne a démarré lentement et ses résultats, malgré une légère hausse des prix (95 francs c.f.a. le kilogramme au lieu de 93) sont restés assez décevants, surtout ceux de la récolte intermédiaire ; celle-ci, qui avait débuté le 4 juin 1974, a été commercialisée à un prix porté à 105 francs.

Au *Dahomey*, les achats de la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey ont été assez faibles malgré une hausse du prix indicatif (125 francs contre 95 francs) et des prix effectivement pratiqués supérieurs.

La production de **coton** a poursuivi son accroissement régulier dans l'ensemble de l'Union monétaire, mais la sécheresse a nui au rendement des plantations au Dahomey et en Haute-Volta, ainsi que, pour la deuxième année consécutive, au Niger.

En *Côte d'Ivoire*, une très légère augmentation des surfaces plantées (3 %) et surtout une amélioration des rendements ont permis, par rapport à 1972-1973, une augmentation de production de 11 %.

Au *Dahomey*, les rendements ont été médiocres en raison du régime défavorable des pluies.

En *Haute-Volta*, par contre, des pluies opportunes ont favorisé les semis tardifs et limité la diminution de la production.

Au *Niger*, malgré la sécheresse et la réduction des superficies plantées, la production a pu se maintenir à 61,5 % de son niveau antérieur.

Au *Sénégal*, les surfaces cultivées et la production ont progressé, en un an, de 40 % environ. Une ristourne de 4 francs, payée en fin de campagne, a porté la rémunération totale du producteur à 34 francs c.f.a. le kilogramme de coton-graine livré.

Au *Togo*, une assez bonne pluviométrie a favorisé les efforts de vulgarisation de la variété Allen et une reprise de la production a été enregistrée.

Les structures du développement et de la commercialisation de la production cotonnière ont été modifiées dans quatre Etats, les activités de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C.F.D.T.) ayant été prises en charge par trois sociétés nationales :

- la Compagnie Ivoirienne des Textiles (C.I.D.T.), en Côte d'Ivoire,
- la Société Nationale Agricole pour le Coton (SONACO), au Dahomey, sauf dans la région du Mono où a été maintenue l'action de la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER),
- la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX), au Sénégal.

Par ailleurs, au Togo, toutes les opérations relatives à la production cotonnière, jusqu'à la vente de la fibre à l'Office des Produits Agricoles (O.P.A.T.), ont été confiées à la Société Togolaise du Coton (SOTOCO), créée le 27 mars 1974.

L'intervention de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C.F.D.T.) a continué à s'exercer en Haute-Volta, dans le cadre d'une association en participation, et au Niger par l'achat, l'égrenage et la vente de coton, dans les conditions fixées par une convention.

La production de **coton fibre** a évolué ainsi dans les différents Etats de l'Union monétaire.

PRODUCTION DE COTON FIBRE

	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974
	Tonnes			
Côte d'Ivoire	11.653	19.743	21.529	23.373
Dahomey	13.822	18.181	19.168	17.396
Haute-Volta	8.425	10.461	11.951	9.823
Niger	3.468	3.050	1.853	1.263
Sénégal	4.172	7.722	8.512	11.894
Togo	2.069	2.640	2.196	3.190
Total	43.609	61.797	65.209	66.939

En quatre ans, la production de coton fibre a donc presque triplé au Sénégal et doublé en Côte d'Ivoire, l'amélioration du rendement à l'égrenage s'ajoutant à l'augmentation du volume du coton produit.

L'écoulement de ces fibres, bien que freiné par des difficultés de fret, a été très facile et à des cours élevés en début de campagne, la baisse des cours mondiaux, intervenue au mois de mai, l'ayant rendu moins aisé au cours du second semestre.

Les ventes aux utilisateurs nationaux sont en augmentation notable : 7.600 tonnes en Côte d'Ivoire (contre 4.100 en 1972-1973), 4.300 tonnes au Sénégal (contre 3.600 précédemment) et 1.090 tonnes au Togo (contre 816).

L'heureux développement de la production de coton n'a pas été suivi par celle de la production du **kénaf** qui en est, il est vrai, à ses premiers essais dans l'Ouest africain. Au Dahomey, l'usine de sacherie de Bohicon ne peut encore trouver son approvisionnement dans la production locale. En Côte d'Ivoire, les difficultés rencontrées par les premiers essais des cultures mécaniques ont conduit à les suspendre provisoirement, l'expérimentation culturale étant cependant poursuivie.

Entreprises en 1953, les **plantations d'hévéas** couvraient plus de 10.000 hectares à la fin de l'année 1963, leur extension se ralentissant ensuite, la superficie plantée ne dépassant que de peu 14.000 hectares fin 1973. Cette même année, cependant, était engagée l'exécution, par la Société des Caoutchoucs de Côte d'Ivoire (SO.CA.T.CI), d'un vaste programme de plantations devant couvrir 13.500 hectares dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire (Vallée de la Dodo près de Grand Bereby). Bien que ralentie par l'insuffisance des pluies et des difficultés de terrain, cette nouvelle plantation s'est poursuivie, couvrant 1.061 hectares fin 1974. Compte tenu de l'extension des plantations de la Société Africaine des Plantations d'Hévéas (S.A.P.H.), les superficies plantées atteignaient 15.519 hectares fin 1974, et il est prévu qu'elles s'étendront à la fin de l'année 1980 sur 42.500 hectares.

Entrées en production en 1961, les plantations d'arbres saignés couvraient 12.000 hectares (sur les 14.099 plantés) fin 1973. Leur production a été de 16.371 tonnes de latex, dont 15.013 provenant des plantations de la Société Africaine des Plantations d'Hévéas et de la Compagnie des Caoutchoucs de Pakidé.

Le caoutchouc obtenu a été jusqu'ici exporté en quasi-totalité, principalement sur la France (pour les deux-tiers en 1974) ; la fermeté des cours mondiaux, en début d'année, a permis une majoration de 34 % de la valeur des ventes.

En attendant l'établissement d'une grande industrie de pneumatiques pour véhicules automobiles, les ventes à l'industrie locale sont relativement minimales ; elles atteignent 553 tonnes en 1974 (288 tonnes en 1970), principalement faites à la Manufacture de Caoutchouc de la Côte d'Ivoire (MACACI) qui produit des matelas et coussins alvéolés et à la Manufacture de Reconditionnement des Pneumatiques (MRP) qui, outre le rechapage des pneumatiques, fabrique des articles moulés en caoutchouc.

Comme toute la végétation du Sahel, les acacias ont souffert de la sécheresse persistante et la récolte de **gomme arabique** s'en est ressentie, malgré l'incitation d'une augmentation des prix d'achat de 30 % au Sénégal (le prix ayant été porté à 140 francs en moyenne le kilogramme) et de 78 % au Niger (125 francs).

ACHATS ENREGISTRÉS DE GOMME ARABIQUE

	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974
	Tonnes			
Sénégal	7.374	2.305	233	1.127
Niger	828	644	406	180

La production contrôlée de **tabac**, en 1974, s'est encore accrue au Dahomey (1.147 tonnes contre 959 tonnes en 1973), en Côte d'Ivoire (759 tonnes contre 558) et, enfin, au Sénégal (124 tonnes contre 20 tonnes), essentiellement dans le Sine-Saloum.

Grâce à une amélioration sensible de l'approvisionnement en racines de manioc, la production de **produits amylacés** de la Compagnie du Bénin au Togo a pu s'accroître sensiblement, tant en fécule qu'en tapioca ; il en est résulté une reprise des exportations de ces produits dont la matière première a pu redevenir totalement togolaise.

TOGO - FÉCULERIE INDUSTRIELLE DE MANIOC

	Production			Exportations		
	1972	1973	1974	1972	1973	1974
	Tonnes					
Fécule blutée	445	300	6.013	2.480	322	7.298
Tapioca granulé	764	4.337	3.564	1.491	4.197	10.696

Source : Compagnie du Bénin.

Après la régression provoquée en 1973 par les dégâts résultant de violentes tornades et de la sécheresse, les plantations de **bananes d'exportation** ont eu, en Côte d'Ivoire, une production satisfaisante en 1974, approchant, avec 208.800 tonnes, le maximum enregistré en 1972 (212.000 tonnes).

L'amélioration du conditionnement engagée en 1973 s'est poursuivie, substituant un fractionnement des mains et un nouveau type de carton à l'ancienne expédition en mains entières.

Les profondes transformations successivement apportées, ces dix dernières années, au conditionnement des bananes exportées rendent difficile l'appréciation des statistiques d'exportation publiées. Evaluées en « équivalent régimes », les exportations de Côte d'Ivoire sont estimées à 195.300 tonnes en 1974, ayant été ainsi à peine inférieures à celles, record, de 1972 (199.000 tonnes), deux fois supérieures à celles d'il y a dix ans (92.000 tonnes en 1961).

Pour près des deux-tiers, les exportations de bananes ivoiriennes sont placées en France, le Royaume-Uni, la Yougoslavie et l'Italie se classant ainsi parmi les acheteurs européens. L'importance relative de la clientèle africaine est à relever ici, ayant approché 12 % du total des exportations ; l'Algérie se classe au troisième rang des acheteurs, la Tunisie au cinquième, le Sénégal ayant absorbé 3.630 tonnes de bananes ivoiriennes.

La production d'**ananas**, bien qu'affectée par la hausse du prix des engrais, a marqué de nouveaux progrès en Côte d'Ivoire, permettant ainsi une forte augmentation des exportations de fruits frais et de fruits en conserve. La concurrence des autres jus de fruits a freiné, par contre, la vente des jus d'ananas.

Les exportations d'ananas frais sont principalement dirigées sur la France (54 %) et la Belgique (18,6 %), celles de conserves sur la France et l'Allemagne occidentale, la part de chacun de ces marchés étant de 39 % environ. Les jus de fruits sont, par contre, vendus en France pour plus de 80 %.

Il convient de noter l'entrée en production et les premières exportations de la plantation-pilote (120 hectares) de la Société Dahoméenne d'Ananas et Fruits (SODAF).

COTE D'IVOIRE — EXPORTATION D'ANANAS

	1972	1973	1974	Variations 1973 à 1974
				%
Ananas frais				
Tonnes	38.015	46.510	67.016	+ 44,1
Millions de francs c.f.a.	1.933	2.088	2.976	+ 42,5
Ananas en conserve				
Tonnes	44.883	51.677	59.527	+ 15,2
Millions de francs c.f.a.	3.527	4.241	6.679	+ 57,5
Jus d'ananas				
Tonnes	13.054	17.660	15.551	- 11,9
Millions de francs c.f.a.	581	811	735	- 9,4
Source : Statistiques du commerce extérieur.				

Au Dahomey se poursuivent les efforts de production de **noix de cajou** et de leur traitement sur place ; celui-ci doit être assuré par une usine établie à Parakou, dont la capacité de 1.500 tonnes par an ne peut encore être pleinement satisfaite par la production locale. En Côte d'Ivoire, l'établissement d'une usine de traitement à Korhogo s'est poursuivi.

Au *Sénégal*, la production de **primeurs** a, au début de l'année 1974, subi les conséquences de la sécheresse, qu'il s'agisse du maraîchage artisanal ou industriel. La société d'économie mixte BUD-Sénégal ayant été insuffisamment approvisionnée en eau, et n'ayant pu utiliser le potentiel de production des 425 hectares déjà aménagés, n'a pu produire que 7.240 tonnes de légumes contre 4.240 en 1972-1973. Les résultats obtenus ont cependant justifié divers prêts extérieurs permettant de porter les superficies cultivées à 1.425 hectares en 1976. La récolte de tomates, en progression sensible et mieux rémunérée, a permis à la Société de Conserves Alimentaires (SOCAS) de produire 1.200 tonnes de concentré en 1974 au lieu de 450 tonnes l'année précédente dans l'usine de Savoigné. L'extension de la culture est envisagée à Dagana, ainsi que la construction d'une nouvelle usine.

En *Haute-Volta*, l'Union Voltaïque des Coopératives Agricoles a pu, en 1973-1974, commercialiser et exporter dans de bonnes conditions 461 tonnes de haricots verts, ceci grâce à une bonne programmation de ses expéditions, facilitée par le fonctionnement d'un entrepôt frigorifique à Ouagadougou.

Au *Niger*, la production des deux fermes-pilotes de la Société Nigérienne de Primeurs (SONIPRIM) a permis l'exportation de 173 tonnes de haricots verts contre 107 tonnes en 1973.

Au *Dahomey*, des essais satisfaisants de cultures de tomates ont conduit à l'étude de l'implantation d'un complexe agro-industriel de production et conserve.

Les principales productions agricoles qui viennent d'être passées en revue ont été développées en vue de leur exportation si même certaines d'entre elles, oléagineux et coton notamment, satisfont en proportion croissante la consommation locale. Ces productions ont retenu jusqu'ici la majeure part des recherches et des interventions faites pour la sélection du matériel végétal, l'amélioration des méthodes et techniques culturales, l'organisation rationnelle de la commercialisation, la régularisation des prix.

Aux méthodes et moyens traditionnels était généralement laissé le soin de pourvoir la population en « produits vivriers » indispensables à son alimentation.

Pour autant que les besoins de celle-ci n'étaient pas ainsi couverts, l'importation paraissait le moyen de les satisfaire. Il en était ainsi s'agissant, non seulement de denrées spécialement demandées par les résidents venus de l'extérieur, mais également de celles recherchées par une fraction croissante de la masse de la population qui ne pouvait plus trouver, dans sa propre production, la satisfaction de ses besoins ou de ses goûts.

Ainsi s'explique le considérable développement, au cours des dernières décennies, des importations ouest africaines de blé et de farine de blé, de concentrés de tomate, mais surtout, de plus grands volume et valeur, de riz et de sucre.

Depuis longtemps perçus, les dangers d'une telle situation devaient être brusquement dramatisés par une pénurie de sucre et de céréales qui a affecté le monde entier en 1973-1974, portant à des cours exceptionnellement élevés les prix de ces denrées à l'exportation.

INDICE DES PRIX MOYENS A L'EXPORTATION*

	Sucre	Blé	Riz
1970	100	100	100
1971	121	113	91
1972	199	128	105
1973	257	252	220
1974	801	330	383

* Selon cours moyens publiés au Bulletin mensuel des produits de base de la CNUCED.

Dans le même temps, l'importation de produits alimentaires n'était jamais apparue aussi indispensable, tant pour pallier la différence de la production vivrière locale, provoquée par la sécheresse, que pour écarter toute crise future d'approvisionnement. Aussi l'attention a-t-elle été particulièrement portée vers l'achèvement et le développement des entreprises de production de sucre et la promotion de la riziculture.

Les projets de **complexes sucriers** engagés en 1971 au Sénégal, en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta, sont arrivés, à la fin de 1974, au premier stade de la production malgré les retards intervenus dans la mise en culture des périmètres irrigués ou l'installation des sucreries.

Au *Sénégal*, l'extension des superficies plantées à Richard-Toll a été freinée par la sécheresse et la remontée du sel dans les terrains insuffisamment irrigués. La campagne de coupe de 1974-1975 devait porter sur un peu plus de 2.000 hectares.

En *Côte d'Ivoire*, la superficie des plantations destinées à l'approvisionnement de l'usine de Ferkessedougou atteignait 4.500 hectares à la fin de 1974, sur lesquels 2.200 hectares environ devaient entrer en production en 1975.

En *Haute-Volta*, la campagne 1974-1975 s'amorçait par l'exploitation d'environ 900 hectares de cannes à Banfora.

Une partie au moins des besoins de la consommation locale apparaissait ainsi pouvoir être satisfaite en 1975.

Les productions vivrières ont été stimulées par une hausse des prix de commercialisation.

Il en a été notamment ainsi en *Côte d'Ivoire* où le prix d'achat du **riz paddy** fut porté, en mars 1974, de 28 à 65 francs.

Les divers projets rizicoles en cours de réalisation, dont les plus anciens sont dans le nord du pays, seront complétés par la création de périmètres dans la région de San Pedro (600 hectares) et par une opération-pilote de cultures associées, axée sur le riz pluvial, près de Toubia. Le développement de la culture de maïs à haut rendement et des essais de culture de soja sont également prévus.

Au *Dahomey*, la production rizicole est en accroissement constant grâce à la poursuite de la mise en valeur de la Vallée de l'Ouémé (3.000 hectares), sous l'égide de la Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé (SADEV), et à la mise progressive en production de certains périmètres rizicoles dans le Zou et le Borgou. La production de 1974 est évaluée à 10.000 tonnes, soit le double de celle de 1970.

Au *Togo*, un programme de 260 puits, dans le Nord, est en cours de réalisation sur crédits F.E.D., et un projet de développement rizicole dans la Région des Savanes, sur prêt de la Caisse Centrale de Coopération Economique, doit être engagé.

Dans les pays du Sahel, la réalisation des projets d'hydraulique agricole, acceptés les années précédentes, a bénéficié d'un intérêt accru. Il en a été ainsi au *Sénégal* où les travaux sur les périmètres de Dagana et de Nianga (près de Podor) se sont poursuivis en 1974. Au *Niger*, 3.500 hectares de cultures rizicoles s'ajouteront à 1.000 hectares déjà exploités par une mission chinoise d'assistance technique. En *Haute-Volta*, de nombreux puits sont en forage dans le cadre de l'opération intégrée de développement agricole des vallées des Voltas Blanche et Rouge.

Par ailleurs, les études de projets de barrage sur le Fleuve Sénégal y compris celui du Delta et sur le Fleuve Niger, se sont poursuivies, et les moyens de leur financement recherchés.

La coordination régionale des actions doit être facilitée par un Bureau spécial du Sahel institué par l'Organisation des Nations Unies et établi à Ouagadougou, siège également du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), créé en septembre 1973, qui étudie particulièrement les projets régionaux susceptibles de faire l'objet d'un financement extérieur.

1.22. L'élevage et la production animale

En 1970, le cheptel des six Etats de l'Union était estimé à 10,3 millions de bovins, 12,4 millions de caprins et 7,6 millions d'ovins, cheptel concentré, pour la plus grande partie, dans la ceinture sahélienne du Sénégal, de la Haute-Volta et du Niger. Pour les populations de ces régions, il était à la fois le moyen de leur subsistance et la source de leur revenu monétaire ; aux populations du Sud, il procurait la viande que l'amélioration de leur pouvoir d'achat leur permettait d'absorber en quantité croissante.

La succession de saisons de pluies aux précipitations insuffisantes, dont l'effet s'est cumulé, devait décimer le cheptel des régions sahéliennes. Les pertes ainsi subies, difficiles à chiffrer, ont donné lieu à des estimations variables : 25 à 30 % du cheptel en Haute-Volta, 20 % au Sénégal, 48 % du troupeau de bovins et 37 % de celui d'ovins au Niger ; leur gravité est, sans conteste, certaine.

A rechercher et à engager les activités nécessaires à la reconstitution de ce cheptel exsangue, se sont notamment employés, en 1974, les Gouvernements des régions concernées. Au Niger, a été ainsi engagé un programme devant mettre un troupeau minimum à la disposition de 76.000 familles d'éleveurs sinistrés, et la création, à Tahoua, d'un centre de multiplication a été entreprise. En Haute-Volta, la création de ranches d'embouche est étudiée, afin de maintenir le potentiel d'exportation de viande de boucherie. Au Sénégal, les mesures de protection sanitaire ont été renforcées. Ces actions ont été généralement favorisées par une pluviométrie élevée durant l'hivernage 1974.

L'augmentation du prix de la viande a, par répercussion, encouragé dans les autres Etats de l'Union les projets de développement d'un cheptel national. C'est ainsi, qu'au Togo, il a été décidé d'intégrer l'élevage à un programme de développement agricole des régions du Centre et du Plateau. En Côte d'Ivoire, la promotion de l'élevage des bovins par les paysans a été poursuivie par la Société pour le Développement des Productions Animales (SODEPRA). Aux deux ranches de Sipilou et d'Abokouamekro, établis pour la multiplication et l'amélioration de la race N'dama, s'ajoutera celui de la Marahoué, financé par le F.E.D., qui doit s'étendre sur 82.000 hectares de savanes.

ESTIMATION DE L'EFFECTIF DU BÉTAIL

	Bovins		Ovins et caprins	
	1970	1973	1970	1973
Milliers de têtes				
Côte d'Ivoire (a)	408	460	1.666	1.844
Dahomey (a)	610	780	1.190	1.350
Haute-Volta (b)	2.700	2.174	4.200	4.700
Niger (b)	4.000	2.700	8.700	6.500
Sénégal (b)	2.615	2.200	2.700	2.500
Togo (a)	194	220	1.329	1.167
Total	10.627	8.534	19.785	18.061
(a) Commission Economique pour l'Afrique : Annuaire Statistique 1974.				
(b) Sources diverses rassemblées par E. Berg : The recent economic evolution of the Sahel.				

1.23. La pêche et les industries du poisson

Les prises de poisson et crustacés, mises à terre dans les six Etats de l'Union, par la pêche pratiquée en mer, mais également dans les lagunes et les fleuves, auraient été de 454.000 tonnes en 1973, selon les estimations rassemblées par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.).

Les $7/10^{ème}$ de ce tonnage sont à l'actif de la pêche sénégalaise dont la croissance, ces dernières années, a été remarquable. De 162.000 tonnes environ, les mises à terre au *Sénégal* ont dépassé 300.000 tonnes en 1974, correspondant à une valeur globale estimée à 21,8 milliards de francs c.f.a.

Cette progression est en grande partie le fait de quelque 33.000 pêcheurs sénégalais, faisant vivre les $2/10^{ème}$ de la population du pays et pratiquant une pêche artisanale dont les mises à terre ont été de 260.000 tonnes en 1974. La modernisation des moyens de cette pêche s'est poursuivie, 4.187 pirogues à moteur pouvant être recensées en 1974 contre 3.560 en 1973.

L'augmentation enregistrée en 1974 tient également, pour partie, à une reprise sensible de la pêche du **thon**. Les quantités de thon livrées aux conserveries se sont, en effet, sensiblement accrues, sans atteindre, cependant, le chiffre élevé de 1971.

PÊCHE AU THON - MISES A TERRE A DAKAR

Campagnes	Tonnes	Variations annuelles
1971	17.286	+ 43,8 %
1972	12.717	- 26,4 %
1973	8.740	- 31,3 %
1974	14.404	+ 64,8 %

La part de l'albacore reste comparable à celle constatée en 1973 (48,8 % contre 49,2 %). Le prix de celui-ci a été porté, en ce qui concerne la pêche fraîche, de 132 à 170 francs c.f.a. le kilogramme pour le premier semestre et 185 francs c.f.a. pour le deuxième semestre 1974.

Les conditions hydrologiques ont été meilleures qu'en 1973, les lieux de pêche s'étant rapprochés de Dakar pour n'être plus, au mois de décembre, qu'à trois heures de mer de ce port. Les mises à terre des bateaux français et sénégalais, autres que ceux de la Société Sénégalaise d'Armement à la Pêche (SOSAP), ont été en forte progression (+ 56 %). La SOSAP, par contre, tout en approvisionnant mieux Dakar (3.153 tonnes contre 1.520 tonnes en 1973) a vu son activité freinée par des avaries survenues à ses bateaux. Pour la première fois, un cargo frigorifique sénégalais a livré des thons congelés à Abidjan.

Les conditions de la pêche en *Côte d'Ivoire* ne se sont pas améliorées en 1974, en raison du manque de bateaux modernes susceptibles d'aller pêcher au large de l'étroit plateau continental, pauvre et surexploité.

Les importations ont donc été en accroissement notable : 83.000 tonnes contre 74.000 tonnes en 1973, alors que la pêche industrielle nationale réduisait ses prises : 41.000 tonnes en 1974 contre 45.000 tonnes en 1973 et 58.000 en 1972.

La Société Ivoirienne de Pêche et d'Armement (SIPAR) a reçu, en 1974, un quatrième senneur-congélateur et a commandé une cinquième unité pour la pêche au thon. L'action d'encadrement menée, depuis 1972, autour du Lac de Kossou pour la pêche continentale s'est intensifiée en 1974 malgré un certain freinage dû au retard de la montée des eaux.

Au *Dahomey*, la pêche industrielle maritime se trouve handicapée depuis 1973 par la transformation en crevettiers d'un certain nombre de chalutiers ; le tonnage pêché a donc diminué alors que la pêche à la **crevette** a poursuivi son essor. La pêche continentale, de son côté, est en régression du fait de la surexploitation du Lac Ahémé et de la basse Vallée de l'Ouémé.

Tous les Etats de l'Union, ayant un rivage maritime, ont apporté la plus grande attention au problème de la sauvegarde des richesses halieutiques des zones avoisinant leurs eaux territoriales, en raison notamment de l'accroissement du nombre et de la capacité de captures des bateaux étrangers pêchant dans l'Est-Atlantique.

Aussi, au cours de la Troisième Conférence internationale sur le droit de la mer, tenue à Caracas de juin à août 1974, leurs représentants ont-ils été amenés à soutenir, concernant la nouvelle notion préconisée de « zone préférentielle de 200 miles marins », la position de nombreux pays du tiers monde tendant à donner à cette zone le caractère d'une mer territoriale dont l'exploitation serait réservée exclusivement aux Etats souverains.

Parallèlement à ces négociations multilatérales qui doivent se poursuivre, les Etats de l'Union monétaire ont recherché des bases d'accord avec des Etats voisins ou amis, afin de fixer les conditions d'exploitation de leurs eaux territoriales ou des zones de pêche qu'ils ont créées (comme c'est le cas du Sénégal dans la limite de 110 miles marins).

Ainsi, un protocole a-t-il été signé le 10 juillet 1974, entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal, par lequel les deux Gouvernements s'accordent des avantages réciproques concernant, par exemple, la délivrance de licences de pêche, le débarquement du poisson, la pêche thonière, etc. La Côte d'Ivoire a poursuivi des négociations avec la Mauritanie, et le Sénégal, de son côté, a négocié avec l'Espagne et avec la France dont les navires devront désormais recevoir une autorisation de pêche.

1.24. L'exploitation forestière et l'industrie du bois

A sa situation géographique, la Côte d'Ivoire doit un domaine forestier qui couvre près de la moitié de son territoire. Son exploitation, depuis près d'un siècle - les premières exportations enregistrées remontent à 1880 - l'a cependant à peu près privée de ses essences les plus précieuses et a considérablement réduit les surfaces exploitables qui, encore évaluées à 9,8 millions d'hectares en 1966, ne couvrent plus que 5,5 millions d'hectares en 1973. Cette destruction accélérée d'une précieuse richesse naturelle était le fruit d'une exploitation ayant porté la production de 1 million de mètres cubes de **grumes** en 1960 à 4,2 millions en 1969, production exportée sous cette forme brute pour plus des trois-quarts.

Ce développement a contribué sans doute de façon très appréciable à l'essor économique de la Côte d'Ivoire et au surplus dégagé par sa balance commerciale, plaçant le bois dans les premières exportations, la première même en 1973. Il ne pouvait cependant se poursuivre sans se condamner à sa perte. Aussi, par toute une série de dispositions législatives et réglementaires promulguées à partir de 1970, tant en modalités d'exploitation ou d'exportation qu'en fiscalité, le Gouvernement ivoirien s'est-il attaché

- à préserver le patrimoine forestier,
- à encourager l'exploitation d'essences nouvelles,
- à favoriser la transformation sur place de grumes par un approvisionnement prioritaire des industries locales.

L'action de reboisement de la Société pour le Développement des Plantations Forestières (SODEFOR), établissement public constitué en 1965, a été développée : 3.500 hectares ont été plantés par elle en 1974, portant à 20.594 hectares les superficies reboisées (dont 37 % en teck et 24 % en framiré).

En vue de l'établissement d'une industrie de la pâte à papier, l'inventaire de 238.000 hectares a été effectué dans le sud-ouest. La densité des espèces exploitables permettrait l'existence de cette industrie pendant 30 ans, délai pouvant être utilisé pour la plantation d'espèces à croissance rapide (pin, eucalyptus) à raison de 5.000 hectares par an. Un échantillon de 5.000 tonnes de bois provenant de cette région a été utilisé à titre expérimental à Formose ; le papier extrait de la pâte produite s'est révélé de bonne qualité.

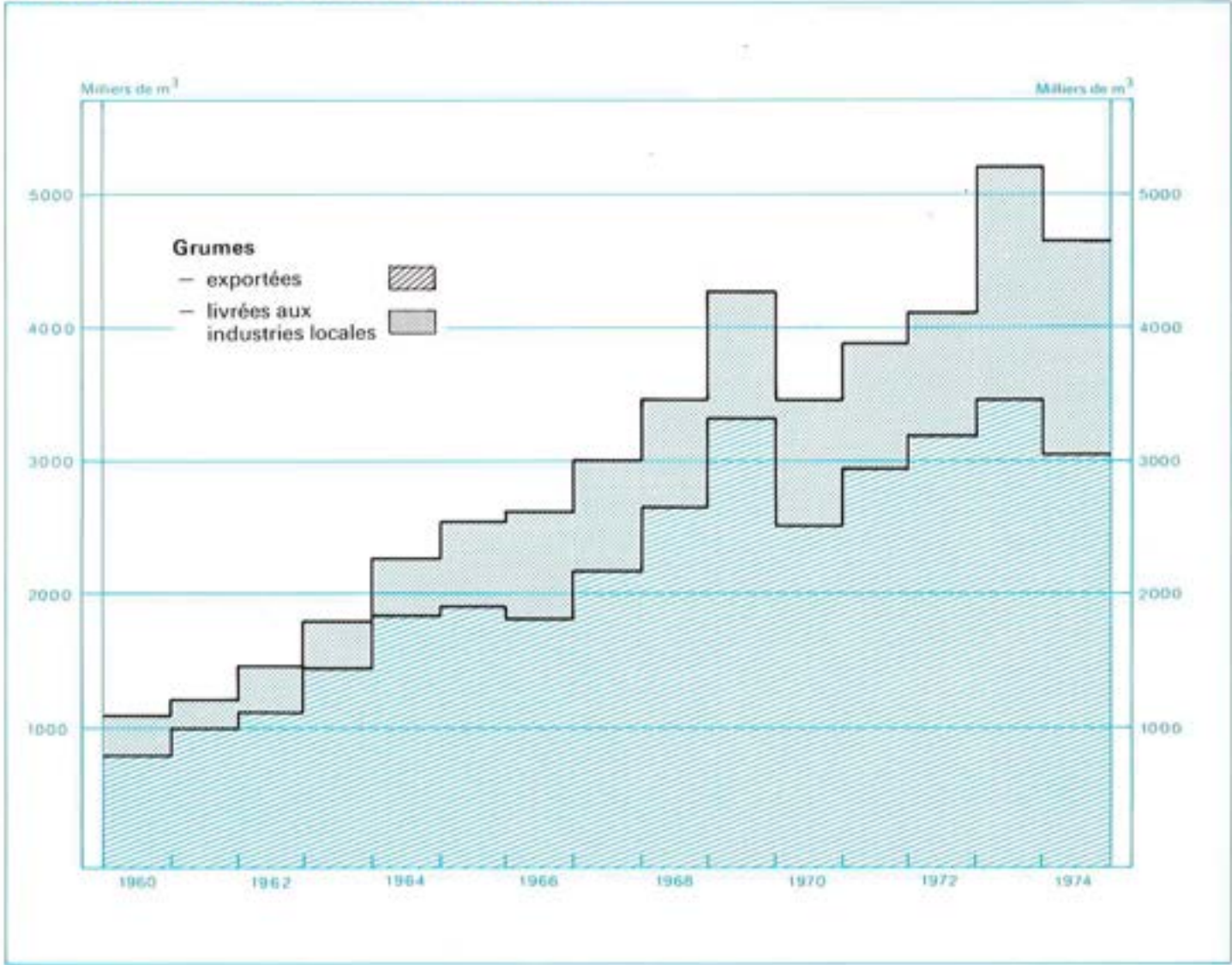
Le « jumelage » imposé, pour certaines espèces, entre leur exportation en grumes et leur livraison aux industries locales, a comblé les besoins de celles-ci et entraîné l'expansion de leur capacité de traitement, portée de 1,7 à 1,9 million de mètres cubes en 1974 par la création de dix nouvelles usines.

Les exportations de bois en grumes n'en ont pas été réduites pour autant, atteignant 3,5 millions de mètres cubes, volume sans précédent, en 1973.

COTE D'IVOIRE — EXPORTATIONS DE BOIS EN GRUMES

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de m ³						
Aboudikro / Sapelli	182	120	146	153	130	93
Acajou	212	137	172	196	171	107
Makoré	157	154	161	182	151	113
Tiama	196	127	147	168	157	118
Sipo	678	463	564	461	308	194
Samba	910	717	933	886	1.025	906
Total	2.335	1.718	2.123	2.046	1.942	1.531
Autres espèces	992	793	810	1.122	1.554	1.503
Total général	3.327	2.511	2.933	3.168	3.497	3.034
Pour cent du total des exportations						
Proportion						
— des six principales espèces	70,2	68,4	72,4	64,6	55,5	50,5
— des « autres espèces »	29,8	31,6	27,6	35,4	44,5	49,5

EXPLOITATION DE LA FORÊT DE COTE D'IVOIRE



Le renversement de la conjoncture internationale devait brusquement réduire les ventes au cours du deuxième semestre 1974, ramenant à 3 millions de mètres cubes le volume des exportations de cette année. La contraction des exportations devait cependant atteindre davantage les essences traditionnellement exportées que celles peu connues dont l'emploi faisait justement l'objet d'un effort accru de promotion.

Au contraire des exportations de grumes, celles de **placages** se sont maintenues, à très peu près, alors que celles de **sciages** ont continué leur progression, la baisse de leurs exportations sur la Grande-Bretagne ayant été largement compensée par le développement de leurs ventes sur les Etats-Unis, l'Espagne, l'Italie, et surtout sur la France qui se place au premier rang des acheteurs.

La valeur totale des exportations de bois en grumes, en sciages et placages, telle qu'enregistrée par les statistiques douanières, a été, la hausse générale des prix aidant, à peine inférieure à son montant en 1973 (65,9 milliards), ayant, en 1974, atteint 65,2 milliards. Dans ce dernier montant, la valeur des exportations de sciages et placages intervient pour 21 %, alors que cette proportion était à peine de 8 % douze ans plus tôt, en 1963.

Les dispositions prises par le Gouvernement ivoirien, pour la transformation industrielle sur place d'une matière première locale, ont donc permis non seulement la satisfaction de la quasi-totalité des besoins de la consommation nationale, mais également le développement d'exportations de produits élaborés.

INDUSTRIES DU BOIS EN COTE D'IVOIRE

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Mille mètres cubes						
Grumes traitées	820	950	950	950	1.694	1.635
Millions de francs c.f.a.						
Ventes	10.100	10.252	9.747	10.298	15.506	23.000
— exportations	4.907	5.731	4.999	5.256	9.391	14.500
— marché intérieur	5.193	4.521	4.748	5.042	6.215	8.500
Salaires distribués	2.600	3.120	3.200	3.400	3.984	4.384

Source : Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire - Principales industries installées en Côte d'Ivoire, mars 1975.

1.25. L'exploitation des ressources minérales

Deux événements ont dominé, en 1973-1974, l'activité et l'organisation de ce secteur.

Le premier, sur la scène internationale, a été le brusque et considérable relèvement du prix du pétrole brut imposé par l'O.P.E.P. ; il a donné un nouvel élan aux recherches pétrolières et uranifères dans l'Union. Mais, de conséquence plus immédiate, il a inspiré à l'Office Chérifien des Phosphates, dont les ventes dominent le marché international de ces produits, une augmentation comparable de leur prix. Le prix de base des phosphates marocains s'est trouvé ainsi porté de 12 à 48 dollars la tonne au début 1974 ; une seconde augmentation de 50 % l'a porté, le 1^{er} juillet 1974, à 72 dollars. Ces mouvements ont été suivis par les autres exportateurs de phosphates.

Le second événement, de portée intérieure, facilité sans doute par l'accroissement considérable des recettes tirées en 1974 des exportations de **phosphates**, a été la prise de contrôle des profits de cette exploitation par les Gouvernements du Togo et du Sénégal.

Le 1^{er} janvier 1974, le Chef de l'Etat togolais annonçait la décision de son Gouvernement de prendre le contrôle de la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin dont l'activité est limitée à l'extraction des phosphates, désormais cédés sur la base d'un prix forfaitaire à un *Office Togolais des Phosphates* qui en assure le placement. Une équitable indemnisation a été versée aux anciens actionnaires de la C.T.M.B.

Le Gouvernement du Sénégal a fait prévaloir un plafonnement des profits de la *Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba* et une extension de la participation publique au capital de celle-ci de 3 à 50 %.

De l'augmentation des cours des phosphates, les deux pays ont tiré d'autant plus de profit que leurs ventes se sont développées, même au Sénégal, par l'utilisation des stocks, la production y ayant été freinée par diverses contingences.

VENTES DE PHOSPHATES DE CHAUX

	1971	1972	1973	1974
Milliers de tonnes				
Sénégal	1.230,4	1.511,0	1.609,5	1.663,0
Togo	1.761,8	1.855,1	2.292,4	2.571,7

La production de **phosphates d'alumine** de la *Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès* a également profité de conditions très favorables du marché ; tout en augmentant sa production et ses exportations, elle a pu poursuivre la modernisation de son extraction et construire un nouveau four de calcination.

SÉNÉGAL — VENTES DE PHOSPHATES D'ALUMINE

	1971	1972	1973	1974
Milliers de tonnes				
Phosphates brut	98,8	106,8	133,3	223,8
Phosphates calcinés	46,1	39,6	66,1	88,2

La crise pétrolière ne pouvait que renforcer l'intérêt des gisements d'**uranium** et contribuer au relèvement des cours de celui-ci. De cette situation le *Niger* a tiré profit, tant par l'extension de l'exploitation du gisement d'Arlit, assurée par la Société des Mines de l'Air (SOMAIR) que par la préparation de l'exploitation d'autres gisements, le Gouvernement du Niger s'attachant à rechercher les moyens d'assurer aux finances publiques une plus large part des profits.

La SOMAIR a ainsi développé sa production et ses ventes.

	1971	1972	1973	1974
Tonnes d'uranium extraites d'uranate				
Production	410	869	949	1.114
Ventes	400	300	1.090	1.250

Par ailleurs, la SOMAIR a terminé, en 1974, les investissements nécessaires pour porter sa capacité annuelle de production à 1.500 tonnes d'uranium contenu par an.

Des projets de prospection et d'exploitation d'autres gisements se sont concrétisés.

Ainsi, en juin 1974, a été créée la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK), associant le Commissariat à l'Energie Atomique français, l'Etat nigérien et la Société japonaise Overseas Uranium Resources Development (OURD) à l'exploitation souterraine d'un gisement uranifère à 10 kilomètres au sud d'Arlit.

Pour l'exploration d'indices d'uranium dans la région de Djado, a été constituée, le 14 mai 1974, la Société des Mines de Djado qui associe au Gouvernement du Niger des intérêts allemands, français et japonais, les dépenses incombant à la République du Niger étant financées par la République Fédérale d'Allemagne dans le cadre d'un accord d'assistance technique.

Enfin, les négociations entamées entre le Gouvernement du Niger, le Commissariat à l'Energie Atomique et l'entreprise américaine Continental Oil Company pour la recherche d'uranium dans la région d'Imouraren ont abouti à une convention générale passée entre les trois parties intéressées, au mois d'avril 1974.

La crise pétrolière a également donné un regain d'intérêt aux **recherches d'hydrocarbures**.

Sur le plan juridique, des négociations se sont engagées en vue de l'obtention de nouveaux permis de recherches en Côte d'Ivoire ainsi qu'au Dahomey, pendant que les sociétés titulaires de permis au Niger régularisaient le nouvel équilibre qu'elles avaient établi entre elles ces dernières années, en ce qui concerne leurs participations à ces permis et leurs activités de prospection.

Au *Niger*, en effet, la Société Texaco International Petroleum Company a pris une participation de 30 % dans le permis « Séguédine » délivré à la Société Global Energy Company et a été désignée comme société exploitante pour ce permis et pour le permis « Agadem » qui lui avait été délivré à l'origine ; en outre, la Société Esso Exploration participe à ces deux permis. La Société Continental Overseas Oil Company, titulaire du permis « Niger Sud », a cédé 50 % de ses parts indivises à la Société Shell Nigérienne de Recherches et d'Exploitation (Shell Nigerex), mais reste exploitante désignée. La Société Texaco, tout en poursuivant son programme d'études sismiques, a déployé une très grande activité qui lui a permis d'effectuer, à Fachi et Séguédine, deux importants forages dont les premiers résultats étaient encourageants.

En Côte d'Ivoire, des négociations ont été engagées sur une superficie, située en haute mer, d'environ 36.000 km² ; un premier accord est intervenu avec les Sociétés Philips Petroleum, Getty Oil, A.G.I.P. et la Société Nationale Espagnole des Pétroles (Hispanoil) pour la prospection d'un périmètre de 19.000 km², dont la profondeur d'eau va de 200 à 3.000 mètres ; ce consortium disposera d'un droit exclusif de recherche et devra investir 10 milliards de francs c.f.a.

La négociation s'est également engagée avec le Consortium Exxon-Shell pour l'octroi d'un périmètre contigu à celui qui lui a été accordé en 1970 au sud-est d'Abidjan. Sur ce dernier périmètre, la Société Esso Exploration et Production Côte d'Ivoire, agissant pour le compte de ce consortium, après trois forages exécutés en 1972 et 1973, a effectué, en septembre 1974, un quatrième forage.

Au Dahomey, la Société Shell Dahoméenne de Recherches et d'Exploitation (Shell Dahorex) a poursuivi ses travaux de recherches sismiques sur le permis de recherche qui lui a été attribué le 26 mai 1971 et qui porte sur une zone terrestre et une zone marine allant jusqu'à 3.000 mètres de profondeur ; en demandant le renouvellement de la convention passée en 1971, elle a négocié l'octroi d'un nouveau permis empiétant, pour partie, sur le périmètre visé par la convention passée avec l'Union Oil of California et résiliée le 8 janvier 1974.

Au Sénégal, le Gouvernement avait demandé, dès le mois d'octobre 1973, à la Compagnie des Pétroles Total Afrique de l'Ouest (COPETAO) de reprendre l'étude des possibilités d'exploitation du gisement d'huile lourde découvert par elle, en 1966, sur le permis dit de « Casamance maritime » ; la société intéressée, après étude, a considéré que cette exploitation ne serait pas rentable malgré la hausse des prix des hydrocarbures. Une nouvelle étude a été demandée à un bureau spécialisé américain.

La Société Shell Sénégalaise de Recherches et d'Exploitation (SENREX), tout en poursuivant ses prospections sismiques en zone maritime de la Casamance, a commencé des recherches terrestres dans la région de Thiès.

Au Togo, par contre, aucune activité de recherche pétrolière n'a été poursuivie en 1974, la Société Shell Togorex ayant été dissoute après avoir renoncé à son permis off-shore.

La recherche des modalités d'exploitation d'autres richesses minérales s'est poursuivie.

En Haute-Volta, une ordonnance du 1^{er} avril 1974 a créé l'Office des projets de Tambao, chargé de promouvoir l'ensemble des opérations concernant la mise en exploitation du gisement de **manganèse**, y compris la construction et l'équipement de la voie ferrée reliant le gisement à Ouagadougou.

Les contacts se sont poursuivis avec les groupes miniers intéressés afin de constituer une société d'exploitation où le Gouvernement voltaïque aurait la majorité ; le financement de la voie ferrée est apparu subordonné aux engagements que pourrait prendre cette société en ce qui concerne le trafic futur.

Le projet d'exploitation de **calcaires** au Togo par la Société des Ciments de l'Afrique de l'Ouest (CIMA O) a renforcé son caractère d'intérêt régional avec la confirmation de la participation du Ghana. Après réévaluation du coût du projet, un appel d'offres a pu être lancé par les dirigeants de la société pour la désignation du groupe chargé de l'installation technique de la fabrique de clinker.

En Côte d'Ivoire, un Consortium International pour l'Exploitation des Gisements de Fer du Mont Klahoyo (COMIFERCI) a été constitué par divers groupes miniers. Il s'est réuni plusieurs fois afin de constituer une société d'exploitation et examiner les problèmes suscités par ce projet d'exploitation ; à cette occasion, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a fait part de son désir de voir le transport du minerai assuré par voie ferrée, à charge de supporter, par la société promotrice, la différence du coût existant entre cette voie et la canalisation préconisée.

Au regard de ces progrès de l'exploration et de l'exploitation des richesses minérales de l'Union, il faut cependant noter, en Côte d'Ivoire, la baisse de production de **diamant**, en raison de la fermeture d'un des centres d'exploitation de la Société Anonyme de Recherche et d'Exploitation Minière en Côte d'Ivoire (SAREMCI).

COTE D'IVOIRE — EXTRACTION ET VENTES DE DIAMANT

	1971	1972	1973	1974
Carats				
Production	326.770	333.541	299.708	278.533
Ventes	289.954	352.160	286.963	291.291
Millions de francs c.f.a.				
Ventes	1.280	1.422	1.422	1.724

Au *Sénégal*, la production de **sel** des Salins du Sine-Saloum a progressé de 140.000 à 150.000 tonnes.

Dans leur ensemble, les résultats de l'exploitation minière, en 1974, apparaissent donc satisfaisants.

ESTIMATION DE LA VALEUR DES VENTES DE PRODUITS MINÉRAUX

	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.			
Togo			
Phosphates	5.108	7.006	32.990
Sénégal	5.516	6.861	27.265
Phosphates de chaux	4.603	5.278	23.847
Phosphates d'alumine bruts	240	282	974
Phosphates calcinés	182	318	737
Phosphal et Polyfos	52	44	71
Attapulgit	89	117	148
Sel marin	350	822	1.488
Côte d'Ivoire (Diamants)	1.422	1.422	1.625
Niger	1.554	5.110	6.573
Cassitérite	70	99	177
Uranium	1.484	5.011	6.396
Total	13.600	20.399	68.453

1.26. L'énergie

Les produits pétroliers constituent la principale source d'énergie de tous les pays de l'Union monétaire.

Le bois est sans doute encore la source quasi-exclusive des combustibles d'utilisation domestique des populations rurales, mais son emploi, en cette qualité, a heureusement disparu dans le domaine des transports et tend à disparaître dans l'usage domestique des populations citadines. Des déchets de végétaux (coques, bois) sont également utilisés par les industries transformatrices, mais cette source couvre à peine leurs besoins.

Aucun gisement de combustible minéral n'est encore reconnu exploitable, à l'exception de celui de Anou-Araren près d'Agadès, au Niger, dont l'utilisation, pour la production thermique d'énergie électrique, est en voie de réalisation.

En comparaison de bien d'autres pays intertropicaux, les pays de l'Union monétaire ont été relativement mal pourvus, par la nature, en matière de force hydraulique aisément captable, et la contribution de celle-ci à la production d'électricité n'a guère pu se développer qu'en Côte d'Ivoire au prix de considérables investissements.

Aussi, la production d'énergie électrique est-elle encore, pour les huit-dixièmes environ, le fait de centrales thermiques utilisant des produits pétroliers.

Le rendement, la commodité de transport et d'emploi des produits pétroliers en ont fait, comme dans de nombreux pays la source privilégiée d'énergie, le facteur essentiel de développement, de « modernisation » de l'activité économique comme des conditions de vie des populations.

Ces **produits pétroliers**, l'Union monétaire, n'en tirant pas encore de son sol, doit les importer en totalité. Pour les deux-tiers, ces importations sont effectuées par la Côte d'Ivoire et le Sénégal, principalement sous forme d'huiles brutes destinées à être traitées par la Société Ivoirienne de Raffinage (S.I.R.) et la Société Africaine de Raffinage (S.A.R.) du Sénégal.

IMPORTATIONS D'HUILES BRUTES DE PÉTROLE

	1972	1973	1974
Côte d'Ivoire			
Millions de tonnes	1.115,1	930,4	1.655,7
Millions de francs c.f.a.	6.352	5.736	31.043
Sénégal			
Millions de tonnes	643,5	665,9	672,1
Millions de francs c.f.a.	3.696	4.714	13.973
Total			
Millions de tonnes	1.758,6	1.596,3	2.327,8
Millions de francs c.f.a.	10.048	10.450	45.016
Valeur unitaire (F. c.f.a. / tonne)	5.713	6.546	19.338

EXPORTATIONS DE PRODUITS PÉTROLIERS

	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	2.904	4.354	10.889
Sénégal	2.203	2.537	5.309
Total	5.107	6.891	16.198

U.M.O.A. - CONSOMMATION DES PRINCIPAUX HYDROCARBURES

	1970	1971	1972	1973	1974
Mètres cubes					
Essence (y.c. super)	396 574	423 630	464 422	492 341	480 876
Côte d'Ivoire	204 648	216 116	232 207	239 065	231 645
Dahomey	29 524	32 491	36 326	37 547	35 351
Haute-Volta	23 685	25 660	28 553	32 229	32 665
Niger	19 469	21 212	22 860	25 690	23 390
Sénégal	96 608	101 638	114 895	124 603	124 943
Togo	22 640	26 513	29 581	33 207	32 882
Pétrole lampant	100 734	102 804	105 465	104 965	99 239
Côte d'Ivoire	45 655	48 229	49 030	48 358	47 071
Dahomey	14 974	14 539	17 012	18 735	18 258
Haute-Volta	8 566	8 382	8 676	9 314	10 885
Niger	3 222	2 885	2 950	3 423	2 486
Sénégal	12 823	13 301	13 782	13 456	13 529
Togo	15 494	15 468	14 015	11 679	7 010
Gas-oil	303 736	323 332	393 214	408 502	396 719
Côte d'Ivoire	175 163	189 722	216 469	244 327	234 437
Dahomey	39 694	39 750	53 914	46 971	37 582
Haute-Volta	10 441	12 081	12 228	13 347	14 404
Niger	18 086	16 979	21 654	25 434	25 447
Sénégal	27 646	28 400	48 504	51 438	59 497
Togo	32 706	36 400	40 445	26 985	25 352
Tonnes					
Fuel-oil					
Côte d'Ivoire 1 500	38 079	51 584	56 075	62 823	74 039
Côte d'Ivoire 3 500	48 251	90 161	102 249	120 883	126 907
Dahomey** (mètres cubes)	1 725	3 217	5 572	3 656	3 812
Haute-Volta	1 543	2 234	2 739	2 224	3 683
Niger	20 951	26 992	(a) 30 218	(a) 37 218	(a) 36 494
Sénégal	178 728	169 342	187 813	210 064	241 547
Togo	21 542	28 050	30 911	37 011	36 826
Diesel-oil					
Côte d'Ivoire (mètres cubes)	61 579	68 939	66 902	78 153	70 348
Dahomey** (mètres cubes)	1 725	3 217	5 572	3 656	3 812
Haute-Volta	9 254	9 415	10 513	15 367	17 109
Niger	-	-	-	-	-
Sénégal	28 004	32 224	30 598	38 587	36 077
Togo	8 698	11 426	12 123	14 192	11 803

** Diesel + fuel. - (a) Fuel 1 500, mélange gas-oil 90 % et fuel 10 %, gas-oil teinté et gas-oil détaxé.

La satisfaction de la consommation locale est la principale destination des importations de produits pétroliers. Cependant, les raffineries de Côte d'Ivoire et du Sénégal exportent une partie de leur production sur des pays voisins (Haute-Volta, Mali, Mauritanie) ; le Dahomey et le Togo effectuent quelques réexportations sur le Niger et le Mali.

Le triplement du prix du pétrole brut, intervenu fin 1973, ne pouvait manquer de peser lourdement sur l'économie des Etats de l'Union. Le coût des importations des produits pétroliers bruts et raffinés qui avait constitué, au cours de la précédente décennie, de 5 % à 6 % de la valeur totale des importations, devait représenter près de 13 % de celles effectuées en 1974. Cet accroissement traduit également, il est vrai, une sensible augmentation des importations de pétrole brut destiné à assurer l'approvisionnement des raffineries de Côte d'Ivoire et du Sénégal. Pour ces deux pays, il a été compensé partiellement par un développement de leurs exportations de produits raffinés dont la valeur est passée de 6,9 milliards de francs c.f.a. en 1973 à 16,3 milliards en 1974. Il n'en demeure pas moins que, pour l'ensemble de l'Union monétaire, l'accroissement net du coût de son approvisionnement en produits pétroliers a été voisin de 30 milliards de francs c.f.a.

Par une péréquation entre les différents produits raffinés, un aménagement des taxes perçues et une compression des marges de distribution, les Gouvernements des Etats de l'Union monétaire se sont efforcés de réduire l'incidence de l'augmentation du prix de l'huile brute.

Le prix à la pompe de l'essence ordinaire devait cependant progresser de 34 % environ, de septembre 1973 à septembre 1974, et celui du gas-oil de 51 % (a).

La hausse des prix de vente des produits pétroliers, qui s'est échelonnée au long de la période sous revue, n'a pas entraîné une contraction immédiate de la consommation stimulée par le développement de l'activité économique. Une légère baisse de la consommation de l'essence peut être relevée cependant, ainsi que celle du pétrole lampant en certains pays, encore que celle-ci puisse être imputée, en partie du moins, à un développement de l'électrification.

Plus marqué a été le ralentissement de la forte progression enregistrée durant la précédente décennie de la consommation d'électricité. Celle-ci, qui s'était accrue de 13,4 % l'an en moyenne de 1962 à 1973, n'a augmenté que de 4 % de 1973 à 1974.

PROGRESSION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

	1962 à 1972	1972 à 1973	1973 à 1974
	Pour cent l'an		
Côte d'Ivoire	18,7	17,3	2,5
Dahomey	10,3	19,1	10,6
Haute-Volta	12,1	13,5	11,3
Niger	15,1	9,4	4,3
Sénégal	6,4	9,6	2,6
Togo	19,2	26,3	13,0
U.M.O.A.	+ 12,8	+ 15,3	+ 4,0
(a) Moyenne pondérée par la consommation.			

La décélération a été particulièrement sensible en Côte d'Ivoire et au Sénégal, ainsi qu'au Niger où elle s'est également manifestée, à un degré moindre cependant, s'agissant de l'énergie électrique « haute tension », en grande partie d'utilisation industrielle.

PROGRESSION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE « HAUTE-TENSION »

	1970 à 1971	1971 à 1972	1972 à 1973	1973 à 1974
	Pour cent l'an			
Côte d'Ivoire	+ 20,0	+ 15,1	+ 15,5	+ 6,5
Haute-Volta	+ 42,2	+ 8,8	+ 15,2	+ 14,5
Niger	+ 11,5	+ 17,5	+ 18,4	+ 11,8
Sénégal	+ 7,5	+ 4,1	+ 11,9	+ 4,4
Ensemble	+ 14,7	+ 11,1	+ 14,1	+ 6,1

Le ralentissement de la progression de la consommation a surtout affecté la production des centrales thermiques, tandis que s'est développée celle des centrales hydrauliques de Côte d'Ivoire, en même temps que les importations d'énergie produite par la Centrale hydraulique d'Akossombo (Ghana).

U.M.O.A. — CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

	1970	1971	1972	1973	1974
	1 000 kWh				
Côte d'Ivoire	428 525	491 261	563 776	661 243	677 930
Dahomey (a)	29 630	31 877	37 159	44 233	48 938
Haute-Volta	23 233	29 280	31 883	36 147	40 316
Niger	35 689	38 333	44 697	48 914	50 964
Sénégal	283 778	298 793	318 980	349 470	358 471
Togo (b)	57 223	68 830	77 750	97 892	110 616
Consommation totale	858 078	958 374	1 074 245	1 237 927	1 287 235
dont :					
Haute tension*	454 863	521 874	576 366	657 794	697 968
Côte d'Ivoire	224 941	269 933	310 772	359 031	382 188
Haute-Volta	11 678	16 606	18 073	20 805	23 821
Niger	16 445	18 341	21 544	25 054	28 013
Sénégal	201 791	216 994	225 975	252 905	263 946
Basse tension*	316 362	335 793	382 970	438 008	429 713
Côte d'Ivoire	203 584	221 328	253 004	302 212	295 742
Haute-Volta	11 555	12 674	13 810	15 342	16 495
Niger	19 244	19 992	23 153	23 860	22 951
Sénégal (c)	82 981	81 799	93 003	96 565	94 525
* Le Dahomey et le Togo ne précisent pas la répartition de leur consommation en haute et basse tension.					
(a) Ventes.					
(b) Ventes C.E.E.T. + Consommation C.T.M.B.					
(c) Eclairage, Appareils ménagers, F.M. basse tension.					

SOURCE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE CONSOMMÉE DANS L'UNION

	1972		1973		1974	
Production des	Millions	%	Millions	%	Millions	%
centrales :	kWh		kWh		kWh	
— thermiques	1.066,4	82	1.271,7	83	1.230,2	76
— hydrauliques	229,0	18	170,5	11	278,1	17
— extérieures (a)	—	—	92,1	6	116,1	7
Total	1.295,4		1.534,3		1.624,4	
	+ 18,4		+ 5,9			
(a) Énergie importée de la centrale hydraulique d'Akossombo (Ghana).						

Afin de réduire la dépendance de sa production d'énergie électrique à l'égard de produits pétroliers importés, la Côte d'Ivoire a poursuivi la réalisation de deux grands barrages ; l'un à Taabo, sur la Bandama, en aval de Kossou, alimentera une centrale de 210 M.W., l'autre à Buyo, sur la Sassandra, une centrale de 160 M.W. Pour pourvoir aux besoins de la consommation, et en attendant la réalisation de ces deux barrages, la construction de deux nouvelles centrales de 75 M.W. chacune, s'est achevée, à Vridi.

Au Sénégal, l'installation d'une deuxième unité de production de 30 M.W. va renforcer la capacité de la principale Centrale thermique du pays, au Cap des Biches.

1.27. La production industrielle

L'activité industrielle ne peut guère se définir en termes généraux, et, si elle peut théoriquement se préciser par référence à une nomenclature de produits, l'intégration des activités diverses dans une même entreprise n'en facilite pas la mesure. C'est ainsi que l'industrie textile incorpore, pour certaines, l'égrenage du coton, alors qu'elle ne commence, pour d'autres, qu'à partir de la transformation des fibres de coton.

L'appréciation de l'activité industrielle soulève donc de grandes difficultés que les moyens d'information statistiques n'ont pas encore surmontées dans les pays de l'Union monétaire, s'agissant particulièrement de l'estimation de l'évolution du volume (par comparaison à la valeur aux prix courants) de la production industrielle, et les différences de conception et recensement ne permettent guère de comparaisons valables.

L'examen des « activités primaires » (agriculture, pêche, exploitations forestières et minières) auquel les pages qui précèdent sont consacrées, n'a pu exclure de relever le développement général de la transformation sur place des « productions primaires » de l'Union. L'extraction de l'huile des fruits, graines et amandes, jadis exportés en l'état, s'est généralisée et fournit les matières premières à des productions plus évoluées, huiles raffinées, savons, margarine, notamment. Une proportion encore modeste, mais croissante, de la récolte de café et de cacao est transformée en café soluble et en beurre de cacao ou autres dérivés des fèves. Le développement de la production d'ananas, de tomates, de canne à sucre est directement associé à celui d'industries les traitant, et il en est de même pour les produits de la pêche. La transformation des bois, sur place, est vivement stimulée, non seulement en sciages et placages, mais également en objets d'ameublement. Pour avoir été lente à démarrer, l'évolution amorcée par la création de la première huilerie d'arachides à Dakar, en 1917, et la première filature de coton à Bouaké, en 1920, est maintenant en pleine lancée.

Un des aspects les plus importants de cette évolution, car il concerne la production sur place d'un des matériaux essentiels à l'équipement des pays, est celui du développement de la production de **ciment** : à partir de calcaire extrait localement au Sénégal et au Niger, en utilisant des clinkers importés de Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Togo.

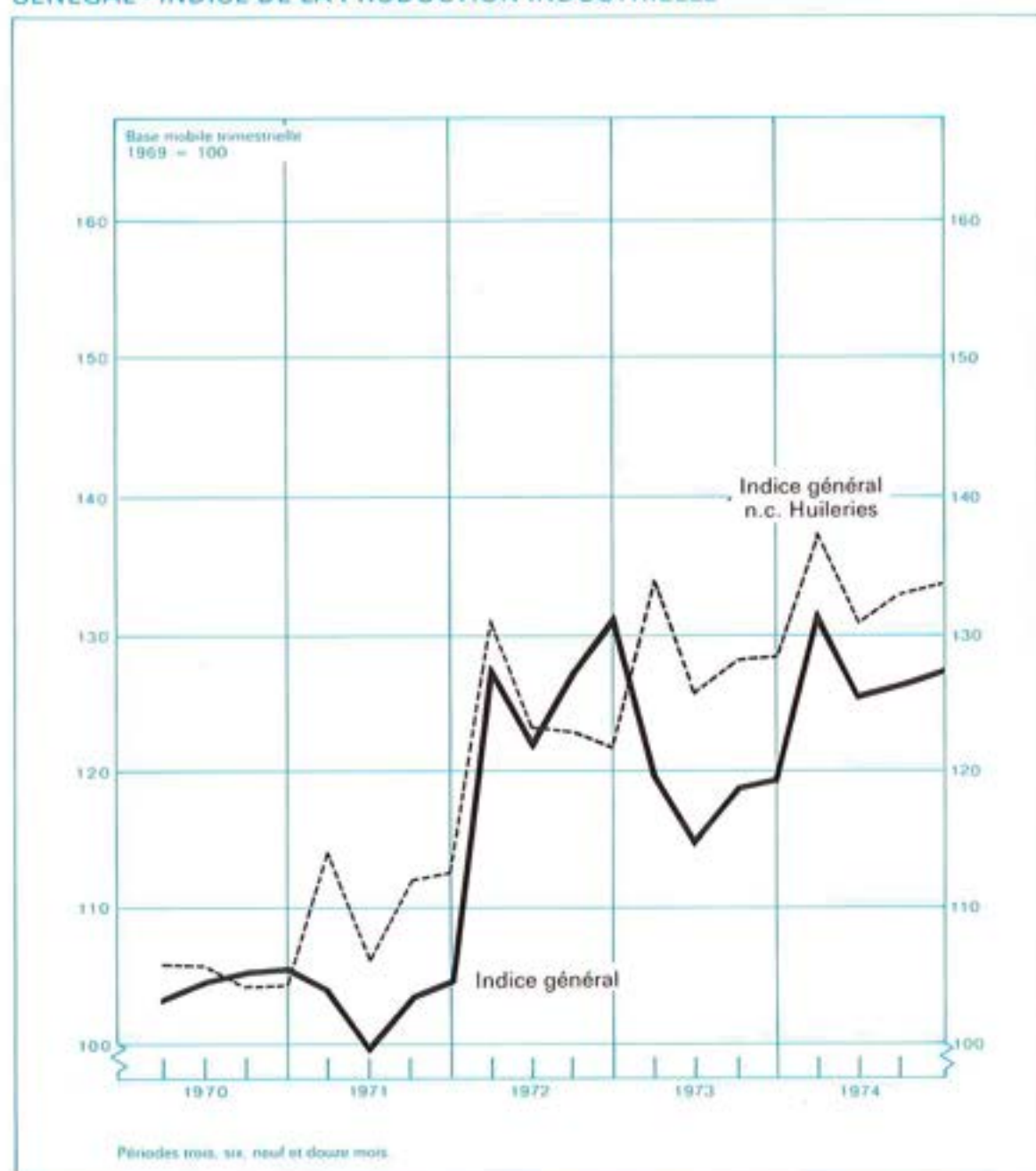
PRODUCTION DE CIMENT

	1972	1973	1974
Milliers de tonnes			
Sénégal	334,9	295,5	331,9
Niger	32,9	29,6	23,9
Côte d'Ivoire	603,4	663,9	629,0
Dahomey	111,9	122,6	147,9
Togo	116,0	108,3	127,8

Ainsi que le montre le tableau ci-dessus, la production de ciment s'est accrue au Sénégal, au Dahomey et au Togo, alors qu'elle a été en baisse en Côte d'Ivoire, en raison du resserrement des débouchés au milieu de l'année, ainsi qu'au Niger, l'usine de la Société Nigérienne de Cimenterie n'ayant pu fonctionner que de façon intermittente pour des raisons techniques.

L'approvisionnement des cimenteries ivoiriennes, dahoméennes et togolaises en clinkers, obtenus à partir de calcaire togolais, a continué à réunir les efforts des pays intéressés qui ont été renforcés par l'adhésion du Ghana à la Société des Ciments de l'Afrique de l'Ouest (CIMA O), constituée pour la réalisation de ce projet.

SÉNÉGAL - INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



	Variations				
	1972	1973	1974	1972 à 1973	1973 à 1974
Base 100 : année 1969					
	%				
Conserveries de poisson	117,1	109,1	150,6	- 6,8	+ 38,0
Graines, farines, biscuits	86,7	109,2	79,2	+ 26,0	- 27,5
Boissons et sucreries	130,6	133,1	131,5	+ 1,9	- 1,2
Tabacs	127,2	141,3	146,4	+ 11,1	+ 3,6
Textiles et ind. auxiliaires	117,4	107,3	107,6	- 8,6	+ 0,3
Industrie du cuir	91,3	79,3	79,9	- 13,1	+ 0,8
Bois, meubles, papier	121,1	98,1	114,9	- 19,0	+ 17,1
Matériaux de construction	165,0	159,4	162,3	- 3,4	+ 1,8
Ouv. en métaux, mach. & mat.	111,5	123,2	143,2	+ 10,5	+ 16,2
Ind. chimiques (n.c. hydroc.)	150,4	151,3	168,5	+ 0,6	+ 11,4
Indice « ensemble »	124,9	125,1	129,9	+ 0,2	+ 3,8

Au *Sénégal*, l'activité industrielle, confrontée comme ailleurs au problème général de la hausse des prix, a eu, en outre, à tenir compte de l'appauvrissement de son marché intérieur dû à la sécheresse des précédentes années. Les industries alimentaires (farines et sucres notamment), en raison du raidissement de la consommation devant la hausse des prix, ont subi une diminution d'activité assez sensible. Les industries textiles, malgré une très légère amélioration, se sont également ressenties de la baisse du pouvoir d'achat des paysans. Le chiffre d'affaires des industries sénégalaises est estimé avoir été, en 1974, de 195 milliards de francs c.f.a. contre 92,6 milliards en 1971. Pour une part, cependant, cette augmentation tient à celle des prix. Ecartant cet effet de la variation des prix, l'**indice de la production industrielle** calculé par la Direction de Statistique du Sénégal permet d'estimer à un peu moins de 4 % la progression d'activité en 1974 dans les industries sénégalaises (non compris les huileries d'arachides et la production d'eau et d'électricité). Comparé à celui de 1972-1973 (0,2 %), ce taux montre le réel des branches « Machines et matériels », « Bois, meubles et papiers » et surtout « Conserveries de poisson » en raison du retour à des conditions normales de pêche au thon ; la meunerie marque une baisse sensible après un redressement en 1973.

En *Côte d'Ivoire*, l'enquête menée par la Chambre d'Industrie fait ressortir une progression de 55 % du chiffre d'affaires des industries ivoiriennes de 1973 à 1974 et de 90 % de la valeur de leurs exportations.

DONNÉES SUR L'INDUSTRIE IVOIRIENNE

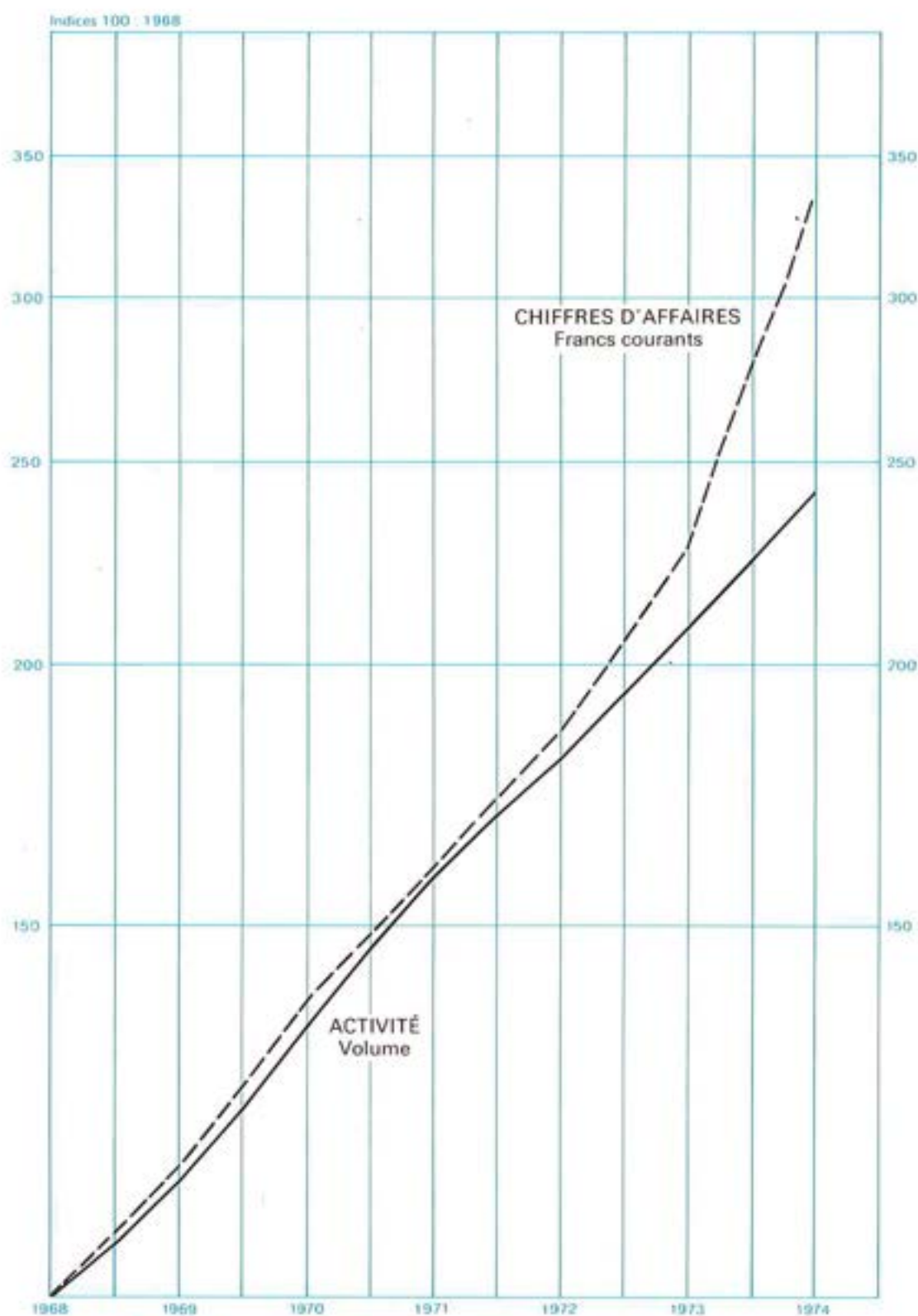
	Chiffre d'affaires	Exportations	Salaires distribués
Milliards de francs c.f.a.			
1969	83	26	12,3
1970	100	32	15,2
1971	115	34	16,9
1972	135	41	19,0
1973	164	52	21,7
1974	254	99	27,3
Pour cent			
Taux de croissance			
1969-1972 (moyen)	+ 18	+ 16	+ 16
1972 à 1973	+ 21	+ 27	+ 14
1973 à 1974	+ 55	+ 90	+ 26
Source : Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire.			

Source : Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire.

La forte progression du chiffre d'affaires, exprimée en francs courants, résulte cependant, pour une part, de l'augmentation des prix au cours de l'année 1974. La progression réelle de l'activité industrielle aurait été de 16,2 % de 1973 à 1974, selon l'indice calculé par la Direction centrale des marchés du Ministère de l'Economie et des Finances ; ce taux de progression est voisin de celui enregistré par ce même indice de 1972 à 1973 (+ 15,7 %).

En début d'année, les difficultés d'approvisionnement avaient menacé les industries des matières plastiques et du papier. Le marasme du marché des bois se répercutait dès le mois de mars sur les entreprises de transformation des bois. Par la suite, alors que certains secteurs se développaient très favorablement (chimie et imprimerie), les hausses de prix à la consommation ont contribué à réduire la demande dans d'assez nombreux secteurs, notamment ceux de l'alimentation (sucre, farine, huile), des matériaux de construction, de la mécanique et de l'électricité, alors qu'une véritable récession frappait les secteurs de la bonneterie et de la confection.

ACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE IVOIRIENNE *



* Activités : Ministère de l'Economie et des Finances - Direction Centrale des marchés.
Chiffres d'affaires : Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire (toutes industries sauf branches d'activité 14 (pétrole) et 93 (électricité, eau).

En fin d'année, le démarrage de la commercialisation des produits agricoles a permis une amélioration très nette du secteur du textile, dont les prix étaient restés relativement stables, et de celui des matériaux de construction.

La gamme des industries existantes s'est élargie, notamment dans le secteur des textiles, avec l'entrée en production de l'Union Industrielle Textile de la Côte d'Ivoire (UTEXI) à Dimbokro, dont la capacité est de 4.500 tonnes de tissus écrus, de la Société de Lingerie de Côte d'Ivoire (SOLINCI) à Bouaké et de la Société Industrielle de Filature, Confection et Textile (FILCOTEX) à Abidjan, utilisant les fils de nylon.

Au *Sénégal*, l'étude s'est poursuivie du projet d'installation d'un centre de réparations navales, concrétisé en 1972 par la création de la Société pour le Développement et l'Infrastructure des Chantiers Maritimes du Port de Dakar (Dakar Marine), et le Gouvernement sénégalais a adopté le principe d'une affectation de 10 milliards de francs pour le financement des infrastructures et s'assurer ainsi le contrôle de la société chargée de l'établissement de cette partie du projet.

Dans les autres Etats, la production industrielle a maintenu sa croissance mais, en dehors de la réalisation de projets liés au développement de l'agriculture (sucrierie en Haute-Volta, huilerie au Dahomey), les activités nouvelles ont été rares : création d'une savonnerie (SNAHDA) au Dahomey et mise en route, en Haute-Volta, de la Compagnie Voltaïque de Traitement des Métaux (C.V.T.M.) produisant des tôles galvanisées et des articles de ménage.

Sur le plan réglementaire, méritent d'être signalées les mesures prises par le Gouvernement du *Niger* en faveur des entreprises nigériennes, par deux lois des 4 et 13 mars 1974, portant respectivement création d'un « Fonds de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises » et d'un Code des Investissements pour l'encouragement à la création et l'extension de la petite et moyenne entreprise nigérienne (capital appartenant, au minimum, à 80 % des personnes physiques ou morales nigériennes) ; le montant initial des investissements de cette nature est réduit à 10 millions.

1.28. L'accueil du tourisme international

Contrarié par la hausse des tarifs de transports aériens provoquée par l'augmentation du prix des carburants, et plus généralement par la détérioration de la structure économique dans les grands pays industriels, le tourisme international s'est trouvé freiné en 1974. Ce ralentissement ne semble pas cependant avoir touché le mouvement des touristes vers les Etats de l'Union ayant fait un effort particulier pour les accueillir, à en juger par les arrivées de visiteurs étrangers enregistrées en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

ARRIVÉE DE VISITEURS ÉTRANGERS

	1972	1973	1974	Variation 1973 à 1974
				± %
Côte d'Ivoire	52.500	71.000	86.000	+ 21
Sénégal	70.000	85.000	148.000	+ 74

Bien qu'il soit difficile d'établir un bilan précis des résultats économiques et financiers de ce mouvement, étant donné qu'il convient de tenir compte des nombreuses charges récurrentes qu'il suscite, en ce qui concerne notamment l'amortissement des installations et le développement des importations, on peut estimer, cependant, que les recettes touristiques nettes sont en augmentation.

Le *Sénégal*, grâce à sa proximité de l'Europe, à la régularité de son climat et à sa douceur ensoleillée durant l'hiver européen, apparaît particulièrement bien placé pour profiter de l'engouement que suscite présentement l'Afrique. Les financements prévus par le IV^e Plan (juillet 1973 - juin 1977), acquis dans la proportion de 30 % à la fin de 1974, doivent permettre de nouveaux développements de l'infrastructure hôtelière et l'aménagement de sites d'un abord facile à partir de la capitale. Les projets en cours permettront, dans un délai assez proche, d'accroître sensiblement la capacité hôtelière du pays, en même temps que seront aménagés des relais-hôtels sur la Petite Côte et sur le Fleuve Sénégal. Ce développement du tourisme a nécessité une réorganisation de la Délégation générale au Tourisme, créée en 1971 (qui se trouve dotée, notamment, d'une Direction de la promotion et des professions touristiques) et d'une Direction de la formation professionnelle.

En *Côte d'Ivoire*, la venue des touristes étrangers a évolué très favorablement en 1974 ; ils ont pu profiter d'aménagements hôteliers récents ou modernisés et de l'ouverture d'hôtels ou de villages-hôtels à l'intérieur du pays, de nature à favoriser des circuits touristiques dans les zones où les paysages naturels ou humains sont les plus attirants. Avec l'aide du Canada, a été décidée la création d'une école hôtelière assurant la formation d'un personnel qualifié.

Au *Togo*, le bilan touristique pour 1974 est également favorable ; l'arrivée de 22.000 touristes dont près de 8.000 de nationalité allemande y a été dénombré. L'ouverture de l'Hôtel de la Paix, à la fin de l'année, permet dans ce pays, comme en Côte d'Ivoire et au Sénégal, la tenue de congrès ou de réunions d'associations internationales dont nombre d'entre elles sont désireuses de profiter d'horizons nouveaux tout en bénéficiant d'assurances suffisantes, tant sur la commodité des locaux que sur les conditions d'hébergement et de distractions.

Au *Dahomey*, où le nombre de touristes est estimé approcher de 20.000 unités, une ordonnance du 20 septembre 1974 a approuvé les statuts de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie dont les attributions s'étendront également à l'organisation du tourisme, à la conception et la mise en œuvre des orientations générales pour la protection des sites, de la production et de la commercialisation des objets d'art et de souvenirs, de la préservation et du rayonnement du folklore national.

1.3. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Les statistiques officielles du commerce extérieur des Etats de l'Union monétaire établissent à 457,6 milliards de francs c.f.a. la valeur totale de leurs exportations et à 455,7 milliards celle de leurs importations en 1974. Ces montants sont en très forte progression par rapport à ceux de l'année précédente, de 65 % pour les exportations et de 40 % pour les importations.

TAUX D'ACCROISSEMENT

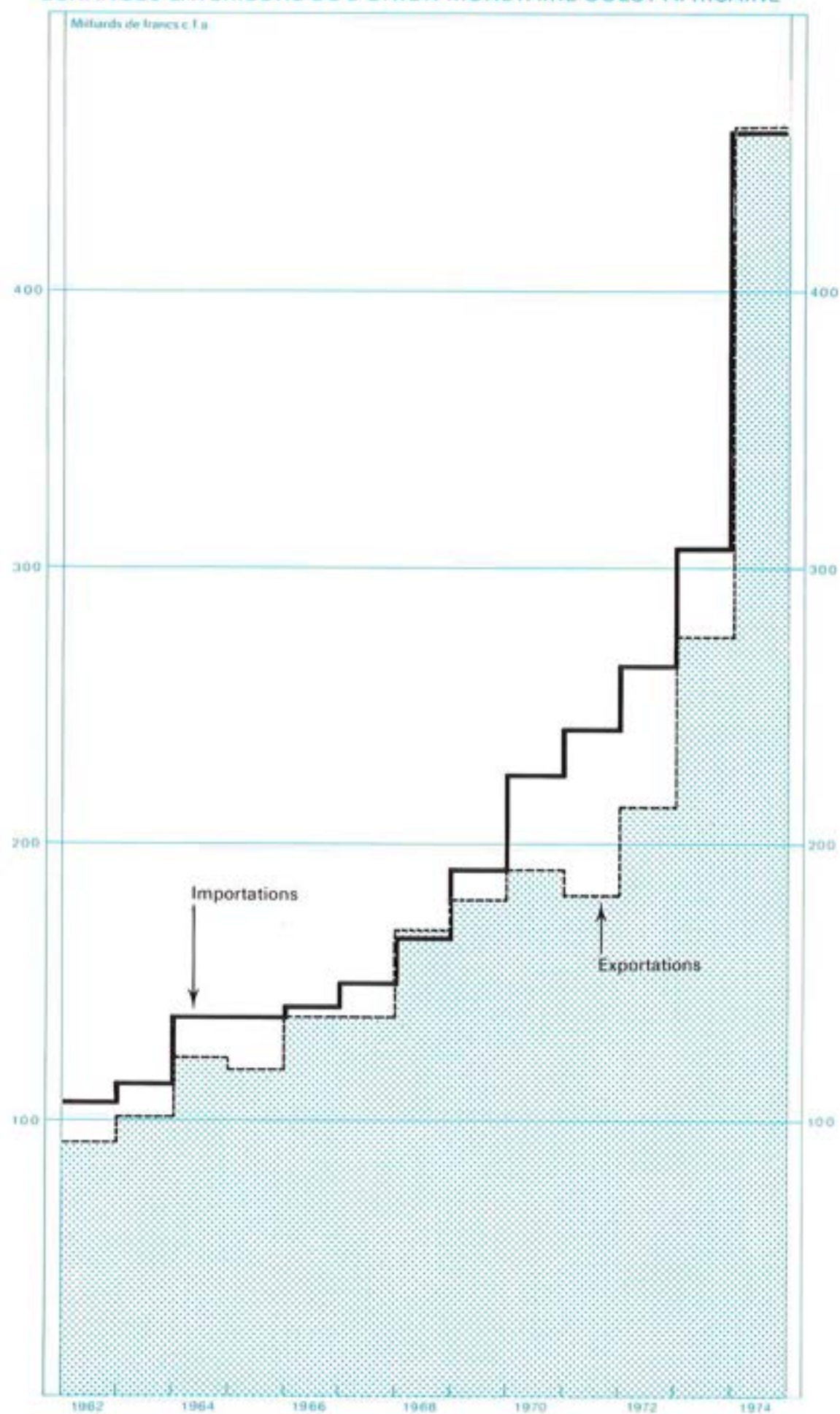
	Exportations	Importations
	Pour cent l'an	
1970 à 1971	- 4,2	+ 6,9
1971 à 1972	+ 16,4	+ 8,6
1972 à 1973	+ 18,1	+ 23,6
1973 à 1974	+ 65,2	+ 39,9

La progression des exportations ayant été plus forte que celle des importations, la balance commerciale, en 1974, a atteint un équilibre que l'Union monétaire n'avait connu qu'une seule fois au cours des douze années de son existence : en 1968.

COMMERCE EXTÉRIEUR DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (a)

Années	Exportations	Importations	Balance	Couverture (b)
	Milliards de francs c.f.a.			%
1962	94,6	107,3	- 12,7	88,1
1963	102,1	114,2	- 12,1	89,4
1964	125,0	137,7	- 12,7	90,8
1965	120,4	136,6	- 16,2	88,2
1966	137,8	142,6	- 4,8	96,6
1967	138,8	149,3	- 10,5	93,0
1968	170,2	166,5	+ 3,7	102,2
1969	179,9	192,0	- 12,1	93,7
1970	210,5	227,1	- 16,6	92,7
1971	201,6	242,7	- 41,1	83,1
1972	234,6	263,6	- 29,0	89,0
1973	277,0	325,7	- 48,7	85,1
1974	457,6	455,6	+ 2,0	100,4
(a) Total des échanges extérieurs des six Etats de l'Union (y compris échanges inter-Etats).				
(b) Couverture des importations (CAF) par les exportations (FOB).				
Source : Statistiques du commerce extérieur des Etats de l'Union.				

ÉCHANGES EXTÉRIEURS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE



Si les conditions défavorables de leur activité économique relatées plus haut ont aggravé le déficit de la balance commerciale de la Haute-Volta et du Niger et maintenu celui du Dahomey, la hausse des cours de leurs produits d'exportation ont permis une sensible réduction du déficit du Sénégal, une notable majoration de l'excédent habituel de la balance commerciale ivoirienne, et, facteur le plus remarquable sans doute, un excédent substantiel de la balance commerciale du Togo au lieu du déficit qu'elle présentait généralement.

BALANCE COMMERCIALE DE L'UNION MONÉTAIRE

	1970	1971	1972	1973	1974
Milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	+ 22,5	+ 15,7	+ 25,2	+ 33,3	+ 59,5
Dahomey	+ 8,6	- 9,5	- 14,3	- 15,1	- 16,2
Haute-Volta	- 8,6	- 11,2	- 12,1	- 16,1	- 26,0
Niger	- 7,4	- 4,3	- 2,9	- 5,3	- 10,5
Sénégal	- 11,7	- 25,9	- 16,1	- 36,9	- 21,4
Togo	- 2,8	- 5,9	- 8,7	- 8,6	+ 16,6
Ensemble	- 16,6	- 41,1	- 29,0	- 48,7	+ 2,0

L'augmentation de la valeur des exportations n'a connu d'exception qu'au Niger, conséquence de l'effondrement de sa production d'arachide.

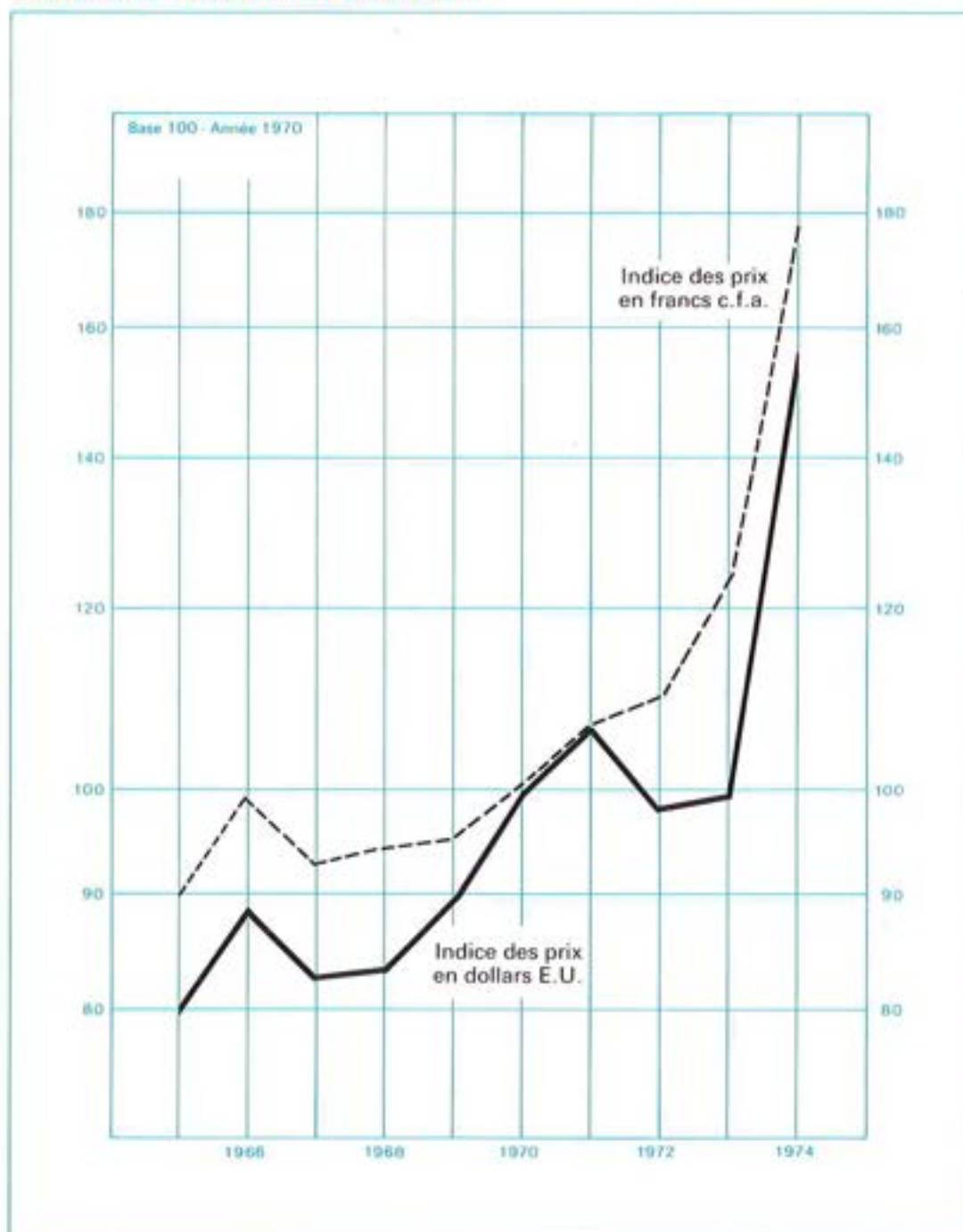
EXPORTATIONS DE L'UNION MONÉTAIRE

	1973	1974	Variations
Milliards de francs c.f.a.			%
Côte d'Ivoire	190,9	291,8	+ 52,9
Dahomey	9,8	11,0	+ 12,2
Haute-Volta	5,6	8,7	+ 55,4
Niger	13,8	12,6	- 8,7
Sénégal	43,2	88,3	+ 104,4
Togo	13,7	45,2	+ 229,9
Total	277,0	457,6	+ 65,2

INDICES DE VARIATION DES EXPORTATIONS DE L'UNION

	Indice des valeurs	Indice du volume (a)	Indice des valeurs moyennes (b)
Base 100 : Année 1970			
1970	100,0	100,0	100,0
1971	95,8	97,5	98,3
1972	111,4	115,2	96,7
1973	131,6	113,5	115,9
1974	217,4	125,6	173,1
(a) Indice des valeurs aux prix unitaires moyens de l'année 1970			
(b) Indice des prix dérivé des deux autres indices.			

INDICE DES PRIX A L'IMPORTATION



Indice dérivé d'indices des prix à l'exportation exprimés en dollars E.U. des produits importés par l'Union monétaire pondérés par la valeur relative des importations de l'Union en 1970

Céréales	5.3
Autres produits alimentaire	13.7
Engrais	0.5
Matières premières	3.2
Produits manufacturés	72.3
Produits pétroliers	5.0
	100.0

L'indice des prix en francs c.f.a. est dérivé de l'indice des prix en dollars E.U. par application de l'indice de variation du taux de change moyen annuel.

De 1973 à 1974, la valeur nominale des exportations togolaises a ainsi triplé, celle du Sénégal a doublé. Le facteur principal d'un tel accroissement a été l'augmentation du prix de vente des phosphates de chaux.

EXPORTATIONS DE PHOSPHATES DE CHAUX

	1972	1973	1974
Sénégal			
1 000 tonnes	1 334	1 303	1 239
Millions francs c.f.a.	4 408	4 700	23 535
F. c.f.a. / tonne	3 304	3 607	18 995
Togo			
1 000 tonnes	1 793	2 197	2 580
Millions francs c.f.a.	4 794	6 267	34 532
F. c.f.a. / tonne	2 674	2 853	13 384
Total			
Millions francs c.f.a.	9 202	10 967	58 067

Pour avoir été moins considérable que celle des phosphates, l'augmentation des cours a également accru la valeur nominale de la plupart des autres exportations de l'Union.

Évaluée aux prix unitaires de 1970, la valeur des exportations de l'Union monétaire aurait augmenté, de 1973 à 1974, de 11 % seulement, alors qu'exprimée aux prix courants elle a enregistré un accroissement de 65 % ; la hausse des prix aurait été ainsi de 49 % d'une année à l'autre.

L'inflation mondiale a également majoré le coût des importations de l'Union monétaire. La valeur de celles-ci, telle qu'enregistrée par les statistiques officielles du commerce extérieur, est passée de 326 milliards en 1973 à 456 milliards en 1974. Cette augmentation de valeur nominale de 40 % apparaît sensiblement inférieure à la hausse de la moyenne pondérée des prix à l'importation, telle que les indices disponibles permettent de l'apprécier.

Le « volume » réel des importations, exprimé en prix constants, aurait donc diminué, et ce dans tous les Etats de l'Union à l'exception de la Haute-Volta.

IMPORTATIONS DE L'UNION MONÉTAIRE

	1973	1974	Variations
	Milliards de francs c.f.a.		%
Côte d'Ivoire	157,5	232,3	+ 47,3
Dahomey	24,8	27,2	+ 9,7
Haute-Volta	21,7	34,7	+ 59,9
Niger	19,1	23,1	+ 20,9
Sénégal	80,2	109,8	+ 36,9
Togo	22,4	28,6	+ 27,7
Total	325,7	455,7	+ 39,9

Le seul coût des importations de **produits pétroliers bruts ou raffinés** a plus que triplé de 1973 à 1974, étant passé de 18,6 à 59,0 milliards de francs c.f.a. ; l'importance de la valeur de ce poste qui, en 1970 et 1973, représentait respectivement environ 5 % et 6 % de la valeur totale des importations de l'Union, a approché 13 % en 1974.

VALEUR DES IMPORTATIONS DES PRODUITS PÉTROLIERS BRUTS ET RAFFINÉS

	1972	1973	1974	Variations 1973 à 1974
	Millions de francs c.f.a.			%
Côte d'Ivoire	7 346	7 284	33 126	+ 355
Dahomey	1 010	1 414	2 400	+ 70
Haute-Volta	1 310	1 747	2 246	+ 29
Niger	1 462	1 808	3 138	+ 74
Sénégal	4 232	5 254	15 476	+ 195
Togo	1 094	1 078	2 639	+ 145
U.M.O.A.	16 454	18 585	59 025	+ 218
Ensemble des importations	263 604	325 723	455 656	+ 40
Part des produits pétroliers	6,2 %	5,7 %	13,0 %	

VALEUR RELATIVE DES IMPORTATIONS DE PRODUITS PÉTROLIERS BRUTS ET RAFFINÉS

	1972	1973	1974
	Pour cent de la valeur totale des importations		
Côte d'Ivoire	6,4	4,6	14,3
Dahomey	4,3	5,7	8,8*
Haute-Volta	7,6	8,1	6,5
Niger	8,8	9,5	13,6
Sénégal	6,0	6,6	14,1
Togo	5,1	4,8	9,2
U.M.O.A.	6,2	5,7	13,0*
* Estimation			

Le montant des importations de **sucre** est passé de 11,7 à 18,7 milliards de francs c.f.a., en augmentation de 59 % pour un tonnage inférieur de près de 18 %, le prix moyen du sucre importé ayant à peu près doublé.

IMPORTATIONS DE SUCRE

	1973	1974	Variations
			%
Tonnes	171 930	141 464	- 17,7
Millions de francs	11 746	18 673	+ 59,0
Prix unitaire (F./kg)	68,3	132,0	+ 93,3

Les cours très élevés atteints par les céréales en 1973-1974 ont également surélevé la valeur de leurs importations dans les pays de l'Union ; c'est le cas, en particulier, de celles de **riz**. Les quantités importées, qui avaient été fortement accrues en 1973 par la constitution de stocks de sécurité au Sénégal et en Côte d'Ivoire, ont cependant été bien moindres en ce dernier pays, du fait du rapide développement de sa propre production.

IMPORTATIONS DE RIZ

	Quantités	Valeurs	Prix unitaires
	1 000 tonnes	Milliards F. c.f.a.	F. c.f.a./kg
1970	208,0	5,8	27,8
1971	294,7	7,2	24,6
1972	265,6	7,2	27,0
1973	358,6	19,3	53,7
1974	245,9	20,9	85,0
Variations 1973 à 1974 (%)	- 31,4	+ 8,3	+ 58,3

IMPORTATIONS DE RIZ PAR PAYS DE L'UNION MONÉTAIRE DE 1962 A 1974

Années	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Sénégal	Togo
	Tonnes						
1962	171 607	43 199	4 831	1 067	1 214	118 137	3 159
1963	139 569	25 516	4 194	1 021	2 103	103 770	2 965
1964	254 382	58 113	5 299	2 513	861	184 490	3 106
1965	272 642	77 911	6 864	3 482	2 276	179 221	2 888
1966	257 448	83 179	5 997	4 114	1 203	159 288	3 667
1967	192 576	24 067	6 972	3 816	1 596	153 438	2 687
1968	239 422	47 226	3 968	1 351	423	185 161	1 293
1969	214 033	56 612	7 564	1 529	56	145 901	2 371
1970	208 026	78 785	4 251	2 555	58	119 237	3 140
1971	294 713	97 364	7 406	1 285	30	187 510	1 118
1972	265 564	77 122	12 142	41	1 120	169 905	5 234
1973	358 581	147 918	10 102	3 578	678	191 968	4 337
1974	246 122	63 681	4 000	3 055	127	174 961	118

L'accroissement de la valeur des importations de pétrole, de riz et de sucre, produits importés en totalité ou pour la plus grande part de pays en voie de développement, a eu pour effet d'augmenter le déficit de la balance commerciale de l'Union à l'égard de ces pays. Les importations d'huile brute du Nigeria ont ainsi rendu largement déficitaires les échanges de l'Union avec ce pays, échanges qui avaient longtemps présenté un solde excédentaire du fait des exportations de bétail du Niger.

Par contre, la tendance amorcée ces dernières années de la réduction de l'excédent de la balance des échanges de l'Union avec les principaux pays industriels s'est renversée - en 1974 tout au moins - les échanges de ces pays avec l'Union ayant présenté un solde de 261 millions de DTS en 1974 contre 93 millions environ au cours de chacune des trois années précédentes.

S'agissant particulièrement de la France, la valeur FOB des exportations sur ce pays représentait 61 % environ de la valeur CAF des importations en provenance de celui-ci ; ce pourcentage s'était élevé à 85 % en 1970.

L'augmentation des cours des phosphates et des principales productions agricoles de l'Union, dont une large partie est exportée sur la France, a eu pour conséquence, il est vrai, de relever légèrement (33,6 % à 35,2 %), la part des exportations sur la France dans le total des exportations de l'Union (a).

L'importance relative des importations d'origine française dans les achats de l'Union s'est, par contre, à nouveau réduite ; de 45,3 % en 1973, elle n'est plus que de 40,7 % en 1974, alors qu'elle s'élevait à 63,6 % en 1962

COMMERCE DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS* AVEC L'UNION MONÉTAIRE

	Importations de l'U.M.O.A.	Exportations sur l'U.M.O.A.	Balance pour les pays industriels	Couverture Export/Import
	Millions d'unités de D.T.S.			%
1964	504,4	418,5	- 85,9	83
1965	482,9	405,3	- 77,0	84
1966	554,2	408,8	- 145,4	74
1967	554,1	445,5	- 108,6	80
1968	651,6	463,4	- 188,2	71
1969	694,5	520,5	- 174,0	75
1970	763,8	577,3	- 186,5	76
1971	726,1	633,6	- 92,6	87
1972	791,8	698,4	- 93,4	88
1973	941,1	848,5	- 92,6	90
1974	1 332,2	1 071,3	- 260,9	80

* France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Union Belgo-Luxembourgeoise, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, États-Unis, Japon.

Source : Fonds Monétaire International (Direction of Trade).

Si même il est tenu compte de leur sous-évaluation par les statistiques officielles du commerce extérieur, les échanges entre les Etats membres de l'Union n'en paraissent pas moins d'une faible importance relative.

PROPORTION DES ÉCHANGES ENTRE MEMBRES DE L'U.M.O.A. DANS LE TOTAL DE LEURS ÉCHANGES EXTÉRIEURS *

1963	5,46 %	1969	5,48 %
1964	4,95 %	1970	5,90 %
1965	4,71 %	1971	5,20 %
1966	5,15 %	1972	5,79 %
1967	5,61 %	1973	5,33 %
1968	5,90 %	1974 **	5,05 %

* Exportations + Importations. - ** Estimation.

A en juger par ces données, l'intégration économique des Etats de l'Union aurait fait peu de progrès. Cette impression doit être corrigée cependant par la constatation que la valeur des produits échangés entre les Etats membres de l'Union, qui n'atteignait pas 6 milliards de francs c.f.a. en 1963, dépasse 23 milliards de francs c.f.a. en 1974. Il est à souligner, par ailleurs, que les produits manufacturés entrent pour une part croissante dans ces échanges.

(a) Echanges entre pays de l'Union non compris.

1.4. LA CONTRIBUTION EXTÉRIEURE AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

L'année 1974 a enregistré un nouvel et appréciable accroissement des ressources extérieures contribuant au financement du développement de l'Union monétaire.

Selon les statistiques élaborées par le Comité d'Aide au Développement (C.A.D.), le montant net des ressources, tant publiques que privées, en provenance des seuls pays membres de ce Comité ^(a) et des organismes multilatéraux, mises à la disposition des six membres de l'Union monétaire, qui s'était élevé à 438 millions de dollars (97,8 milliards de francs c.f.a.) en 1973, aurait atteint 585 millions de dollars (141 milliards de francs c.f.a.) en 1974. Cette progression des apports extérieurs a été sensible, non seulement en montant nominal (44 %), mais encore en valeur réelle (11,4 %), compte tenu de la dépréciation monétaire.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Milliards de francs c.f.a.	53,9	70,7	82,7	68,1	97,8	140,8
Millions de dollars E.U.	208,7	254,7	298,0	266,3	438,1	585,0
Millions de dollars 1970	219,9	254,7	281,1	232,3	325,7	362,9
Variations (%)	+ 16	+ 10	- 18	+ 40	+ 11	

RESSOURCES TOTALES EN PROVENANCE DES PAYS DU C.A.D. ET DES ORGANISMES MULTILATÉRAUX — Montant net

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de dollars E.U.						
Côte d'Ivoire	65,50	114,17	104,49	85,78	156,06	164,26
Dahomey	15,44	15,05	29,33	18,74	27,48	30,62
Haute-Volta	24,03	22,13	29,34	35,05	58,87	90,60
Niger	36,01	46,12	50,55	42,36	72,27	127,93
Sénégal	49,05	41,23	62,12	57,25	99,51	125,82
Togo	18,70	16,02	22,15	27,09	23,87	45,79
Total	208,73	254,72	297,98	266,27	438,06	585,02
Indice brut	81,9	100,0	117,0	104,5	172,0	229,7
Déflateur	94,9	100,0	106,0	114,6	134,5	161,2
Indice net	86,3	100,0	110,4	98,6	127,9	142,5
1 \$ = F.C.F.A.	258,250	277,750	277,700	255,785	223,350	240,735
Millions de francs c.f.a.						
Total	53.904	70.748	82.749	68.099	97.841	140.835

Source : O.C.D.E. — Comité d'Aide au Développement — Rapport 1973, 1974, 1975.

(a) Les Etats membres du Comité d'Aide au Développement sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse.

Pour la plus grande part, ces ressources sont constituées par des « aides publiques »* des Etats membres du C.A.D. et par des « apports concessionnels » des organismes multilatéraux intergouvernementaux (P.N.U.D., A.I.D., F.E.D., etc.). Ces aides n'appellent pas remboursement ou sont consenties à des conditions d'intérêt et de remboursement beaucoup plus favorables que celles du marché. Cette source de financement est donc du plus grand intérêt, tant pour l'équipement économique et social de l'Union que pour le bon état de ses finances publiques et de sa monnaie.

**RESSOURCES APPORTÉES A L'UNION MONÉTAIRE
PAR LES PAYS DU C.A.D. ET LES ORGANISMES MULTILATÉRAUX**

	Ressources totales	Aides publiques	Part des Aides publiques
	Millions de dollars E.U.		%
1969	208,73	193,15	92,5
1970	254,72	184,95	72,6
1971	297,98	219,60	73,7
1972	266,27	218,27	82,0
1973	438,06	322,32	73,6
1974	585,02	461,35	78,9

Cet accroissement est, pour partie, le résultat d'une participation plus large de l'Union monétaire aux flux financiers des pays du C.A.D. et des institutions multilatérales vers les pays en voie de développement, la proportion des ressources totales dirigées vers l'Union s'étant accrue de 1,5 % en 1972, pour approcher 2,3 % en 1974, la proportion des aides publiques au développement (A.P.D.) marquant une croissance plus forte encore (2,8 % en 1972 et 4,5 % en 1974).

**PROPORTION DES FLUX FINANCIERS DES PAYS DU C.A.D.
ET DES ORGANISMES MULTILATÉRAUX DIRIGÉS VERS L'UNION MONÉTAIRE**

Part de l'Union monétaire dans :	1970	1971	1972	1973	1974
	Pour cent				
les ressources totales (montant net)					
vers :					
— tous les pays en voie de développement	1,7	1,8	1,5	1,9	2,3
— les pays africains au sud du Sahara	14,2	13,5	10,2	12,2	17,2
les aides publiques au développement					
vers :					
— tous les pays en voie de développement	2,8	2,9	2,8	3,7	4,5
— les pays africains au sud du Sahara	14,6	14,4	12,8	16,4	19,6

* L'aide publique au développement (A.P.D.) est définie comme représentant les apports de ressources qui sont fournis aux pays en développement et aux institutions multilatérales par des organismes officiels, y compris les collectivités locales, ou par leurs organismes gestionnaires, et qui, au niveau de chaque opération, répondent aux critères suivants :

- être dispensés dans le but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays moins développés.
- revêtir un caractère de faveur et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 %.

Cette évolution tient pour partie à un développement plus accentué des aides aux pays les moins favorisés par leur position géographique, leurs ressources naturelles ou affectées par des conditions climatiques adverses.

Ainsi s'explique l'augmentation particulièrement élevée de l'aide publique au développement apportée au Niger (+ 85 % de 1973 à 1974) et à la Haute-Volta (+ 51 %).

L'importance des concours, en espèces et en nature, apportés à ces mêmes pays explique par ailleurs la faible proportion, au premier abord surprenante, des « frais de coopération technique » dans le montant de l'aide publique au développement qui leur est consentie. Cette proportion a été, en effet, en 1974, de 18 % pour le Niger et de 22 % pour la Haute-Volta, alors qu'elle a été de 55 % en Côte d'Ivoire et de 42 % au Sénégal et au Togo.

A cet égard, il vaut d'être noté que la part imputée à ces « frais de coopération technique », dans l'aide publique au développement consentie par les pays du C.A.D. et les organismes multilatéraux, est sensiblement inférieure, pour l'Union monétaire (33,6 % en 1974), à celle enregistrée par l'ensemble des autres Etats africains au sud du Sahara (44,5 %).

**AIDES PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT EN PROVENANCE DES PAYS DU C.A.D.
ET DES ORGANISMES MULTILATÉRAUX* — Montant net**

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de dollars E.U.						
Côte d'Ivoire	49,65	52,70	51,09	48,82	63,19	76,95
Dahomey	13,32	14,95	29,24	20,34	26,48	32,52
Haute-Volta	24,03	22,03	28,84	34,58	58,41	88,00
Niger	33,36	35,59	37,94	43,17	70,20	130,05
Sénégal	55,32	42,69	53,19	48,91	78,23	97,46
Togo	17,47	16,99	19,30	22,45	25,81	36,37
Total	193,15	184,95	219,60	218,27	322,32	461,35
Indice brut	104,4	100,0	118,7	118,0	174,3	249,4
Déflateur	94,9	100,0	107,2	117,8	143,7	173,4
Indice net	110,0	100,0	110,8	100,2	121,3	143,9
* 1 \$ = F. C.F.A.	258,250	277,750	277,700	255,785	223,350	240,735
Millions de francs c.f.a.						
Total	49.881	51.370	60.983	55.830	71.990	111.063
* Seulement pris en considération ici, les « apports concessionnels » des organismes multilatéraux : A.I.D., organisme des Nations-Unies, Fonds Européen de Développement. Les agences, dont une partie ou la totalité de flux ne sont pas données à des conditions de faveur (c'est-à-dire moins de 25 % élément don), ne sont pas incluses dans ce relevé.						
Source : O.C.E.D.E. — Comité d'Aide au Développement — Rapports 1973, 1974, 1975.						

Dans le total de l'aide publique au développement apportée à l'Union monétaire, tant par les organismes multilatéraux que par les Etats membres de l'O.C.A.D., l'importance de ce dernier flux, « l'aide bilatérale », s'est maintenue au voisinage de 53 %, proportion bien inférieure, contrairement à une opinion souvent avancée, à celle enregistrée pour les autres pays africains au Sud du Sahara (77 %) ou par l'ensemble des pays en voie de développement (80 %).

Des **aides bilatéralement consenties** par les pays du C.A.D., les plus importantes par leur montant, sont demeurées celles de la France - distribuées notamment par son Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) et la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.) - et de la République Fédérale d'Allemagne, principalement par le Kreditanstalt für Wiederaufbau (K.F.W.). Mais les contributions des autres pays du C.A.D. n'en sont pas moins appréciables dans le domaine spécifique où elles s'appliquent, et il vaut d'être noté que s'est manifestée en 1974, pour la première fois dans l'Union monétaire, l'intervention de la Commonwealth Development Corporation du Royaume-Uni par un prêt de 535.000 livres sterling à la Société Africaine de Plantations d'Hévéas.

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION — Règlements sur conventions de financement*

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	1 718	2 001	1 556	596	717	740
Dahomey	925	1 032	1 105	961	836	561
Haute-Volta	943	1 179	1 033	1 052	1 855	1 880
Niger	1 776	2 213	1 655	1 816	1 567	1 896
Sénégal	537	699	501	1 304	1 079	993
Togo	1 138	467	701	1 267	1 088	1 263
Organismes communs	222	152	193	285	242	600
Total	7 259	7 743	6 744	7 281	7 384	7 933

* Subventions et prêts.

CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE — Prêts en cours*

	Encours au 31 décembre					
	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.						
Prêts consentis aux						
— Etats	25 692	27 517	27 830	27 863	28 770	10 851**
— Collectivités pub. secondaires	633	513	387	276	186	123
— Entrepr. pub. et semi-publiques	8 802	8 870	10 085	11 841	13 497	14 986
— Banques de développement	9 380	9 299	9 417	9 347	9 853	10 849
— Entreprises privées	5 821	6 256	5 573	5 181	3 323	1 133
Total	50 328	52 455	53 292	54 508	55 629	37 942
Variations nettes de l'année	+ 3 130	+ 2 127	+ 837	+ 1 216	+ 1 121	- 17 687

* Opérations localisées par la C.C.C.E. dans les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine, y compris intérêts dus et capitalisés.

** Après déduction de 19 146 millions de francs c.f.a., montant de la remise accordée par le Gouvernement français aux Etats, au titre des avances consenties par le F.I.D.E.S.

KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU — Prêts en cours

Bénéficiaires	Encours au 31 décembre					
	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Milliers de Deutsche mark						
Côte d'Ivoire	34 062	50 494	68 384	68 965	79 380	79 139
Dahomey	9 000	7 800	6 719	5 626	4 725	5 774
Haute-Volta	6 737	7 545	7 950	7 950	9 365	18 497
Niger	12 773	13 966	15 771	16 203	17 071	37 899
Sénégal	44 478	45 749	53 432	52 723	81 995	82 983
Togo	68 723	78 785	81 007	78 580	78 144	94 138
Total	175 773	204 339	233 263	230 047	270 680	318 430

L'Europe occidentale, plus précisément la Communauté Economique Européenne, est également la plus importante source de l'**aide multilatérale** consentie à l'Union monétaire. Les versements des deux institutions de la Communauté, le Fonds Européen de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, au bénéfice de l'Union monétaire (voisins de 16 milliards de francs c.f.a., en 1973) ont, en 1974, approché 24 milliards de francs c.f.a., « non remboursables » pour près de 77 % de leur montant total.

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT — Versements sur aides et prêts consentis

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Milliers d'unités de compte						
Paielements sur aides						
non remboursables	33 959	38 993	44 780	33 169	48 811	65 663
— Côte d'Ivoire	9 765	7 333	4 863	3 970	5 346	11 182
— Dahomey	3 164	4 812	3 540	2 510	2 814	6 141
— Haute-Volta	7 382	6 127	9 815	7 412	7 984	13 122
— Niger	4 170	5 013	5 257	9 904	13 394	13 855
— Sénégal	4 381	9 897	16 228	4 769	14 104	12 666
— Togo	5 097	5 811	5 077	4 604	5 169	8 697
Paielements sur prêts spéciaux	348	4 924	2 536	2 247	4 490	10 977
— Côte d'Ivoire	348	4 924	2 536	1 749	1 162	7 386
— Dahomey	—	—	—	498	1 185	336
— Haute-Volta	—	—	—	—	1 640	2 896
— Sénégal	—	—	—	—	503	359
Total	34 307	43 917	47 316	35 416	53 301	76 640

CONCOURS CONSENTIS AUX SIX ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE
 par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et ses filiales (A.I.D., S.F.I.)

	B.I.R.D.	A.I.D.	S.F.I. (a)	Total
Milliers de dollars des Etats-Unis				
Prêts approuvés au cours des exercices				
Antérieurs au 30 juin 1962	(b) 7 091	—	—	7 091
1962-1963	—	1 500	—	1 500
1963-1964	—	—	—	—
1964-1965	—	—	204	204
1965-1966	—	—	—	—
1966-1967	3 554	9 000	3 460	16 014
1967-1968	5 800	—	—	5 800
1968-1969	(c) 17 100	21 220	—	38 320
1969-1970	18 500	2 684	—	21 184
1970-1971	27 500	22 450	—	49 950
1971-1972	23 900	22 300	51	46 251
1972-1973	17 650	47 350	—	65 000
1973-1974	28 000	31 850	331	60 181
Total au 30 juin 1974	149 095	158 354	4 046	311 495
Situation au 30 juin 1974				
1 - Prêts approuvés (net)	—	164 628	4 046	...
dont : — <i>Total en dollars courants</i>	149 095	158 354	4 046	311 495
— <i>Ajustement de change</i>	(d)	6 274	—	...
2 - Partie cédée à d'autres emprunteurs	655	100	—	755
dont : — <i>Echue</i>	655	—	—	655
3 - Amortissements versés à B.I.R.D.				
et ses filiales	8 246	—	1 424	9 670
4 - Partie portée par B.I.R.D.				
et ses filiales (1-2-3)	140 194	142 078	2 622	284 894
dont : — <i>Versée à l'emprunteur</i>	39 428	61 830	4 046	105 304
— <i>Disponible</i>	74 576	(e) 72 368	—	146 944
5 - Prêts en cours	140 194	142 078	2 622	284 894
* Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Niger, Sénégal, Togo.				
(a) Y compris participations en capital.				
(b) Prêt consenti aux chemins de fer de l'ex-Fédération de l'A.O.F. (net).				
(c) Compte tenu des annulations (3 500).				
(d) Ajustements de change non ventilés sur situation B.I.R.D.				
(e) Promesse de vente (100) déduite.				

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT* — Prêts consentis

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Milliers d'unités de compte						
Engagements						
au 31 décembre	13 872	14 322	15 762	27 942	35 862	55 302
Côte d'Ivoire	11 442	11 442	11 442	23 622	31 542	50 982
Haute-Volta	—	450	450	450	450	450
Sénégal	2 430	2 430	3 870	3 870	3 870	3 870
Encours						
au 31 décembre	3 406	4 281	7 472	11 110	14 979	23 504
Côte d'Ivoire	959	1 886	4 864	8 168	11 625	20 343
Haute-Volta	—	—	450	437	420	402
Sénégal	2 447	2 395	2 158	2 505	2 934	2 759
Versements nets						
dans l'année	928	875	3 191	3 638	3 869	8 525
Côte d'Ivoire	411	927	2 978	3 304	3 457	8 718
Haute-Volta	—	—	450	— 13	— 17	— 18
Sénégal	517	— 52	— 237	347	429	— 175

N.B. — Aucune opération avant 1965. — * Non compris prêts spéciaux F.E.D.

BANQUE MONDIALE ET SES FILIALES — Versements sur prêts, crédits et participations

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Milliers de dollars U.S.						
B.I.R.D.	1 530	4 305	6 341	7 658	12 165	20 925
Côte d'Ivoire	1 056	3 407	6 132	7 301	11 461	20 352
Sénégal	474	898	209	357	704	573
A.I.D.	5 323	7 198	6 513	13 573	19 513	19 397
Côte d'Ivoire	—	—	—	—	—	221
Dahomey	232	145	2 186	2 411	7 838	4 149
Haute-Volta	—	11	4	1 578	1 653	2 296
Niger	930	2 216	1 746	3 628	4 410	1 825
Sénégal	3 358	3 735	1 935	5 140	5 033	10 703
Togo	803	1 091	642	816	579	203
S.F.I.	500	200	—	51	—	362
Côte d'Ivoire	—	—	—	—	—	—
Sénégal	500	200	—	51	—	362
Total	7 353	11 703	12 854	21 282	31 678	40 684

N.B. — Aucun tirage avant 1965.

La diversification des sources se manifeste cependant aussi dans le domaine de l'aide multilatérale. Il en est ainsi, en premier lieu, par un développement des concours de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de ses filiales, l'Association Internationale de Développement et la Société Financière Internationale. Après un lent démarrage, le montant des versements effectifs s'est amplifié à partir de 1969, ayant plus que quadruplé depuis lors, pour atteindre 40,7 millions de dollars en 1974.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Date du prêt	Prêts consentis	Montant du prêt	Taux d'intérêt	Conditions de remboursement		Montant décaissé au 31 déc. 1974
				Nombre de semestrialités	A compter du	
		U.C.	%			U.C.
1971						
6 mai	Gouvernement du Niger Amélioration et extension du réseau de télécommunications	1 400 000	6,00	24	30 juin 1974	1 046 120
1972						
4 févr.	Société Ivoirienne d'Engrais	357 446	6,25	10	31 déc. 1976	357 446
21 mars	Banque Nationale de Développement (H.V.)	2 000 000	5,50	22	30 juin 1976	2 000 000
7 sept.	Banque Togolaise de Développement	1 350 000	6,00	16	1 ^{er} janv. 1976	1 350 000
12 sept.	Régie du Chemin de Fer Abidjan-Niger	3 000 000	6,00	24	31 déc. 1975	3 000 000
1973						
24 juill.	Gouvernement du Dahomey Aménagement de la vallée de l'Ouémé	310 000	6,00	16	1 ^{er} juill. 1977	238 681
7 avril	Union Sénégalaise de Banque	1 500 000	6,00	22	1 ^{er} janv. 1977	810 227
20 fév.	Air Afrique Achat de DC 10-30	5 000 000	7,00	4	1 ^{er} août 1976	2 072 367
7 avril	Route de Diosmone-Fiméla (Sénégal)	1 100 000	6,00	40	1 ^{er} juill. 1976	110 000
1974						
13 nov.	Gouvernement du Togo Electricité Lomé	2 800 000	...	...	...	—
16 août	Gouvernement du Dahomey Electricité	1 600 000	6,00	30	1 ^{er} janv. 1979	—
19 déc.	Gouvernement du Sénégal Route de Ziguinchor- Cap Skirring	200 000	...	...	...	—
14 mai	Gouvernement de la Côte d'Ivoire Dragage de Vridi	3 300 000	6,00	30	1 ^{er} juill. 1977	—
19 déc.	Banque Nationale de Développement (H.V.)	2 000 000	...	...	...	—

**SOCIÉTÉ INTERNATIONALE FINANCIÈRE
POUR LES INVESTISSEMENTS ET LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

Participations et prêts consentis	1973		1974		Au 31 déc. 1974	
	Partic.	Prêts	Partic.	Prêts	Partic.	Prêts
Milliers de dollars U.S.						
Côte d'Ivoire	660	220	336	—	996	220
La Cotonnière Ivoirienne (COTIVO)	660	220	—	—	660	220
Société propriétaire de l'ensemble						
Sebroko - Hôtel de la Baie du Banco	—	—	336	—	336	—
Dahomey	30	95	—	—	30	95
Société Dahoméenne d'Ananas						
et de Fruits (SODAF)	30	95	—	—	30	95
Sénégal	222	667	108	440	330	1 107
Bud - Sénégal S.A.	222	667	—	—	222	667
Tréfileries de Dakar S.A.	—	—	108	440	108	440
Total	912	982	444	440	1 356	1 422

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

Date du prêt	Emprunteur et objet	Montant du prêt	Taux d'intérêt	Conditions de remboursement	Montant décaissé au
				Nombre de semestrialités	31 déc. 1974
				A compter du	
		U.C.	%		U.C.
14 nov. 1974	Gouvernement du Dahomey Etude sur la route Dogbo - Azové - Abomey	160 000	0.75	16 1 ^{er} janv. 1977	—
4 nov. 1974	Gouvernement de Haute-Volta Etude de la route Dori-Djibo	400 000	0.75	20 1 ^{er} janv. 1978	—
10 déc. 1974	Gouvernement du Sénégal Construction de la route Louga-N'gnith	4 000 000	0.75	80 1 ^{er} janv. 1985	—

A côté de ces institutions européennes (F.E.D., B.E.I.), ou plus largement internationales (B.I.R.D. et ses filiales, l'Organisation des Nations Unies et ses divers Fonds), se développe ou s'amorce une contribution de montant sans doute encore faible, mais plus chargée de coopération future, d'institutions purement africaines par leur direction ou leur vocation (la Banque Africaine de Développement, le Fonds Africain de Développement, la Société Internationale Financière pour les Investissements et le Développement en Afrique) dont les tableaux ci-contre résument les interventions toutes récentes.

Aux contributions recensées par le Comité d'Aide au Développement, il convient d'ajouter, si même l'absence de données ne permet pas de les chiffrer, celles apportées par les pays de l'Europe de l'Est, l'U.R.S.S. principalement. En 1974, celle-ci a conclu un premier accord de coopération économique et technique avec le Dahomey et a contribué à l'aide d'urgence donnée au Sénégal et au Niger pour y combattre les effets de la sécheresse dont ces pays souffraient.

La Chine a développé en 1974, en étendant le bénéfice au Niger, les engagements d'aide souscrits les précédentes années à l'égard de la Haute-Volta, du Togo et du Dahomey.

ENGAGEMENTS D'AIDE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE CHINOISE

Bénéficiaires	1971	1972	1973	1974
Millions de dollars E.U.				
Côte d'Ivoire	—	—	—	—
Dahomey	—	44,0	—	—
Haute-Volta	—	—	45,4	2,0
Niger	—	—	1,0	52,6
Sénégal	2,1	—	—	—
Togo	—	—	54,0	—
Total	2,1	44,0	100,4	54,6
Source : O.C.D.E. — Comité d'Aide au Développement — Rapport 1975.				

FONDS ARABE POUR L'OCTROI DES PRÊTS AUX PAYS AFRICAINS Engagements et versements au 31 décembre 1974

Bénéficiaires	Engagements	Versements
Millions de dollars E.U.		
Côte d'Ivoire	7,2 (a)	3,6
Dahomey	2,4	1,2
Haute-Volta	5,4	5,4 (a)
Niger	5,4	5,4 (a)
Sénégal	7,5	3,75 (b)
Togo	1,8	0,9 (a)
U.M.O.A.	29,7	20,25
Tous bénéficiaires	200,1	121,85 (c)
(a) La moitié de ces engagements ont été pris par l'Algérie par l'intermédiaire de la Banque Africaine de Développement.		
(b) Le complément, 3,75 millions \$, versé au 1 ^{er} semestre 1975.		
(c) Versements complémentaires durant le 1 ^{er} semestre 1975 : 42,4 millions \$.		
Source : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) — Rapport du Secrétariat sur la Coopération financière entre les pays de l'O.P.E.P. et les autres pays en développement.		

A ces courants, déjà établis, d'aide aux pays en développement, un nouveau devait s'ajouter en 1974, provoqué sans doute par une prise de conscience des dégâts exceptionnels, subis par certains pays d'Afrique et du Sud-Est asiatique, par des conditions climatiques adverses, mais plus encore par les préjudices particuliers causés aux pays les plus pauvres et sans possibilité de compenser cet accroissement de charges par la hausse des produits pétroliers.

Ce mouvement a provoqué de multiples concertations. Les plus larges réunissaient pays industrialisés, pays producteurs de pétrole et autres pays en développement ; d'autres, parmi celles de spécial intérêt pour l'Union, les pays arabes producteurs de pétrole et les pays africains importateurs.

Les *Nations Unies* s'employaient à provoquer des secours d'urgence aux pays les « plus gravement touchés ». Parmi les trente-trois pays initialement reconnus par elles comme tels, elles inscrivait inq des six Etats de l'Union.

Le *Fonds Monétaire International*, pour permettre à ses membres non producteurs de pétrole de couvrir, dans l'immédiat au moins, le coût accru de leurs importations, montait un « **mécanisme pétrolier** » ouvrant à ceux d'entre eux, dont les besoins étaient reconnus, une faculté d'emprunt ; les ressources ainsi prêtées étaient elles-mêmes empruntées par le Fonds en majeure partie aux producteurs de pétrole. Cette faculté devait être utilisée par la Côte d'Ivoire, au dernier jour de la période sous revue, pour un montant de 11.170.000 D.T.S.

Des concertations entre pays africains et du Moyen-Orient devaient naître, au cours de l'année 1974, diverses institutions de financement, dont trois au moins appellent mention ici par l'assistance portée aux Etats de l'Union monétaire ou par l'adhésion, à ces institutions, de certains de ces Etats.

En conclusion d'une réunion tenue au Caire en janvier 1974, sur invitation du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, les Gouvernements des pays arabes producteurs de pétrole convenaient de contribuer, pour un total de 200 millions de dollars, à la constitution d'un *Fonds Arabe pour l'Octroi de Prêts aux Pays Africains* (A.F.P.L.A.C. étant le sigle de sa dénomination en anglais).

Ce Fonds Spécial Arabe pour l'Afrique, ainsi qu'il est également dénommé, a, en 1974, consenti aux six Etats membres de l'Union monétaire des prêts d'un montant total de 29,7 millions de dollars des Etats-Unis, dont 20,25 millions versés au 31 décembre 1974.

Ces prêts consentis par le Secrétariat de la Ligue arabe ne portent pas intérêt, mais seulement prélèvement d'une commission de 1 % par la Ligue. Leur remboursement ne doit commencer qu'après un délai de trois ans et être achevé, en principe, en huit ans (a). Les sommes remboursées doivent bénéficier à la *Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique*. Celle-ci a été constituée par un accord signé au Caire, le 16 février 1974, et entré en vigueur le 16 septembre 1974, après ratification par le minimum prévu d'Etats membres. Peuvent, seuls, avoir cette qualité, les Etats de la Ligue arabe qui ont souscrit en totalité au capital prévu de 231 millions de dollars. L'activité de la Banque doit, par contre, s'exercer en faveur des Etats africains non membres de la Ligue arabe. La B.A.D.E.A. a définitivement été constituée au cours de l'année 1975 et a immédiatement manifesté sa volonté de contribuer au développement des Etats membres de l'Union monétaire.

Une autre institution financière intéressant plusieurs membres de l'Union monétaire devait également être conçue en 1974, la *Banque Islamique de Développement*. L'accord en portant création fut en effet signé à Djeddah le 6 août 1974. La qualité de membres de la Banque est ouverte aux Etats membres de la Conférence islamique, et, à ce titre, au Niger et au Sénégal. Le capital initial de la Banque est de 750 millions de dinars islamiques (1 dinar islamique = 1 D.T.S.), dont le versement est prévu en cinq tranches annuelles ; la participation du Niger et du Sénégal est de 2,5 millions de dinars islamiques chacune. La mission donnée à la Banque est de favoriser le développement économique et le progrès social des pays membres et des communautés islamiques dans les pays non arabes. Elle ne peut prélever d'intérêt sur les prêts qu'elle consentirait et ses interventions prendraient surtout la forme de participations. La constitution de la Banque Islamique de Développement devait prendre place en 1975, postérieurement à la période couverte par le présent rapport.

(a) Les contributions de l'Algérie sont cependant gérées par la Banque Africaine de Développement ; les prêts financés par ces contributions sont également consentis sans intérêt et passibles d'une commission de 1 % ; les délais de remboursement sont de vingt ans avec une période de franchise de cinq ans.

La mise sur pied d'organismes multilatéraux requiert inévitablement des délais qu'une « aide bilatérale » peut plus aisément raccourcir. En même temps qu'ils convenaient de modalités conjointes d'assistance, les Etats exportateurs de pétrole consentaient bilatéralement, aux autres pays en développement, d'importantes aides à des conditions libérales.

Selon les données rassemblées par le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (C.N.U.C.E.D.), les apports bilatéraux financés aux pays en développement à des conditions libérales par les membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (O.P.E.P.) se seraient élevés, en engagements, à 2 milliards de dollars des Etats-Unis en 1973 et à 5,9 milliards en 1974, les paiements effectifs, quant à eux, étant respectivement de 1,1 et 3,0 milliards pour ces mêmes années.

AIDE BILATÉRALE FOURNIE PAR LES PAYS DE L'O.P.E.P.

Bénéficiaires	Engagements conclus		Versements effectués	
	1973	1974	1973	1974
Donateurs				
	Millions de dollars E.U.			
Dahomey	—	4,5	—	0,10
Nigeria	—	4,5	—	0,10
Haute-Volta	0,73	3,19	0,73	3,19
Algérie	0,06	0,22	0,06	0,22
Emirats Arabes Unis	—	2,97	—	2,97
Libye	0,67	—	0,67	—
Niger	4,83	0,92	2,83	2,92
Algérie	0,33	0,52	0,33	0,52
Arabie Saoudite	2,00	—	—	2,00
Emirats Arabes Unis	0,10	—	0,10	—
Koweït	—	0,40	—	0,40
Libye	2,40	—	2,40	—
Sénégal	5,29	58,83	1,30	38,13
Algérie	0,09	0,33	0,90	0,33
Arabie Saoudite	—	5,00	—	—
Iran	5,20	15,70	0,40	—
Koweït	—	37,80	—	37,80
Togo	1,00	1,16	1,00	1,16
Libye	1,00	1,16	1,00	1,16
U.M.O.A. (a)	11,85	68,60	5,86	45,50
Algérie	0,48	1,07	1,29	1,07
Arabie Saoudite	2,00	5,00	—	2,00
Emirats Arabes Unis	0,10	2,97	0,10	2,97
Koweït (a)	—	38,20	—	—
Iran	5,20	15,70	0,40	38,20
Libye	4,07	1,16	4,07	1,16
Nigeria (a)	—	4,50	—	0,10

(a) Non compris une aide de 4,3 millions de dollars consentie en 1973 par le Nigeria aux pays du Sahel et une aide de 35 millions de dollars affectée en 1974 par le Koweït au Mali et à la Mauritanie (la répartition de ces aides n'est pas connue).

Source : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), Rapport du Secrétariat sur la coopération financière entre les pays membres de l'OPEP et les autres pays en développement, 29 octobre 1975, (complété, par information officielle concernant règlement en 1974 effectué par l'Arabie Saoudite au Niger).

De ces montants, les engagements en faveur des Etats membres de l'Union monétaire, de 11,85 millions de dollars contractés en 1973, s'élevaient à 68,6 millions de dollars en 1974, les versements effectifs ayant été de 5,8 millions en 1973 et de 45,5 millions en 1974.

La répartition de ces apports, selon les contributeurs membres de l'O.P.E.P. et les bénéficiaires de l'U.M.O.A., est précisée par le tableau ci-contre, reproduisant les données de la C.N.U.C.E.D.

En dehors de ces conditions libérales, l'intervention de certains pays membres de l'O.P.E.P. s'est également manifestée par d'autres apports ; à ce titre, doit être particulièrement relevée ici la participation du Koweït à la constitution de la Banque Sénégal-Koweïtienne.

L'accroissement de l'aide publique consentie par l'ensemble des Etats membres du C.A.D., des pays de l'O.P.E.P. et des organismes multilatéraux, aux pays en développement, a compensé les difficultés accrues rencontrées par ceux-ci à recourir au marché international des capitaux, vivement sollicité en 1974 par les pays industriels importateurs de pétrole. Il a été cependant possible à la Côte d'Ivoire de contracter de nouveaux emprunts en eurodevises d'un montant total de 63 millions de dollars.

EMPRUNTS EN EURODEVISES

	1968*	1971	1973	1974
	Millions de dollars E.U.			
Côte d'Ivoire	10	22	95	63
Sénégal	—	—	65	—
Total	10	22	160	63
* Aucun emprunt recensé en 1969, 1970 et 1972.				
Source : O.C.D.E., Comité d'Aide au Développement (C.A.D.), Rapports 1974 et 1975.				

A concurrence de 18,6 millions de dollars, un emprunt de 60 millions de dollars contracté par l'Etat ivoirien a été employé à l'amortissement anticipé d'emprunts en eurodevises contractés en 1971.

Aucun nouvel emprunt obligataire n'a été, par contre, placé en 1974 sur le marché financier français, ainsi qu'il en avait été précédemment par le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Une large partie des aides publiques accordées aux Etats de l'Union monétaire, notamment celles du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) et du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) français, n'appelle pas remboursement. Il n'en est pas de même des autres ressources procurées, si même leur remboursement est différé et s'échelonne sur de nombreuses années. L'importance de ces derniers apports, au cours des deux dernières années, a sensiblement accru la dette publique extérieure des Etats de l'Union.

**DETTE PUBLIQUE EXTÉRIEURE
DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE**

Au 31 décembre	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Milliards de francs c.f.a.						
Engagements (nets)						
Côte d'Ivoire	108,3	118,9	135,8	161,7	201,7	256,8
Dahomey	12,1	13,4	13,5	21,2	23,2	31,6
Haute-Volta	6,4	8,7	9,3	9,7	14,2	20,6
Niger	17,8	21,1	23,2	26,0	26,1	30,5
Sénégal	36,2	39,2	44,5	50,8	69,9	84,5
Togo	11,7	11,7	12,4	18,4	24,6	31,3
U.M.O.A.*	192,5	213,0	238,7	287,7	373,7	466,8
Encours						
Côte d'Ivoire	53,7	67,4	88,7	93,2	126,5	163,1
Dahomey	10,8	10,8	12,2	11,2	13,2	14,6
Haute-Volta	5,8	5,7	6,2	4,9	6,9	10,1
Niger	7,2	12,4	15,7	16,7	19,5	22,4
Sénégal	23,6	29,8	33,8	29,8	45,7	56,6
Togo	9,3	10,2	11,4	10,8	11,6	18,3
U.M.O.A.*	110,4	136,3	168,0	170,8	231,3	291,7
Millions de D.T.S.						
Engagements contractés (nets)	692,7	771,7	841,7	1 034,1	1 316,0	1 716,2
Encours	397,0	494,0	592,2	613,9	814,5	1 072,1
Pour cent l'an						
Taux de croissance des montants en D.T.S. des :						
- Engagements contractés (nets)	...	+ 11,4	+ 9,1	+ 22,9	+ 27,3	+ 30,4
- Encours	...	+ 24,4	+ 19,9	+ 3,7	+ 32,7	+ 31,6

* Y compris dette publique extérieure contractée par Air Afrique et le Conaef de l'Entente - Non compris les engagements d'aide de la Chine.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES ÉMIS SUR LE MARCHÉ FINANCIER FRANÇAIS

Années	Emprunteurs	Montant	Intérêt	Durée
		Millions FF	% l'an	Années
1959-1963	Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire	99,0	5,00	15
1965	Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire	34,5	5,00	15 *
1968	Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire	30,0	6,25	15 *
1968	Banque Nationale de Développement du Sénégal	30,0	6,75	15
1970	Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire	30,0	8,60	17 *
1972	Banque Nationale de Développement du Sénégal	30,0	8,00	15
1973	Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire	40,00	8,80	17 *
Emprunts garantis par l'Etat français selon les dispositions de l'article 90 de la loi de Finances pour l'année 1960 et du décret n° 61.429 du 26 décembre 1961.				
La souscription de ces emprunts a été réservée aux « investisseurs institutionnels français ».				
* Y compris différé d'amortissement de 3 ans.				

Bien que forte, ayant été de l'ordre de 23 à 24 % de son montant en francs c.f.a. « courants », l'augmentation de la dette publique a été, en 1974, proportionnellement de même ordre que celle du Produit Intérieur Brut et d'un taux bien moindre que celui, il est vrai très élevé, des exportations.

TAUX DE CROISSANCE DE LA DETTE PUBLIQUE EXTÉRIEURE

	Engagements (nets)	Encours	P.I.B.	Exportations
	Pour cent l'an			
1969-1970	+ 11	+ 24	+ 11	+ 17
1970-1971	+ 12	+ 23	+ 10	- 4
1971-1972	+ 21	+ 2	+ 10	+ 16
1972-1973	+ 30	+ 35	+ 5	+ 18
1973-1974	+ 25	+ 26	+ 22	+ 65

Malgré l'allègement résultant de la remise par la France, en 1972, des sommes restant dues au titre des prêts consentis par le F.I.D.E.S. antérieurement à l'accession de l'indépendance des Etats de l'Union, le montant de la dette publique extérieure, rapporté au Produit Intérieur Brut, a peu varié de 1973 à 1974, après la forte progression enregistrée les années précédentes.

	Engagements P.I.B.	Rapports Encours / P.I.B.	Encours Exportations
	Pour cent		
1969	21,7	12,4	61,3
1970	21,6	13,8	64,8
1971	23,2	16,3	83,2
1972	25,4	15,1	72,8
1973	31,5	19,5	83,6
1974	32,2	20,1	63,7

ENGAGEMENTS NETS AU 31 DÉCEMBRE 1974

[illegible]

DETTE PUBLIQUE EXTÉRIÈRE* — Répartition par devises

ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 1974

Devises	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.	
Millions de francs c.f.a.								%
Franc c.f.a.	4.486,1	123,8	—	—	275,7	—	4.885,6	1,6
Franc français	37.514,2	3.852,9	4.572,6	7.309,3	13.663,1	1.464,4	(a) 69.351,5	23,8
Deutsche mark	11.090,5	563,3	1.217,4	3.334,4	7.916,3	8.931,1	33.053,0	11,4
Lire italienne	15.688,4	2.969,0	—	1.667,1	764,2	—	21.088,7	7,2
Franc belge	—	—	—	—	—	—	—	—
Franc luxembourgeois	—	—	—	—	—	—	—	—
Florin néerlandais	541,4	128,0	—	—	134,3	1.083,2	1.886,9	0,6
Livre sterling	279,1	147,3	810,5	—	—	3.245,0	4.481,9	1,5
Couronne danoise	592,3	526,1	—	—	1.132,1	—	2.250,5	0,8
Unité de compte (C.E.E.)	10.403,9	524,9	1.293,3	—	973,6	—	13.195,7	4,5
Unité de compte (FAD)	—	—	—	—	—	—	—	—
Eurodollar	26.242,7	—	—	—	15.236,7	—	41.479,4	14,2
Dollar U.S.	33.420,1	1.211,8	339,1	733,2	1.692,9	1.270,0	(a) 43.478,7	14,9
Dollar U.S. (BIRD-AID-SFI-BAD)	12.635,4	3.510,4	1.867,9	3.940,6	8.696,4	1.326,6	(a) 32.671,6	11,2
Dollar canadien	1.635,1	901,4	—	5.439,7	2.504,3	991,3	11.471,8	4,0
Franc suisse	2.086,8	168,3	—	—	—	—	2.255,1	0,8
Couronne norvégienne	6.498,4	—	—	—	—	—	6.498,4	2,2
Rouble	—	—	—	—	1.126,4	—	1.126,4	0,4
Dinar koweïtien	—	—	—	—	2.519,4	—	2.519,4	0,9
Naira	—	—	—	—	—	—	—	—
Zaïre	—	7,8	—	—	—	—	7,8	ε
	163.114,4	14.635,0	10.100,8	22.424,3	56.635,4	18.311,6	291.702,4	100,0
Yuan	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	163.114,4	14.635,0	10.100,8	22.424,3	56.635,4	18.311,6	291.702,4	100,0

* Non compris dette inter-Etats.

(a) Y compris Air Afrique: 6.480,9 (F.F. 975,0 - \$ U.S. 4.811,6 - U.C. BAD 694,3).

Comparée à la valeur des exportations, la dette publique en cours se retrouve, par contre, à un niveau relatif voisin de celui des années 1969 et 1970.

La diversification des sources de financement, à laquelle s'est ajoutée la remise de dette consentie par la France en 1972, a eu pour effet une profonde modification de la répartition de la dette publique extérieure des Etats de l'Union selon les prêteurs et les devises dues.

La dette publique extérieure des Etats de l'Union a été longtemps à peu près exclusivement contractée en France et en francs français ; il en était encore ainsi dans une proportion de 58 % de la dette en cours au 31 décembre 1969, cette proportion n'étant plus que de 24 % de son encours à la fin de l'année 1974, de 21 % des engagements nets à même date (19 % en tenant compte des engagements d'aide de la Chine).

IMPORTANCE RELATIVE DE LA DETTE PUBLIQUE A L'ÉGARD DE LA FRANCE (a)

	Encours			Engagements
Au 31 décembre	1969	1973	1974	1974
Pour cent du total de la dette publique extérieure				
Côte d'Ivoire	56,8	28,8	23,0	21,1
Dahomey	58,9	32,0	26,3	15,7
Haute-Volta	71,0	52,6	45,3	26,9
Niger	72,3	38,6	32,6	32,0
Sénégal	67,9	26,2	24,1	23,3
Togo	24,2	12,7	8,0	10,6
U.M.O.A. (a)	58,4	28,9	24,0	21,1
(a) Non compris la dette à l'égard des organismes multilatéraux remboursable en francs français.				
(b) Non compris la dette des administrations postales, y compris la dette Air Afrique garantie par la Côte d'Ivoire et le Sénégal et la dette du Fonds de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente.				

1.5. LES PRIX INTÉRIEURS ET LES SALAIRES

Par leur effet direct, comme par celui d'entraînement exercé sur les productions purement locales, les considérables augmentations de prix des produits importés ne pouvaient manquer de provoquer la hausse des prix intérieurs, si grands, et parfois si coûteux pour les finances publiques, qu'aient été les efforts des Gouvernements de l'Union pour la limiter par blocage des prix ou des marges bénéficiaires, aménagements fiscaux et même subventions.

Pour avoir été ainsi bien inférieure à celle du pétrole brut, l'augmentation du prix à la consommation des produits, intervenue entre septembre 1973 et avril 1974, a été substantielle.

AUGMENTATION DES PRIX A LA CONSOMMATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

	Essence supérieure	Essence ordinaire	Pétrole lampant	Gas-oil
Pour cent de septembre 1973 à mars 1974				
Côte d'Ivoire	+ 26,8	+ 29,8	+ 71,9	+ 52,9
Dahomey	+ 37,5	+ 41,2	+ 51,0	+ 79,4
Haute-Volta	+ 31,0	+ 35,1	+ 19,8	+ 41,1
Niger	+ 25,3	+ 27,4	+ 46,0	+ 35,8
Sénégal	+ 27,2	+ 27,4	+ 53,0	+ 47,2
Togo	+ 51,2	+ 53,1	+ 100,0	+ 84,0

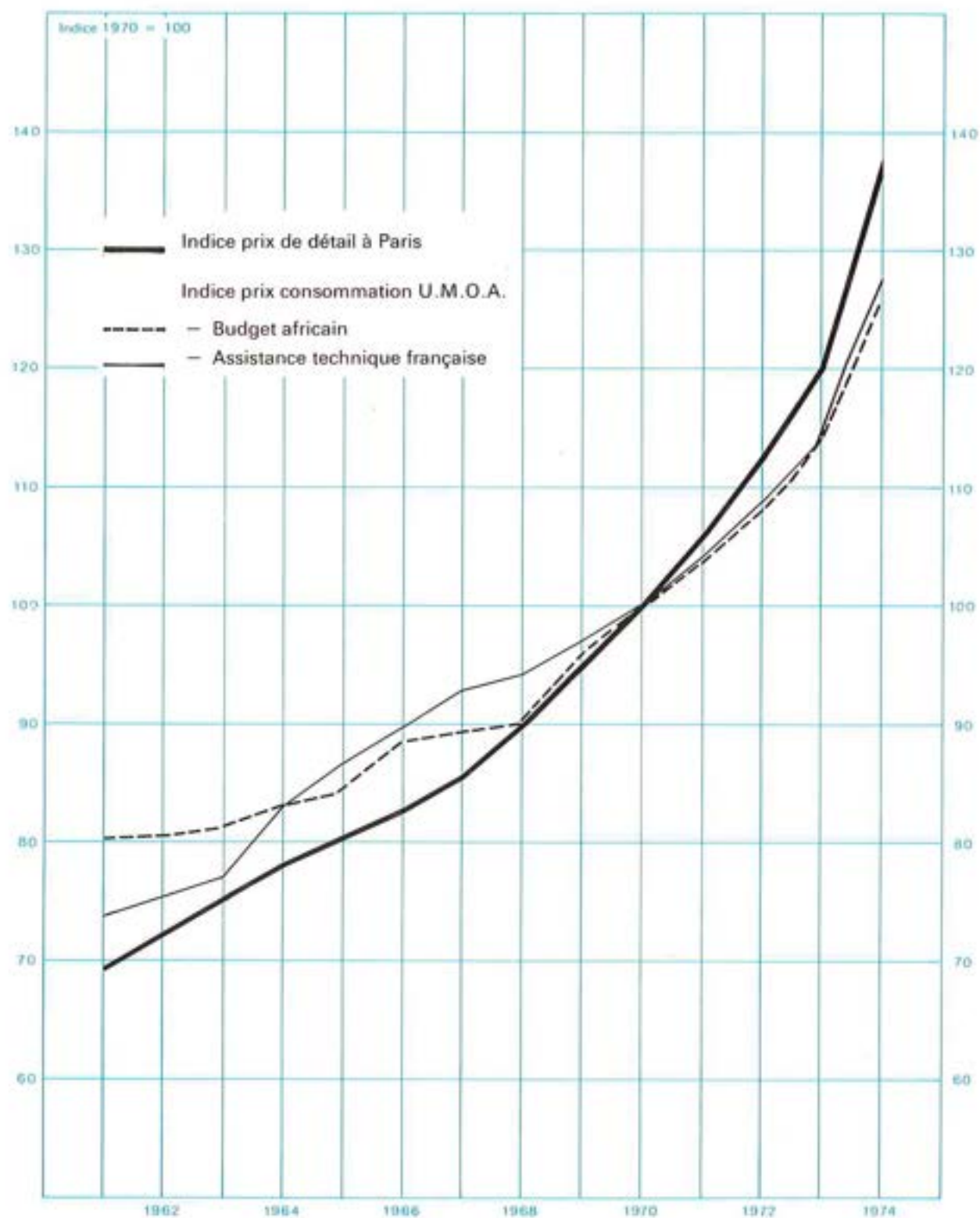
Pareillement, l'augmentation des cours mondiaux du sucre a imposé un fort accroissement des prix de vente de cette denrée de large consommation (a).

PRIX DE VENTE A LA CONSOMMATION DU SUCRE EN MORCEAUX

	Abidjan	Cotonou	Ouagadougou	Niamey	Dakar	Lomé
Francs c.f.a. le kilogramme						
1972 - 1 ^{er} janvier	70	90	80	85	70	74
1973 - 1 ^{er} janvier	95	105	125	110	90	104
- 1 ^{er} septembre	95	130	125	110	90	114
1974 - 1 ^{er} janvier	95	130	110	125	90	114
- 1 ^{er} septembre	175	175	150	190	150	150
1975 - 1 ^{er} janvier	175	190	150	200	250	150
Variations Pour cent l'an						
1 ^{er} janvier 1973/1972	+ 35,7	+ 16,7	+ 56,3	+ 29,0	+ 28,6	+ 40,5
1 ^{er} janvier 1974/1973	-	+ 23,8	- 12,0	+ 13,6	-	+ 9,6
1 ^{er} janvier 1975/1974	+ 84,2	+ 46,1	+ 36,4	+ 60,0	+ 177,8	+ 31,6
1 ^{er} septembre 1974/1973	+ 84,2	+ 34,6	+ 20,0	+ 57,9	+ 66,7	-

(a) La forte progression enregistrée, en fin d'année 1974, par les prix au Sénégal, tient à la réduction des subventions accordées jusqu'alors, dont la charge était devenue trop lourde pour les finances publiques. Cette mesure, intervenue en novembre 1974, sera décrite dans le rapport consacré à l'exercice 1974-1975.

INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION*



* Moyenne annuelle des indices mensuels.

Il devait en être de même pour le prix du riz importé, qui constitue une des bases de l'alimentation des populations urbaines.

PRIX DE VENTE A LA CONSOMMATION DU RIZ IMPORTÉ

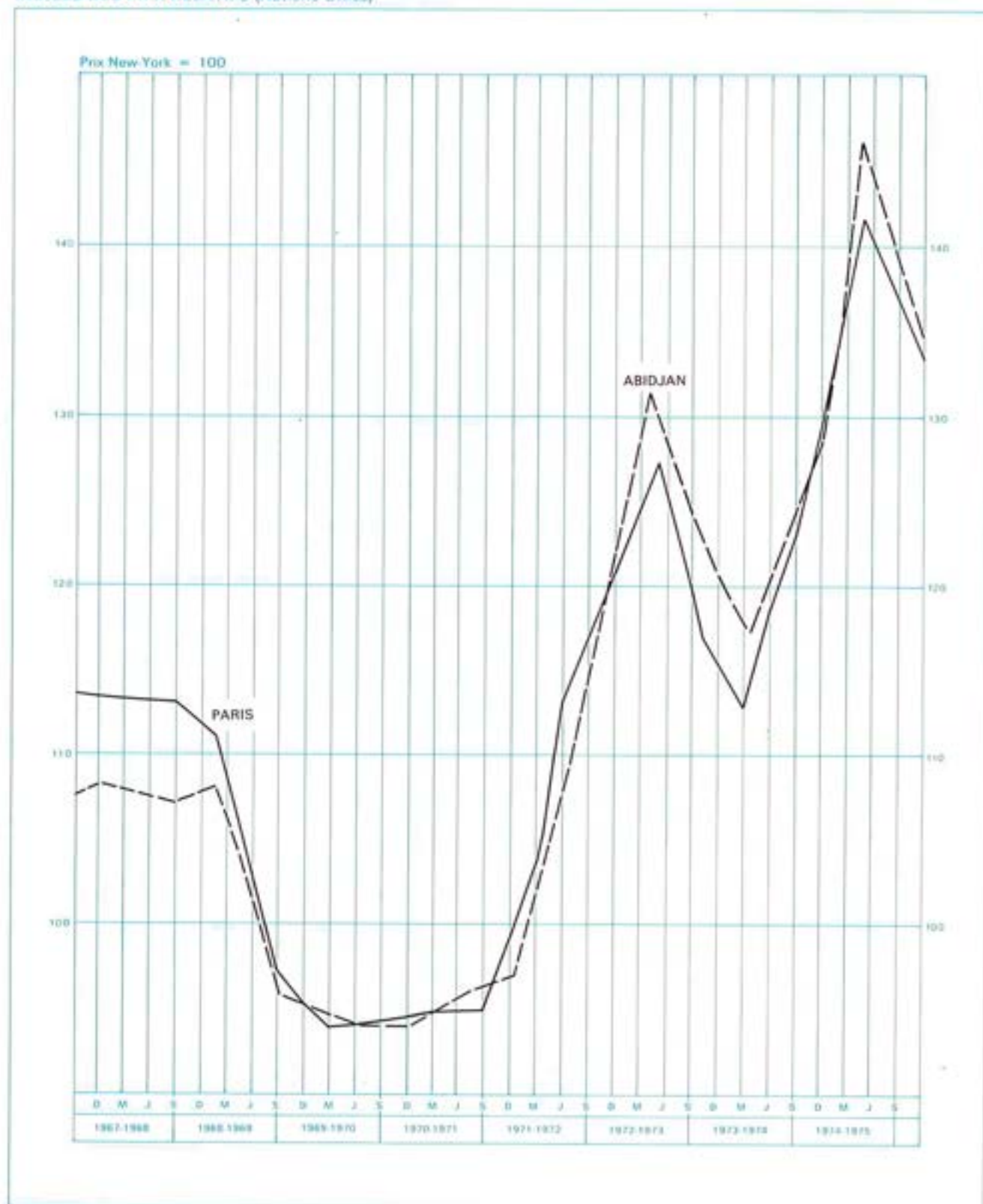
	Abidjan	Cotonou	Dakar	Lomé
Francs c.f.a. le kilogramme				
1972 - 1 ^{er} janvier	50	60	40	88
1973 - 1 ^{er} janvier	50	70	40	78
- 1 ^{er} septembre	70	86	60	103
1974 - 1 ^{er} janvier	70	86	60	106
- 1 ^{er} septembre	125	120	60	121
1975 - 1 ^{er} janvier	125	150	100	146
Variations Pour cent l'an				
1 ^{er} janvier 1973 / 1972	-	+ 16,7	-	- 11,4
1 ^{er} janvier 1974 / 1973	+ 40,0	+ 22,9	+ 50,0	+ 35,9
1 ^{er} janvier 1975 / 1974	+ 78,5	+ 74,4	+ 66,7	+ 37,7
1 ^{er} septembre 1974 / 1973	+ 78,5	+ 39,5	-	+ 17,7

La hausse des prix à la consommation (contenue semble-t-il au taux de 3 % l'an environ durant toute la période 1961-1970, et au taux de 4,5 % l'an environ de 1970 à 1973) a dépassé 12 % de 1973 à 1974, mesurée par considération de la moyenne des indices de l'année. La progression a été plus vive encore, mesurée entre le début et la fin de période, encore que des différences sensibles de taux apparaissent entre les Etats et les indices considérés.

INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE — Moyennes annuelles

	1971	1972	1973	1974	Variations 1973 à 1974
Base 100 : Année 1970					%
Consommation africaine					
Abidjan	99,6	99,8	110,9	130,2	+ 17,4
Dakar	103,5	109,9	122,7	143,6	+ 17,0
Lomé	106,5	114,8	118,9	134,1	+ 12,8
Niamey	104,2	114,4	127,8	132,2	+ 3,4
Ouagadougou	102,1	99,1	106,6	115,9	+ 8,7
Assistance technique française					
Abidjan	104,2	108,0	112,3	130,6	+ 16,3
Cotonou	103,3	107,3	108,2	120,8	+ 11,6
Dakar	106,3	112,3	119,2	137,2	+ 15,1
Lomé	108,1	113,0	126,3	137,7	+ 10,9
Niamey	103,6	105,7	108,1	116,4	+ 7,7
Ouagadougou	100,7	106,9	111,0	128,7	+ 15,9
Pour mémoire :					
Paris (a)	105,7	112,2	120,3	136,8	13,7
(a) I.N.S.E.E.					

INDICES DES PRIX RELATIFS (Nations Unies)



INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE
Septembre à septembre

	1971/1970	1972/1971	1973/1972	1974/1973
Pour cent l'an				
Consommation « africaine »				
Abidjan	- 2,2	+ 0,9	+ 15,2	+ 16,0
Dakar	- 0,5	+ 10,4	+ 12,6	+ 18,9
Ouagadougou	- 0,9	- 1,2	+ 5,1	+ 5,9
Niamey	+ 4,4	+ 9,1	+ 13,1	+ 1,7
Lomé	+ 5,4	+ 4,0	+ 3,8	+ 19,5
Assistance technique française				
Abidjan	+ 3,9	+ 2,9	+ 5,5	+ 19,7
Cotonou	+ 4,5	+ 4,4 (a)	+ 2,8 (b)	+ 16,2
Dakar	+ 3,1	+ 3,3	+ 10,6	+ 16,5
Ouagadougou	+ 1,7	+ 0,6	+ 2,5	+ 13,6
Niamey	+ 4,4	+ 2,0	+ 3,5	+ 8,9
Lomé	+ 8,8	+ 5,1	+ 12,5	+ 8,6
Pour mémoire :				
Paris	+ 5,8	+ 6,3	+ 7,8	+ 14,6
(a) Juillet 1970 à octobre 1971.				
(b) Octobre 1972 à septembre 1973.				

L'entraînement, par les prix extérieurs, de l'ensemble des prix à la consommation de l'Union monétaire, est demeuré très marqué, particulièrement celui des prix français, ainsi qu'il ressort du graphique page 82, comparant l'évolution, de 1961 à 1975, de la moyenne annuelle des indices des prix à la consommation à Paris, d'une part, et dans l'Union monétaire, d'autre part. Cette similitude d'évolution concerne tant l'indice des prix pondéré selon une consommation africaine que celui se rapportant aux dépenses d'assistants techniques français (a).

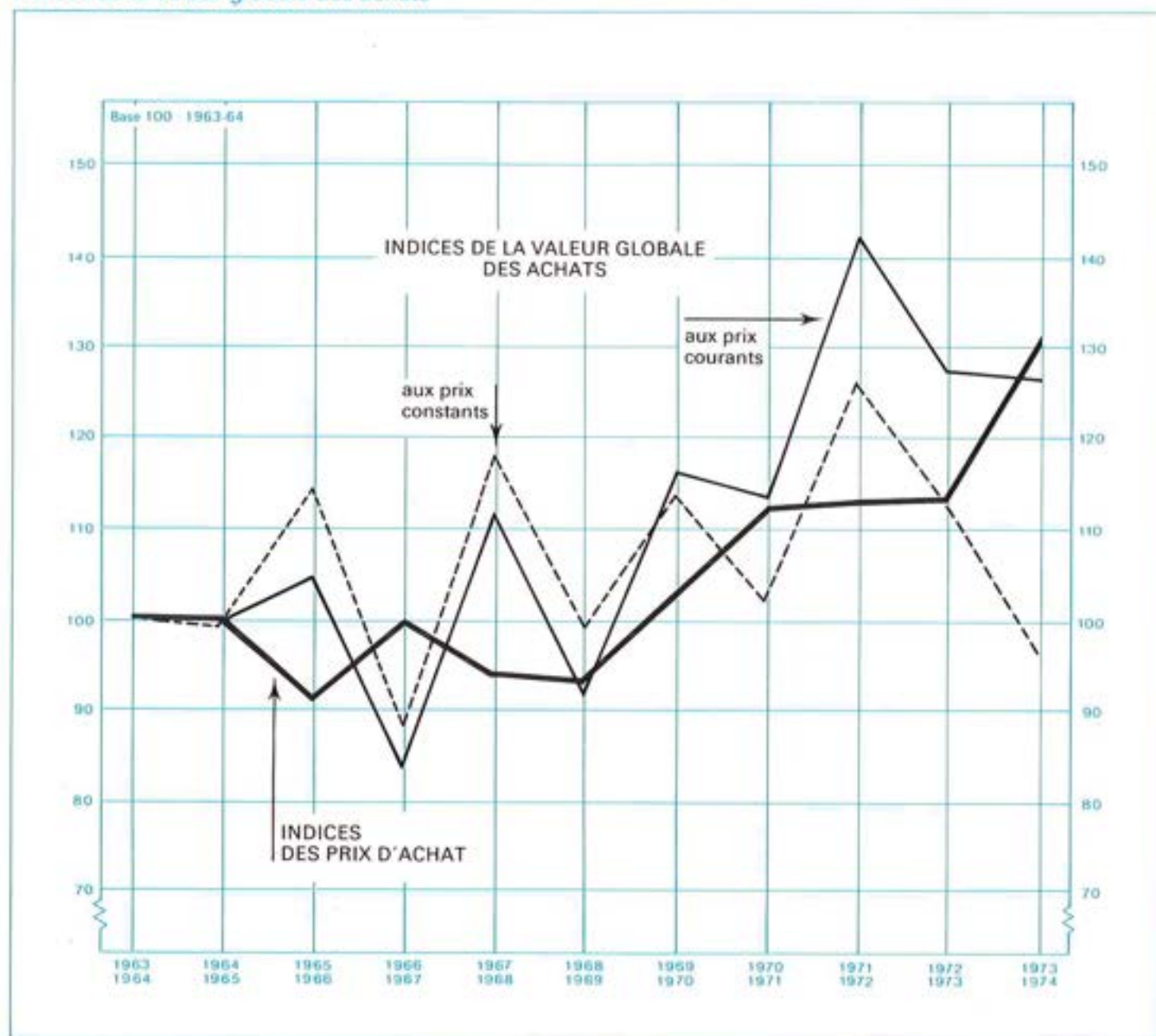
Une autre illustration de cette liaison est donnée par le graphique ci-contre, qui rapproche l'évolution des deux indices des « prix de détail relatifs » d'Abidjan et de Paris, les prix à New York à la date du calcul étant pris pour base (b). La fixité des taux de change entre la monnaie française et le franc c.f.a. renforce évidemment la covariation de ces indices.

(a) Les deux indices reproduits pour l'Union monétaire, l'un considérant la consommation africaine, l'autre celle d'assistants techniques français, sont la moyenne géométrique simple des indices correspondants calculés par les capitales des Etats de l'Union.

(b) La dénomination complète de ces indices est « prix relatifs pour la détermination des taux différentiels applicables aux traitements des fonctionnaires de l'O.N.U. ». Ces indices sont publiés deux fois l'an par le Bulletin mensuel de Statistiques des Nations Unies : l'indice d'Abidjan a été ici retenu car la série en est la plus longue disponible pour l'Union et la plus proche par les dates de celle de l'indice parisien. Ont été considérés les indices « logement non compris ».

INDICES DE LA VALEUR A L'ACHAT DES RÉCOLTES ET DES PRIX AU PRODUCTEUR

Indices de la valeur globale des achats



L'autoconsommation d'une partie de leur production a sans doute permis aux populations paysannes d'amortir l'incidence de la hausse des prix de détail. Celle-ci devait être cependant d'autant plus ressentie que le revenu tiré, en 1973-1974, de la vente des principales récoltes, a été de même montant nominal qu'en 1972-1973, l'augmentation, cependant relativement forte (+ 15 %) de leur prix d'achat, ayant tout juste compensé la diminution du volume des récoltes.

INDICES DE LA VALEUR A L'ACHAT DES RÉCOLTES ET DES PRIX AU PRODUCTEUR

Campagnes	Valeur d'achat*		Prix d'achat*
	aux prix courants	aux prix constants	
Campagne 1963-1964 = 100			
1963-1964	100	100	100
1964-1965	99	99	100
1965-1966	104	114	91
1966-1967	88	88	100
1967-1968	111	118	94
1968-1969	92	99	93
1969-1970	116	113	103
1970-1971	114	102	112
1971-1972	142	126	113
1972-1973	128	113	113
1973-1974	127	97	131
Pour cent			
Variations 1972-1973 à 1973-1974	- 0,8	- 14,2	+ 14,9

* Prix d'achat et valeur à l'achat des productions agricoles exportées par les pays de l'U.M.O.A.

* Prix d'achat et valeur à l'achat des productions agricoles exportées par les pays de l'U.M.O.A.

La hausse des prix à la consommation, particulièrement celle des prix des denrées alimentaires, ayant sensiblement déprimé le pouvoir d'achat des salariés, leur rémunération fut augmentée dans tous les États de l'Union au cours de la période considérée, ces majorations contrastant avec la longue période antérieure de quasi-stabilité.

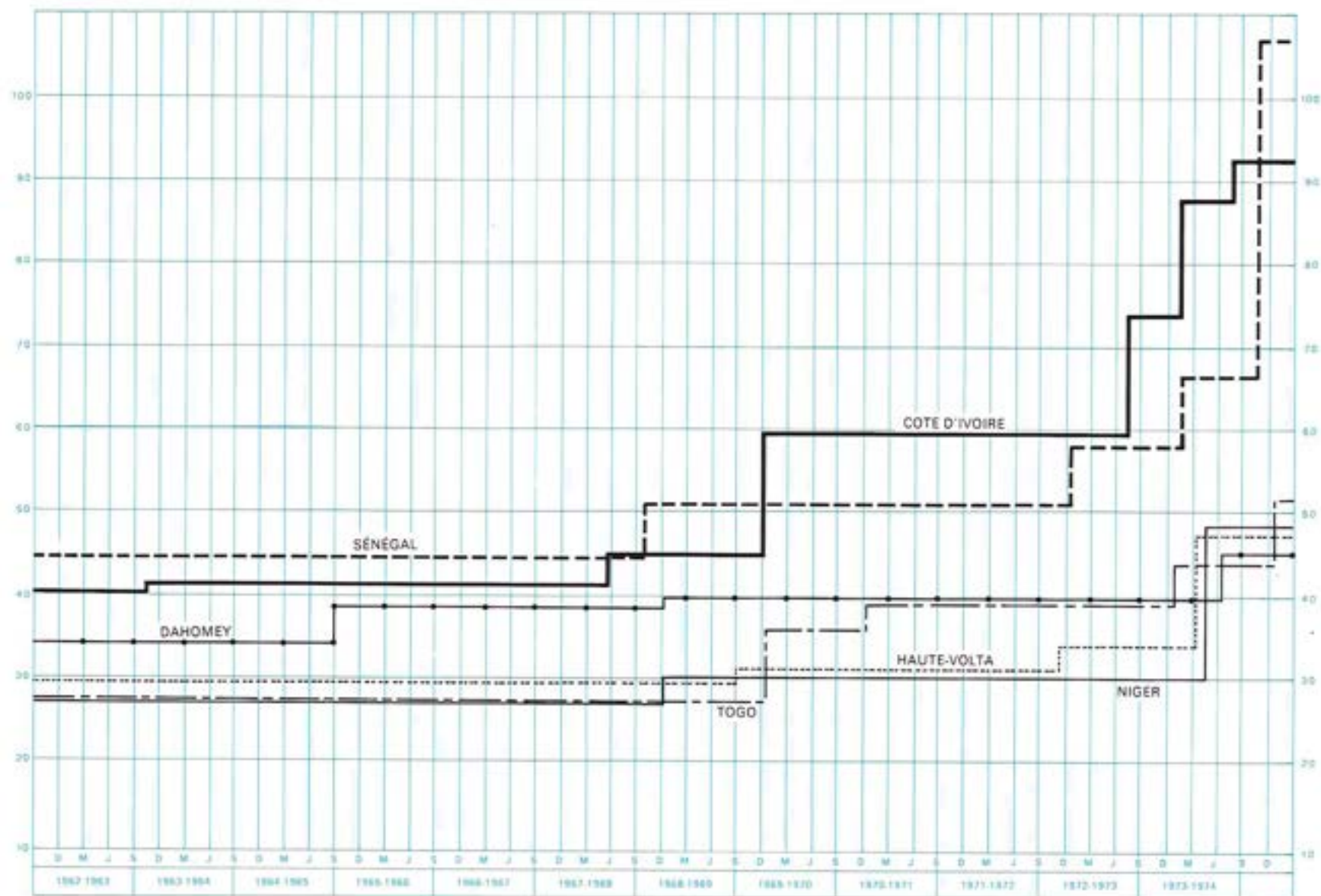
SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI*

	30 septembre 1973	30 septembre 1974	Variations 1973 à 1974
	Taux horaire en francs c.f.a.		%
Côte d'Ivoire	73,00	92,00	+ 26,0
Dahomey	39,60	45,00	+ 13,6
Haute-Volta	34,00	47,00	+ 38,2
Niger	30,00	48,00	+ 60,0
Sénégal (a)	58,19	66,91	+ 15,0
Togo (b)	39,20	43,12	+ 10,0

* Taux horaires pour les professions industrielles.

(a) SMIG porté à 107,05 francs le 1^{er} novembre 1974 (84 %).

(b) SMIG porté à 51,74 francs le 1^{er} janvier 1975 (+ 32 %).



Les augmentations consenties aux salaires dépassant le SMIG furent généralement de taux moins élevés. A titre d'exemple, le tableau ci-après précise l'évolution des salaires des principales catégories de salariés du secteur du bâtiment en Côte d'Ivoire.

SALAIRE DU PERSONNEL DU « BATIMENT » EN COTE D'IVOIRE

	30 septembre 1973	30 septembre 1974	Variations 1973-1974
	Taux horaire en francs c.f.a.		± %
S.M.I.G.	73,00	92,00	+ 26,0
Manœuvre qualifié	75,40	95,20	+ 26,3
Ouvrier (3 ^e catégorie)	90,33	110,00	+ 21,8
Ouvrier (4 ^e catégorie)	103,67	124,33	+ 19,9
Agent de maîtrise (2 ^e)	274,32	305,31	+ 11,3
Agent de maîtrise (3 ^e)	327,62	364,64	+ 11,3
	Indice pondéré 1970 = 100		
Salaires	120,2	147,1	+ 22,4
Salaires et charges annexes	126,9	156,5	+ 23,4

ÉVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI*

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
	Francs c.f.a.					
1963 - 1 ^{er} janvier	40,00	34,00	29,00	27,00	44,00	27,50
1964 - 1 ^{er} janvier	42,40	"	"	"	"	29,70
1965 - 1 ^{er} janvier	"	38,08	"	"	"	"
1966 - 1 ^{er} janvier	"	"	"	"	"	"
1967 - 1 ^{er} janvier	"	"	"	"	"	"
1968 - 1 ^{er} janvier	"	"	"	"	"	"
- 1 ^{er} juillet	46,64	"	"	"	50,60	"
1969 - 1 ^{er} janvier	"	39,60	"	"	"	"
- 1 ^{er} octobre	"	"	"	30,00	"	"
- 1 ^{er} décembre	"	"	31,00	"	"	"
1970 - 1 ^{er} janvier	58,30	"	"	"	"	35,64
1971 - 1 ^{er} janvier	"	"	"	"	"	39,20
1972 - 1 ^{er} janvier	"	"	"	"	"	"
- 1 ^{er} décembre	"	"	34,00	"	"	"
1973 - 1 ^{er} janvier	"	"	"	"	"	"
- 1 ^{er} août	73,00	"	"	"	58,19	"
1974 - 1 ^{er} janvier	"	"	"	"	"	43,12
- 1 ^{er} février	87,60	"	"	"	66,91	"
- 1 ^{er} avril	"	"	47,00	"	"	"
- 1 ^{er} mai	"	"	"	48,00	"	"
- 1 ^{er} juillet	"	45,00	"	"	"	"
- 1 ^{er} août	92,00	"	"	"	"	"
- 1 ^{er} novembre	"	"	"	"	107,05	"
1975 - 1 ^{er} janvier	92,00	45,00	47,00	48,00	107,05	51,74

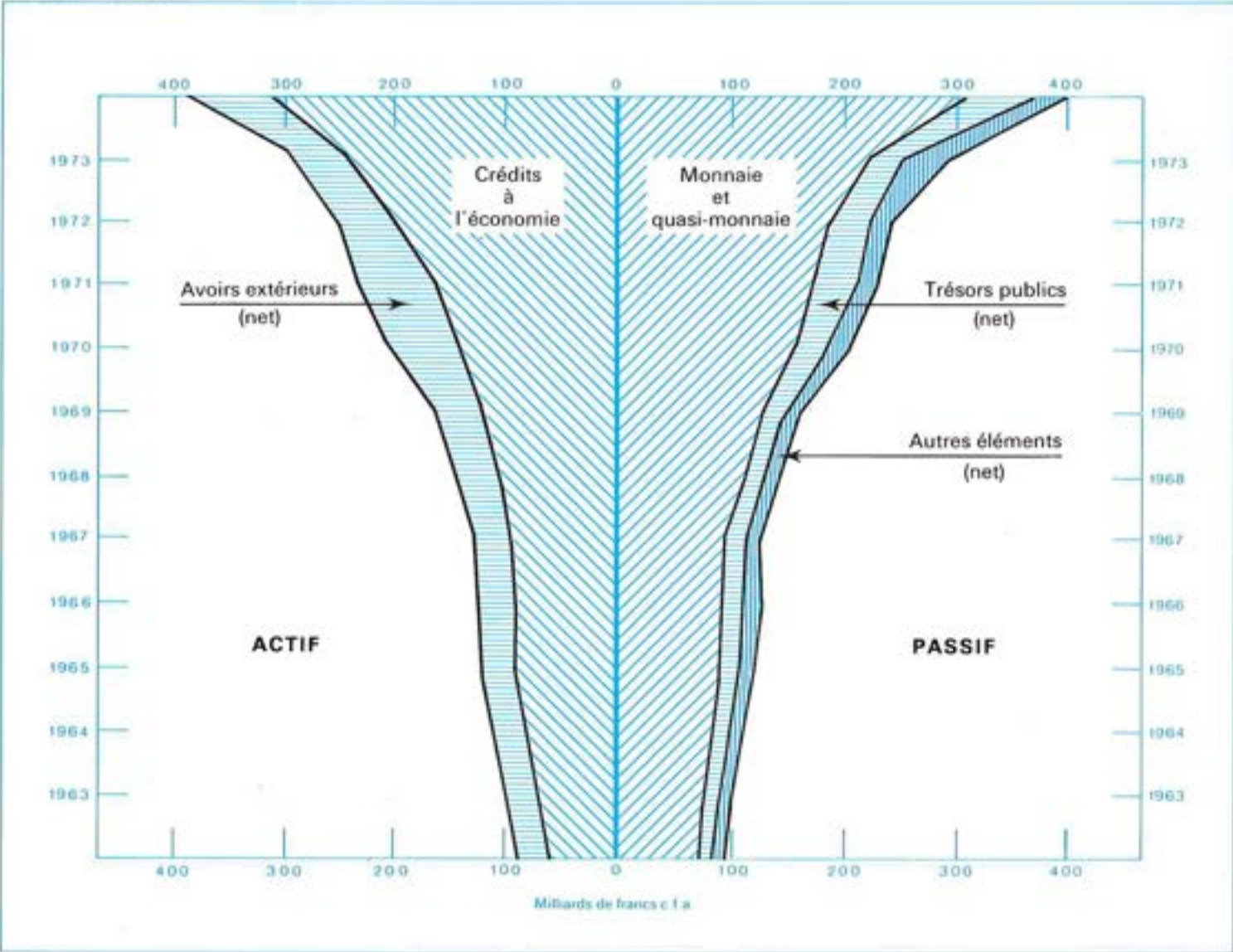
* Taux horaires pour les professions industrielles soumises au régime des 40 heures hebdomadaires de travail. Zone unique.

Se conjuguant avec la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et des biens d'équipement, celle des salaires et des charges accessoires a entraîné une augmentation sensible des prix de revient des produits manufacturés, services et travaux. Cette augmentation aurait, ainsi, été voisine de 30 % selon les données disponibles dans le domaine, particulièrement sensible, de la construction de bâtiment.

INDICE DES PRIX DE LA CONSTRUCTION

	Abidjan	Dakar
	(a)	(b)
Moyenne année 1970	100,0	100,0
1970 - 1 ^{er} octobre	100,5	100,1
1971 - 1 ^{er} octobre	103,3	99,4
1972 - 1 ^{er} octobre	105,0	101,6
1973 - 1 ^{er} octobre	117,1	113,1
1974 - 1 ^{er} octobre	153,2	146,9
<i>Variation 1973 à 1974</i>	<i>+ 30,8 %</i>	<i>+ 29,9 %</i>
(a) Indice calculé selon la pondération et les prix de la formule de révision des prix des marchés « bâtiment ».		
(b) Indice « série de prix 1951 » ramené à la base 100 = 1970.		

SITUATION INTÉGRÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES
En fin d'exercice



2.1. LES TRAITS GÉNÉRAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

L'évolution de la situation des institutions monétaires de l'Union, considérée dans son ensemble, a été essentiellement dominée, durant l'exercice qui s'est achevé le 30 septembre 1974, par :

- une forte accélération de la progression des crédits à l'économie ;
- un renversement, dès décembre 1973, de la tendance à la baisse des avoirs extérieurs amorcée en avril 1971.

La conjugaison de ces deux phénomènes a entraîné une création de monnaie considérable, tant dans son montant absolu (123,7 milliards de francs c.f.a.) que dans son importance relative (46,5 %), les effets de ce gonflement des liquidités ayant été cependant atténués par le fait qu'il s'est porté pour plus de moitié (70,1 milliards) sur les disponibilités du Trésor et des organismes publics, les disponibilités monétaires du « secteur privé » s'étant accrues d'un taux moindre, encore que très élevé (28,4 %).

Cette brusque accélération de l'expansion des créances et dettes des institutions monétaires à l'égard des autres agents intérieurs de l'économie des Etats de l'Union est illustrée par le graphique ci-contre.

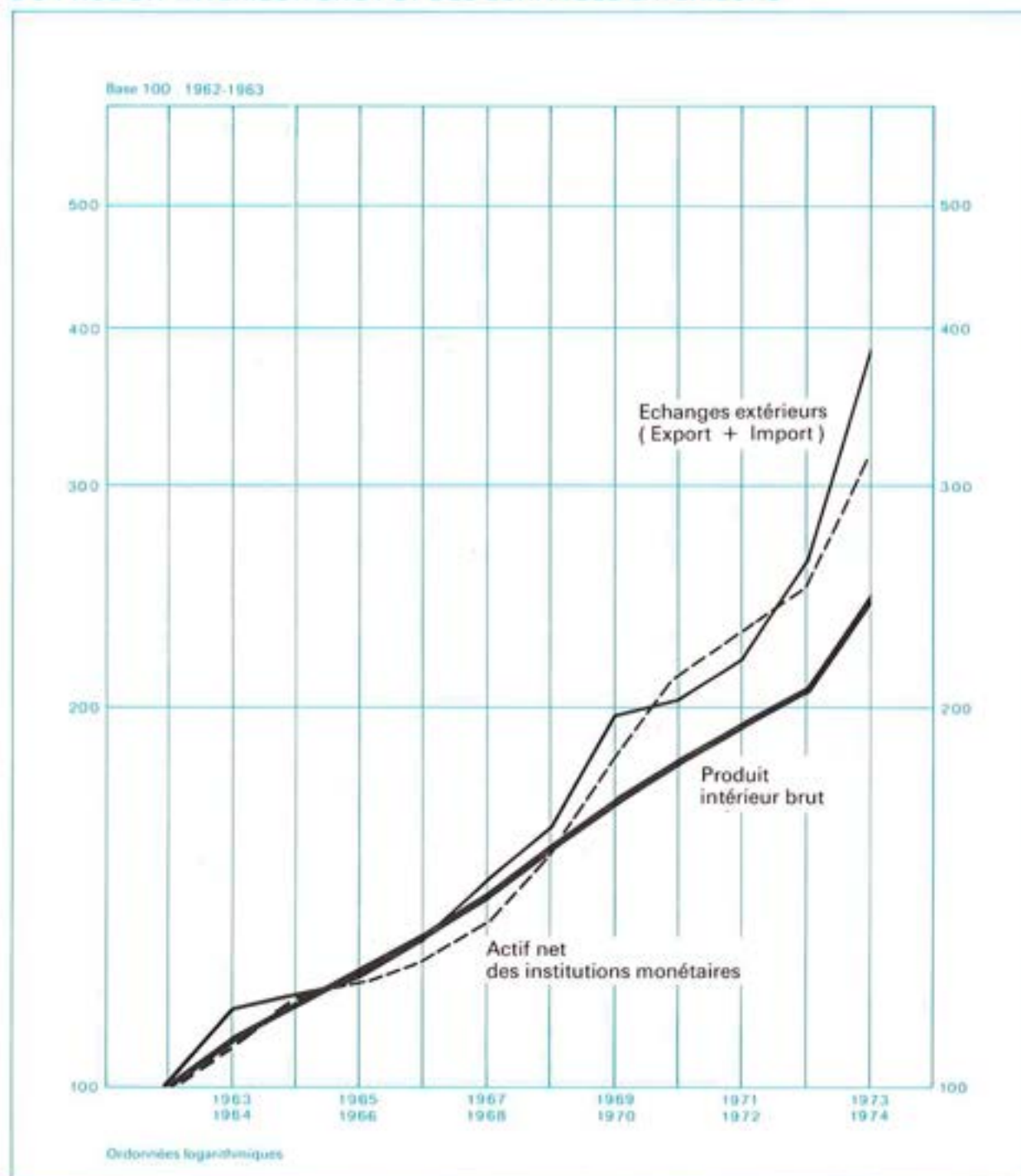
L'appréciation de cette évolution risque cependant d'être faussée par la seule référence à la situation en fin d'exercice, et il est sans doute préférable de considérer les variations du niveau moyen des créances et dettes en cours d'exercice, le rapprochement de ces moyennes des divers flux retraçant l'activité économique (produit intérieur brut, échanges extérieurs, etc...) étant par ailleurs plus justifié.

SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES*

Au 30 septembre	Années			Variations	
	1972	1973	1974	1973 à 1974	
	Milliards de francs c.f.a.			%	
Avoirs extérieurs (nets)	46,7	47,7	73,3	25,6	53,6
Crédits à l'économie	207,8	248,7	343,1	94,4	38,0
Actif net	254,5	296,4	416,4	120,0	40,4
Monnaie fiduciaire	74,4	81,6	96,8	15,2	18,6
Dépôts « privés »	88,3	107,4	145,8	38,4	35,8
Dépôts d'organismes publics	35,1	44,9	83,0	38,1	84,6
Trésors publics et Postes (nets)	33,7	31,9	63,9	32,0	100,1
Autres éléments (nets)	23,0	30,6	26,9	- 3,7	- 12,2

* Pour rendre les comparaisons valables, il n'a pas été tenu compte, au 30 septembre 1972, de la situation de la Mauritanie, celle-ci ayant quitté l'Union monétaire en juillet 1973.

ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'ACTIF NET DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES, DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT ET DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS



Pour être moins accusée, l'expansion des opérations des institutions monétaires ainsi mesurée n'en apparaît pas moins très forte, et l'Union monétaire n'en avait jamais connue de telle ampleur dans ses douze années d'existence. Cette brusque accélération ressort, tant des données numériquement présentées par le tableau en bas de cette page que de leur transcription au graphique ci-contre traçant l'évolution, au cours des douze exercices 1962-1963 à 1973-1974 de l'actif net moyen des institutions monétaires, du produit intérieur brut et des échanges extérieurs (importations + exportations) des six Etats de l'Union monétaire.

SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES (moyenne de l'exercice)

	Variations				
	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1972 à 1973	1973 à 1974
	Milliards de francs c.f.a.			%	
Avoirs extérieurs (nets)	60,8	46,5	50,5	+ 4,0	+ 8,7
Crédits à l'économie	197,3	233,1	314,6	+ 81,5	+ 34,9
Actif net	258,1	279,6	365,1	+ 85,5	+ 30,6
Monnaie fiduciaire	83,2	88,7	102,3	+ 13,6	+ 15,4
Dépôts « privés »	84,7	99,4	129,9	+ 30,5	+ 30,7
Dépôts d'organismes publics	38,1	37,4	59,6	+ 22,2	+ 59,2
Trésors publics et Postes (nets)	31,4	29,6	46,8	+ 17,2	+ 57,9
Autres éléments (nets)	20,7	24,5	26,5	+ 2,0	+ 8,4

SITUATION INTÉGRÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'UNION MONÉTAIRE* (encours moyen)

Exercices	Actif		Total	Passif				Autres éléments nets
	Avoirs extérieurs nets	Crédits à l'économie		Engagements monétaires à l'égard de : Particuliers et entreprises			Trésors et Postes	
				Monnaie fiduciaire	Dépôts à vue	Dépôts à terme		
	Millions de francs c.f.a.							
1962-1963	33.601	78.454	112.055	43.582	40.083	3.491	19.510	5.389
1963-1964	29.763	92.737	122.500	47.208	39.799	5.635	24.484	5.374
1964-1965	29.273	103.788	133.061	48.817	43.120	11.620	21.779	7.725
1965-1966	34.398	101.478	135.876	50.798	45.171	9.049	20.951	9.907
1966-1967	36.222	101.945	138.167	51.248	46.022	9.611	20.444	10.842
1967-1968	33.934	115.086	149.020	55.391	51.731	13.397	16.357	12.144
1968-1969	42.663	128.401	171.064	58.670	60.984	19.386	18.769	13.255
1969-1970	56.195	150.602	206.797	67.627	70.530	28.885	23.020	16.735
1970-1971	74.164	167.103	241.267	73.820	82.422	33.397	33.392	18.236
1971-1972	60.806	197.286	258.092	83.244	92.037	30.761	31.375	20.675
1972-1973	46.511	233.150	279.661	88.719	104.204	32.604	29.637	24.497
1973-1974	50.561	314.578	365.139	102.338	127.919	61.521	46.800	26.561

* Mauritanie non comprise.

Ce graphique aux ordonnées logarithmiques (page 94) montre nettement le brusque redressement de toutes les courbes, en fin de période. Il y apparaît également que l'évolution de la situation monétaire se rapproche beaucoup plus, particulièrement dans la deuxième moitié de la période considérée, de celle de la valeur globale des échanges extérieurs que de celle du produit intérieur brut. En effet, l'expansion des crédits à l'économie qui constituent une part croissante de l'actif net des institutions monétaires, a été modelée sur celle des échanges avec l'étranger dont la valeur nominale s'est trouvée gonflée par l'inflation extérieure. Celle-ci apparaît plus élevée que celle ayant affecté l'économie extérieure.

	Taux moyen	1971-72 à	1972-73 à
	1962-63 à 1971-72	1972-73	1973-74
	Pour cent l'an		
Echanges extérieurs (E + I)	9,1	18,2	47,1
Actif net des institutions monétaires	9,7	8,4	30,6
Produit Intérieur Brut	7,7	6,2	17,9
Prix à la consommation familiale	3,5	5,8	11,6

Cet effet dominant de l'inflation extérieure sur l'évolution de la situation monétaire de l'Union explique également que l'évolution constatée pour son ensemble le soit aussi pour chacun de ses membres, en ce qui concerne du moins son trait essentiel, l'accélération de l'expansion monétaire durant l'exercice 1973-1974, les moindres taux de progression enregistrés au Niger et au Dahomey s'expliquant principalement par de fortes progressions antérieures.

TAUX DE PROGRESSION DE L'ACTIF NET MOYEN DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973
	à	à	à	à
	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974
	Pour cent l'an			
Côte d'Ivoire	17,0	2,7	8,9	31,3
Dahomey	32,8	17,6	10,7	16,1
Haute-Volta	13,2	9,1	11,2	33,5
Niger	23,8	24,6	16,1	22,7
Sénégal	12,4	16,0	6,7	31,7
Togo	14,1	— 4,2	— 7,1	37,4
U.M.O.A.	16,7	7,0	8,4	30,6

Dans tous les Etats de l'Union, les crédits à l'économie ont largement contribué à la progression de l'actif net des institutions monétaires. Leur influence sur la création monétaire a toutefois été tempérée par la baisse des avoirs extérieurs au Dahomey et au Sénégal. Dans les autres Etats, l'effet sur la masse monétaire de la distribution du crédit a été renforcé par l'accroissement des avoirs extérieurs, particulièrement au Togo.

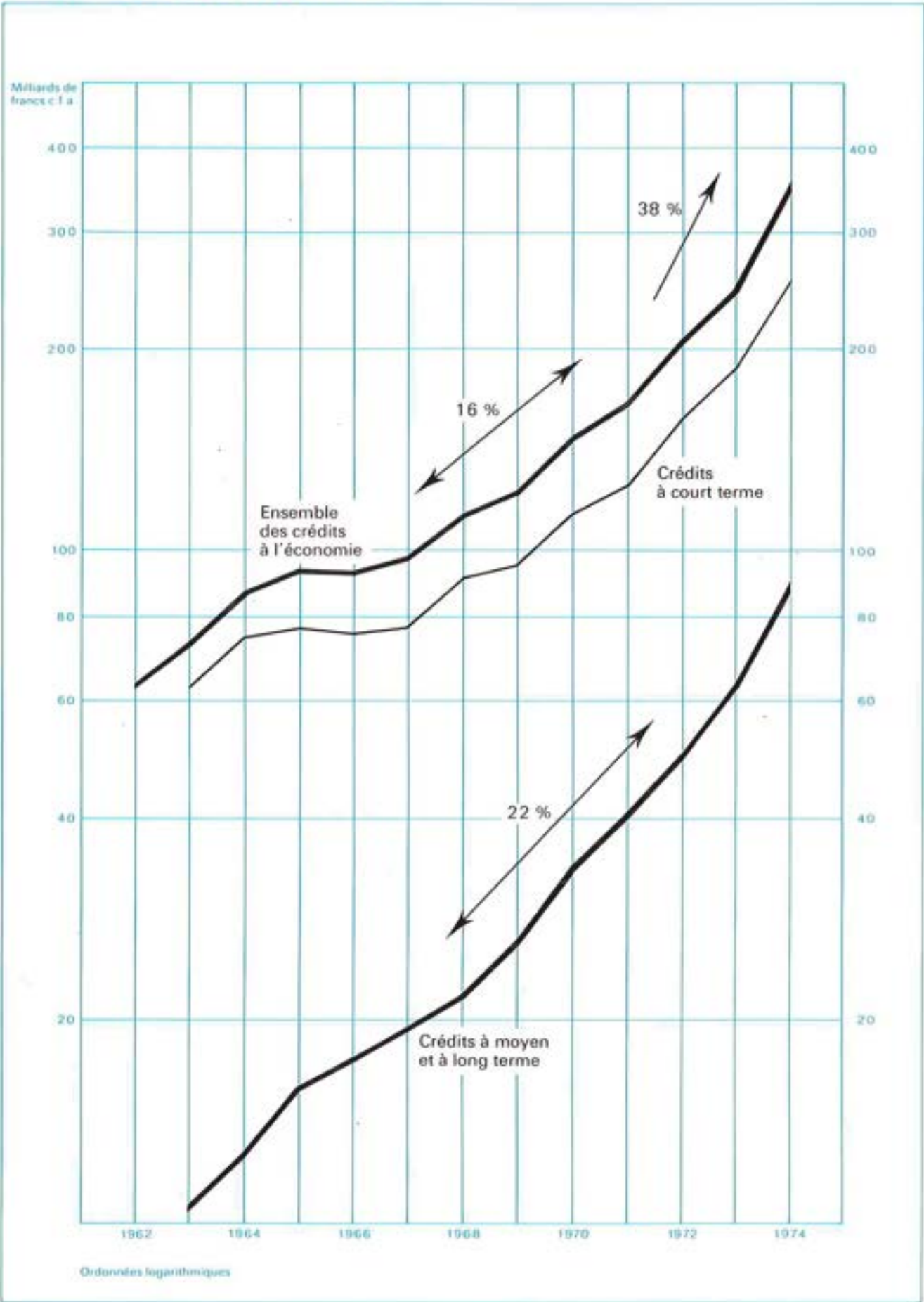
**VARIATION DE L'ENCOURS MOYEN DES POSTES DE LA SITUATION MONÉTAIRE
1972-1973 à 1973-1974**

Postes	U.M.O.A.	Côte	Dahomey	Haute	Niger	Sénégal	Togo
		d'Ivoire		Volta			
Millions de francs c.f.a.							
Avoirs extérieurs (nets)	4.050	1.237	- 1.401	2.272	1.572	- 5.006	2.971
Crédits à l'économie	81.428	47.248	3.811	3.523	2.898	20.626	3.323
Actif net	85.478	48.485	2.410	5.795	4.470	15.620	6.294
Monnaie fiduciaire	13.619	6.869	327	1.486	815	2.746	1.376
Dépôts « privés »	30.487	15.467	1.257	1.537	1.776	9.335	1.116
Dépôts organismes publics	22.145	15.374	678	1.025	760	1.454	2.853
Trésors publics et Postes (nets)	17.163	13.003	712	1.606	640	1.202	- 32
Autres éléments (nets)	2.064	- 2.228	- 564	141	479	883	981

**VARIATION RELATIVE DE L'ENCOURS MOYEN DES POSTES DE LA SITUATION MONÉTAIRE
1972-1973 à 1973-1974**

Postes	U.M.O.A.	Côte	Dahomey	Haute	Niger	Sénégal	Togo
		d'Ivoire		Volta			
Pour cent							
Avoirs extérieurs (nets)	8,7	9,6	- 31,3	23,3	17,6	- 209,5	47,9
Crédits à l'économie	34,9	33,3	36,2	46,6	26,8	39,9	31,2
Actif net	30,6	31,3	16,1	33,5	22,7	31,7	37,4
Monnaie fiduciaire	15,4	13,8	5,9	26,7	14,5	16,2	25,3
Dépôts « privés »	30,7	30,5	18,1	32,9	45,1	35,0	17,3
Dépôts organismes publics	59,2	57,8	45,4	88,4	21,7	79,0	102,1
Trésors publics et Postes (nets)	57,9	76,2	91,7	28,9	16,3	257,9	- 0,2
Autres éléments (nets)	8,4	- 20,5	- 252,9	38,8	17,5	26,3	308,5

CRÉDITS CONSENTIS A L'ÉCONOMIE DE L'UNION
PAR SES INSTITUTIONS MONÉTAIRES



2.2. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

C'est par le mouvement des crédits à l'économie qu'il convient d'aborder l'examen de la situation monétaire durant l'exercice 1973-1974, le trait caractéristique de celle-ci ayant été un accroissement de ces crédits, remarquable à la fois par son ampleur et sa généralité dans tous les Etats de l'Union.

PROGRESSION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

Encours moyen	1962-63	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73
de	à	à	à	à	à
l'exercice	1970-71	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74
Pour cent l'an					
Côte d'Ivoire	15,2	16,8	19,2	21,9	33,3
Dahomey	7,1	11,9	14,3	23,9	36,2
Haute-Volta	10,9	3,8	5,5	23,8	46,6
Niger	10,8	- 5,8	3,0	13,9	26,8
Sénégal	2,1	0,7	23,3	9,1	39,9
Togo	11,6	26,2	9,7	13,8	31,2
U.M.O.A.	9,9	11,0	18,1	18,2	34,9

Le développement des crédits ayant été continu au cours de l'exercice, la progression est encore plus marquée, mesurée par l'encours des crédits en fin d'exercice, qu'elle ne l'est par la considération de l'encours moyen ; mais que l'on se réfère à l'un ou à l'autre, la progression a été, en 1973-1974, d'un taux jamais encore atteint, ou même approché, dans l'Union monétaire.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Exercices	Encours moyen		Encours en fin d'exercice	
	Milliards	Variations	Milliards	Variations
	Francs c.f.a.	%	Francs c.f.a.	%
1962-1963	78,5		73,6	+ 15,8
1963-1964	92,7	+ 18,2	87,4	+ 18,6
1964-1965	103,8	+ 11,9	93,4	+ 6,9
1965-1966	101,5	- 2,2	93,1	- 0,4
1966-1967	101,9	+ 0,5	96,2	+ 3,4
1967-1968	115,1	+ 12,9	112,6	+ 17,0
1968-1969	128,4	+ 11,6	122,5	+ 8,8
1969-1970	150,6	+ 17,3	147,9	+ 20,7
1970-1971	167,1	+ 11,0	165,7	+ 12,0
1971-1972	197,3	+ 18,1	207,8	+ 25,4
1972-1973	233,2	+ 18,2	248,7	+ 19,7
1973-1974	314,6	+ 34,9	343,1	+ 38,0

Cette forte progression de l'ensemble des crédits a été plus marquée encore pour ceux consentis à moyen terme et long terme.

RÉPARTITION PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS
PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'UNION

Branches d'activité	30 septembre				30 septembre			
	1965	1969	1973	1974	1965	1969	1973	1974
	Millions de francs c.f.a.				Pour cent du total des crédits recensés			
Exploitations minières	2.553	1.243	1.798	1.629	3,34	1,22	0,87	0,57
Exploitations forestières, commerce et industries du bois	2.404	4.109	5.750	10.694	3,14	4,03	2,79	3,74
Agriculture - Elevage	1.611	5.220	12.255	14.446	2,11	5,13	5,94	5,06
Commerce des produits agricoles d'exportation	13.199	14.026	34.889	42.514	17,26	13,77	16,92	14,88
Pêche	134	268	2.085	3.026	0,17	0,26	1,01	1,06
Industries alimentaires	7.381	7.915	15.542	32.988	9,65	7,77	7,54	11,54
Industries textiles et du cuir	1.492	6.510	11.202	15.296	1,95	6,39	5,43	5,35
Autres industries	2.046	5.577	14.064	21.739	2,68	5,48	6,82	7,61
Production, distribution d'eau et d'électricité	1.064	1.041	1.332	5.278	1,39	1,02	0,65	1,85
Raffinage, distribution de produits pétroliers	4.734	3.962	5.254	7.460	6,19	3,89	2,55	2,61
Transports	1.093	1.360	4.982	6.084	1,43	1,34	2,42	2,13
Transit	1.715	2.279	5.687	5.947	2,24	2,24	2,76	2,08
Commerce de marchandises	26.460	32.878	53.566	70.933	34,60	32,28	25,98	24,82
Bâtiment - Génie civil	5.485	7.679	10.468	11.927	7,17	7,54	5,08	4,17
Sociétés immobilières - Construction d'immeubles	2.881	4.110	15.628	22.951	3,77	4,04	7,58	8,03
Hôtels, cafés, restaurants, spectacles	317	491	4.351	4.890	0,42	0,48	2,11	1,71
Services	1.364	3.111	7.222	6.202	1,78	3,05	3,50	2,17
Divers	543	68	105	1.773	0,71	0,07	0,05	0,62
Bénéficiaires recensés	76.476	101.847	206.180	285.777	100,00	100,00	100,00	100,00
Non recensés	16.921	20.667	42.553	57.351	18,11	16,87	17,11	16,71
Total des crédits consentis	93.397	122.514	248.733	343.128	100,00	100,00	100,00	100,00

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Exercices	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Encours moyen en millions de francs c.f.a.							
1962-1963	78.454	31.455	4.278	2.532	4.049	32.585	3.555
1963-1964	92.737	39.854	4.980	3.438	5.390	34.939	4.136
1964-1965	103.788	48.126	5.041	4.007	6.416	36.299	3.899
1965-1966	101.479	45.932	4.765	3.852	7.596	35.967	3.367
1966-1967	101.945	48.123	4.626	3.688	8.508	33.416	3.584
1967-1968	115.086	59.895	4.702	3.528	9.036	33.460	4.465
1968-1969	128.401	67.726	5.553	4.261	9.787	35.342	5.732
1969-1970	150.602	83.711	6.635	5.587	9.772	38.142	6.755
1970-1971	167.103	97.745	7.422	5.798	9.203	38.409	8.526
1971-1972	197.286	116.516	8.483	6.114	9.480	47.344	9.349
1972-1973	233.150	141.982	10.514	7.568	10.794	51.657	10.635
1973-1974	314.578	189.230	14.325	11.091	13.692	72.283	13.957

TAUX DE CROISSANCE DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

	Encours moyen de l'exercice		Encours en fin d'exercice	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
Pour cent l'an				
1962-1963	///	///	///	///
1963-1964	.	...	18,7	18,4
1964-1965	11,2	16,8	3,8	25,5
1965-1966	- 6,2	24,6	- 2,6	10,7
1966-1967	- 1,5	7,2	1,8	10,3
1967-1968	12,5	14,6	18,6	10,8
1968-1969	11,0	14,2	5,7	21,8
1969-1970	14,9	27,7	18,4	29,4
1970-1971	8,5	20,6	9,0	21,1
1971-1972	17,0	21,9	27,0	20,6
1972-1973	16,0	25,6	17,1	27,9
1973-1974	33,4	39,9	35,5	45,2

La plus rapide progression des crédits à moyen et long terme a pour conséquence que ceux-ci constituent 25 % environ de l'encours moyen des crédits consentis à l'économie de l'Union par ses institutions monétaires en 1973-1974, contre 12,4 % seulement en 1963-1964. Excepté au Dahomey, cet allongement du terme des crédits en cours s'est manifesté dans tous les Etats de l'Union et d'une manière particulièrement spectaculaire en Haute-Volta, la proportion des crédits à moyen et long terme passant de 17 à 48 % de 1963-1964 à 1973-1974.

IMPORTANCE RELATIVE DES CRÉDITS A COURT TERME

	1963-64	1966-67	1969-70	1972-73	1973-74
Pour cent de l'encours moyen de l'exercice					
Côte d'Ivoire	88,4	79,5	77,6	73,7	72,8
Dahomey	79,4	78,4	84,2	87,1	87,3
Haute-Volta	83,2	77,3	77,8	61,2	52,4
Niger	90,5	87,3	78,8	72,8	75,3
Sénégal	89,1	86,7	85,4	84,0	83,2
Togo	77,0	70,5	78,4	73,1	72,6
U.M.O.A.	87,6	82,2	80,0	76,1	75,2

Cette évolution traduit le dégagement de l'Union monétaire ouest africaine d'une économie de traite qui demande essentiellement à son système bancaire de financer un commerce export-import de produits et marchandises. Les crédits consentis à cette fin représentaient 61 % du montant total des crédits bancaires recensés au 30 septembre 1965 ; cette proportion n'était plus que de 46 % à la fin de l'exercice 1973-1974. La transformation sur place des produits agricoles, forestiers et halieutiques, le développement d'industries de transformation, appliquées non seulement à la substitution d'importations, mais orientées également vers l'exportation (telles les industries textiles et de l'habillement), ont drainé une demande nouvelle de crédits que le système bancaire de l'Union a été appelé à satisfaire.

Il lui a été en même temps demandé un large concours au financement de constructions immobilières principalement à usage d'habitation. Le montant des crédits bancaires de tous termes consentis à cette fin, et recensés au 30 septembre 1963, n'atteignait pas le milliard de francs c.f.a. ; il approchait 23 milliards le 30 septembre 1974, une part importante de cette progression étant le fait des crédits déclarés à court terme.

CRÉDITS A LA CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE

Crédits recensés au 30 septembre					
	1963	1967	1970	1973	1974
Milliards de francs c.f.a.					
Court terme	0,5	0,5	0,9	2,6	5,1
Moyen terme	0,4	2,6	2,7	9,7	13,7
Long terme	0,1	0,6	1,2	3,3	4,1
Total	1,0	3,7	4,8	15,6	22,9

Ce développement s'est manifesté principalement en Côte d'Ivoire (cf. tableau ci-dessous).

**CRÉDITS BANCAIRES RECENSÉS CONSENTIS A DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES,
CONSTRUCTION D'HABITATIONS**

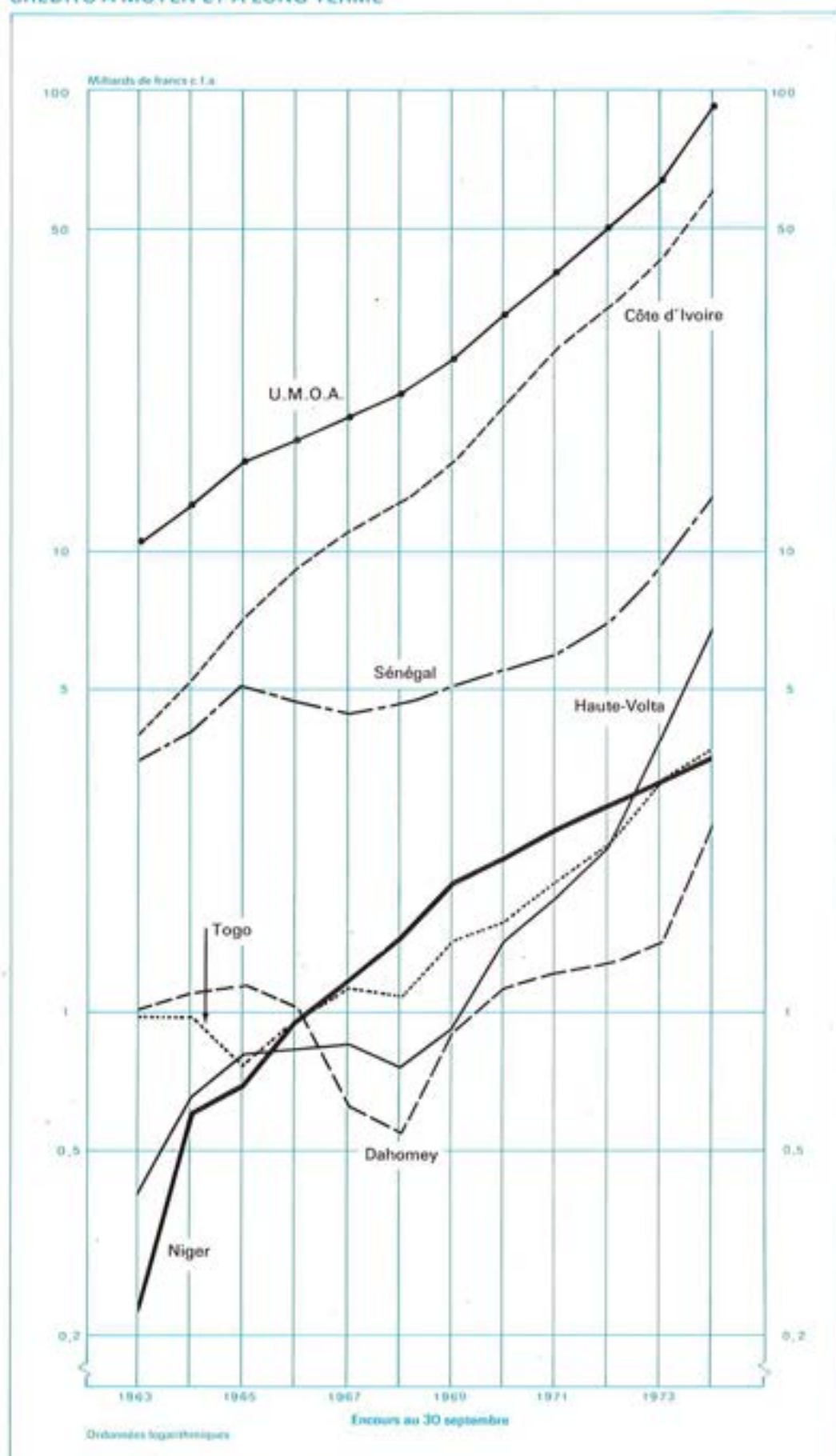
Au 30 septembre	Crédits recensés			Etat	
	Court terme	Moyen terme	Long terme	Total	Côte d'Ivoire
Millions de francs c.f.a.					
1963	557	366	72	995	306
1964	548	707	253	1.508	377
1965	444	1.891	546	2.881	1.485
1966	576	2.289	603	3.468	2.157
1967	526	2.548	628	3.702	2.588
1968	469	2.490	915	3.874	2.705
1969	404	2.574	1.132	4.110	3.006
1970	929	2.732	1.177	4.838	3.662
1971	756	4.405	1.915	7.076	5.862
1972	1.417	7.966	2.274	11.657	9.617
1973	2.623	9.714	3.291	15.628	12.103
1974	5.137	13.669	4.145	22.951	18.788

Encore convient-il d'ajouter à ces crédits recensés la majeure partie des crédits échappant aux recensements des centrales des risques bancaires et qui sont consentis pour le financement d'habitations individuelles. Le montant réel des crédits de tous termes directement affectés au financement de constructions immobilières, principalement à l'usage d'habitation, était vraisemblablement de 12 à 15 % du montant total des crédits consentis à l'économie par les institutions monétaires de l'Union à la fin de l'exercice 1974.

La progression des crédits à la construction immobilière et aux industries de transformation ne résulte pas entièrement, cependant, d'un accroissement des moyens de financement mis à la disposition de ces branches d'activité. Elle tient, en effet, pour partie d'un transfert au système bancaire de l'Union, d'interventions assurées précédemment directement par des institutions de crédit extérieures, au premier rang desquelles la Caisse Centrale de Coopération Economique. Les concours de celle-ci, comme ceux de plusieurs autres institutions financières étrangères, ont eu tendance, ces dernières années, à être distribués par l'intermédiaire des banques de développement et instituts de crédit spécialisés de l'Union. La part de ces institutions dans la distribution de crédits, qui n'atteignait pas 19 % en 1963, dépasse maintenant 28 %.

Les concours du système bancaire de l'Union au financement du développement, et non plus seulement de l'activité commerciale courante, sont donc allés croissant. Cette évolution, nécessaire et souhaitable, impose cependant aux institutions de crédit des risques plus étendus, et requiert d'elles des qualifications nouvelles.

CRÉDITS A MOYEN ET A LONG TERME



2.3. LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES AU FINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME

La très forte progression en cours d'exercice (46 %) des crédits à moyen et long terme, dont l'encours est passé de 63 milliards de francs c.f.a. fin septembre 1973 à 91,8 milliards fin septembre 1974, s'est manifestée dans la plupart des Etats de l'Union. La progression a atteint 84 % au Dahomey, 68 % en Haute-Volta et 47 % tant en Côte d'Ivoire qu'au Sénégal. Les taux plus faibles enregistrés au Niger (14 %) et au Togo (13 %) doivent s'apprécier compte tenu du niveau déjà relativement élevé des crédits à moyen et long terme dans le premier de ces deux pays, et, pour le second, par l'accroissement très élevé (43 %) de ces encours durant l'exercice précédent.

ENCOURS DES CRÉDITS A MOYEN ET A LONG TERME

Encours au 30 septembre	1973	1974	Variations	
	Millions de francs c.f.a.			%
Côte d'Ivoire	41.977	61.745	+ 19.768	+ 47,1
Dahomey	1.416	2.609	+ 1.193	+ 84,2
Haute-Volta	4.006	6.727	+ 2.721	+ 67,9
Niger	3.153	3.595	+ 442	+ 14,0
Sénégal	9.206	13.484	+ 4.278	+ 46,5
Togo	3.214	3.634	+ 420	+ 13,1
U.M.O.A.	62.972	91.794	+ 28.822	+ 45,8

Pour leurs montants les plus importants, les concours à moyen et long terme des banques de l'Union demeurent cependant associés à des financements extérieurs et, en conséquence, subordonnés aux décisions les concernant. Qu'ils soient complémentaires ou qu'ils couvrent, au contraire, des domaines où s'appliquent avec réticence ou insuffisance les financements extérieurs, c'est donc de ceux-ci que dépend, en grande partie, la distribution des concours à moyen et long terme des institutions monétaires de l'Union. Il convient d'en tenir compte en appréciant leur répartition par branches d'activité. S'agissant de l'augmentation enregistrée au cours de l'exercice 1973-1974, elle a été provoquée par l'octroi de quelques très importants crédits à la production agricole (Côte d'Ivoire, Sénégal), l'industrie alimentaire (huilerie en Côte d'Ivoire, « complexe sucrier » en Haute-Volta et au Sénégal), l'industrie du bois (Côte d'Ivoire), les industries textiles dans divers Etats et la production d'énergie électrique (Côte d'Ivoire).

RÉPARTITION PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ DES CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME CONSENTIS
PAR LES BANQUES DE L'UNION

Branches d'activité	30 septembre				30 septembre			
	1965	1969	1973	1974	1965	1969	1973	1974
	Millions de francs c.f.a.				Pour cent du total des crédits recensés			
Exploitations minières	1.557	335	642	569	14,21	1,60	1,23	0,74
Exploitations forestières - Commerce et industries								
du bois	205	650	860	1.802	1,87	3,10	1,64	2,33
Agriculture - Elevage	735	2.404	4.341	7.756	6,71	11,47	8,30	10,05
Commerce des produits agricoles d'exportation	28	72	622	633	0,26	0,35	1,19	0,82
Pêche	100	160	1.188	1.610	0,91	0,76	2,27	2,08
Industries alimentaires	531	1.740	6.530	12.068	4,84	8,30	12,48	15,63
Industries textiles et du cuir	320	3.299	3.833	5.425	2,92	15,74	7,33	7,03
Autres industries	360	2.134	5.150	5.803	3,28	10,18	9,84	7,52
Production, distribution d'eau et d'électricité	945	706	372	3.828	8,62	3,37	0,71	4,96
Raffinage, distribution de produits pétroliers	1.214	779	2.037	1.722	11,08	3,72	3,89	2,23
Transports	457	655	2.717	3.528	4,17	3,13	5,19	4,57
Transit	119	446	1.993	1.899	1,09	2,13	3,81	2,46
Commerce de marchandises	399	382	1.293	2.501	3,64	1,82	2,47	3,24
Bâtiment - Génie civil	397	909	570	1.469	3,62	4,34	1,09	1,90
Sociétés immobilières - Construction d'immeubles	2.437	3.706	13.005	17.814	22,24	17,68	24,85	23,07
Hôtels, cafés, restaurants, spectacles	70	210	3.711	4.095	0,64	1,00	7,09	5,30
Services	1.029	2.337	3.413	3.187	9,39	11,15	6,52	4,13
Divers	56	34	50	1.497	0,51	0,16	0,10	1,94
Bénéficiaires recensés	10.959	20.958	52.327	77.206	100,00	100,00	100,00	100,00
Non recensés	4.866	5.110	10.645	14.588	30,75*	19,60*	16,90*	15,89*
Total des crédits consentis	15.825	26.068	62.972	91.794	100,00*	100,00*	100,00*	100,00*

* Proportion du total des crédits consentis.

CRÉDITS A MOYEN ET A LONG TERME

Encours au 30 septembre	1973	1974	Variations	
	Milliards de francs c.f.a.			%
Total	63,0	91,8	+ 28,8	+ 46
dont				
Bénéficiaires recensés	52,3	77,2	+ 24,2	+ 47
— Production agricole	4,3	7,8	+ 3,5	+ 79
— Industries alimentaires	6,5	12,1	+ 5,6	+ 85
— Industries du bois	0,5	1,6	+ 1,1	+ 220
— Industries textiles	3,8	5,4	+ 1,6	+ 42
— Autres industries	5,2	5,8	+ 0,5	+ 13
— Production d'énergie électrique	0,4	3,8	+ 3,4	+ 850
— Hôtels, restaurants	3,7	4,1	+ 0,4	+ 10
— Construction immobilière	13,0	17,8	+ 4,8	+ 37

Ainsi qu'il a été souligné plus haut, le montant des crédits affectés à la construction immobilière est plus élevé que ne l'indiquent les risques recensés ; il semble néanmoins que la progression de leurs encours ait été sensiblement inférieure à celle des crédits finançant d'autres équipements. Le secteur de la construction immobilière demeure toutefois le plus gros utilisateur de crédits au 30 septembre 1974.

CRÉDITS A MOYEN ET A LONG TERME CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

30 septembre	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Millions de francs c.f.a.							
1962	.	.	.	.	.	.	.
1963	10.648	4.493	1.010	459	223	3.485	978
1964	12.608	5.153	1.103	684	631	4.058	979
1965	15.825	7.298	1.112	811	671	5.165	768
1966	17.514	8.935	1.042	833	983	4.751	970
1967	19.310	11.120	640	867	1.185	4.378	1.120
1968	21.402	12.886	556	769	1.443	4.651	1.097
1969	26.068	15.624	921	916	1.986	5.181	1.439
1970	33.721	21.912	1.118	1.452	2.148	5.548	1.544
1971	40.828	27.293	1.228	1.751	2.577	6.026	1.953
1972	49.237	33.837	1.233	2.276	2.824	6.822	2.245
1973	62.972	41.977	1.416	4.006	3.153	9.206	3.214
1974	91.794	61.745	2.609	6.727	3.595	13.484	3.634

Les seuls **crédits à long terme** ont enregistré un accroissement de 8,7 milliards du 30 septembre 1973 (25,1 milliards) au 30 septembre 1974 (33,8 milliards). Cette augmentation est cependant concentrée sur deux Etats de l'Union, la Côte d'Ivoire (+ 6,6 milliards) et la Haute-Volta (+ 1,6 milliard). La progression a été relativement modérée au Dahomey, au Sénégal et au Togo, les amortissements l'emportant sur les tirages nouveaux au Niger.

CRÉDITS A LONG TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

30 septembre	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Millions de francs c.f.a.							
1962	.	.	.	.	.	.	.
1963	2.753	1.244	528	161	82	335	398
1964	4.235	1.887	653	231	219	721	524
1965	6.246	3.297	683	346	247	1.075	598
1966	7.913	4.194	719	428	376	1.502	694
1967	8.805	4.950	431	445	548	1.650	781
1968	10.403	5.995	417	473	787	1.907	824
1969	13.316	7.812	540	555	1.347	2.052	1.010
1970	15.720	9.876	609	838	1.401	2.007	989
1971	17.931	11.885	711	972	1.521	1.787	1.055
1972	20.101	13.806	769	1.229	1.506	1.546	1.245
1973	25.085	17.576	755	2.143	1.451	1.413	1.747
1974	33.799	24.150	898	3.751	1.397	1.567	2.036

CRÉDITS A LONG TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

Encours au 30 septembre				Variations	
	1972	1973	1974	1973 à 1974	
	Millions de francs c.f.a.			±	%
Côte d'Ivoire	13.806	17.576	24.150	+ 6.574	+ 37,4
Dahomey	769	755	898	+ 143	+ 18,9
Haute-Volta	1.229	2.143	3.751	+ 1.608	+ 75,0
Niger	1.506	1.451	1.397	— 54	— 3,7
Sénégal	1.546	1.413	1.567	+ 154	+ 10,9
Togo	1.245	1.747	2.036	+ 289	+ 16,5
U.M.O.A.	20.101	25.085	33.799	+ 8.714	+ 34,7
Taux de progression	+ 12,1 %	+ 24,8 %	+ 34,7 %		

Les principaux secteurs d'activité bénéficiaires de cette augmentation ont été, en Côte d'Ivoire, la production agricole, l'industrie des corps gras, la production d'électricité et la construction immobilière ; en Haute-Volta, les industries alimentaires et des corps gras.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A LONG TERME

	Encours au 30 septembre			Variations
	1972	1973	1974	1973 à 1974
Millions de francs c.f.a.				
Ensemble des crédits	20.101	25.085	33.799	+ 8.714
dont				
Crédits recensés	15.152	19.576	27.066	+ 7.490
— Production agricole	464	1.562	3.774	+ 2.212
— Industries alimentaires et des corps gras	2.203	3.574	5.177	+ 1.603
— Autres industries	4.505	4.766	5.671	+ 905
— Production électricité	252	197	1.185	+ 988
— Construction immobilière	2.274	3.291	4.145	+ 854
Crédits non recensés	4.949	5.509	6.733	+ 1.224

L'augmentation au cours de l'exercice 1973-1974 de l'encours des **crédits à moyen terme** (+ 53 %) a été plus forte encore que celle des crédits à long terme (+ 35 %) ; elle a été, également, plus généralement répartie, tant entre les Etats qu'entre les activités.

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

	Encours au 30 septembre			Variations	
	1972	1973	1974	1973 à 1974	
Millions de francs c.f.a.					± %
Côte d'Ivoire	20.031	24.401	37.595	+ 13.194	+ 54,1
Dahomey	464	661	1.711	+ 1.050	+ 158,9
Haute-Volta	1.047	1.863	2.976	+ 1.113	+ 59,7
Niger	1.318	1.702	2.198	+ 496	+ 29,1
Sénégal	5.276	7.793	11.918	+ 4.125	+ 52,9
Togo	1.000	1.467	1.598	+ 131	+ 8,9
Total	29.136	37.887	57.996	+ 20.109	+ 53,1

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE DE 1963 A 1974

30 septembre	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Millions de francs c.f.a.							
1962	.	.	.	.	.	.	.
1963	7.895	3.249	482	293	141	3.150	580
1964	8.373	3.265	450	453	412	3.338	455
1965	9.579	4.001	429	465	424	4.090	170
1966	9.601	4.741	323	405	607	3.249	276
1967	10.505	6.170	209	422	637	3.728	339
1968	10.999	6.891	139	296	656	2.744	273
1969	12.752	7.812	382	361	639	3.129	429
1970	18.001	12.036	509	614	747	3.540	555
1971	22.897	15.408	517	779	1.056	4.239	898
1972	29.136	20.031	464	1.047	1.318	5.276	1.000
1973	37.887	24.401	661	1.863	1.702	7.793	1.467
1974	57.996	37.595	1.711	2.976	2.198	11.918	1.598

La forte augmentation des encours en Côte d'Ivoire tient principalement à l'ouverture de crédits à moyen terme aux secteurs de l'énergie électrique, des industries textiles, du café et à la construction immobilière.

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE DE COTE D'IVOIRE

	Encours au 30 septembre			Variations
	1972	1973	1974	1973 à 1974
Millions de francs c.f.a.				
Ensemble des crédits	20.031	24.401	37.595	+ 13.194
dont				
Crédits recensés	17.983	22.001	33.264	+ 11.263
— Production agricole	957	1.449	1.846	+ 397
— Production électricité	—	—	2.479	+ 2.479
— Industries café-cacao	—	—	940	+ 940
— Industries textiles	1.326	1.114	2.522	+ 1.408
— Industries du bois	334	229	909	+ 680
— Construction immobilière	6.677	7.738	10.939	+ 3.201
Crédits non recensés	2.048	2.400	4.331	+ 1.931

L'augmentation des encours résulte principalement, au Dahomey de nouveaux concours consentis aux industries des corps gras, en Haute-Volta aux industries alimentaires et à la construction immobilière.

Au Sénégal, l'accroissement a surtout concerné les industries alimentaires (sucre), les autres industries, la production agricole, la construction immobilière y compris la construction d'hôtels.

**AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DE CRÉDITS A MOYEN TERME
 ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE – Opérations immobilières**

Exercices	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Millions de francs c.f.a.							
1962-1963	760	400	15	5	155	180	5
1963-1964	1.967	1.076	51	56	2	777	5
1964-1965	852	679	45	10	—	109	9
1965-1966	1.207	939	24	4	158	75	7
1966-1967	1.131	705	71	8	96	248	3
1967-1968	651	329	66	6	30	215	5
1968-1969	1.418	1.130	52	18	54	151	13
1969-1970	2.531	2.044	15	34	15	288	135
1970-1971	3.259	2.801	65	43	52	232	66
1971-1972	7.485	6.341	56	38	193	675	182
1972-1973	6.528	3.960	94	447	250	1.614	163
1973-1974	7.996	5.892	119	308	220	1.150	307

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE DU SÉNÉGAL

	Encours au 30 septembre			Variations
	1972	1973	1974	1973 à 1974
Millions de francs c.f.a.				
Ensemble des crédits	5.276	7.793	11.918	+ 4.125
dont				
Crédits recensés	4.883	7.251	11.567	+ 4.316
— Production agricole	1.009	1.274	1.952	+ 678
— Industries alimentaires	674	525	2.412	+ 1.887
— Autres industries	819	1.001	1.636	+ 635
— Hôtellerie	60	1.441	1.744	+ 303
— Construction immobilière	933	1.524	1.872	+ 348
Crédits non recensés	393	542	351	— 191

A la distribution de crédits à moyen terme participent tant les banques commerciales que les banques de développement et assimilées, dans des proportions cependant différentes selon les Etats, ce qui reflète la structure de leur système bancaire. Majoritaire au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Dahomey, la participation des banques commerciales est minoritaire (voisine de 25%) au Togo et en Haute-Volta, à peu près inexistante au Niger.

**RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DE BANQUES
DES CRÉDITS A MOYEN TERME AU 30 SEPTEMBRE 1974**

	Banques commerciales	Autres banques	Total	Part des banques commerciales
	Millions de francs c.f.a.			%
Côte d'Ivoire	23.063	14.532	37.595	61,3
Dahomey	1.036	675	1.711	60,5
Haute-Volta	720	2.256	2.976	24,2
Niger	67	2.131	2.198	3,0
Sénégal	8.529	3.389	11.918	71,6
Togo	412	1.186	1.598	25,8
U.M.O.A.	33.827	24.169	57.996	58,3

**AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DE CRÉDITS A MOYEN TERME ACCORDÉES
PAR LA BANQUE CENTRALE — Opérations de production**

Exercices	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
	Millions de francs c.f.a.						
1962-1963	1.685	190	65	35	45	1.350	—
1963-1964	1.438	830	—	93	32	423	60
1964-1965	1.702	1.150	3	8	58	483	—
1965-1966	1.230	802	9	30	56	203	130
1966-1967	1.284	1.019	—	12	46	207	—
1967-1968	1.606	380	158	—	30	998	40
1968-1969	4.886	2.814	326	189	166	881	510
1969-1970	4.809	3.342	30	280	242	735	180
1970-1971	7.475	2.658	—	105	359	3.675	678
1971-1972	10.023	6.961	160	436	109	2.332	25
1972-1973	9.930	6.364	184	594	588	1.968	232
1973-1974	19.001	14.660	1.048	282	30	2.716	265

A considérer l'Union monétaire dans son ensemble, la participation des banques commerciales à la distribution des crédits à moyen terme apparaît cependant élevée (58,3 %), n'ayant même cessé de croître au cours de ces dernières années.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DE BANQUES DES CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS

30 septembre	Banques commerciales	Autres banques	Total	Part des banques commerciales
Millions de francs c.f.a.				%
1965	3.772	5.807	9.579	39,4
1966	3.981	5.620	9.601	41,5
1967	4.011	6.494	10.505	38,2
1968	4.366	6.633	10.999	39,7
1969	5.683	7.068	12.751	44,6
1970	9.995	8.006	18.001	55,5
1971	12.646	9.997	22.643	55,8
1972	16.063	12.779	28.842	55,7
1973	21.145	16.440	37.585	56,3
1974	33.827	24.169	57.996	58,3

A cette expansion des crédits à moyen terme, le soutien de la Banque centrale a beaucoup contribué ; il en a été particulièrement ainsi durant le dernier exercice au cours duquel elle a accordé des autorisations de réescompte d'un montant total voisin de 27 milliards de francs c.f.a. (16,5 millions en 1973-1974).

AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DE CRÉDITS A MOYEN TERME ACCORDÉES EN COURS D'EXERCICE PAR LA BANQUE CENTRALE

Exercices	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Millions de francs c.f.a.							
1962-1963	2.445	590	80	40	200	1.530	5
1963-1964	3.405	1.906	51	149	34	1.200	65
1964-1965	2.554	1.829	48	18	58	592	9
1965-1966	2.437	1.741	33	34	214	278	137
1966-1967	2.415	1.724	71	20	142	455	3
1967-1968	2.257	709	224	6	60	1.213	45
1968-1969	6.304	3.944	378	207	220	1.032	523
1969-1970	7.340	5.386	45	314	257	1.023	315
1970-1971	10.734	5.459	65	148	411	3.907	744
1971-1972	17.508	13.302	216	474	302	3.007	207
1972-1973	16.458	10.324	278	1.041	838	3.582	395
1973-1974	26.997	20.552	1.167	590	250	3.866	572

**AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DE CRÉDITS A MOYEN TERME
ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE**

Exercices	Opérations immobilières	Opérations de production	Total
Millions de francs c.f.a.			
1962-1963	760	1.685	2.445
1963-1964	1.967	1.438	3.405
1964-1965	852	1.702	2.554
1965-1966	1.207	1.230	2.437
1966-1967	1.131	1.284	2.415
1967-1968	651	1.606	2.257
1968-1969	1.418	4.886	6.304
1969-1970	2.531	4.809	7.340
1970-1971	3.259	7.475	10.734
1971-1972	7.485	10.023	17.508
1972-1973	6.528	9.930	16.458
1973-1974	7.996	19.001	26.997

Les autorisations de réescompte concernant le financement d'opérations de production l'ont emporté de beaucoup sur celles en faveur d'opérations immobilières, tant pour l'ensemble de l'Union monétaire qu'en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Sénégal.

**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE
DE CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIES (exercice 1973-1974)**

	Opérations immobilières	Opérations de production	Total
Millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	5.892	14.660	20.552
Dahomey	119	1.048	1.167
HAUTE-Volta	308	282	590
Niger	220	30	250
Sénégal	1.150	2.716	3.866
Togo	307	265	572
U.M.O.A.	7.996	19.001	26.997

Les autorisations de réescompte effectivement en cours, sans considération de la date de leur octroi, s'élevaient, au 30 septembre 1973, à 36,9 milliards de francs c.f.a. ; elles atteignaient 51,7 milliards à la fin de l'exercice 1974, approchant le plafond des concours à moyen terme (53,9 milliards) autorisés par le Conseil d'administration de la Banque centrale en application de l'article 58 des statuts de 1962.

A même date, le montant des effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptés à la Banque centrale était de 29,4 milliards (57 % des autorisations en cours). L'utilisation, par les établissements bancaires, de leurs facultés de remise au réescompte d'effets représentatifs de crédits à moyen terme dépend des besoins de leur trésorerie considérée dans son ensemble. Une meilleure appréciation du soutien de la Banque centrale au financement des crédits à moyen terme est donnée par la considération, non seulement des effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptés par elle, mais aussi des effets réescomptables conservés en portefeuille par les banques. Ce total des effets réescomptés et réescomptables représentait 62 % des crédits à moyen terme consentis par l'ensemble des banques de l'Union, en cours au 30 septembre 1974. Cette proportion était à peu près la même pour les banques commerciales et les banques de développement.

**PROPORTION DES CRÉDITS A MOYEN TERME MOBILISABLES OU MOBILISÉS
AUPRÈS DE LA BANQUE CENTRALE**

	Banques commerciales	Autres banques	Toutes banques
Au 30 septembre 1974			
Pour cent des crédits à moyen terme en cours			
Côte d'Ivoire	54,6	67,4	59,2
Dahomey	55,7	99,4	73,0
Haute-Volta	79,9	56,9	59,3
Niger	53,4	59,5	59,3
Sénégal	78,4	50,7	70,5
Togo	42,5	58,9	54,7
U.M.O.A.	61,0	63,3	62,0

**B.C.E.A.O. – PLAFONDS DE CONCOURS A MOYEN TERME
AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Entre :							
Millions de francs c.f.a.							
Décembre 1962 et mai 1963	2.700	700	275	250	3.800	700	8.425
Juin 1963 et novembre 1963	3.500	700	350	250 (a)	4.000	550	9.350
Décembre 1963 et mai 1964	5.000	700	350	350	4.400	550	11.350
Juin 1964 et novembre 1964	5.000	700	350	350	4.400	400	11.200
Décembre 1964 et mai 1965	6.000	700	350	400	4.400	400	12.250
Juin 1965 et novembre 1965	7.000	700	350	350	4.400	400	13.200
Décembre 1965 et mai 1966	7.000	700	350	500	4.400	400	13.350
Juin 1966 et novembre 1966	7.000	700	350	500	4.400	400	13.350
Décembre 1966 et mai 1967	7.000	700	200	500	4.400	400	13.200
Juin 1967 et novembre 1967	7.000	500	200	500	4.400	400	13.000
Décembre 1967 et mai 1968	8.000	700	200	450	4.400	400	14.150
Juin 1968 et novembre 1968	8.000	650	250	450	4.400	400	14.150
Décembre 1968 et mai 1969	8.500	700	250	500	4.400	800	15.150
Juin 1969 et novembre 1969	9.000	700	350	550	4.400	1.000	16.000
Décembre 1969 et mai 1970	10.000	700	750	550	4.400	1.000	17.400
Juin 1970 et novembre 1970	12.000	700	650	550	4.400	1.000	19.300
Décembre 1970 et mai 1971	12.000	750	700	700	4.400	1.000	19.550
Juin 1971 et novembre 1971	14.000	1.250	700	700	7.000	800	24.450
Décembre 1971 et mai 1972	15.000	2.000	850	700	7.000	1.700	27.250
Juin 1972 et novembre 1972	16.000	2.000	1.600 (b)	800	9.000	2.000	31.400
Décembre 1972 et mai 1973	20.000	2.300	1.750	1.500	10.000	2.000	37.550
Juin 1973 et novembre 1973	25.000	2.850	2.000	1.600	12.000	2.000	45.450
Décembre 1973 et mai 1974	30.000	2.000	2.200	1.900	12.500	2.000	50.600
Juin 1974 et novembre 1974	32.000	2.500	3.000	1.900	12.500	2.000	53.900
(a) 320 millions en juin 1963, 280 en juillet, août, septembre, 250 en octobre et novembre.							
(b) D'abord fixé à 900 millions c.f.a., porté à 1.600 millions c.f.a. en septembre 1972.							

2.4. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME

Par leur nature même, les crédits à court terme sont directement liés à l'activité économique, non seulement dans sa structure, mais encore dans les fluctuations que lui imposent la conjoncture, voire les saisons.

A cet égard, le trait le plus saillant du mouvement des crédits à court terme dans l'Union est leur forte fluctuation saisonnière.

Sans doute celle-ci paraît-elle s'être amortie au cours des trois derniers exercices ; à un flux et reflux périodiques, s'est substituée une progression en escalier. Cette évolution récente tient, en réalité, à l'effacement de la résorption saisonnière des crédits liés à l'activité agricole par la progression continue et très vive des crédits à d'autres activités. L'importance relative des crédits bancaires utilisés par la production agricole ^(a) va diminuant ; du tiers de l'ensemble des crédits à court terme en 1965-1966, elle approchait du quart en 1973-1974.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A COURT TERME

	Bénéficiaires recensés			
	Production agricole	Distribution de marchandises	Autres activités	Non recensés
Pour cent du total des crédits à court terme				
1965-1966	33,2	29,4	23,1	14,3
1966-1967	35,5	28,2	23,1	13,2
1967-1968	34,4	29,3	22,3	14,0
1968-1969	31,5	30,4	23,8	14,3
1969-1970	29,0	31,3	25,9	13,8
1970-1971	28,8	31,6	25,6	14,0
1971-1972	30,3	29,9	25,7	14,1
1972-1973	28,9	28,8	26,4	15,9
1973-1974	26,3	30,2	27,4	16,1

Cette évolution a sans doute été accélérée par l'inflation importée qui a particulièrement affecté les activités autres que celles de production agricole. Mais elle exprime aussi l'effet de la transformation de la structure de l'économie ouest africaine. Celle-ci a été longtemps caractérisée par la dominance d'une production agricole d'exportation et un large recours à l'importation de biens de consommation. Il en découlait que les activités liées, d'une part, à la production, commercialisation, transformation première, exportation de produits agricoles, et, d'autre part, à la distribution des marchandises, absorbaient la majeure partie (récemment encore les deux-tiers) des crédits à court terme distribués par le système bancaire. De 63 % en 1965-1966, cette proportion n'était plus que de 57 % en 1973-1974. L'évolution n'en est pas moins lente et plus ou moins marquée selon les Etats.

(a) Par « production agricole » est ici entendu l'ensemble des activités de culture, de commercialisation des récoltes de première transformation (huilerie, égrenage du coton mais non filature et tissage) et d'exportation de produits.

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Encours moyen

[illegible]

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Exercices	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Taux de croissance annuelle (%)							
1963-1964	.	.	.	.	.	.	.
1964-1965	+ 160	+ 19,6	+ 0,8	+ 12,9	+ 17,9	+ 15,7	- 3,1
1965-1966	- 11,0	- 12,0	- 7,9	- 6,9	+ 17,8	- 14,6	- 16,5
1966-1967	- 0,4	+ 2,5	+ 1,8	- 6,8	+ 9,7	- 5,7	- 2,4
1967-1968	+ 12,4	+ 24,5	+ 11,5	- 3,1	+ 3,7	- 1,4	+ 33,8
1968-1969	+ 10,8	+ 12,7	+ 19,0	+ 26,7	+ 2,8	+ 4,5	+ 34,3
1969-1970	+ 15,5	+ 21,2	+ 12,7	+ 26,0	- 4,0	+ 9,3	+ 19,1
1970-1971	+ 8,5	+ 13,5	+ 11,8	- 2,3	- 9,6	+ 0,4	+ 29,5
1971-1972	+ 17,0	+ 17,6	+ 17,3	- 2,1	- 4,0	+ 25,1	+ 4,5
1972-1973	+ 16,0	+ 20,8	+ 24,9	+ 11,2	+ 17,6	+ 6,0	+ 8,2
1973-1974	+ 33,4	+ 31,6	+ 36,3	+ 25,5	+ 31,1	+ 38,7	+ 30,5
Taux moyen annuel							
1963-64/1973-74	+ 11,3	+ 14,6	+ 12,2	+ 7,3	+ 7,6	+ 6,8	+ 12,5
1969-70/1973-74	+ 18,4	+ 20,7	+ 22,3	+ 7,5	+ 7,6	+ 16,6	+ 17,6

CRÉDITS A COURT TERME EN COURS EN FIN D'EXERCICE

30 septembre	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Millions de francs c.f.a.							
1962	.	.	.	.	.	.	.
1963	62.998	25.350	3.113	2.253	3.283	26.708	2.291
1964	74.769	35.103	3.810	3.200	4.340	25.275	3.041
1965	77.576	36.376	3.675	3.198	5.155	26.595	2.577
1966	75.546	35.429	3.447	2.531	5.832	26.092	2.215
1967	76.934	36.219	3.482	2.429	6.164	26.144	2.496
1968	91.242	45.425	3.819	2.440	6.691	29.271	3.596
1969	96.448	48.607	4.843	3.788	6.685	28.311	4.213
1970	114.200	61.679	5.002	3.693	6.603	30.713	6.510
1971	124.843	70.764	5.877	3.776	6.516	30.791	7.119
1972	158.563	91.352	7.026	3.944	7.371	41.462	7.408
1973	185.761	109.145	10.066	4.143	7.768	45.923	8.716
1974	251.720	142.084	13.129	6.687	13.260	66.341	10.219

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME — Utilisations recensées

Branches d'activité	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974
Encours moyen en millions de francs c.f.a.									
Production, commercialisation et transformation de produits agricoles	27.891	29.711	32.404	32.819	34.875	37.683	46.389	51.243	62.198
Exploitations minières	945	950	1.059	908	1.027	687	527	1.242	1.377
Pêche - Conserverie du poisson	387	369	443	802	947	1.112	1.724	1.897	2.539
Exploitations forestières - Industries du bois (Côte d'Ivoire)	2.435	2.571	2.510	3.087	3.928	4.054	4.628	5.111	7.529
Production, distribution d'eau et d'électricité	165	423	387	320	347	324	434	687	1.406
Industries de transformation	3.563	3.853	4.673	6.663	9.102	11.809	13.900	15.401	24.012
Bâtiment - Travaux publics	4.651	4.173	4.816	5.954	7.434	5.982	6.569	8.505	10.529
Construction immobilière	567	587	448	377	774	838	1.048	2.254	2.900
Transports	667	697	719	717	964	1.287	1.357	1.950	2.492
Transit	1.420	1.300	1.431	1.597	1.979	2.328	2.868	3.249	4.048
Raffinage - Distribution de produits pétroliers	3.520	3.258	3.266	3.406	3.419	3.480	3.384	3.107	3.656
Distribution de marchandises	24.741	23.605	27.537	31.702	37.695	41.232	45.701	51.049	71.588
Autres services	368	318	306	411	778	1.259	1.938	2.606	3.731
Divers	712	818	961	614	502	333	862	917	620
Total	72.032	72.633	80.960	89.377	103.771	112.408	131.329	149.218	198.625

**IMPORTANCE RELATIVE DES CRÉDITS BANCAIRES
A LA PRODUCTION AGRICOLE ET A LA DISTRIBUTION DE MARCHANDISES**

	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Pour cent du total des crédits à court terme							
1965-1966	62,6	60,9	52,3	56,1	70,2	66,6	58,3
1966-1967	63,7	58,5	56,5	58,5	72,7	69,8	62,7
1967-1968	63,7	62,5	56,6	61,2	72,6	64,9	61,0
1968-1969	61,9	59,9	59,5	64,2	68,1	64,0	61,0
1969-1970	60,3	60,1	65,7	63,6	63,4	58,7	58,9
1970-1971	60,4	60,9	65,1	55,2	55,8	60,7	57,5
1971-1972	60,2	60,0	61,9	50,5	47,2	64,0	57,1
1972-1973	57,7	58,1	55,3	55,1	41,5	68,5	56,8
1973-1974	56,5	55,6	47,3	47,7	44,1	64,5	50,9

La répartition des crédits par branches d'activité des utilisateurs est établie d'après la centralisation des risques déclarés à la Banque centrale par les banques de l'Union. Les risques ainsi déclarés concernent essentiellement ceux d'un montant supérieur à dix millions de francs c.f.a. relatifs à un même débiteur.

Le développement des crédits de faibles montants, consentis à des particuliers ou à des entreprises petites ou moyennes, se manifesterait ainsi, sans qu'il soit possible de l'affirmer avec certitude, par l'écart, croissant ces dernières années, entre le montant total des crédits à court terme consentis par les banques tel qu'il s'inscrit à leurs situations comptables et le total des risques déclarés par elles. A s'en tenir aux chiffres, les petits risques totaliseraient 13 % du montant des crédits à court terme consentis par les banques durant l'exercice 1973-1974 contre 9 % en 1965-1966 (soit 16 % contre 14 % de l'ensemble des crédits à court terme).

L'examen sectoriel qui suit, considérant les seuls risques déclarés par les banques, ne porte donc que sur 84 à 86 % de l'ensemble des crédits à court terme consentis par les institutions monétaires et 87 à 92 % de ceux octroyés par le système bancaire.

La répartition de l'encours moyen des crédits bancaires à court terme de chacun des neuf exercices 1965-1966 à 1973-1974 (un changement de nomenclature ne permettant pas une référence à des exercices antérieurs) est présentée par le tableau ci-après entre quatorze secteurs d'activité. Outre la diminution, relevée plus haut, de l'importance relative des crédits bancaires à la production agricole, la modification de structure la plus remarquable est incontestablement la croissance, en montant absolu et importance relative, des crédits aux industries de transformation.

Pour être donc engagée, la modification de la répartition des crédits à court terme apparaît lente, et l'un des soucis des autorités monétaires a été de rechercher si une accélération de cette modification ne devrait pas porter plus grande assistance à la transformation souhaitée de l'économie dans ses activités comme dans le contrôle de ses instruments.

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES (encours moyen)

Exercices	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Millions de francs c.f.a.							
1963-1964	81.393	35.417	3.952	2.870	4.941	31.082	3.131
1964-1965	94.410	42.370	3.984	3.240	5.827	35.954	3.035
1965-1966	84.038	37.266	3.669	3.015	6.862	30.691	2.535
1966-1967	83.677	38.200	3.736	2.811	7.525	28.930	2.475
1967-1968	94.081	47.551	4.166	2.724	7.804	28.524	3.312
1968-1969	104.157	53.579	4.956	3.451	8.026	29.797	4.448
1969-1970	120.437	64.922	5.588	4.349	7.704	32.575	5.299
1970-1971	130.713	73.670	6.248	4.251	6.965	32.714	6.865
1971-1972	152.926	86.644	7.331	4.163	6.689	40.922	7.177
1972-1973	177.432	104.632	9.160	4.628	7.864	43.379	7.769
1973-1974	236.624	137.720	12.488	5.809	10.309	60.161	10.137

Appelés, en principe, à se dénouer à la fin du cycle annuel des principales productions agricoles tropicales, les crédits à la production agricole connaissent une forte variation saisonnière.

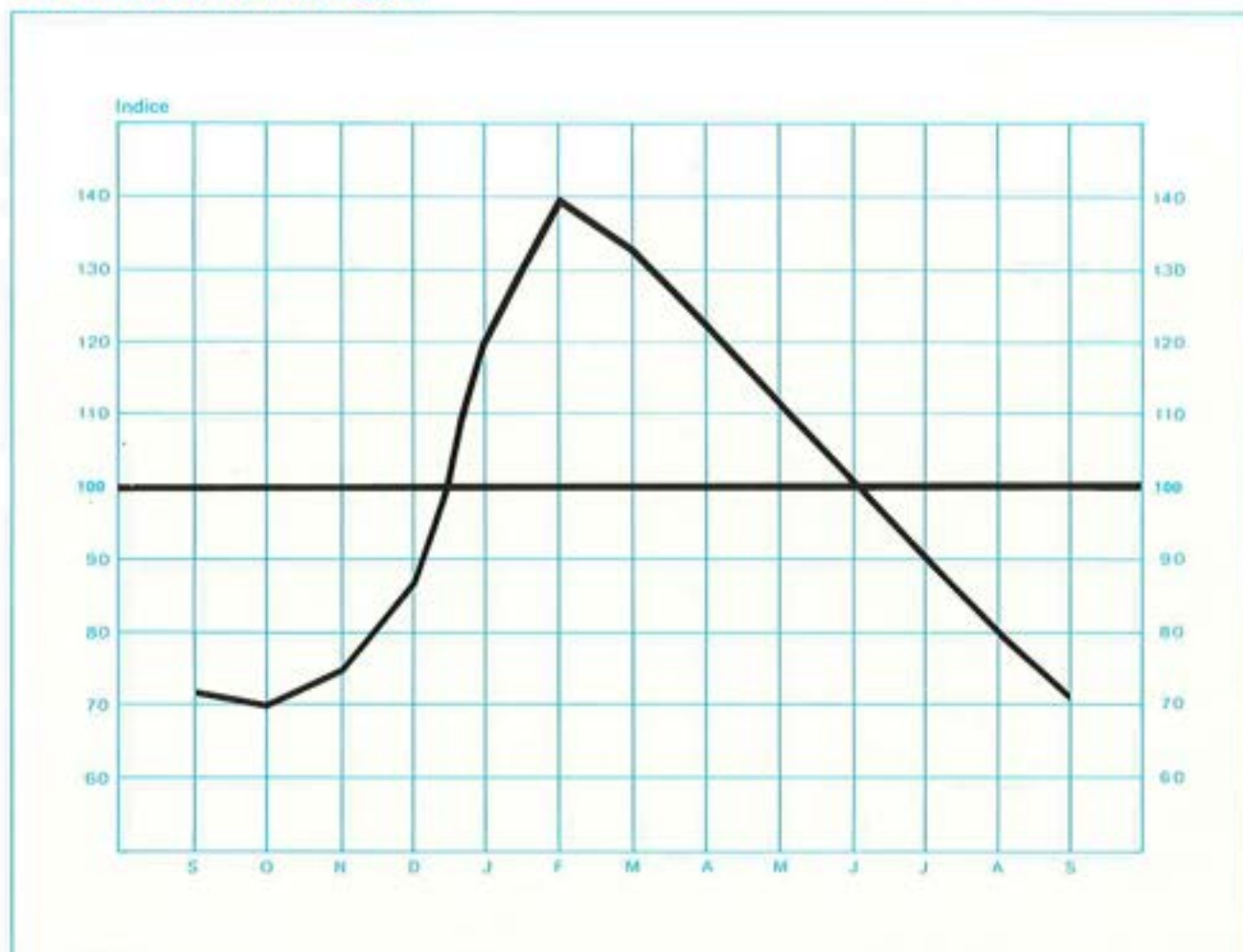
Cette variation saisonnière des crédits à court terme à la production agricole apparaît mieux dégagée des autres facteurs affectant ceux-ci, notamment de tendance à long terme. Au minimum, en septembre/octobre, à la veille de la période de commercialisation des principales récoltes, le montant des crédits va s'élevant jusqu'à fin février/mars, doublant presque, pour se contracter ensuite jusqu'en fin de campagne. Les coefficients qui expriment cette variation par rapport à l'encours moyen de l'exercice ont peu varié ces dernières années ; une estimation de leur valeur moyenne au cours de la dernière décennie est, ci-après, donnée pour l'ensemble de l'Union monétaire et, distinctement, pour les deux principales économies agricoles (a).

**COEFFICIENTS DE VARIATION SAISONNIÈRE
DES CRÉDITS A COURT TERME - Production agricole**

Fin de mois	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Sénégal
Moyenne exercice = 1 000			
Septembre	726	706	817
Octobre	708	760	706
Novembre	736	837	616
Décembre	867	973	701
Janvier	1.200	1.204	1.012
Février	1.375	1.342	1.409
Mars	1.323	1.297	1.344
Avril	1.221	1.184	1.253
Mai	1.123	1.093	1.169
Juin	1.012	991	1.057
Juillet	910	866	1.000
Août	799	747	916

(a) Pour les autres pays de l'Union, le cycle saisonnier est moins marqué ou a été affecté ces dernières années par des circonstances diverses : au Niger par la considérable réduction de la production agricole, au Dahomey par l'importation de cacao de production extérieure, etc...

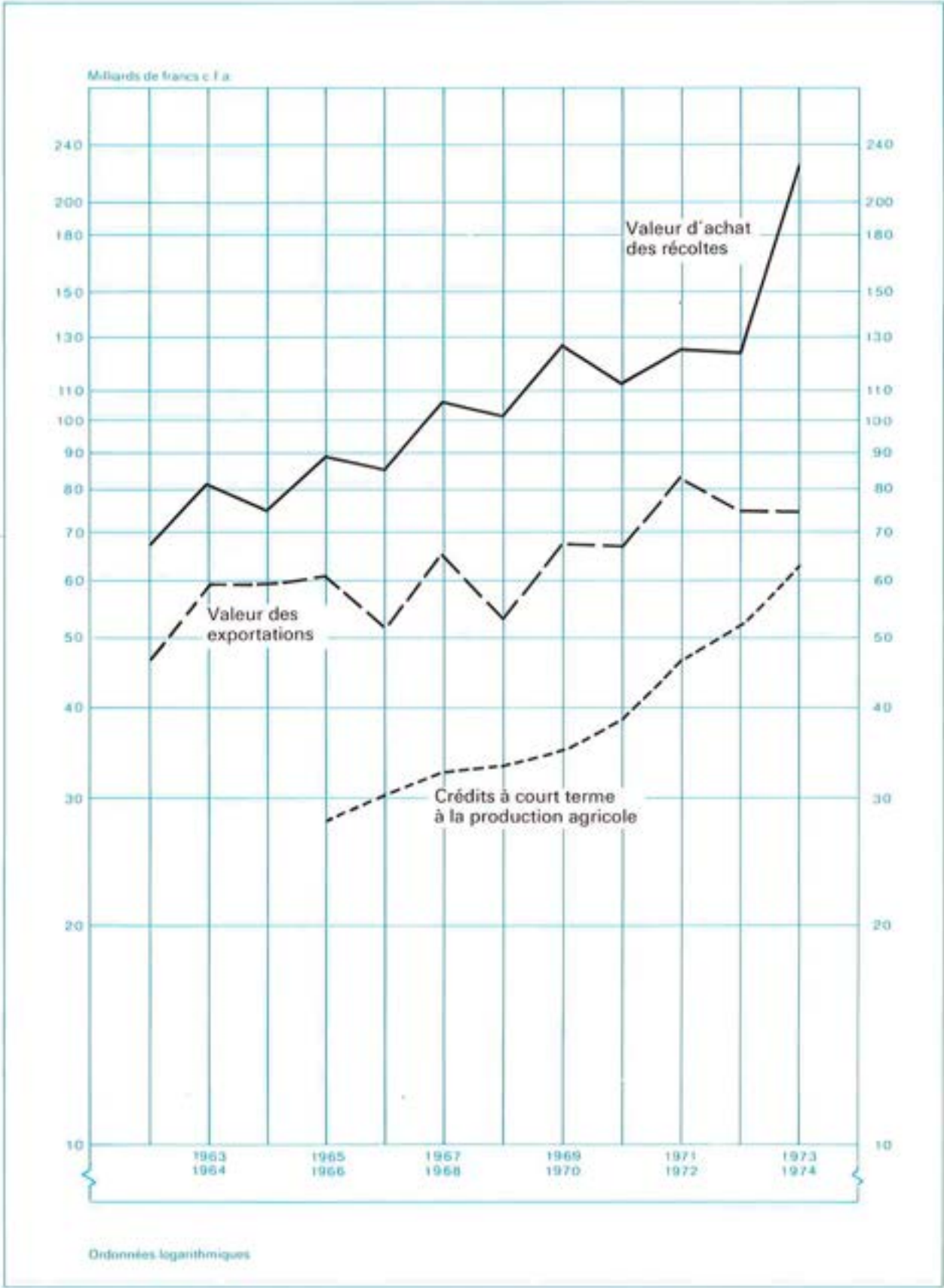
VARIATION SAISONNIÈRE DES CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A LA PRODUCTION AGRICOLE



Le graphique ci-dessus dégage ainsi le cycle saisonnier des crédits bancaires à court terme consentis à la production agricole pour l'ensemble de l'Union monétaire. Portées sur le même graphique, les courbes retraçant le cycle saisonnier des mêmes crédits au Sénégal et en Côte d'Ivoire encadreraient la courbe tracée.

L'appel des crédits au début de cycle est provoqué par les besoins de fonds nécessaires à l'achat des principales récoltes et son importance est fonction des sommes à payer, dépendant elles-mêmes à la fois du volume et du prix d'achat de ces récoltes. L'observation révèle l'existence d'une relation relativement stable entre le « gonflement » des crédits bancaires à court terme à la production agricole (différence entre le minimum du début de campagne et le maximum atteint) et la valeur d'achat des principales récoltes telle qu'elle peut être estimée (cf. chapitre 1.5). Voisin de 40 % au cours des exercices précédents, ce rapport s'est cependant brusquement élevé à 55 % en 1973-1974.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A LA PRODUCTION AGRICOLE



CRÉDITS A COURT TERME A LA PRODUCTION AGRICOLE

	Minimum	Maximum	« Gonflement »	Valeur d'achat des récoltes	Rapport « Gonflement » Valeur récoltes
		Milliards de francs c.f.a.			%
1965-1966	13,5	35,9	22,4	60,1	37,2
1966-1967	20,1	39,3	19,2	51,0	37,6
1967-1968	18,6	43,2	24,6	64,6	38,1
1968-1969	24,8	44,8	20,0	53,4	37,4
1969-1970	21,3	48,2	26,9	67,5	39,9
1970-1971	24,5	53,8	29,3	66,3	44,1
1971-1972	26,0	60,1	34,1	82,4	41,4
1972-1973	34,8	64,2	29,4	74,4	39,5
1973-1974	44,4	85,2	40,8	73,9	55,2

L'appel des crédits en 1973-1974 aurait donc été sensiblement plus élevé, en proportion de la valeur des récoltes commercialisées, qu'il ne l'avait été précédemment. La raison pourrait en être dans une plus grande difficulté d'estimation des besoins de fonds résultant à la fois d'une forte augmentation du prix d'achat des produits et de récoltes, particulièrement d'arachides, bien inférieures aux prévisions. Il semble cependant qu'une part des crédits recensés ait été utilisée à des achats non compris dans les estimations habituelles de valeur des récoltes commercialisées, notamment de paddy, ou même employée à des règlements d'importation de céréales pour des montants qu'il n'a pas toujours été possible de déduire des crédits recensés au titre de la production agricole.

Bien que la « pointe » des crédits recensés à la production agricole ait été très élevée en 1973-1974, dépassant 85 milliards à la fin février 1974, leur résorption dans la seconde partie du cycle saisonnier devait la ramener à un montant à peu près égal à celui de leur encours en début d'exercice.

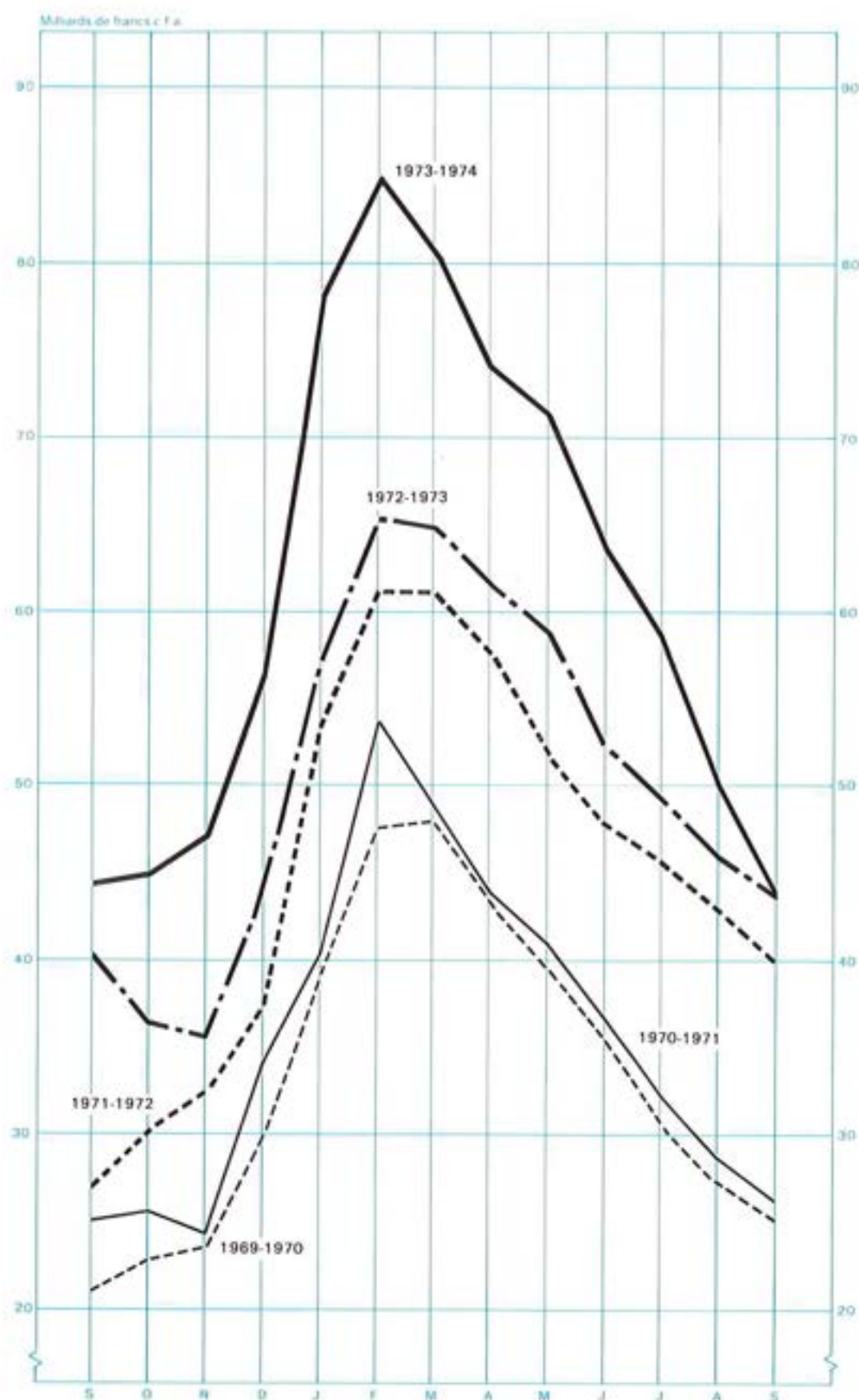
Si le « gonflement » des crédits à la production agricole est lié à la valeur des récoltes à commercialiser, leur résorption l'est à l'écoulement de ces récoltes, principalement par leur exportation.

Des causes multiples se conjuguent, en effet, pour déterminer le montant et la durée des crédits à la production agricole. Certaines relèvent de l'organisation de la commercialisation et de l'exportation des récoltes et produits dérivés. Cette organisation a été de plus en plus détachée, au point de l'être souvent complètement, des intermédiaires traditionnels, pour être placée sous l'étroite direction d'organismes publics, voire même leur être entièrement confiée.

La rupture de l'ancienne liaison « produits-marchandises » du commerce de traite, les ressources propres généralement insuffisantes des nouveaux organismes publics, ont développé le recours aux crédits bancaires et la durée de leur utilisation.

Les besoins de financement ont été également accrus par des interventions tendant à fournir engrais et matériel agricole aux producteurs, à charge de remboursement à la récolte.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A LA PRODUCTION,
COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES



L'extension à une fraction croissante (et même à la totalité, s'agissant de l'arachide au Sénégal et au Niger) de la récolte d'une première transformation sur place a également gonflé et étalé, dans le temps, le recours au crédit bancaire.

L'accroissement des crédits aux industries du café et du cacao en Côte d'Ivoire, et aux industries des corps gras, en ce pays, ainsi qu'au Sénégal et au Niger, a été particulièrement marqué.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX INDUSTRIES DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES**

Encours au 30 septembre	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.					
Industrie des corps gras	5.393	5.378	5.878	4.207	8.652
dont :					
Sénégal	4.193	3.821	4.176	2.874	5.683
Côte d'Ivoire	1.152	1.541	1.547	1.302	2.399
Niger	31	1	131	4	537
Conserves de fruits et légumes	737	905	1.224	883	517
dont :					
Côte d'Ivoire	714	900	1.171	844	509
Industries du café et du cacao					
(Côte d'Ivoire)	396	341	234	566	2.598

A ces causes, tenant à des modifications institutionnelles ou structurelles, s'en ajoutent d'autres affectant le déroulement de la commercialisation des récoltes (date d'ouverture des campagnes) ou l'acheminement des produits vers les usines de traitement ou les ports d'exportation.

La conjoncture internationale, enfin, domine le cours de ces produits et la rapidité de leur écoulement sur les marchés extérieurs. Le souci de vendre aux meilleurs cours conduit parfois à l'entretien de stocks de reports d'une campagne à l'autre dont le financement pèse lourd.

L'appréciation du niveau des crédits à court terme à la **production agricole** est donc particulièrement complexe et doit s'effectuer, pour le moins, en considération à la fois de leur niveau moyen en cours d'exercice et de leur variation résiduelle entre le début et la fin de campagne. Des conclusions bien différentes pourraient, en effet, être hâtivement tirées du seul examen de l'une ou de l'autre mesure, ainsi que le montre le tableau ci-après.

**ÉVOLUTION DES CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
A LA PRODUCTION AGRICOLE**

	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire			
30 septembre	25.745	30.227	24.352
Moyenne de l'exercice	33.781	39.351	
Dahomey			
30 septembre	443	1.198	506
Moyenne de l'exercice	1.509	1.787	
Haute-Volta			
30 septembre	519	229	576
Moyenne de l'exercice	1.030	1.249	
Niger			
30 septembre	307	253	2.292
Moyenne de l'exercice	633	1.120	
Sénégal			
30 septembre	12.699	11.757	15.820
Moyenne de l'exercice	13.531	18.052	
Togo			
30 septembre	702	765	507
Moyenne de l'exercice	759	639	
U.M.O.A.			
30 septembre	40.415	44.429	44.053
Moyenne de l'exercice	51.243	62.198	

**VARIATION RELATIVE DES CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
A LA PRODUCTION AGRICOLE**

Exercices	Encours moyen par rapport à l'encours moyen de l'exercice précédent	Encours en fin d'exercice par rapport à l'encours en début d'exercice
Pour cent		
1966-1967	+ 6,5	+ 0,6
1967-1968	+ 9,1	+ 24,1
1968-1969	+ 1,3	- 21,9
1969-1970	+ 6,3	+ 17,5
1970-1971	+ 8,1	+ 3,9
1971-1972	+ 23,1	+ 55,4
1972-1973	+ 10,5	+ 9,9
1973-1974	+ 21,4	- 0,8

A considérer l'exercice sous-revue, l'encours des crédits bancaires à court terme à la production agricole, qui était de 44,4 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1973, ne dépassait pas 44,1 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1974, différence sans signification compte tenu de l'importance des données. Par contre, l'encours moyen au cours de l'exercice 1973-1974 peut être estimé à 62,2 milliards de francs c.f.a. contre 51,2 milliards l'exercice précédent, soit une augmentation de 21,4 %. Les différences sont plus sensibles encore au niveau de chacun des Etats de l'Union et tiennent aux causes exposées plus haut.

**ENCOURS DES CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
A LA PRODUCTION AGRICOLE — Variations 1973 à 1974**

	Moyenne 1972-1973 à 1973-1974	30 septembre 1973 à 30 septembre 1974
	Pour cent	
Côte d'Ivoire	+ 16,5	- 18,4
Dahomey	+ 18,4	- 57,8
Haute-Volta	+ 12,0	+ 151,5
Niger	+ 76,9	+ 806,3
Sénégal	+ 33,4	+ 30,3
Togo	- 15,8	- 33,7
U.M.O.A.	+ 21,4	- 0,8

La **pêche**, particulièrement la grande pêche maritime, connaît des causes de variations à bien des égards analogues à celles de l'activité agricole. La production halieutique et la conserverie de poisson n'ayant présentement atteint de grand développement qu'au Sénégal, c'est en ce pays qu'est recensé le montant le plus important des crédits utilisés au titre de ce secteur d'activité, dont les résultats ont été sensiblement meilleurs en 1973-1974 que durant les deux précédents exercices.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AU BÉNÉFICE D'ARMEMENT A LA PÊCHE ET DE CONSERVERIE DE POISSON**

	Encours moyen de l'exercice			Variations	
	1971 à 1972	1972 à 1973	1973 à 1974	1971-1972 à 1972-1973	1972-1973 à 1973-1974
	Millions de francs c.f.a.			Pour cent	
Côte d'Ivoire	289	347	373	+ 20,1	+ 7,5
Dahomey	22	47	93	+ 113,6	+ 97,9
Sénégal	1.410	1.472	2.031	+ 4,4	+ 38,0
Togo	3	31	42	+ 933,3	+ 35,5
U.M.O.A.	1.724	1.897	2.539	+ 10,0	+ 33,8

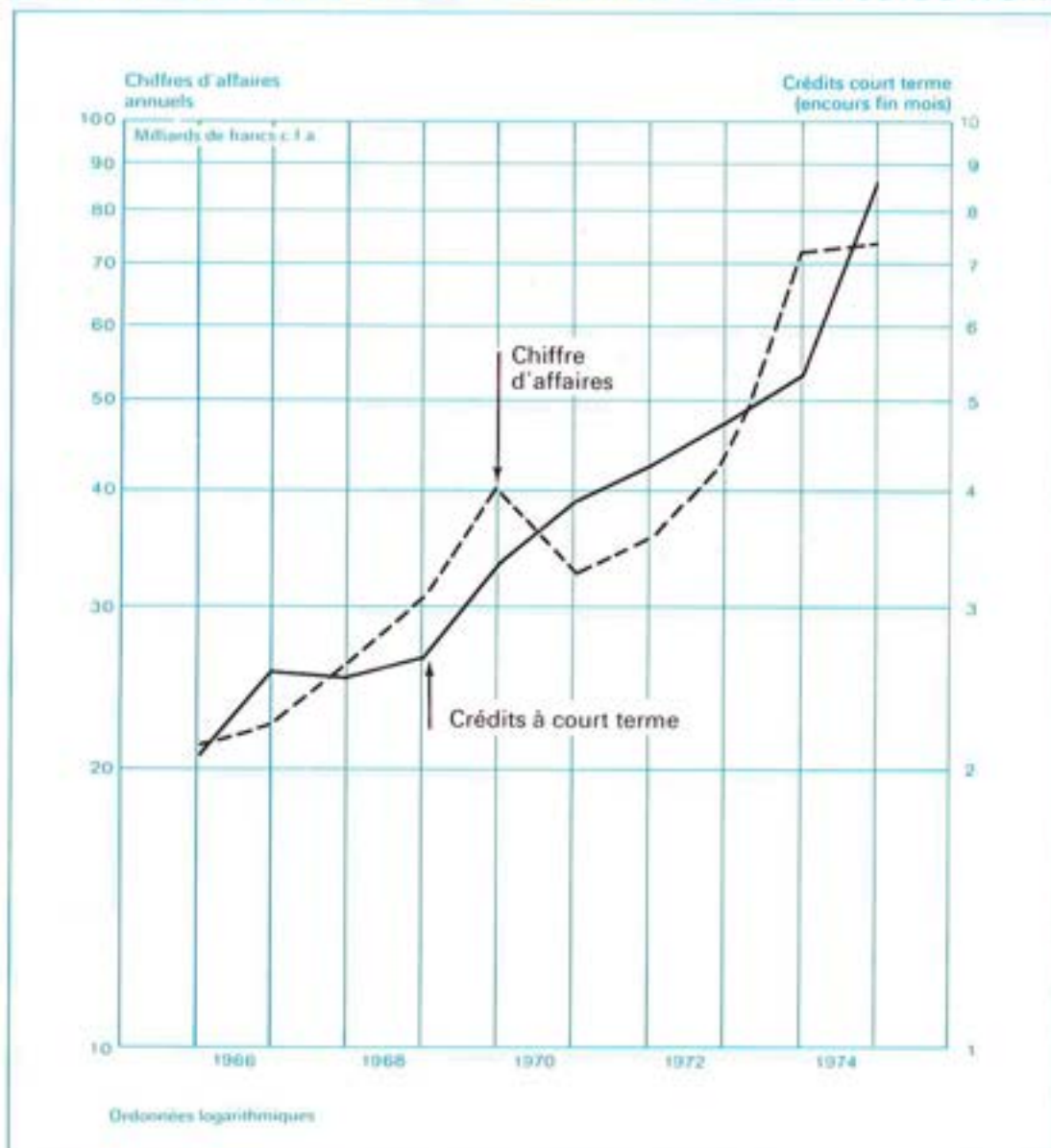
D'importance très modeste, et généralement insuffisante à la satisfaction des besoins locaux dans les autres Etats de l'U.M.O.A., l'**exploitation forestière** est au contraire une des branches d'activité principales de la Côte d'Ivoire, dont le développement a été souligné plus haut, ainsi que celui des industries du bois qui en multiplient la valeur.

Le montant des crédits bancaires à court terme aux exploitations forestières et industries du bois a accompagné l'augmentation du chiffre d'affaires de ces activités, la dépassant cependant dans les périodes de ralentissement des exportations motivées par tout fléchissement de l'activité économique internationale, ainsi qu'il en a été en 1974.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME CONSENTIS
AUX EXPLOITATIONS FORESTIÈRES, COMMERCE ET INDUSTRIES DU BOIS EN COTE D'IVOIRE**

Exercices	Encours moyen		Encours en fin d'exercice	
	Millions de francs c.f.a.	%	Millions de francs c.f.a.	%
1964-1965	...	...	2.144	...
1965-1966	2.435	...	2.728	+ 27,2
1966-1967	2.571	+ 5,6	2.327	- 14,7
1967-1968	2.510	- 2,4	2.384	+ 2,4
1968-1969	3.087	+ 23,0	3.350	+ 40,5
1969-1970	3.928	+ 27,2	3.449	+ 3,0
1970-1971	4.054	+ 3,2	3.794	+ 10,0
1971-1972	4.628	+ 14,1	4.683	+ 23,4
1972-1973	5.111	+ 10,4	4.614	- 1,5
1973-1974	7.529	+ 47,3	8.406	+ 82,2

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET INDUSTRIES DU BOIS EN COTE D'IVOIRE



Le recours aux crédits bancaires à court terme des **exploitations minières** (en y rattachant les salines) des six Etats membres de l'Union a toujours été modeste, tant dans son montant que dans la progression de celui-ci (5 % l'an en moyenne de 1965-1966 à 1973-1974).

En 1973-1974, le développement de l'exploitation de la SOMAIR, au Niger, et l'entretien de stocks importants de minerai d'uranium, expliquent l'augmentation des crédits bancaires utilisés dans ce pays. Au Togo, la mise au point de nouvelles modalités de règlement des exportations de phosphate a entraîné un recours inhabituel à des concours bancaires à court terme au cours du premier semestre de l'année 1974, d'où le niveau relativement élevé de l'encours moyen inscrit au tableau ci-dessous, le montant des utilisations en fin d'exercice n'étant plus que de 28 millions de francs c.f.a.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX EXPLOITATIONS MINIÈRES (Y compris salines)**

	Encours moyen de l'exercice				Variations	
					1972-1973	
	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	à	
					1973-1974	
	Millions de francs c.f.a.				Pour cent	
Côte d'Ivoire	108	118	196	208	+	6,1
Dahomey	—	—	—	—	—	
Haute-Volta	—	—	—	—	—	
Niger	2	114	993	854	—	14,0
Sénégal	517	256	38	99	+	160,5
Togo	61	39	15	216	+	1.340,0
U.M.O.A.	688	527	1.242	1.377	+	10,3

En contraste, les **industries de transformation** (a) ont requis du système bancaire des crédits d'importance croissante, leur montant au 30 septembre 1974 dépassant 33 milliards de francs c.f.a., soit près de 16 % de l'ensemble des utilisations de crédit à court terme recensées.

(a) Sont ici regroupées les branches d'activité réunies sous les indices ci-après de la nomenclature utilisée pour le recensement des risques bancaires :

11. Meunerie et industries annexes (sauf au Togo, où la féculerie de manioc est classée parmi la production agricole).
12. Autres industries alimentaires, telles que brasseries, confiseries, mais également sucreries (qui pourraient être classées parmi les productions agricoles).
14. Industries du bois et de l'ameublement (sauf en Côte d'Ivoire, y étant traitées séparément en raison de leur importance).
15. Industries des matériaux de construction.
16. Industries des matériaux, constructions mécaniques et électriques.
17. Industries textiles, du cuir et de l'habillement.
18. Autres industries non alimentaires.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX INDUSTRIES DE TRANSFORMATION**

Exercices	Encours moyen			Encours en fin d'exercice		
	Millions de francs c.f.a.	±	%	Millions de francs c.f.a.	±	%
1964-1965	—		///	3.875		.
1965-1966	3.563		.	3.656	—	5,6
1966-1967	3.853	+	8,1	4.458	+	21,9
1967-1968	4.673	+	21,3	5.625	+	26,2
1968-1969	6.663	+	42,6	7.460	+	32,6
1969-1970	9.102	+	36,6	10.434	+	39,9
1970-1971	11.809	+	29,7	13.898	+	34,2
1971-1972	13.900	+	17,7	15.029	+	7,4
1972-1973	15.401	+	10,8	18.619	+	25,2
1973-1974	24.012	+	55,9	33.102	+	77,8

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (encours en fin d'exercice)**

	Encours au 30 septembre			Variations
	1972	1973	1974	1973 à 1974
	Millions de francs c.f.a.			Pour cent
Répartition géographique				
Côte d'Ivoire	8.239	11.498	18.066	+ 57,1
Dahomey	347	628	1.574	+ 150,6
Haute-Volta	466	575	1.843	+ 220,5
Niger	999	935	1.375	+ 47,1
Sénégal	4.299	3.986	8.851	+ 122,1
Togo	679	997	1.393	+ 39,7
U.M.O.A.	15.029	18.619	33.102	+ 77,8
Répartition par activité				
Meunerie (a)	637	708	1.114	+ 57,3
Autres industries alimentaires	1.712	1.352	5.746	+ 325,0
Industries du bois meubles (b)	273	276	435	+ 57,6
Matériaux de construction	609	727	2.177	+ 199,4
Textiles, cuir, habillement	5.446	7.369	9.871	+ 34,0
Métaux, mécaniques	3.671	4.933	6.758	+ 37,0
Autres industries	2.681	3.254	7.001	+ 115,2
(a) Sauf féculerie au Togo.				
(b) Non compris industries du bois et de l'ameublement en Côte d'Ivoire.				

Cette progression des crédits aux industries de transformation, continue depuis 1966, a été particulièrement forte en 1973-1974, en partie, il est vrai, par l'inclusion des « complexes sucriers » dans le groupe des « autres industries alimentaires », représentées jusqu'ici par des industries alimentaires plus évoluées (brasseries, confiseries, etc...). Ainsi s'explique l'accroissement particulièrement élevé des crédits enregistrés en Haute-Volta, et, pour partie, au Sénégal.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX INDUSTRIES DE TRANSFORMATION (encours moyen de l'exercice)**

	Encours moyen de l'exercice			Variations	
	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1971-1972	1972-1973
				à	à
				1972-1973	1973-1974
Millions de francs c.f.a.			Pour cent		
Côte d'Ivoire	8.036	8.779	13.922	+ 9,2	+ 58,6
Dahomey	193	380	958	+ 96,9	+ 152,1
Haute-Volta	446	387	1.003	- 0,1	+ 159,2
Niger	1.079	954	1.106	- 11,6	+ 15,9
Sénégal	3.647	4.064	5.743	+ 11,4	+ 41,3
Togo	499	837	1.280	+ 67,7	+ 52,9
Total	13.900	15.401	24.012	+ 10,8	+ 55,9

Bien que leur progression n'ait pas été parmi les plus élevées en 1973-1974 (étant de 45 % mesurée par leur encours moyen et de 34 % par comparaison de leurs montants en début et fin d'exercice 1973-1974), les crédits aux **industries textiles, de l'habillement et du cuir** appellent l'attention par leur développement dans tous les Etats de l'Union.

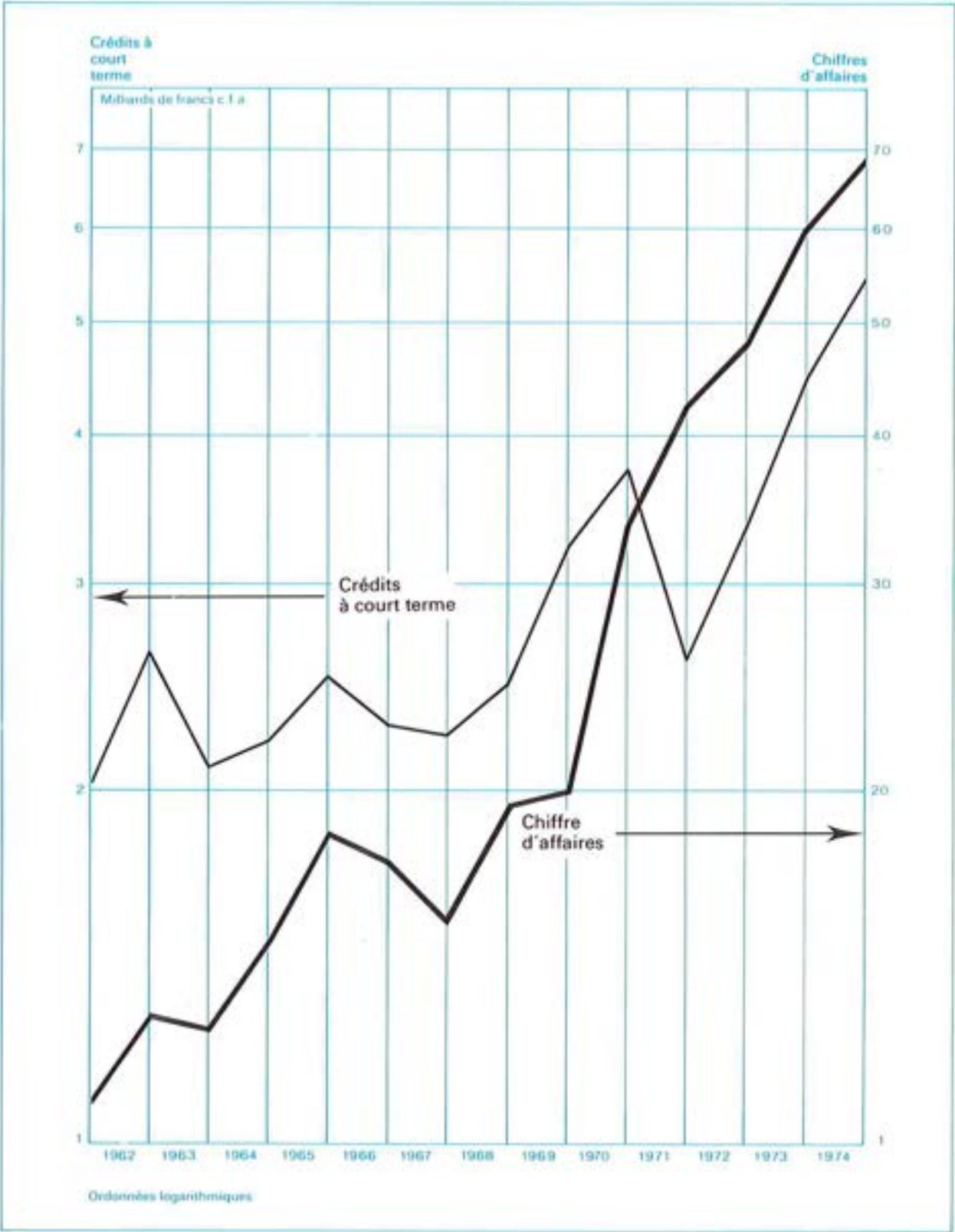
**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX INDUSTRIES TEXTILES, DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR**

	Encours au 30 septembre			
	1966	1970	1973	1974
Millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	813	2.267	4.599	5.859
Dahomey	-	31	231	575
Haute-Volta	12	214	285	729
Niger	-	409	591	596
Sénégal	269	979	1.268	1.734
Togo	-	286	395	378
Total	1.094	4.186	7.369	9.871

Egalement remarquable a été, en Côte d'Ivoire, la progression des crédits saisonniers à court terme aux **industries des métaux, mécaniques et électriques**. Pour ce secteur d'activité, comme pour celui des industries textiles, l'évolution de l'encours moyen en fin de mois des crédits bancaires à court terme recensés a été rapprochée, sur les graphiques ci-contre, du chiffre d'affaires annuel, tel qu'estimé par la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire.

Encore qu'affectée par des différences de nomenclature qui n'ont pu être toutes corrigées, ces rapprochements donnent à penser que la progression de l'endettement à court terme a été, au cours de l'année 1974, sensiblement plus forte que celle du chiffre d'affaires.

ENTREPRISES DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS DE COTE D'IVOIRE



L'utilisation par les entreprises de **bâtiment et travaux publics** de crédits à court terme consentis par le système bancaire de l'Union s'élevait à 9,9 milliards de francs c.f.a. fin septembre 1973 ; après avoir atteint 11,6 milliards de francs c.f.a. fin avril 1974, elle s'est trouvée réduite à 10,5 milliards de francs c.f.a. fin septembre 1974, montant à peine supérieur de 6 % à celui en début d'exercice. Considérée dans son montant moyen en cours d'exercice, la progression apparaissait par contre de près de 24 % par rapport à l'exercice précédent, pour l'ensemble des Etats de l'Union, atteignant 69 % au Dahomey, 20 à 30 % dans les autres Etats, à l'exception de la Haute-Volta où la variation n'est guère sensible.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE BATIMENT ET DE GÉNIE CIVIL

Exercices	Encours moyen		Encours en fin d'exercice	
	Millions de francs c.f.a.	± %	Millions de francs c.f.a.	± %
1964-1965	...	...	5.088	...
1965-1966	4.651	...	3.904	- 23,3
1966-1967	4.173	- 10,3	4.286	+ 9,8
1967-1968	4.816	+ 15,4	5.427	+ 26,6
1968-1969	5.954	+ 23,6	6.770	+ 24,7
1969-1970	7.434	+ 24,9	6.800	+ 0,4
1970-1971	5.982	- 19,5	5.829	- 14,3
1971-1972	6.569	+ 9,8	7.206	+ 23,6
1972-1973	8.505	+ 29,5	9.898	+ 37,4
1973-1974	10.529	+ 23,8	10.458	+ 5,7

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

Etats						Variations
	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	deux derniers exercices
Encours moyen en millions de francs c.f.a.						
						Pour cent
Côte d'Ivoire	3.875	2.671	3.000	4.269	5.164	+ 21,0
Dahomey	354	263	262	377	636	+ 68,8
Haute-Volta	222	255	408	393	386	- 2,0
Niger	849	748	973	1.131	1.494	+ 32,1
Sénégal	1.676	1.478	1.368*	1.704	2.042	+ 19,8
Togo	458	567	558	631	807	+ 27,9
U.M.O.A.	7.434	5.982	6.569	8.505	10.529	+ 23,8
Taux de croissance (%)	+ 24,9	- 19,5	+ 9,8	+ 29,5	+ 23,8	

* Compte tenu d'une consolidation d'un crédit à court terme de 316 millions à la Société Nationale des Grands Travaux du Niger.

Les fortes et brusques variations en cours d'exercice de ces crédits, les mouvements de leur niveau moyen d'un exercice à l'autre et leur montant relativement modeste pour une branche d'activité de cette importance, tiennent, semble-t-il, au fait que le recours aux concours des banques locales des entreprises de bâtiment et travaux publics est lié, non seulement au volume des travaux exécutés par elles, mais encore aux modalités de leur financement, extérieur pour une large part, et aux délais de règlement des travaux effectués. L'accroissement de la proportion des travaux financés sur ressources locales ne peut que renforcer la liaison entre le montant des travaux et l'utilisation des concours bancaires locaux, ainsi qu'il apparaît en Côte d'Ivoire (graphique ci-contre).

Si elle requiert de considérables investissements, la **production et la distribution d'électricité** (et d'eau qui lui est souvent associée) n'appelle, en principe, que de faibles concours à court terme ; les utilisations recensées des entreprises de ce secteur de l'ensemble de l'Union monétaire ne dépassaient pas le demi-milliard de francs c.f.a. jusqu'au milieu de l'année 1973. La forte augmentation enregistrée depuis lors est essentiellement localisée au Sénégal.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
A LA PRODUCTION ET A LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET EAU**

	Ensemble de l'Union	Sénégal	Autres
Millions de francs c.f.a.			
Encours moyen			
1971-1972	434	349	85
1972-1973	687	489	198
1973-1974	1.406	1.067	339
Encours au 30 septembre			
1973	960	634	336
1974	1.450	1.290	160

L'augmentation enregistrée tient plus, semble-t-il, à des modifications d'exploitation, aux effets sans doute temporaires, qu'à la forte hausse, survenue en octobre 1973, des prix des produits pétroliers dont la contribution constitue l'unique (ou la principale en Côte d'Ivoire) source d'énergie électrique dans l'Union monétaire.

L'augmentation des prix des produits pétroliers ne pouvait manquer, par contre, d'accroître les besoins de financement de l'**importation et de la distribution des produits pétroliers bruts ou raffinés**. Son incidence n'a commencé cependant à se faire sentir qu'à la fin de l'exercice sous revue, moins sévèrement qu'il pouvait être prévu.

La modification des conditions de gestion paraît également avoir été la principale cause d'un accroissement des crédits enregistré au Dahomey.

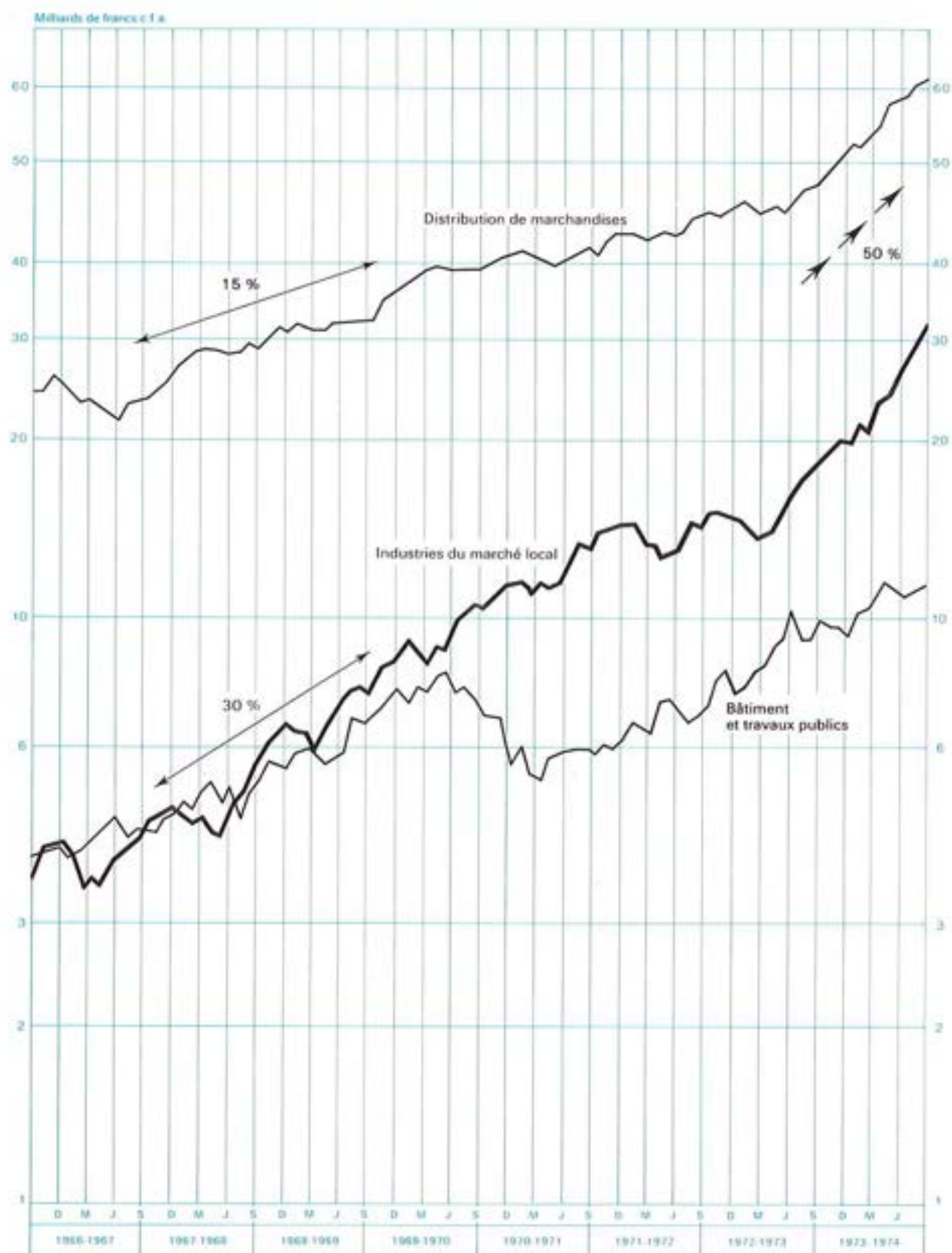
**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX ENTREPRISES D'IMPORTATION, RAFFINAGE ET DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS**

	Encours moyen		Encours au 30 septembre	
	1972-1973	1973-1974	1973	1974
Millions de francs c.f.a.				
Raffinage de produits pétroliers				
Côte d'Ivoire	337	456	516	869
Sénégal	137	245	10	472
Total	474	701	526	1.341
	+ 47,9 %		+ 154,9 %	
Distribution de produits pétroliers				
Côte d'Ivoire	710	745	936	1.083
Dahomey	342	581	206	903
Haute-Volta	86	99	110	237
Niger	198	237	150	305
Sénégal	1.070	952	1.022	1.423
Togo	227	341	267	446
Total	2.633	2.955	2.691	4.397
	+ 12,2 %		+ 63,4 %	
Total général	3.107	3.656	3.217	5.738
	+ 17,7 %		+ 78,4 %	

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX ENTREPRISES DE RAFFINAGE ET DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS**

Exercices	Encours moyen		Encours en fin d'exercice	
	Millions de francs c.f.a.	± %	Millions de francs c.f.a.	± %
1964-1965	...	...	3.520	...
1965-1966	3.520	...	2.909	- 17,4
1966-1967	3.258	- 7,5	2.986	+ 2,6
1967-1968	3.266	+ 0,2	3.381	+ 13,2
1968-1969	3.396	+ 4,0	3.183	- 5,9
1969-1970	3.419	+ 0,7	3.961	+ 24,4
1970-1971	3.480	+ 1,8	3.288	- 17,0
1971-1972	3.384	- 2,7	3.142	- 4,4
1972-1973	3.107	- 8,2	3.217	+ 2,4
1973-1974	3.656	+ 17,7	5.738	+ 78,4

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME RECENSÉS



Ordonnées logarithmiques

Les crédits aux **entreprises de distribution de marchandises** importées, ou produites localement, représentent une proportion importante, voisine du tiers, des crédits à court terme consentis par les institutions monétaires de l'Union.

IMPORTANCE RELATIVE DES CRÉDITS A LA DISTRIBUTION DE MARCHANDISES

	Ensemble des crédits à court terme	Crédits bancaires C.T. recensés
	Pour cent	
Encours moyen		
1971-1972	29,9	34,8
1972-1973	28,8	34,2
1973-1974	30,2	36,0
Encours au 30 septembre		
1972	31,1	37,1
1973	30,1	36,3
1974	33,8	40,8

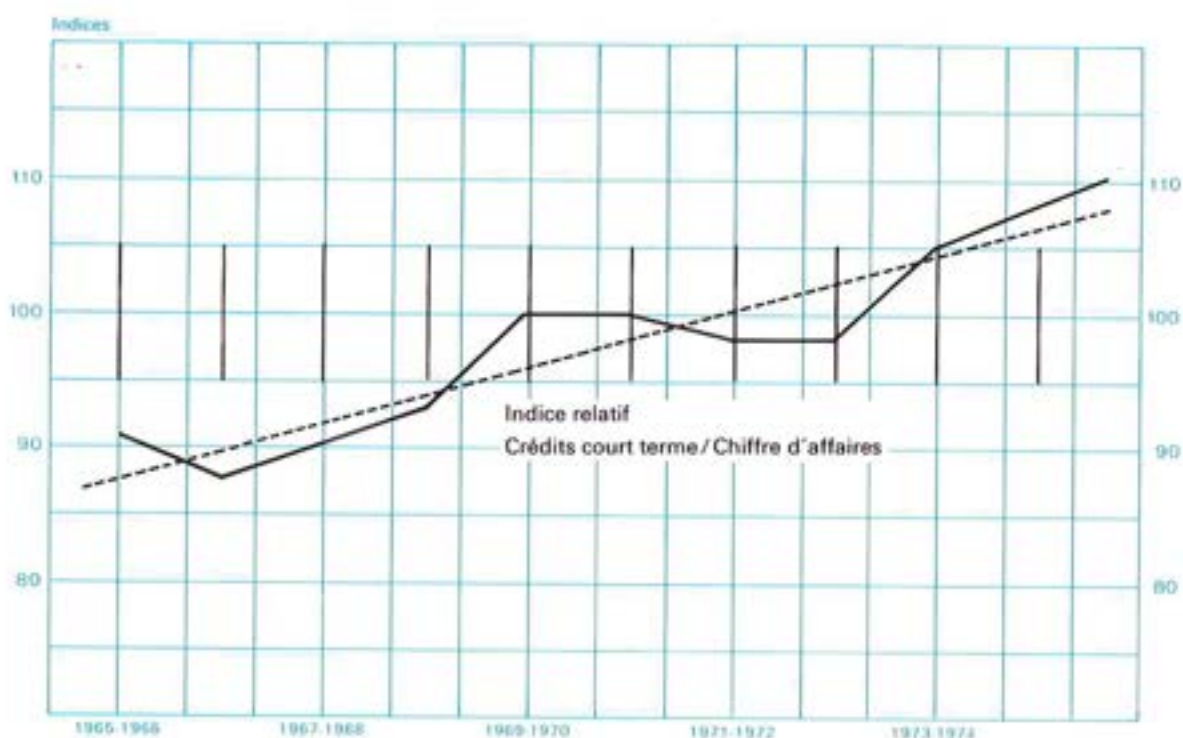
L'accroissement en 1974 de l'importance relative des crédits à la distribution de marchandises tient à une progression de ceux-ci relativement plus rapide que celle des autres crédits à court terme, à l'inverse de l'évolution des deux exercices précédents. Il n'en a été cependant ainsi qu'en raison du financement par crédits bancaires de *l'importation et du stockage d'une très importante quantité de riz* par la Côte d'Ivoire et le Sénégal, motivés par le souci de maintenir un approvisionnement que l'évolution de la production mondiale portait à penser temporairement compromis. Le montant des crédits spécialement utilisés à cet effet, voisin de 1,2 milliard de francs c.f.a. fin septembre 1972, s'élevait à 3,6 milliards fin septembre 1973 pour atteindre 18,1 milliards au 30 septembre 1974. Défalcation faite de ces crédits spéciaux, la progression des crédits à la distribution de marchandises a été sensiblement inférieure durant l'exercice 1973-1974 à celle de l'ensemble des crédits à court terme, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES

Exercices	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire*	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal*	Togo
Encours moyen en millions de francs c.f.a.							
1968-1969	31.702	15.958	1.997	1.278	3.018	7.359	2.102
1969-1970	37.695	19.848	2.355	1.524	3.216	8.282	2.470
1970-1971	41.232	22.119	2.527	1.525	3.163	8.808	3.090
1971-1972	45.700	24.634	3.043	1.252	2.626	10.937	3.208
1972-1973	51.049	26.958	3.554	1.518	2.629	12.733	3.657
1973-1974	71.565	37.252	4.123	1.521	3.421	20.731	4.517
Taux d'accroissement annuel (%)							
1969-1970	+ 18,9	+ 24,4	+ 17,9	+ 19,2	+ 6,6	+ 12,5	+ 17,5
1970-1971	+ 9,4	+ 11,4	+ 7,3	+ 0,1	- 1,6	+ 6,3	+ 25,1
1971-1972	+ 10,8	+ 11,4	+ 20,4	+ 17,9	- 17,0	+ 24,2	+ 3,8
1972-1973	+ 11,7	+ 9,4	+ 16,8	+ 21,2	+ 0,1	+ 16,4	+ 14,0
1973-1974	+ 40,2	+ 38,2	+ 16,0	+ 0,2	+ 30,1	+ 62,8	+ 23,5

* Y compris crédits à l'importation de riz.

ÉVOLUTION COMPARÉE DES CHIFFRES D'AFFAIRES
ET DES CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES



Exercices	Chiffre d'affaires	Crédits à court terme	Crédits C.T. / C.A.
Indices 1969-1970 = 100			
1965-1966	72	66	91
1966-1967	74	63	85
1967-1968	81	73	80
1968-1969	90	84	93
1969-1970	100	100	100
1970-1971	110	110	100
1971-1972	121	119	98
1972-1973	135	133	98
1973-1974	156	163	105

TAUX D'ACCROISSEMENT DES CRÉDITS A COURT TERME

Encours moyen	1970	1971	1972	1973
	1971	1972	1973	1974
Pour cent				
Ensemble des crédits à court terme	+ 17,0	+ 16,0	+ 33,4	
Crédits bancaires recensés	+ 16,8	+ 13,6	+ 33,1	
dont :				
— à la distribution de marchandises (riz inclus)	+ 10,8	+ 11,7	+ 40,2	
— à la distribution de marchandises (riz non inclus)	+ 9,1	+ 11,1	+ 22,7	
Autres crédits recensés	+ 20,3	+ 14,6	+ 29,4	
Encours au 30 septembre	1971	1972	1973	1974
Ensemble des crédits court terme	+ 27,0	+ 17,0	+ 35,5	
Crédits bancaires recensés	+ 28,3	+ 15,9	+ 35,6	
dont :				
— à la distribution de marchandises (riz inclus)	+ 19,8	+ 13,3	+ 52,3	
— à la distribution de marchandises (riz non inclus)	+ 16,9	+ 8,6	+ 28,3	
Autres crédits recensés	+ 31,8	+ 17,4	+ 25,9	

Mesurée par rapport à son niveau moyen en cours d'exercice, la progression des crédits aux entreprises de distribution de marchandises (crédits spéciaux riz exclus) avait été de même ordre que celle du chiffre d'affaires marchandises (estimé selon les données recueillies par la Banque centrale) au cours des trois précédents exercices ; il n'en a pas été de même en 1973-1974, la progression de l'encours moyen de ces crédits a été de près de 23 %, celle du chiffre d'affaires voisine de 15 %.

TAUX D'ACCROISSEMENT DU NIVEAU MOYEN D'EXERCICE

	Crédits C.T. distribution marchandises	Chiffre d'affaires « marchandises »	Prix à la consommation
Pour cent			
1965-1966	-	-	-
1966-1967	+ 4,6	+ 2,4	+ 3,3
1967-1968	+ 16,6	+ 10,2	+ 1,5
1968-1969	+ 15,1	+ 11,0	+ 3,9
1969-1970	+ 18,9	+ 11,0	+ 4,2
1970-1971	+ 9,4	+ 9,6	+ 3,9
1971-1972	+ 9,1	+ 10,7	+ 3,4
1972-1973	+ 11,1	+ 11,7	+ 5,8
1973-1974	+ 22,7	+ 14,8	+ 11,5

L'endettement des entreprises de distribution de marchandises paraît donc s'être accru, relativement plus que n'a progressé leur chiffre d'affaires. Cette distorsion s'explique, s'agissant de la Côte d'Ivoire, par un gonflement des stocks.

L'évolution retracée ci-dessus pour l'ensemble de l'Union s'est manifestée avec une intensité diverse selon les Etats (tableau ci-contre). L'augmentation des crédits à la distribution de marchandises a été partout élevée, spécialement si on la mesure du début à la fin de l'exercice 1973-1974.

Sauf en Haute-Volta où l'évolution a été inverse, la progression des crédits bancaires a été supérieure à celle du chiffre d'affaires.

VARIATIONS 1972-1973 à 1973-1974

	Crédits à court terme	Chiffre d'affaires
	Pour cent	
Côte d'Ivoire	+ 24,7	+ 17,4
Dahomey	+ 16,0	+ 10,0
Haute-Volta	+ 0,2	+ 24,9
Niger	+ 30,1	+ 5,3
Sénégal	+ 21,3	+ 7,4
Togo	+ 23,5	+ 20,5
U.M.O.A.	+ 22,7	+ 14,8

Les données ci-dessus se rapportent cependant à des groupes d'entreprises ou de produits (s'agissant des indices des ventes et des prix) dont la composition n'est pas parfaitement comparable ; il convient donc d'interpréter avec quelque prudence les conclusions tirées de leur rapprochement.

2.5. LE FINANCEMENT DES CONCOURS CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

L'importance relative des crédits accordés aux entreprises par les Trésors publics par acceptation d'obligations cautionnées ayant été diminuant, la quasi-totalité des crédits à l'économie lui est consentie par le système bancaire. Celui-ci peut être également appelé à couvrir les besoins de financement des Etats de l'Union.

Les banques de l'Union monétaire ont ainsi consenti, sous diverses formes, des concours dont le montant total s'élevait à 353 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1974, soit 38 % de plus qu'en début d'exercice.

CONCOURS DU SYSTÈME BANCAIRE

Au 30 septembre	1970	1971	1972	1973	1974
Milliards de francs c.f.a.					
Concours					
— aux Trésors publics et aux Postes	4,1	4,4	5,2	7,8	9,3
— aux entreprises et aux particuliers	146,3	163,8	206,3	248,4	343,5
Total	150,4	168,2	211,5	256,2	352,8
Variations	///	+ 17,8	+ 43,3	+ 44,7	+ 96,6
Pour cent					
Variations	///	+ 11,8	+ 25,7	+ 21,1	+ 37,7

Les concours aux Trésors publics sont demeurés de très faible importance (3 % du montant total), se manifestant principalement au Sénégal par la souscription de « bons d'équipement » et par l'intervention de la Banque Nationale de Développement du Sénégal (B.N.D.S.) dans la conclusion d'emprunts extérieurs dont le produit est mis à la disposition de l'Etat.

Pour leur quasi-totalité les concours du système bancaire s'appliquent donc aux entreprises tant publiques que privées et aux particuliers.

La répartition de ces concours selon leur nature et leur terme, tels qu'ils s'inscrivent aux bilans des banques, a peu varié au cours des derniers exercices, si ce n'est par la tendance déjà relevée d'un accroissement de la part relative des crédits à moyen terme au détriment des crédits à court terme.

EMPLOIS ET RESSOURCES DE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME BANCAIRE*

Au 30 septembre	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.					
Emplois					
Créances sur l'extérieur (a)	23.067	32.292	14.505	20.930	47.866
Créances sur Trésors publics et Postes	4.088	4.455	5.182	7.823	9.252
Créances sur l'économie	146.333	163.757	206.305	248.365	343.586
– Court terme	107.434	116.814	149.549	176.684	238.519
– Moyen terme	18.001	22.643	28.842	37.585	57.609
– Long terme	15.721	18.185	20.395	25.388	33.798
– Douteux et litigieux	2.209	2.306	2.686	2.723	4.634
– Débiteurs divers	1.166	1.678	2.306	2.552	4.342
– Participations	1.802	2.131	2.527	3.433	4.684
Disponibilités en monnaie de réserve	4.028	3.737	7.903	8.025	7.506
Immeubles et mobilier	4.046	4.899	5.954	7.089	9.339
Total Emplois = Total Ressources	181.562	209.140	239.849	292.232	417.549
Ressources					
Engagements extérieurs (a)	16.890	20.055	19.375	27.413	24.570
– Engagements à long terme	9.296	12.890	12.766	15.859	17.709
– Autres engagements extérieurs	7.594	7.165	6.609	11.554	6.861
Dépôts des Trésors publics et Postes	13.324	20.118	20.939	24.012	35.957
Passif exigible par l'économie	98.053	111.854	118.830	146.665	222.787
– Emprunts locaux	896	798	731	729	1.245
– Dépôts à terme	27.987	30.918	28.574	40.967	70.925
– Comptes de chèques et comptes courants créditeurs	64.143	74.409	83.389	97.466	138.892
– Créditeurs divers	5.027	5.729	6.136	7.503	11.725
Concours de la Banque centrale	27.938	27.708	46.911	51.262	88.104
– Court terme	20.019	16.899	33.185	33.738	58.661
– Moyen terme	7.919	10.809	13.726	17.524	29.443
Fonds propres	21.012	24.659	28.922	33.217	39.019
Autres éléments nets (a)	4.345	4.746	4.872	9.663	7.112
* Banques commerciales et banques de développement (y compris C.A.A.-C.I. Gestion des dépôts).					
(a) Les comptes d'encaissement d'effets sont regroupés à la ligne « Autres éléments nets ».					

CRÉANCES DU SYSTÈME BANCAIRE SUR LES ENTREPRISES ET PARTICULIERS

	30 septembre				
	1970	1971	1972	1973	1974
	Pour cent du total des créances				
Participations	1,2	1,3	1,2	1,4	1,4
Crédits					
— à court terme	73,5	71,4	72,5	71,2	69,4
— à moyen terme	12,3	13,8	14,0	15,1	16,8
— à long terme	10,7	11,1	9,9	10,2	9,8
— douteux et litigieux	1,5	1,4	1,3	1,1	1,4
— débiteurs divers	0,8	1,0	1,1	1,0	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le montant des concours consentis sous forme de prise de participation au capital d'entreprises apparaît faible. Cependant, le souci des pouvoirs publics, d'une part, de s'assurer le contrôle d'activités essentielles, et, d'autre part, de faciliter le transfert à des nationaux d'entreprises sous contrôle étranger ou la constitution par ceux-ci d'entreprises nouvelles, conduit à un développement tant en nombre qu'en montant des prises de participations publiques, à titre permanent ou temporaire.

A ces interventions, la Banque Nationale de Développement du Sénégal, la Banque de Développement de la République du Niger et, tout récemment au Togo, la Société Nationale d'Investissement, ont été appelées à contribuer ; ainsi s'explique le montant relativement plus élevé des concours apportés sous cette forme en ces pays.

Dans les autres Etats de l'Union, les participations publiques ont de préférence été souscrites par le Trésor public, des entreprises publiques non financières (les interventions en cette matière de l'Office des Produits Agricoles du Togo ont été particulièrement notables) ou un établissement financier public spécialement constitué, telle la Société Nationale de Financement (SONAFI) de Côte d'Ivoire qui inscrivait à son bilan au 30 septembre 1974 des participations d'un montant de 9,1 milliards de francs c.f.a.

Il convient de tenir compte de cette diversité de modalités d'intervention dans l'appréciation du montant et de l'évolution des prises de participations bancaires dans les entreprises des divers Etats de l'Union.

S'agissant des crédits consentis, leur répartition est relativement stable pour l'Union monétaire considérée dans son ensemble, étant peu affectée par le gonflement saisonnier des crédits à court terme.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE Exercice 1973-1974

	30 septembre	31 mars	30 septembre	Moyenne
	1973	1974	1974	1973-1974
	Pour cent du total des crédits consentis			
Crédits à l'économie				
— à court terme	72,1	74,4	70,4	72,5
— à moyen terme	15,3	14,3	17,0	15,5
— à long terme	10,4	9,3	10,0	9,8
— douteux et litigieux	1,1	1,0	1,3	1,0
— débiteurs divers	1,1	1,0	1,3	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

Au 30 septembre	1965	1966	1967	1968	1969
Millions de francs c.f.a.					
Emplois					
Créances sur l'extérieur (a)	2.635	2.639	3.871	4.352	4.061
Créances sur Trésors publics et Postes	1.598	1.588	1.651	1.683	1.924
Créances sur l'économie	67.761	63.233	64.258	77.872	85.214
— Court terme	62.940	58.433	59.405	72.421	77.285
— Moyen terme	3.772	3.981	4.011	4.366	5.683
— Long terme	—	—	—	—	—
— Douteux et litigieux	289	290	387	397	461
— Débiteurs divers	653	369	269	508	1.422
— Participations	107	160	186	180	363
Créances sur système bancaire (nettes)	—	—	—	—	—
Disponibilités en monnaie de réserve	1.223	1.358	1.072	1.349	1.399
Immeubles et mobilier	1.138	1.889	1.942	2.151	2.321
Total Emplois = Total Ressources	74.354	70.707	72.794	87.407	94.919
Ressources					
Engagements extérieurs (a)	3.833	4.392	1.689	3.066	4.550
— Engagements à long terme	—	—	—	—	—
— Autres engagements extérieurs	3.833	4.392	1.689	3.066	4.550
Dépôts des Trésors publics et Postes	3.177	684	736	833	835
Passif exigible par l'économie	34.385	38.757	41.251	49.550	54.445
— Emprunts locaux	—	—	—	—	—
— Dépôts à terme	1.665	2.422	3.721	3.712	5.288
— Comptes de chèques et comptes courants créditeurs	31.230	34.819	35.159	42.898	46.615
— Créditeurs divers	1.490	1.916	2.371	2.940	2.542
Engagements envers le système bancaire (nets)	1.848	1.624	3.997	4.239	3.469
Concours de la Banque centrale	24.456	18.496	16.742	20.422	21.113
— Court terme	21.684	15.719	13.977	17.638	17.439
— Moyen terme	2.772	2.777	2.765	2.784	3.674
Fonds propres	4.680	7.246	7.595	7.677	8.796
Autres éléments nets (a)	1.975	— 492	784	1.620	1.711

(a) Les comptes d'encaissement d'effets sont regroupés à la ligne « Autres éléments nets ».

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

Au 30 septembre	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.					
Emplois					
Créances sur l'extérieur (a)	5.859	6.912	4.228	6.922	16.876
Créances sur Trésors publics et Postes	1.888	1.831	2.098	2.220	2.277
Créances sur l'économie	106.857	118.048	147.363	178.041	242.737
— Court terme	94.725	102.522	128.038	153.157	201.187
— Moyen terme	9.995	12.646	16.063	21.145	33.440
— Long terme	—	254	294	303	492
— Douteux et litigieux	843	888	1.007	1.220	2.977
— Débiteurs divers	818	1.092	1.119	1.221	2.880
— Participations	476	646	842	1.095	1.761
Créances sur système bancaire (nettes)	—	—	—	—	—
Disponibilités en monnaie de réserve	2.080	2.555	3.914	3.661	5.081
Immeubles et mobilier	3.024	3.430	4.712	5.782	7.847
Total Emplois = Total Ressources	119.708	132.776	162.315	196.726	274.818
Ressources					
Engagements extérieurs (a)	4.786	6.696	6.270	11.069	5.612
— Engagements à long terme	—	—	—	—	125
— Autres engagements extérieurs	4.786	6.696	6.270	11.069	5.487
Dépôts des Trésors publics et Postes	1.936	1.706	2.781	3.403	5.122
Passif exigible par l'économie	70.507	81.789	96.353	114.933	163.303
— Emprunts locaux	—	—	—	—	—
— Dépôts à terme (b)	10.104	12.281	17.957	23.971	36.220
— Comptes de chèques et comptes courants créditeurs	56.927	65.656	73.829	85.675	119.519
— Créditeurs divers	3.476	3.852	4.567	5.287	7.564
Engagements envers le système bancaire (nets)	4.385	3.977	5.111	8.139	8.937
Concours de la Banque centrale	26.113	23.811	35.991	39.091	70.459
— Court terme	19.754	16.403	27.295	28.606	51.167
— Moyen terme	6.359	7.408	8.696	10.485	19.292
Fonds propres	9.702	11.001	12.868	15.516	18.291
Autres éléments nets (a)	2.279	3.796	2.941	4.575	3.094
(a) Les comptes d'encaissement d'effets sont regroupés à la ligne « Autres éléments nets ».					
(b) Non compris les « Comptes sur livrets » comptés avec les comptes de chèques.					

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT*

Au 30 septembre	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.					
Emplois					
Créances sur l'extérieur (a)	1.154	2.568	2.974	4.046	5.200
Créances sur Trésors publics et Postes	2.192	2.622	3.079	5.582	6.958
Créances sur l'économie	33.086	39.295	49.429	58.178	82.532
– <i>Court terme</i>	10.727	13.313	18.713	21.125	33.399
– <i>Moyen terme</i>	5.593	7.762	10.262	13.151	20.025
– <i>Long terme</i>	13.728	14.755	15.933	18.904	23.442
– <i>Douteux et litigieux</i>	1.366	1.418	1.679	1.503	1.657
– <i>Débiteurs divers</i>	348	566	1.171	1.210	1.218
– <i>Participations</i>	1.324	1.481	1.671	2.285	2.791
Créances sur système bancaire (nettes)	218	524	335	97	–
Disponibilités en monnaie de réserve	364	246	786	1.273	1.575
Immeubles et mobilier	1.022	1.469	1.242	1.307	1.492
Total Emplois = Total Ressources	38.036	46.724	57.845	70.483	97.757
Ressources					
Engagements extérieurs (a)	12.104	13.359	13.105	16.344	18.958
– <i>Engagements à long terme</i>	9.296	12.890	12.766	15.859	17.584
– <i>Autres engagements extérieurs</i>	2.808	469	339	485	1.374
Dépôts des Trésors publics et Postes	4.492	4.932	6.847	7.756	12.360
Passif exigible par l'économie	9.411	12.408	13.054	16.297	27.250
– <i>Emprunts locaux</i>	896	798	731	729	1.245
– <i>Dépôts à terme</i>	1.880	3.335	3.907	4.141	5.549
– <i>Comptes de chèques et comptes courants créditeurs</i>	5.225	6.526	6.951	9.348	16.446
– <i>Créditeurs divers</i>	1.410	1.749	1.465	2.079	4.010
Engagements envers le système bancaire (nets)	–	–	–	–	2.289
Concours de la Banque centrale	1.825	3.897	10.920	12.171	17.645
– <i>Court terme</i>	265	496	5.890	5.132	7.494
– <i>Moyen terme</i>	1.560	3.401	5.030	7.039	10.151
Fonds propres	9.904	11.501	13.336	14.983	16.902
Autres éléments nets (a)	300	627	583	2.932	2.353
* A l'exception de la C.A.A.-C.I. (Gestion des dépôts).					
(a) Les comptes d'encaissement d'effets sont regroupés à la ligne « Autres éléments nets ».					

Selon les Etats de l'Union, des différences sensibles apparaissent cependant dans la structure des concours consentis.

**IMPORTANCE RELATIVE PAR ETAT DES CRÉDITS
CONSENTIS A L'ÉCONOMIE PAR LE SYSTÈME BANCAIRE**

Au 30 septembre 1974	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Pour cent du total des crédits consentis							
Crédits							
— à court terme	67,3	78,7	48,5	71,7	79,6	70,7	70,4
— à moyen terme	18,9	8,5	22,4	13,0	14,7	11,5	17,0
— à long terme	12,2	5,7	28,3	8,3	1,9	14,7	10,0
— douteux, litigieux	0,6	5,6	0,4	5,4	1,4	1,5	1,3
Débiteurs divers	1,0	1,5	0,4	1,6	2,4	1,6	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La particularité la plus notable est l'importance relative des engagements à moyen et à long terme du système bancaire de Haute-Volta (51 % des crédits consentis au 30 septembre 1974).

STRUCTURE MOYENNE DES RESSOURCES ET EMPLOIS DU SYSTÈME BANCAIRE (1973-1974)

	Toutes banques		Banques commerciales		Autres banques	
	Millions	%	Millions	%	Millions	%
	de francs c.f.a.		de francs c.f.a.		de francs c.f.a.	
Ressources						
Dépôts des Trésors et Postes	25.969	7,4	4.055	1,7	21.914	17,8
Autres dépôts publics	59.370	17,0	22.914	9,6	36.456	29,7
Autres dépôts	124.691	35,7	116.041	48,7	8.650	7,0
Emprunts intérieurs	721	0,2	—	—	721	0,6
Emprunts extérieurs long terme	17.026	4,9	5	—	17.021	13,8
Fonds propres	36.748	10,5	17.531	7,3	19.217	15,6
Banques et correspondants locaux	///	—	8.614	3,6	—	—
Banques et correspondants ext.	///	—	3.511	1,5	—	—
Concours Banque centrale	84.758	24,3	65.758	27,6	19.000	15,5
Total Emplois = Total Ressources	349.283	100,0	238.429	100,0	122.979	100,0
Emplois						
Créances sur Trésors et Postes	9.319	2,6	2.193	0,9	7.126	5,8
Crédits à l'économie	308.830	88,4	223.606	93,8	85.224	69,3
Participations	4.079	1,2	1.489	0,6	2.590	2,1
Total concours	322.228	92,2	227.288	95,3	94.940	77,2
Monnaie de réserve	8.162	2,3	5.608	2,3	2.554	2,1
Immeubles et mobilier	8.197	2,3	6.797	2,8	1.400	1,1
Banques et correspondants locaux	///	—	—	—	8.614	7,0
Banques et correspondants ext.	14.719	4,2	—	—	18.230	14,8
Autres éléments nets	— 4.023	— 1,0	— 1.264	— 0,4	— 2.759	— 2,2

POSITION EXTÉRIEURE NETTE DES BANQUES (a)

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Sénégal	Togo
Millions de francs c.f.a.						
1973 - Septembre	5.559	— 451	1.281	2.121	— 446	1.064
Octobre	6.872	— 351	1.165	2.257	— 2.058	718
Novembre	3.527	— 269	1.329	1.897	— 3.816	404
Décembre	3.872	— 1.619	1.318	704	— 1.458	125
1974 - Janvier	8.524	— 2.243	658	1.640	— 803	— 1.062
Février	8.948	— 182	623	1.998	— 386	— 746
Mars	12.568	— 622	565	4.188	— 1.054	1.124
Avril	10.016	— 255	412	3.339	— 3.836	2.847
Mai	11.634	— 69	872	3.651	— 441	1.103
Juin	13.749	— 937	1.660	3.139	— 1.392	2.534
Juillet	11.792	606	1.883	3.028	— 990	5.015
Août	22.149	749	1.460	2.506	— 1.106	9.918
Septembre	25.346	382	1.102	2.746	1.115	11.194
Moyenne (b)	10.759	— 436	1.095	2.565	— 1.459	2.392
(a) A l'exclusion des emprunts extérieurs à long terme mais y compris la position à l'égard des banques des autres Etats de l'Union.						
(b) Moyenne mobile centrée au milieu de l'exercice.						

Pour considérable qu'ait été durant l'exercice 1973-1974 l'accroissement des concours consentis, tant aux Trésors publics qu'à l'économie (+ 96,6 milliards de francs c.f.a.), il a été inférieur à celui des ressources collectées par le système bancaire (+ 132,7 milliards).

RESSOURCES ET EMPLOIS DU SYSTÈME BANCAIRE

	30 septembre 1973	31 mars 1974	30 septembre 1974	Variations Sept. à Sept.
Milliards de francs c.f.a.				
Ressources				
Dépôts des Trésors et Postes	24,0	26,6	35,9	+ 11,9
Autres dépôts publics	44,9	56,7	82,7	+ 37,8
Autres dépôts	102,4	131,4	140,5	+ 38,1
Emprunts intérieurs	0,7	0,7	1,2	+ 0,5
Emprunts extérieurs à long terme	15,9	17,1	17,7	+ 1,8
Fonds propres	33,2	36,7	39,0	+ 5,8
Concours Banque centrale	51,3	101,4	88,1	+ 36,8
Total Emplois = Total Ressources	272,4	370,6	405,1	+ 132,7
Emplois				
Concours aux Trésors publics	7,8	8,2	9,3	+ 1,5
Concours à l'économie	248,4	329,9	343,5	+ 95,1
Monnaie de réserve	8,0	9,3	7,5	- 0,5
Immeubles et mobilier	7,1	8,1	9,3	+ 2,2
Banques et corresp. extérieurs (net)	9,2	16,5	41,7	+ 32,5
Autres emplois (net)	- 8,1	- 1,4	- 6,2	+ 1,9

La seule comparaison des situations au début et à la fin de l'exercice pourrait donner à penser que le financement de l'augmentation des concours consentis aurait pu être réalisé, à très peu près, sans un accroissement des recours à la Banque centrale de l'ampleur enregistrée (+ 36,8 milliards). Cet accroissement se trouve être, en effet, voisin de celui de la position créditrice nette des banques de l'Union à l'égard de leurs correspondants extérieurs (+ 32,5 milliards).

En fait, la position extérieure nette des banques de l'Union n'est devenue largement excédentaire que dans la seconde partie de l'exercice et, plus précisément, en son dernier trimestre. Cette évolution s'est manifestée, non seulement en Côte d'Ivoire mais également au Niger, et, avec plus d'importance encore, au Togo, deux pays où le recours du système bancaire à la Banque centrale a été faible.

Par ailleurs, dans un même Etat, l'augmentation des avoirs extérieurs s'est le plus souvent concentrée sur certains établissements. Ainsi s'explique que l'accroissement des avoirs détenus par les banques n'ait pas entraîné la diminution qui pouvait être attendue des concours de la Banque centrale au cours du deuxième semestre de l'exercice.

	Sept. 1973 à Mars 1974	Mars 1974 à Sept. 1974
	Milliards de francs c.f.a.	
Variations		
– des concours du système bancaire	+ 81,9	+ 14,7
– des concours de la Banque centrale	+ 50,1	– 13,7
– de la position créditrice nette des banques à l'égard des correspondants extérieurs	+ 7,3	+ 25,2

EMPLOIS ET RESSOURCES DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DE COTE D'IVOIRE
Gestion des dépôts

Au 30 septembre	1970	1971	1972	1973	1974
	Millions de francs c.f.a.				
Emplois					
Créances sur l'extérieur (a)	16.054	22.812	7.303	9.962	25.790
Créances sur Trésors publics et Postes	8	2	5	21	17
Créances sur l'économie	6.390	6.414	9.513	12.046	18.317
– Court terme	1.982	979	2.798	2.402	3.933
– Moyen terme	2.413	2.235	2.517	3.289	4.144
– Long terme	1.993	3.176	4.168	6.181	9.864
– Douteux et litigieux	–	–	–	–	–
– Débiteurs divers	–	20	16	121	244
– Participations	2	4	14	53	132
Créances sur système bancaire (nettes)	4.084	4.166	4.572	7.555	11.111
Disponibilités en monnaie de réserve	1.584	936	3.203	3.091	850
Immeubles et mobilier	–	–	–	–	–
Total Emplois = Total Ressources	28.120	34.330	24.596	32.675	56.085
Ressources					
Engagements extérieurs (a)	–	–	–	–	–
– Engagements à long terme	–	–	–	–	–
– Autres engagements extérieurs	–	–	–	–	–
Dépôts des Trésors publics et Postes	6.896	13.480	11.311	12.853	18.475
Passif exigible par l'économie	18.135	17.657	9.423	15.435	32.234
– Emprunts locaux	–	–	–	–	–
– Dépôts à terme	16.003	15.302	6.710	12.855	29.156
– Comptes de chèques et comptes courants créditeurs	1.991	2.227	2.609	2.443	2.927
– Créditeurs divers	141	128	104	137	151
Engagements envers le système bancaire (nets)	–	–	–	–	–
Concours de la Banque centrale	–	–	–	–	–
– Court terme	–	–	–	–	–
– Moyen terme	–	–	–	–	–
Fonds propres	1.406	2.157	2.718	2.718	3.826
Autres éléments nets (a)	1.683	1.036	1.144	1.669	1.550
(a) Les comptes d'encaissement d'effets sont regroupés à la ligne « Autres éléments nets ».					

Il n'en demeure pas moins que s'est ainsi fait ressentir, plus vivement que jamais, l'absence de mécanisme assurant, à l'intérieur même de l'Union, l'emploi à des conditions convenables des excédents temporaires de ressources de certaines banques ou de l'ensemble des banques d'un des pays de l'Union.

Mesurés cependant par rapport aux crédits consentis à l'économie par les banques, leurs recours à la Banque centrale se sont surtout développés au plein de la campagne de commercialisation des récoltes.

**PROPORTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE DU SYSTÈME BANCAIRE
PORTÉE PAR LA BANQUE CENTRALE**

	1972-1973	1973-1974
	Pour cent	
Septembre	23,0	20,9
Octobre	22,0	23,1
Novembre	21,5	24,7
Décembre	23,2	28,2
Janvier	25,9	31,4
Février	26,3	31,5
Mars	24,0	31,1
Avril	22,6	28,4
Mai	22,5	27,2
Juin	21,5	26,4
Juillet	20,9	26,0
Août	20,8	26,0
Septembre	20,9	26,0

Aucune obligation de constitution de « réserves » n'ayant jusqu'ici paru devoir être imposée aux banques, celles-ci réduisent au minimum compatible avec les besoins de leurs règlements le montant de leurs **disponibilités en monnaie de réserve de l'Union** (dépôts à la Banque centrale, billets et monnaies de la Banque centrale).

RAPPORT DES DISPONIBILITÉS « EN MONNAIE DE RÉSERVE »

30 septembre	1970	1971	1972	1973	1974
	Pour cent				
Aux crédits à l'économie					
— toutes banques	2,8	2,3	3,9	3,3	2,2
— banques commerciales	2,0	2,2	2,7	2,1	2,1
Aux dépôts « privés »					
— toutes banques	4,1	3,4	6,7	5,5	3,4
— banques commerciales	2,9	3,1	4,1	3,2	3,1

Pour une part, qui varie entre la moitié et le tiers, ces disponibilités en monnaie de réserve sont détenues en billets, afin de permettre de satisfaire les demandes de la clientèle, notamment auprès des guichets des places où la Banque centrale n'est pas établie.

La réglementation bancaire promulguée en 1965-1966 dans tous les Etats de l'Union, sur la proposition de la Banque centrale, s'est par contre attachée à assurer aux banques une assise financière solide en proportionnant leurs **fonds propres** à leurs risques (a). Ces dispositions concernent plus spécialement les « banques commerciales », celles-ci ayant pour principales ressources les dépôts reçus de leur clientèle ; leur résultat s'inscrit au tableau ci-dessous.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES DES BANQUES COMMERCIALES

	Fonds propres	Rapport des fonds propres		Rapport aux fonds propres des immobilisations (a)
		aux	aux	
		crédits	dépôts	
30 septembre	Milliards F c.f.a.	Pour cent		Pour cent
1965	4,7	6,9	13,6	26,6
1966	7,2	11,5	18,7	28,3
1967	7,6	11,8	18,4	28,0
1968	7,8	9,9	15,5	30,4
1969	8,8	10,4	16,2	30,5
1970	9,7	9,1	13,8	36,1
1971	11,0	9,4	13,5	37,0
1972	12,9	8,8	13,3	43,1
1973	15,5	8,8	13,5	44,3
1974	18,3	7,6	11,2	52,5

(a) Participations, immeubles et mobilier.

Le fléchissement sensible, en 1974, des rapports du montant des fonds propres à celui des crédits d'une part, et à celui des dépôts de la clientèle d'autre part, traduit un des effets bien connus de l'inflation qui gonfle rapidement le montant nominal des crédits et des dépôts, alors qu'elle freine, ou tout au moins ne facilite pas au même degré, l'accumulation des fonds propres.

La croissance du troisième rapport présenté ci-dessus exprime le développement plus que proportionnel des prises de participations, et surtout des immobilisations nécessitées par la construction de sièges sociaux modernes et l'extension du réseau des agences des banques commerciales. Ce même rapport a, par contre, peu varié pour l'ensemble des banques de développement (b).

(a) Un exposé bref mais précis des principes de cette réglementation a été donné par le Rapport d'activité de la Banque centrale, exercice 1965-1966, pages 41-48.

(b) Non compris CAA-CI/Gestion dépôts, les « immeubles et mobilier » étant pris en compte par la section « Gestion dette publique ».

RAPPORT DES PARTICIPATIONS ET IMMOBILISATIONS AUX FONDS PROPRES

	30 septembre				
	1970	1971	1972	1973	1974
	Pour cent				
Banques commerciales	36,1	37,0	43,1	44,3	52,5
Banques de développement (a)	23,7	25,6	21,6	24,0	21,2

(a) Non compris CAA-CI.

Bien que le fléchissement signalé précédemment pour les banques commerciales du rapport du montant des fonds propres au montant des risques se soit manifesté pour l'ensemble du système bancaire, le niveau de ce rapport pouvait paraître encore satisfaisant à la fin de l'exercice (a).

RAPPORT DES FONDS PROPRES AUX CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

	30 septembre				
	1970	1971	1972	1973	1974
	Pour cent				
Banques commerciales	9,1	9,4	8,8	8,8	7,6
Banques de développement (a)	31,2	30,4	27,9	26,8	21,2
Ensemble des banques (b)	14,5	15,2	14,2	13,6	11,5

(a) Non compris CAA-CI.

(b) Y compris CAA-CI.

Les dépôts à vue et à terme reçus des Trésors publics et autres organismes publics ainsi que des entreprises et particuliers constituent naturellement la masse principale des ressources du système bancaire (70 % en moyenne durant l'exercice 1973-1974). Le rapport entre le montant total des dépôts collectés et celui des crédits consentis à l'économie est supérieur aux deux-tiers, mais connaît de sensibles variations :

- 77,1 % au 30 septembre 1970
- 82,0 % au " " 1971
- 68,8 % au " " 1972
- 69,9 % au " " 1973
- 76,4 % au " " 1974

Il est généralement plus faible au milieu de l'exercice - en pleine campagne de commercialisation des récoltes - qu'à la fin de celui-ci.

(a) Le niveau plus élevé du rapport pour les banques de développement doit être apprécié compte tenu des termes plus longs des crédits dispensés par elles.

RAPPORT DES DÉPÔTS AUX CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

	1972	1973	1974
	Pour cent		
Au 31 mars	67,2	64,1	65,3
Au 30 septembre	68,8	69,9	76,4

Le taux de croissance de l'ensemble des dépôts a été, en 1973-1974, sensiblement supérieur à celui des crédits.

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL

Au 30 septembre	des dépôts	des crédits
	Pour cent l'an	
1970-1971	+ 19,0	+ 11,8
1971-1972	+ 5,8	+ 26,1
1972-1973	+ 22,2	+ 20,2
1973-1974	+ 51,2	+ 38,4

Les variations de taux de croissance de l'ensemble des dépôts tiennent surtout, il est vrai, aux dépôts du « secteur public ».

BANQUES COMMERCIALES

Dépôts du secteur privé et crédits à l'économie

	1970	1971	1972	1973	1974
	Milliards de francs c.f.a.				
Montants au 30 septembre					
Dépôts du secteur privé	56,5	66,0	76,5	95,7	129,6
Crédits à l'économie	106,4	117,4	146,5	176,9	241,0
<i>Rapport Crédits / Dépôts (%)</i>	1,88	1,78	1,91	1,85	1,86
	Milliards de francs c.f.a.				
Accroissement annuel					
Dépôts du secteur privé	///	+ 9,5	+ 10,5	+ 19,2	+ 33,9
Crédits à l'économie	///	+ 11,0	+ 29,1	+ 30,4	+ 64,1
<i>Rapport Crédits / Dépôts (%)</i>	///	1,16	2,77	1,58	1,89
	Pour cent l'an				
Taux d'accroissement					
Dépôts du secteur privé	///	+ 16,8	+ 16,0	+ 25,1	+ 35,4
Crédits à l'économie	///	+ 10,4	+ 24,8	+ 20,8	+ 36,2
<i>Rapport Crédits / Dépôts (%)</i>	///	0,62	1,55	0,83	1,02

DÉPÔTS COLLECTÉS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

Au 30 septembre	1970	1971	1972	1973	1974
Milliards de francs c.f.a.					
Dépôts					
— des Trésors publics	13,3	20,1	20,9	24,0	35,9
— d'autres organismes publics	37,5	41,4	35,1	44,9	82,7
— d'autres déposants	60,5	71,0	84,1	102,4	140,5
Total	111,3	132,5	140,1	171,3	259,1
Pour cent					
Proportion des dépôts du secteur public	45,6	46,4	40,0	40,2	45,8
Pour cent l'an					
Taux de croissance des dépôts					
— des Trésors publics	—	+ 51,0	+ 4,1	+ 14,7	+ 49,7
— d'autres organismes publics	—	+ 10,3	— 15,1	+ 27,8	+ 84,1
— d'autres déposants	—	+ 17,4	+ 18,4	+ 21,7	+ 31,2
Total	—	+ 19,0	+ 5,8	+ 22,2	+ 51,2

Les dépôts du secteur privé (« autres déposants »), recueillis pour les neuf-dixièmes environ de leur montant par les banques commerciales, y connaissent une croissance plus en rapport, en valeur relative, avec celle des crédits consentis à l'économie par ces mêmes établissements.

L'importance des dépôts du « secteur public » (Trésors publics, Postes et établissements publics ou sociétés d'Etat, à l'exclusion des sociétés d'économie mixte) est à souligner, non seulement parce qu'ils constituent une part appréciable (40,6 % en moyenne en 1973-1974) de l'ensemble des dépôts recueillis par le système bancaire, mais également par le fait que leur montant excède généralement celui des concours consentis aux banques par la Banque centrale.

Au 30 septembre	1970	1971	1972	1973	1974
Milliards de francs c.f.a.					
Dépôts du « secteur public »	50,8	61,5	56,1	68,9	118,6
Concours de la Banque centrale	27,9	27,7	46,9	51,3	88,1

PROPORTION DES CRÉDITS DU SYSTÈME BANCAIRE DISPENSÉS A L'ÉCONOMIE

	Réescomptés	Réescomptables	Non réescomptables
Pour cent du total des crédits consentis			
Côte d'Ivoire			
30 septembre 1973	23,9	26,3	49,8
30 septembre 1974	28,9	18,3	52,8
Dahomey			
30 septembre 1973	3,7	35,2	61,1
30 septembre 1974	16,9	23,2	58,9
Haute-Volta			
30 septembre 1973	—	39,7	60,3
30 septembre 1974	8,3	29,2	72,5
Niger			
30 septembre 1973	1,1	42,3	56,6
30 septembre 1974	2,3	40,1	57,6
Sénégal			
30 septembre 1973	27,2	28,1	44,7
30 septembre 1974	32,1	28,6	39,3
Togo			
30 septembre 1973	4,2	32,1	63,7
30 septembre 1974	4,5	28,1	67,4
U.M.O.A.			
30 septembre 1973	20,9	28,5	50,6
30 septembre 1974	26,0	22,9	51,1

La gestion courante des disponibilités du secteur public (et notamment le choix des dépositaires) est donc d'une influence considérable sur les ressources et, partant, sur les opérations du système bancaire et plus généralement du système monétaire. La nécessité d'une étroite et constante coordination entre les interventions de celle-ci et les actions des gestionnaires des disponibilités publiques ne saurait donc être trop soulignée.

L'influence de la Banque centrale sur la liquidité du système bancaire ne se mesure pas, cependant, seulement par le montant des concours effectivement consentis par elle, mais également par sa disposition à accepter éventuellement le réescompte de certains des effets détenus en portefeuille par les banques.

L'importance relative des crédits réescomptés et réescomptables mesure mieux le droit de regard exercé par la Banque centrale sur l'ensemble des crédits consentis par le système bancaire.

PROPORTION DES CRÉDITS RÉESCOMPTÉS ET RÉESCOMPTABLES

Etats	30 septembre 1973	30 septembre 1974
Pour cent du total des crédits consentis		
Côte d'Ivoire	50,2	47,2
Dahomey	38,9	40,1
Haute-Volta	39,7	37,5
Niger	43,4	42,4
Sénégal	55,3	60,7
Togo	36,3	32,6
U.M.O.A.	49,4	48,9

La proportion des crédits « agréés » par la Banque centrale est donc de peu inférieure à la moitié du montant total des crédits consentis par le système bancaire, mesurée à son point bas en fin d'exercice ; elle est, en effet, sensiblement supérieure durant la période de commercialisation des récoltes, une large partie des crédits consentis à cette fin étant réescomptable ou effectivement réescomptée (la proportion de ces crédits ayant été ainsi de 51,6 % au 31 mars 1974).

CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE AU FINANCEMENT DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES AUTRES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'UNION (a)

Exercices	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Pour cent des crédits à l'économie consentis							
1963-1964	32,6	35,3	24,7	21,1	24,9	32,9	31,4
1964-1965	33,9	34,8	28,5	29,6	31,9	35,7	21,4
1965-1966	31,0	25,0	24,0	29,6	40,7	40,0	6,4
1966-1967	27,5	21,8	23,7	15,8	41,0	36,5	3,2
1967-1968	28,2	23,7	26,9	12,9	34,8	39,6	1,7
1968-1969	26,7	24,3	23,7	9,6	28,4	37,9	0,3
1969-1970	26,6	25,8	25,8	12,9	16,5	37,8	0,1
1970-1971	23,9	25,7	15,3	5,9	3,9	33,8	0,0
1971-1972	24,9	26,4	9,9	2,7	0,0	36,3	0,9
1972-1973	22,6	25,2	9,1	1,8	0,4	30,9	2,2
1973-1974	27,0	29,2	15,3	4,6	1,5	36,1	5,2

(a) Y compris réescompte d'obligations cautionnées.

Aucune modification notable n'a été apportée, durant l'exercice 1973-1974, aux taux et conditions des concours de la Banque centrale aux banques comme aux Trésors publics.

La part des concours de la Banque centrale au financement des crédits à l'économie consentis, tant par les banques que par les Trésors publics, est précisée par les tableaux ci-dessous et ci-contre. Ce dernier tableau, qui présente le rapport moyen par exercice des concours de la Banque centrale aux crédits à l'économie, permet de constater que ce rapport a été très variable dans les Etats de l'Union, sauf en Côte d'Ivoire et au Sénégal où il a connu des écarts beaucoup plus faibles.

PART DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE FINANÇÉE PAR LA BANQUE CENTRALE

Mois	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Pour cent							
1972							
Septembre	26,0	2,2	—	—	32,6	1,2	23,4
Octobre	26,0	1,5	—	—	29,2	1,8	22,4
Novembre	25,2	2,7	—	—	27,4	1,9	21,5
Décembre	26,5	13,3	3,8	0,6	27,4	1,8	22,9
1973							
Janvier	26,9	14,4	3,9	—	36,8	1,8	25,5
Février	32,4	17,8	2,6	—	34,3	2,5	25,8
Mars	25,0	12,9	3,1	0,3	33,6	1,8	23,6
Avril	23,4	14,1	3,0	—	31,6	1,8	22,1
Mai	24,6	10,7	2,7	0,3	29,0	1,7	22,0
Juin	22,3	7,9	1,5	1,2	30,6	2,0	21,0
Juillet	22,9	3,4	—	1,1	28,3	2,3	20,5
Août	23,1	4,5	—	1,0	30,5	3,3	21,2
Septembre	23,9	3,7	—	1,1	27,3	4,2	21,0
Octobre	25,8	3,9	—	1,1	30,2	5,0	22,8
Novembre	27,4	4,6	1,4	1,1	31,4	5,2	24,2
Décembre	29,4	8,3	4,8	1,2	39,7	5,1	27,6
1974							
Janvier	32,4	12,5	4,7	1,2	43,5	5,6	30,8
Février	31,3	24,8	5,5	1,2	44,4	8,7	30,8
Mars	31,0	22,0	3,2	1,2	44,2	3,8	30,5
Avril	30,1	19,2	3,6	0,9	36,3	8,0	28,0
Mai	28,6	17,9	4,3	1,0	36,4	4,6	26,8
Juin	29,4	15,6	5,2	1,4	31,3	4,5	26,0
Juillet	29,1	17,2	7,2	2,6	29,5	4,2	25,6
Août	28,0	16,5	7,3	2,6	33,1	3,8	25,6
Septembre	28,2	17,1	8,2	2,3	32,5	4,5	25,7

TAUX DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE AUX TRÉSORS PUBLICS ET AUX BANQUES

Décision du Conseil d'administration du	23 nov. 1962	21 fév. 1963	11 avril 1963	5 juin 1969	16 sept. 1970	31 mars 1971	2 déc. 1972	25 sept. 1974
Entrée en vigueur	24 nov. 1962	22 fév. 1963	12 avril 1963	6 juin 1969	17 sept. 1970	31 mars 1971	29 janv. 1973	1 ^{er} oct. 1974
Pour cent l'an								
1 - Concours aux Trésors publics								
1.1 - Escompte ou pension d'obligations cautionnées	3,50						5,50	5,50
1.2 - Découvert en compte courant	3,50						5,50	5,50
2 - Concours à court terme aux banques								
2.1 - Escompte d'effets à court terme (a)								
<i>Tirages documentaires sur l'extérieur</i>								
— zone franc	3,50	3,00					5,50	5,50
— hors zone franc	3,00						5,50	5,50
<i>Autres effets</i>	3,50						5,50	5,50
2.2 - Avances sur effets publics								
— A terme fixe	5,00						7,00	7,00
— En compte courant	5,50						7,50	7,50
2.3 - Avances sur titres admis en garantie	///	///	5,00				7,00	7,00
2.4 - Pensions d'effets publics ou privés à moins de 6 mois d'échéance								
<i>A l'intérieur du plafond de réescompte</i>								
— dans la limite de 10 % du plafond	3,50					(c)		
— au cas de remise tardive de documents statistiques dont la présentation est prescrite	///	///	///	6,00			8,00	8,00
— en cas d'insuffisance de coefficient de liquidité	///	///	///	///	///	///	///	10,00
<i>Hors plafond de réescompte</i>								
— dans la limite de 10 % du plafond	6,00						8,00	8,00
— au-delà de cette limite	8,00						10,00	10,00
3 - Concours moyen terme aux banques								
3.1 - Escompte d'effets de mobilisation	3,50						(d) 5,50	(d) 5,50
<i>auquel s'ajoutent éventuellement :</i>								
Commission d'attente (b)	0,25		0,15					0,15
<i>Commission d'engagement (b)</i>								
a) sur la partie des crédits amortissables au cours des 5 premières années	0,50		0,25					0,25
b) sur la partie des crédits amortissables au-delà de la 5 ^e année	///	///	///	///	0,50			0,50
<i>De l'une et l'autre commission ont été exemptés les concours</i>								
— bénéficiant de l'aval de l'Etat	///	///	exempt					exempt
— bénéficiant, à raison de 50 % au moins de leur montant, de l'aval d'un Fonds de garantie national	///	///	exempt					exempt
— destinés à financer la construction de logements individuels et d'un montant inférieur ou égal à 4 millions de francs	///	///	///	///	///	///	exempt	///
— d'un montant inférieur à 5 millions de francs	///	///	///	///	///	///	///	exempt
(a) Taux exclusif de toute commission, mais un minimum de 10 jours d'agio est perçu sur tout effet admis au réescompte.								
(b) La commission d'attente est perçue lorsque la mise en place du crédit à moyen terme intervient plus de trois mois après la notification de l'accord de réescompte. La commission d'engagement est perçue lorsque le crédit est mis en place, soit moins de trois mois après la notification de l'accord, soit à l'issue de la période d'attente.								
(c) Modalités de concours suspendues.								
(d) Taux maintenu à 3,50 % pour les crédits assortis d'un accord de mobilisation de la Banque centrale antérieur au 29 janvier 1973.								

**OPÉRATIONS DES TRÉSORS PUBLICS ET DES POSTES
INCORPORÉES A LA SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'UNION**

	30 septembre					
	1969	1970	1971	1972	1973	1974
	Millions de francs c.f.a.					
Créances sur les autres institutions monétaires	22.989	34.829	38.473	40.227	41.965	72.168
— Billets et monnaies B.C.E.A.O.	2.088	2.195	2.239	2.374	2.202	2.795
— Compte courant B.C.E.A.O.	9.022	19.309	16.114	16.914	15.750	33.416
— Dépôts dans les banques commerciales	835	1.936	1.707	2.781	3.403	5.122
— Dépôts dans les autres établissements de crédit	11.044	11.389	18.413	18.158	20.610	30.835
Créances sur les particuliers et entreprises (obligations cautionnées)	4.670	5.377	6.352	6.708	6.524	8.861
Total des créances	27.659	40.206	44.825	46.935	48.489	81.029
Dettes à l'égard des autres institutions monétaires	5.378	4.878	4.583	7.981	10.256	10.191
— Dépôts en C.C.P. des institutions monétaires						
. B.C.E.A.O.	4	3	4	90	53	2
. Banques	121	191	184	132	182	202
— Découvert B.C.E.A.O.	909	788	123	1.004	1.343	936
— Obligations cautionnées escomptées						
. à la B.C.E.A.O.	493	—	—	1.705	1.038	—
. par la C.A.A.-C.I.	147	—	—	—	—	—
— Comptes créditeurs divers du système bancaire	2.052	2.339	2.895	3.675	6.269	7.295
— Effets publics souscrits par les banques	1.652	1.557	1.377	1.375	1.371	1.756
Dettes à l'égard des particuliers et entreprises (dépôts en C.C.P. des particuliers et entreprises)	5.109	5.088	5.496	5.290	6.314	6.965
Total des dettes	10.487	9.966	10.079	13.271	16.570	17.156
Position nette de la situation monétaire intégrée	17.172	30.240	34.746	33.664	31.919	63.873
Créances nettes sur le système bancaire	7.907	9.238	15.664	15.757	16.191	26.704
Créances nettes sur la Banque centrale	9.704	20.713	18.226	16.489	15.518	35.273

2.6. LES TRÉSORS PUBLICS ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME BANCAIRE

La « situation monétaire » telle que présentée au chapitre 2.1. du présent rapport incorpore, d'une part, certaines opérations des Trésors publics et services postaux assimilables à des opérations de banque (plus précisément les dépôts reçus en comptes courants postaux et les crédits à court terme consentis par acceptation d'obligations cautionnées) et, d'autre part, retrace la position des Trésors publics et administrations postales à l'égard des autres institutions monétaires, à savoir les banques et l'institut d'émission. La position ainsi dégagée, débitrice dans la plupart des systèmes monétaires en raison d'un fort endettement de l'Etat à l'égard de l'institut d'émission et des banques, présente, au contraire, un solde créditeur très important pour l'Union monétaire considérée dans son ensemble.

POSITION NETTE DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES

A l'égard de :	Banque centrale	Système bancaire	Particuliers et entreprises	Solde net
Milliards de francs c.f.a.				
Au 30 septembre				
1969	+ 9,7	+ 7,9	- 0,4	+ 17,2
1970	+ 20,7	+ 9,2	+ 0,3	+ 30,2
1971	+ 18,2	+ 15,7	+ 0,8	+ 34,7
1972	+ 16,5	+ 15,8	+ 1,4	+ 33,7
1973	+ 15,5	+ 16,2	+ 0,2	+ 31,9
1974	+ 35,3	+ 26,7	+ 1,9	+ 63,9
Variations				
de 1973 à 1974	+ 19,8	+ 10,5	+ 1,7	+ 32,0

Demeurée voisine de 32 milliards de francs c.f.a., au cours des trois exercices précédents, cette position créditrice s'est développée au long de l'exercice 1973-1974, au point de doubler son montant, approchant 64 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1974. Cet accroissement tient essentiellement à l'augmentation des dépôts des Trésors publics auprès de la Banque centrale et des banques.

Les dépôts entretenus par les Trésors publics et assimilés auprès de la Banque centrale ont augmenté dans tous les Etats, sauf au Niger où le Trésor a transféré au système bancaire une partie de ses fonds.

DÉPOTS DES TRÉSORS PUBLICS ET ASSIMILÉS A LA BANQUE CENTRALE

	Septembre 1972	Septembre 1973	Septembre 1974	Variations 1973 à 1974
Milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	2,5	2,6	13,5	+ 10,9
Dahomey	1,3	2,0	2,9	+ 0,9
Haute-Volta	5,0	5,7	8,7	+ 3,0
Niger	2,7	3,3	1,8	- 1,5
Sénégal	2,9	1,3	5,0	+ 3,7
Togo	2,5	0,8	1,5	+ 0,7
U.M.O.A.	16,9	15,7	33,4	+ 17,7

OBLIGATIONS CAUTIONNÉES PORTÉES PAR LE TRÉSOR PUBLIC

	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
Millions de francs c.f.a.							
30 septembre							
1962	4.914,4	2.259,1	519,4	144,2	172,5	1.494,0	325,2
1963	5.197,5	2.558,4	247,9	211,7	169,2	1.610,1	400,2
1964	5.200,6	2.831,2	234,8	377,1	255,3	988,1	514,1
1965	5.553,3	2.809,3	241,0	212,8	328,7	1.437,2	524,3
1966	5.053,9	2.620,8	270,1	233,8	373,8	975,0	580,4
1967	4.540,2	2.454,0	233,8	190,5	287,3	872,2	502,4
1968	4.192,2	2.350,9	257,8	109,7	210,2	865,4	398,2
1969	4.669,5	2.692,9	250,7	118,8	271,0	888,9	447,2
1970	5.377,2	3.171,3	—	109,6	412,9	977,2	706,2
1971	6.352,3	3.989,7	—	139,9	433,4	1.108,6	680,7
1972	6.708,4	4.380,8	—	161,2	412,1	1.267,0	487,3
1973	6.524,4	4.922,3	—	186,7	338,3	858,7	218,4
1974	8.860,7	7.318,4	—	205,4	240,3	883,3	213,3

L'accroissement de 12 milliards des disponibilités des Trésors publics et assimilés auprès des banques concerne principalement la Côte d'Ivoire et le Niger, le dernier pays pour la raison indiquée ci-dessus.

DÉPOTS DES TRÉSORS PUBLICS ET ASSIMILÉS DANS LES BANQUES

	Septembre 1972	Septembre 1973	Septembre 1974	Variations 1973 à 1974
Milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	13,8	15,6	22,9	+ 7,3
Niger	1,5	1,5	4,7	+ 3,2
Autres Etats	5,6	6,8	8,3	+ 1,5
Total	20,9	23,9	35,9	+ 12,0

Cette augmentation de la position nette créditrice des Trésors publics et Postes à l'égard de la Banque centrale et des banques a été générale, se manifestant dans tous les Etats de l'Union.

POSITION NETTE DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES A L'ÉGARD DE LA BANQUE CENTRALE ET DES BANQUES

	Septembre 1972	Septembre 1973	Septembre 1974	Variations 1973 à 1974
Milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	15,1	17,7	36,9	+ 19,2
Dahomey	1,1	1,9	3,5	+ 1,6
Haute-Volta	6,2	6,5	9,8	+ 3,3
Niger	3,6	4,1	5,8	+ 1,7
Sénégal	3,3	- 0,1	3,8	+ 3,9
Togo	2,9	1,6	2,2	+ 0,6
U.M.O.A.	32,2	31,7	62,0	+ 30,3

Les concours apportés par la Banque centrale aux Trésors publics de l'Union, sous forme d'escompte d'obligations cautionnées ou d'avances en compte courant, toujours relativement peu importants, se sont encore réduits.

CONCOURS CONSENTIS AUX TRÉSORS

	1971-1972	1972-1973	1973-1974
Millions de francs c.f.a.			
Septembre	123	2.709	2.381
Décembre	1.498	5.637	1.330
Mars	86	1.078	1.286
Juin	441	1.206	749
Septembre	2.709	2.381	936

B.C.E.A.O. — ENSEMBLE DES CONCOURS AUX TRÉSORS PUBLICS OUEST AFRICAINS*

Exercices 1 ^{er} octobre - 30 septembre						
	1962	1963	1964	1965	1966	1967
	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Fin de mois	Millions de francs c.f.a.					
Septembre	86	3.122	551	2.381	1.721	956
Octobre	30	3.453	598	2.795	2.164	1.685
Novembre	5	2.263	677	3.597	3.266	2.628
Décembre	252	1.056	417	416	2.468	3.383
Janvier	373	652	700	802	2.540	3.760
Février	101	771	830	1.010	2.766	2.839
Mars	354	849	1.039	918	1.331	1.089
Avril	2.112	440	639	922	999	1.004
Mai	1.376	340	650	1.150	980	1.093
Juin	1.189	263	711	902	897	1.091
Juillet	1.676	254	1.212	1.150	2.587	979
Août	2.295	585	2.650	1.042	1.020	1.987
Septembre	3.122	551	2.381	1.721	956	939
Exercices 1 ^{er} octobre - 30 septembre						
	1968	1969	1970	1971	1972	1973
	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Fin de mois	Millions de francs c.f.a.					
Septembre	939	1.406	791	128	2.746	2.451
Octobre	1.147	1.669	697	109	2.767	1.827
Novembre	1.375	1.995	558	175	3.139	1.460
Décembre	1.983	1.975	532	1.533	5.843	1.335
Janvier	1.249	1.728	693	173	4.148	1.222
Février	1.255	1.220	789	6	2.720	1.224
Mars	995	801	663	91	1.118	1.241
Avril	1.043	912	521	231	1.263	1.364
Mai	958	818	303	449	1.151	993
Juin	983	713	40	448	1.241	763
Juillet	1.112	844	7	820	1.299	1.068
Août	1.293	725	4	871	2.942	1.107
Septembre	1.406	791	128	2.746	2.451	938

* Escomptes d'obligations cautionnées — Découverts en compte courant — Avoirs en C.C.P.

L'utilisation par les Trésors publics de l'Union des découverts qui peuvent leur être consentis par la Banque centrale était, au 30 septembre 1974, de 5 % seulement du montant total des plafonds statutairement autorisés et ne concernent qu'un Etat de l'Union.

AVANCES DE LA BANQUE CENTRALE AUX TRÉSORS PUBLICS*

	30 septembre 1972		30 septembre 1973		30 septembre 1974	
	Plafonds	Utilisations	Plafonds	Utilisations	Plafonds	Utilisations
Millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	7.813	—	8.840	—	8.840	—
Dahomey	1.030	979	1.530 (a)	1.330	1.642 (a)	936
Haute-Volta	1.009	—	1.057	—	1.127	—
Niger	1.015	—	1.089	—	1.171	—
Sénégal	3.984	—	4.388	—	4.474	—
Togo	885	—	1.157	—	1.104	—
U.M.O.A.	15.736	979	18.061	1.330	18.358	936
* D'après la situation de la Banque centrale.						
(a) Calculé sur la base de 15 % des recettes fiscales.						

L'évolution de la situation des Trésors publics de l'Union à l'égard des autres institutions monétaires résulte de l'accroissement net des ressources collectées par eux, provenant tant de la fiscalité que d'emprunts extérieurs dont le produit a été mis à leur disposition, et d'une augmentation des dépôts d'organismes publics plus que compensée, il est vrai, par le développement des prêts et avances consentis aux divers agents de l'économie.

SITUATION CONSOLIDÉE DES TRÉSORS PUBLICS DE L'UNION

	31 décembre 1973	31 décembre 1974	Variations 1973 à 1974
Milliards de francs c.f.a.			
Actif			
Disponibilités et mobilisables (a)	25,7	40,5	+ 14,8
Prêts et avances (b)	24,3	38,9	+ 14,6
Comptables subordonnés (c)	2,2	3,2	+ 1,0
Opérations des Etats (déficits nets) (d)	11,1	///	- 13,5
Total	63,3	82,6	+ 16,9
Passif			
Opérations des Etats (excédents nets) (d)	///	2,4	///
Paievements à exécuter	31,2	39,1	+ 7,9
Dépôts au Trésor	29,7	38,4	+ 8,7
Autres dettes (e)	2,4	2,7	+ 0,3
(a) Encaisses en numéraire, comptes courants à la Banque centrale et au Trésor français, et dans les banques, obligations cautionnées, mais C.C.P. non compris.			
(b) Prêts et avances aux collectivités secondaires, banques, entreprises et particuliers, y compris avances pour travaux imputables sur aides extérieures.			
(c) Solde net des comptes des comptables subordonnés à l'égard du Trésorier général.			
(d) Solde net des comptes des opérations des budgets et des comptes spéciaux des Etats de l'Union.			
(e) Bons du Trésor, avances de l'institut d'émission, etc...			
Il est rappelé que la dette publique à moyen et long terme, intérieure et extérieure, n'est pas prise en compte par les Trésors publics de l'Union.			

B.C.E.A.O. — DÉCOUVERTS UTILISÉS PAR LES TRÉSORS PUBLICS OUEST AFRICAINS

Exercices 1 ^{er} octobre - 30 septembre						
	1962	1963	1964	1965	1966	1967
	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Fin de mois	Millions de francs c.f.a.					
Septembre	—	3.038	392	1.993	1.306	501
Octobre	—	1.908	367	2.409	1.782	1.063
Novembre	—	1.136	449	3.170	2.641	2.023
Décembre	—	—	—	—	1.804	2.694
Janvier	227	35	362	455	1.936	3.168
Février	—	271	506	610	2.284	2.236
Mars	228	489	720	462	984	527
Avril	2.015	143	327	592	767	557
Mai	1.309	—	309	688	731	633
Juin	1.175	—	385	501	493	626
Juillet	1.515	—	925	714	2.225	653
Août	2.182	377	2.255	663	501	1.700
Septembre	3.038	392	1.993	1.306	501	680
Exercices 1 ^{er} octobre - 30 septembre						
	1968	1969	1970	1971	1972	1973
	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Fin de mois	Millions de francs c.f.a.					
Septembre	680	909	788	123	979	1.337
Octobre	694	1.159	690	104	961	1.493
Novembre	896	1.464	551	146	2.404	1.455
Décembre	1.514	1.524	528	1.498	5.627	1.300
Janvier	863	1.316	688	168	4.143	1.058
Février	861	867	758	—	2.708	1.133
Mars	539	553	655	86	1.112	1.214
Avril	601	798	513	226	1.258	1.358
Mai	519	782	300	444	1.145	917
Juin	633	690	36	441	1.233	747
Juillet	801	825	—	817	1.294	1.065
Août	876	717	—	867	1.298	1.104
Septembre	909	788	123	979	1.337	936

2.7. LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Les liquidités monétaires détenues par les particuliers et entreprises ont suivi la progression de l'actif net des institutions monétaires (crédits à l'économie et avoirs extérieurs nets), encore que cette liaison ait été atténuée par l'importance des disponibilités monétaires détenues par les Trésors publics et Postes.

TAUX D'ACCROISSEMENT

30 septembre au 30 septembre	Actif net des institutions monétaires	Liquidités monétaires des particuliers et entreprises
Pour cent l'an		
1969-1970	27,2	21,6
1970-1971	12,4	11,9
1971-1972	6,1	7,7
1972-1973	16,5	18,0
1973-1974	40,5	38,8

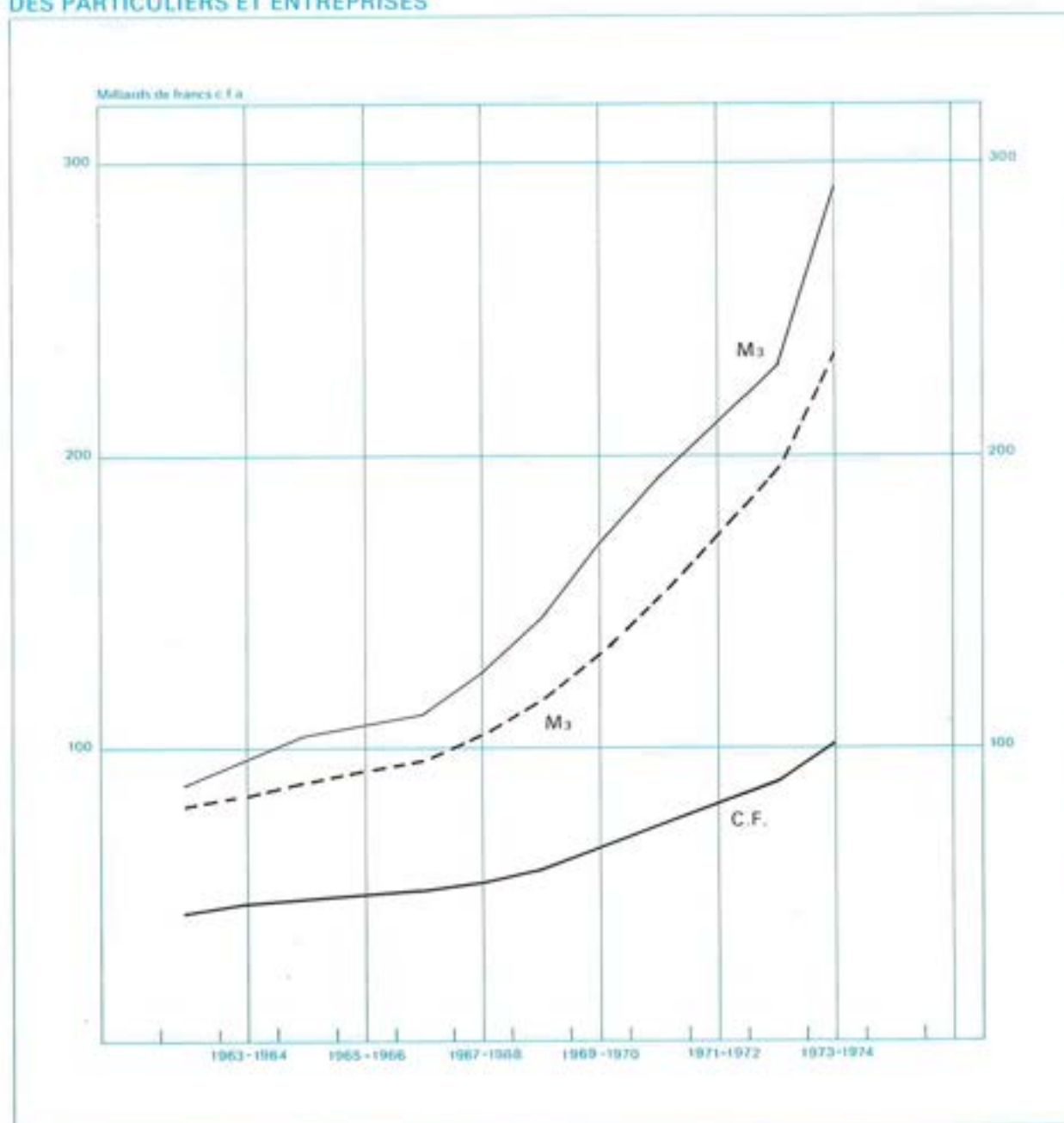
Les diverses composantes des liquidités monétaires ont connu un accroissement très différent. Le taux de progression de la circulation fiduciaire a été ainsi beaucoup plus faible que celui des autres formes de liquidité. Cette différence de taux a été, en 1973-1974, plus sensible encore qu'au cours des deux précédents exercices, et elle s'est manifestée dans tous les Etats de l'Union.

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES*

Au 30 septembre	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.						
Monnaie fiduciaire	51.378	62.111	67.181	74.441	81.565	96.771
Avoirs en C.C.P.	5.109	5.087	5.496	5.290	6.314	6.965
Dépôts à la B.C.E.A.O.	19	19	48	14	71	355
Dépôts à vue en banque	53.949	66.587	76.654	84.740	99.114	143.122
Monnaie (M)	110.455	133.804	149.379	164.485	187.064	247.213
Comptes d'épargne en banque	2.001	2.584	3.484	4.786	5.972	7.609
Dépôts à terme en banque	22.417	27.986	30.918	28.576	40.850	70.811
Dépôts en Caisse d'épargne	3.182	3.624	3.145	4.568	5.012	5.791
Bons du Trésor	270	272	404	364	330	588
Quasi monnaie (Q.M.)	27.870	34.466	38.951	38.294	52.164	84.799
Liquidités (M + Q.M.)	138.325	168.270	188.331	202.779	239.228	332.012

* Y compris organismes publics autonomes.

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES



ACCROISSEMENT DES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES

Du 30 septembre 1973	Monnaie	Dépôts	Dépôts	Total (*)
au 30 septembre 1974	fiduciaire	« privés »	organismes publics	
Pour cent l'an				
Côte d'Ivoire	+ 17,6	+ 39,2	+ 64,5	+ 37,9
Dahomey	+ 9,8	+ 21,8	+ 76,3	+ 23,1
Haute-Volta	+ 24,4	+ 22,0	+ 101,7	+ 30,5
Niger	+ 10,6	+ 28,7	+ 26,3	+ 20,4
Sénégal	+ 21,8	+ 48,9	+ 86,6	+ 40,6
Togo	+ 28,6	+ 11,3	+ 84,6	+ 85,9
U.M.O.A.	+ 18,6	+ 37,4	+ 84,6	+ 39,2

(*) Non compris dépôts en Caisse d'épargne et Bons du Trésor.

L'importance relative de la circulation fiduciaire dans l'ensemble des liquidités monétaires a donc fléchi à nouveau, poursuivant une tendance généralement manifestée depuis la création de l'Union. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du rapport de la circulation fiduciaire (CF) aux différents concepts des liquidités monétaires pouvant être retenus pour l'Union monétaire :

M₁ = Circulation fiduciaire et dépôts à vue

M₂ = M₁ + Dépôts à terme dans les banques

M₃ = M₂ + Dépôts en Caisse d'épargne et bons du Trésor à court terme

ainsi qu'une variante de chacun de ces agrégats (M'₁, M'₂, M'₃), excluant les dépôts en banque des organismes publics en raison des conditions particulières de leur évolution.

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES — Union Monétaire Ouest Africaine

Encours moyen par exercice

Exercices	CF	M ₁	M ₂	M ₃	M' ₁	M' ₂	M' ₃
Millions de francs c.f.a.							
1962-1963	43.582	83.665	87.156	88.650	—	—	—
1963-1964	47.208	87.007	92.642	94.320	80.948	81.943	83.621
1964-1965	48.817	91.937	103.557	105.453	85.524	86.858	88.754
1965-1966	50.798	95.969	105.018	107.577	88.793	90.457	92.570
1966-1967	51.248	97.271	106.882	109.916	90.243	92.838	95.187
1967-1968	55.391	107.123	120.520	123.655	99.598	103.178	105.887
1968-1969	58.669	119.653	139.039	142.322	109.213	113.826	116.907
1969-1970	67.627	138.157	167.042	170.721	122.812	128.814	132.253
1970-1971	73.820	156.243	189.640	193.976	137.793	146.829	150.772
1971-1972	83.244	175.281	206.042	210.913	157.831	167.991	172.419
1972-1973	88.719	192.924	225.528	230.722	175.157	188.121	192.965
1973-1974	102.338	230.257	291.778	297.587	202.105	232.226	237.654

N.B. — Les évaluations M'₁, M'₂, M'₃ ne retiennent ni les dépôts en banque des organismes publics, ni les bons du Trésor souscrits.

Cette réduction de l'importance relative de la circulation fiduciaire se manifeste dans tous les Etats, à des degrés divers, ainsi qu'il peut être constaté par les rapports entre la circulation fiduciaire et les disponibilités monétaires (organismes publics non compris) (M^{'1}) calculés pour chacun des onze derniers exercices et pour chacun des Etats de l'Union, que le tableau ci-après présente.

**IMPORTANCE RELATIVE DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE
DANS LES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES
Organismes publics non compris (M^{'1})**

Exercices	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Sénégal	Togo
Pour cent						
1963-1964	62,6	60,2	67,2	56,5	50,2	61,5
1964-1965	61,1	60,4	69,1	54,9	48,6	56,8
1965-1966	59,1	58,4	70,4	63,8	49,8	59,5
1966-1967	58,5	57,3	70,7	68,1	48,1	61,1
1967-1968	57,9	54,2	66,8	61,3	47,0	60,1
1968-1969	55,8	53,6	63,9	60,1	45,9	56,7
1969-1970	56,4	51,8	64,6	61,7	48,6	55,9
1970-1971	55,0	49,9	63,8	60,9	47,7	51,9
1971-1972	54,8	46,4	60,5	61,9	46,7	51,0
1972-1973	52,4	47,6	57,9	61,1	43,2	49,7
1973-1974	52,4	48,4	57,8	56,3	42,0	58,4
Taux moyen	56,9	53,5	64,8	60,6	47,1	56,6
Coeff. de variation	5,8	9,5	4,6	3,7	2,6	4,1

IMPORTANCE RELATIVE DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE DANS LES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES

Exercices	CF/M1	CF/M2	CF/M3	CF/M ^{'1}	CF/M ^{'2}	CF/M ^{'3}
Pour cent de l'encours moyen par exercice						
1962-1963	52,09	50,00	49,16	—	—	—
1963-1964	54,26	50,96	50,05	58,32	57,61	56,45
1964-1965	53,10	47,14	46,29	57,08	56,20	55,00
1965-1966	52,93	48,37	47,22	57,21	56,16	54,87
1966-1967	52,69	47,95	46,62	56,79	55,20	53,83
1967-1968	51,71	45,96	44,79	55,61	53,68	52,31
1968-1969	49,03	42,20	41,22	53,72	51,54	50,18
1969-1970	48,95	40,49	39,61	55,07	52,50	51,13
1970-1971	47,25	38,93	38,06	53,57	50,28	48,96
1971-1972	47,49	40,40	39,47	52,74	49,55	48,28
1972-1973	45,99	39,34	38,45	50,65	47,16	45,98
1973-1974	44,45	35,07	34,39	50,64	44,07	43,06
Moyenne	49,99	43,90	42,94	54,67	52,18	50,91
Coeff. de variation	6,42	11,66	11,72	4,81	8,01	8,11

Le tableau ci-après précise l'importance relative de la circulation fiduciaire, dans les diverses conceptions retenues des liquidités monétaires, pour leur montant moyen durant l'exercice 1973-1974.

**IMPORTANCE RELATIVE DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE
DANS LES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES — Exercice 1973-1974**

	CF/M1	CF/M2	CF/M3	CF/M'1	CF/M'2	CF/M'3
Pour cent						
Côte d'Ivoire	46,1	34,3	34,0	52,4	46,1	45,6
Dahomey	42,9	36,2	34,8	48,4	41,8	39,9
Haute-Volta	49,3	45,7	41,8	57,8	53,2	48,0
Niger	46,0	39,2	38,9	56,3	53,0	52,4
Sénégal	39,4	33,3	32,7	42,0	35,3	34,8
Togo	43,0	34,0	32,2	58,4	45,0	41,8
U.M.O.A.	44,5	43,9	42,9	54,7	52,2	50,9

Les données ci-dessous estiment la circulation fiduciaire de chacun des Etats de l'Union sur la base de l'émission nette de billets et monnaies enregistrée par les agences de la Banque centrale.

ENCAISSES EN BILLETS ET MONNAIES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES*

	2 octobre 1972	1 ^{er} octobre 1973	30 septembre 1974	Variations 1973 à 1974
Milliards de francs c.f.a.				%
Côte d'Ivoire	39,2	43,6	51,3	+ 18
Dahomey	4,7	5,3	5,8	+ 9
Haute-Volta	5,1	5,9	7,4	+ 25
Niger	5,0	6,0	6,6	+ 10
Sénégal	15,1	15,1	18,4	+ 22
Togo	5,3	5,7	7,3	+ 28
U.M.O.A.	74,4	81,6	96,8	+ 19

* Base émission nette des agences de la B.C.E.A.O.

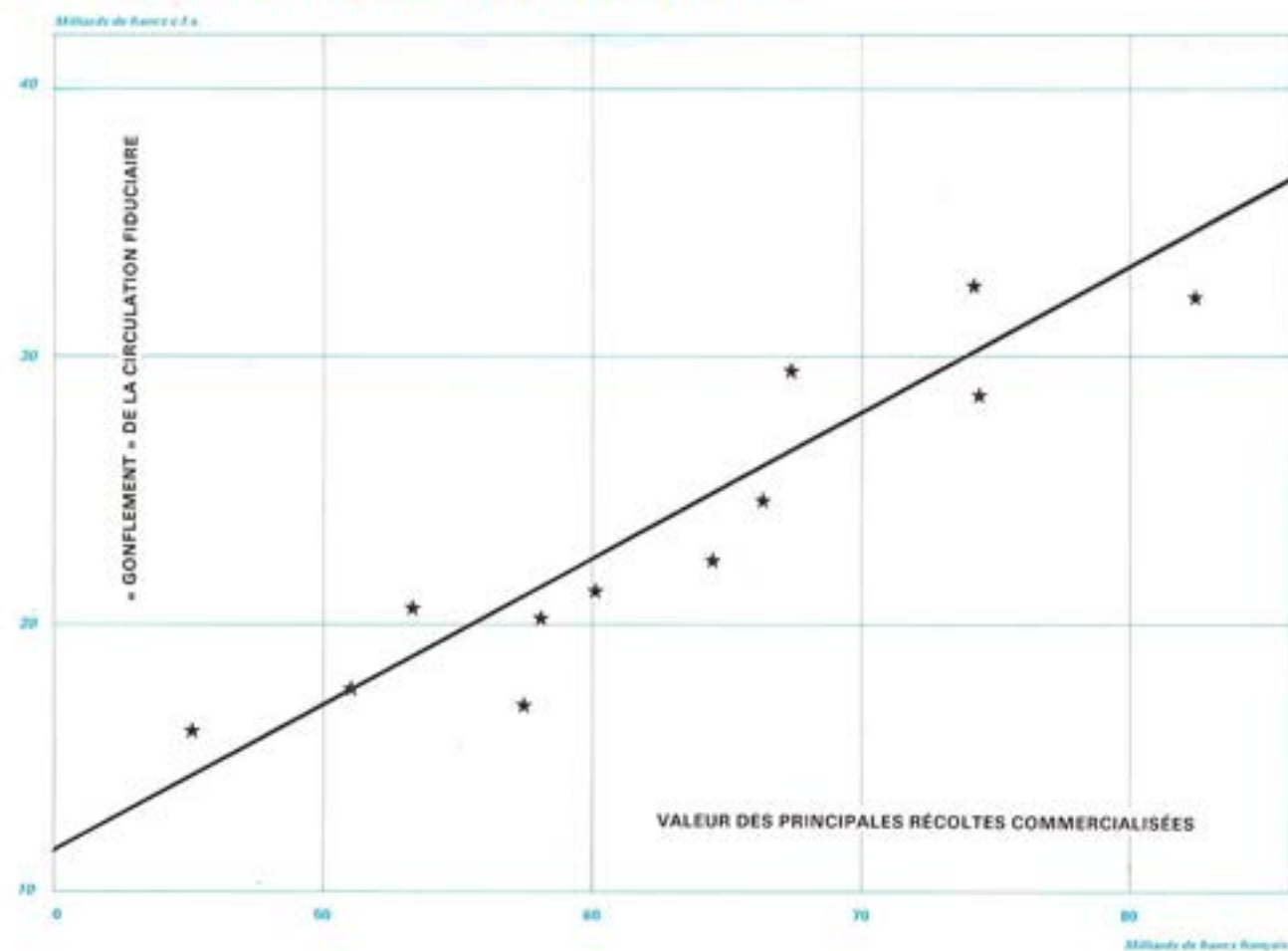
Corrigée à partir des mouvements de billets, décelés par le tri des versements effectués aux caisses de la Banque centrale, la circulation fiduciaire par Etat serait la suivante :

ESTIMATION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Au 30 septembre	1972*	X973*	1974	Variations 1973 à 1974
Milliards de francs c.f.a.				%
Côte d'Ivoire	35,3	39,6	46,3	+ 17
Dahomey	5,6	5,8	7,4	+ 27
Haute-Volta	7,1	8,2	10,0	+ 22
Niger	5,0	6,0	6,5	+ 8
Sénégal	15,5	15,1	18,5	+ 23
Togo	5,9	6,5	8,1	+ 25
U.M.O.A.	74,4	81,2	96,8	+ 19

* Ne correspond pas aux données des situations monétaires, le dernier jour de l'exercice n'étant pas ouvrable.

VALEUR DES PRINCIPALES RÉCOLTES COMMERCIALISÉES ET « GONFLEMENT » DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE



Au Dahomey excepté, le rythme d'expansion de la circulation fiduciaire estimée selon les deux méthodes a été de même ordre en 1973-1974.

Le rythme bi-annuel de l'expansion de la circulation fiduciaire a continué à se manifester par alternance de taux de progression relativement faibles et forts.

TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

	Pour cent		Pour cent
1963-64 à 1964-65	+ 3,4	1968-69 à 1969-70	+ 15,3
1964-65 à 1965-66	+ 4,1	1969-70 à 1970-71	+ 9,2
1965-66 à 1966-67	+ 0,9	1970-71 à 1971-72	+ 12,8
1966-67 à 1967-68	+ 8,1	1971-72 à 1972-73	+ 6,6
1967-68 à 1968-69	+ 5,9	1972-73 à 1973-74	+ 15,3

Ce rythme paraît lié à celui de la production agricole. Celle-ci domine d'ailleurs l'évolution de la circulation fiduciaire et notamment son cycle saisonnier. Celui-ci est marqué par un accroissement très fort du montant de la circulation fiduciaire de septembre à février ; le volume de cet accroissement a été de 46,5 % en moyenne durant les douze exercices écoulés.

ACCROISSEMENT RELATIF DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Septembre-Février	Pour cent	Septembre-Février	Pour cent
1962-1963	+ 45,4	1968-1969	+ 41,4
1963-1964	+ 55,3	1969-1970	+ 58,1
1964-1965	+ 47,6	1970-1971	+ 40,0
1965-1966	+ 51,1	1971-1972	+ 48,0
1966-1967	+ 41,0	1972-1973	+ 38,6
1967-1968	+ 51,5	1973-1974	+ 40,4

Le « gonflement » de la circulation est directement lié à la valeur des récoltes commercialisées, ainsi que le montre le graphique ci-contre.

Recensés d'après les déclarations fournies par les banques, les *dépôts à vue et à terme des organismes publics autonomes* ont fortement progressé, ainsi qu'il a déjà été signalé, et ce, particulièrement au Togo. Les variations enregistrées sont dues tant aux conditions économiques régissant la production agricole (et, cette année, l'écoulement des produits miniers), qu'aux décisions d'autorité de la Puissance publique soit en matière de prélèvement de bénéfices, soit de limitation ou, au contraire, de placement de ces dépôts auprès des banques ou de leur centralisation au Trésor public.

DÉPÔTS EN BANQUE DES ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES

	30 septembre			Variations
	1972	1973	1974	1973 à 1974
	Milliards de francs c.f.a.			%
Côte d'Ivoire	24,9	31,7	52,1	+ 20,4
Dahomey	1,4	1,6	2,9	+ 1,3
Haute-Volta	0,9	1,4	2,8	+ 1,4
Niger	3,8	4,3	5,4	+ 1,1
Sénégal	1,1	3,2	6,0	+ 2,8
Togo	3,0	2,7	13,8	+ 11,1
U.M.O.A.	35,1	44,9	83,0	+ 38,1

Les *dépôts en banque des particuliers et entreprises privées* ont continué à se développer à un taux élevé.

TAUX DE PROGRESSION DES DÉPÔTS BANCAIRES DU « SECTEUR PRIVÉ »

30 septembre	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Ensemble
	Pour cent l'an		
1969-1970	+ 13,6	+ 51,4	+ 18,5
1970-1971	+ 16,4	+ 15,5	+ 16,9
1971-1972	+ 17,7	+ 25,3	+ 19,1
1972-1973	+ 16,0	+ 46,2	+ 21,8
1973-1974	+ 30,4	+ 61,2	+ 37,4

COMPTES DE CHÈQUES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVÉES

30 septembre	1969	1970	1971	1972	1973	1974
	Millions de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	8.137	9.616	11.585	14.524	16.161	16.696
Dahomey	1.105	1.322	1.854	1.926	2.021	2.597
Haute-Volta	894	1.178	1.263	1.140	1.424	1.864
Niger	638	761	880	817	902	1.122
Sénégal	5.057	5.439	5.923	7.382	7.409	10.359
Togo	1.090	1.191	1.363	1.711	1.664	2.135
U.M.O.A.	16.921	19.507	22.868	27.500	29.581	34.773

COMPTES COURANTS DES ENTREPRISES PRIVÉES

30 septembre	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	13.084	13.161	16.440	18.461	22.003	30.555
Dahomey	968	1.214	1.347	1.490	1.935	1.650
Haute-Volta	999	1.209	917	1.173	2.063	2.262
Niger	752	847	870	1.573	2.091	2.417
Sénégal	5.413	6.384	7.130	9.184	11.013	15.985
Togo	919	1.681	1.772	1.654	1.733	2.255
U.M.O.A.	21.135	24.496	28.476	33.535	40.838	55.124

La progression des *dépôts à terme* a été particulièrement élevée ; celle des comptes d'épargne dans les banques a, par contre, fléchi, tandis que celle des dépôts dans les caisses d'épargne s'est, au contraire, relevée.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES DÉPÔTS A TERME ET COMPTES D'ÉPARGNE

Du 1 ^{er} octobre au 30 septembre	Dépôts à terme	Comptes d'épargne	Total banques	Caisses d'épargne
Pour cent l'an				
1969-1970	+ 54,2	+ 29,1	+ 51,4	+ 12,5
1970-1971	+ 13,6	+ 34,8	+ 15,5	+ 15,3
1971-1972	+ 22,9	+ 31,5	+ 25,3	+ 10,2
1972-1973	+ 52,7	+ 30,3	+ 46,2	+ 8,8
1973-1974	+ 72,9	+ 27,4	+ 61,2	+ 17,4

La croissance des *dépôts à vue dans les banques* a été très forte : 30,4 %, mesurée entre le début et la fin de l'exercice 1973-1974. La différence entre le taux de progression des dépôts en comptes de chèques et celui des dépôts en comptes courants s'est accrue.

TAUX DE PROGRESSION DES DÉPÔTS A VUE

Du 1 ^{er} octobre au 30 septembre	Comptes de chèques	Comptes courants	Ensemble*
Pour cent l'an			
1969-1970	+ 15,3	+ 15,9	+ 13,6
1970-1971	+ 17,2	+ 16,2	+ 16,4
1971-1972	+ 20,3	+ 17,8	+ 17,7
1972-1973	+ 7,6	+ 21,8	+ 16,0
1973-1974	+ 17,6	+ 35,0	+ 30,4

* Y compris créiteurs divers.

Les *dépôts en chèques postaux* des particuliers et entreprises (tant publiques que privées) ont augmenté de 9,6 % en moyenne, de l'exercice 1972-1973 à l'exercice 1973-1974. Ce taux relativement faible de progression a réduit encore l'importance relative des dépôts en compte de chèques postaux dans l'ensemble des disponibilités monétaires (M₁).

IMPORTANCE RELATIVE DES DÉPÔTS EN COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX

Exercices	Dépôts en C.C.P.	Disponibilités monétaires	Dépôts en C.C.P.
	Millions de francs c.f.a.		%
1962-1963	5.242	83.665	6,3
1963-1964	5.326	87.007	6,1
1964-1965	5.054	91.937	5,5
1965-1966	4.904	95.969	5,1
1966-1967	4.471	97.271	4,6
1967-1968	4.668	107.123	4,4
1968-1969	4.963	119.653	4,1
1969-1970	5.082	138.157	3,7
1970-1971	5.694	156.243	3,6
1971-1972	5.728	175.281	3,3
1972-1973	5.870	192.924	3,0
1973-1974	6.435	230.257	2,8

La progression des liquidités monétaires doit être appréciée au regard de celle de l'activité économique. Le choix d'un indice approprié du niveau, ou même de la variation de celle-ci, soulève déjà bien des problèmes et les indices les plus vantés ne sont souvent pas disponibles pour l'ensemble des Etats de l'Union (tels le produit national brut, le plus généralement utilisé, ou la dépense nationale brute qui a maintenant la faveur des statisticiens français). Faute de mieux, utilisation a été faite des estimations disponibles du produit intérieur brut (P.I.B.).

Le tableau ci-contre présente ainsi le rapport, au produit intérieur brut, des différents concepts de liquidités monétaires retenus ici pour les douze (ou onze) derniers exercices pour lesquels il a été possible de les calculer.

Il y apparaît que le rapport au P.I.B. des liquidités monétaires au sens le plus large (M3), comme au sens restreint des disponibilités monétaires (M1), tend à s'accroître depuis l'exercice 1966-1967 sous l'influence dominante de la progression des dépôts.

Le rapport de la circulation fiduciaire au produit intérieur brut a, par contre, diminué de 1962-1963 à 1968-1969 pour remonter ensuite, ayant peu varié durant les trois derniers exercices ; ce rapport paraît d'ailleurs caractérisé par une grande stabilité.

Il en est de même du rapport entre le montant des débits portés aux comptes de dépôts à vue des entreprises et particuliers dans les banques et le solde créditeur moyen de ces dépôts.

Exercices	Dépôts bancaires à vue / Débits	CF / P.I.B.	M1 / P.I.B.	M3 / P.I.B.
Pour cent				
1963-1964	3,60	7,55	13,92	15,09
1964-1965	3,76	7,42	13,98	15,88
1965-1966	3,79	7,20	13,59	15,22
1966-1967	3,81	6,92	13,13	14,83
1967-1968	3,74	6,85	13,25	15,29
1968-1969	4,02	6,71	13,69	16,28
1969-1970	3,84	7,03	14,36	17,74
1970-1971	4,22	7,26	15,38	19,09
1971-1972	4,06	7,54	15,87	19,09
1972-1973	3,96	7,56	16,41	19,66
1973-1974	3,76	7,40	16,64	21,51
Moyenne	3,86	7,22	14,56	17,24
Coefficient de variation	0,046	0,042	0,088	0,133

L'évolution de ces divers rapports donne à penser que, si la « liquidité de l'économie » s'est sans doute accrue en 1973-1974, cet accroissement a été relativement modéré.

RAPPORT DES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Encours moyen par exercice

Exercices	Circulation fiduciaire	M1	M2	M3	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Monnaie scripturale	M'1	M'3
Pour cent de produit intérieur brut									
1962-1963	7,707	14,796	15,413	15,678	7,089	0,882	7,970	—	—
1963-1964	7,554	13,922	14,823	15,092	6,368	1,170	7,538	12,952	13,380
1964-1965	7,422	13,977	15,744	15,880	6,555	2,055	8,610	13,002	13,493
1965-1966	7,199	13,589	14,870	15,223	6,396	1,643	8,040	12,573	13,108
1966-1967	6,916	13,128	14,425	14,834	6,211	1,706	7,918	12,179	12,846
1967-1968	6,851	13,250	14,907	15,295	6,399	2,044	8,443	12,319	13,097
1968-1969	6,712	13,688	15,906	16,281	6,976	2,593	9,570	13,365	14,307
1969-1970	7,028	14,358	17,360	17,743	7,330	3,384	10,714	12,764	13,745
1970-1971	7,265	15,376	18,663	19,089	8,111	3,715	11,825	13,560	14,838
1971-1972	7,537	15,869	18,654	19,095	8,333	3,226	11,559	14,283	15,610
1972-1973	7,561	16,408	19,221	19,664	8,881	3,221	12,103	14,928	16,446
1973-1974	7,398	16,645	21,093	21,513	9,247	4,204	12,191	14,611	17,180
Rapport moyen	7,222	14,564	16,757	17,247	7,220	2,633	9,707	13,222	14,368
Coefficient de variation									
des onze années									
1963-1964 à 1973-1974	0,042	0,088	0,130	0,133	0,125	0,371	0,153	0,070	0,102

2.8. LES RÉSERVES MONÉTAIRES EXTÉRIEURES

Exprimé en francs c.f.a., le montant nominal net des avoirs extérieurs de l'ensemble des institutions monétaires de l'Union a généralement été s'accroissant, particulièrement depuis la fin de l'exercice 1966-1967, pour atteindre, fin mai 1971, 86,9 milliards de francs c.f.a. ; il avait ensuite décliné jusqu'à la fin de l'année 1972, se maintenant entre 40 et 50 milliards de francs c.f.a. jusqu'au début de l'exercice 1973-1974. Au début de cet exercice, il devait connaître une nouvelle baisse qui l'amenait à un peu moins de 33 milliards de francs c.f.a., fin décembre 1973. Cette tendance à la contraction des avoirs extérieurs se renversait alors, et, par une progression à peu près continue, leur montant net s'élevait à plus de 73 milliards en fin d'exercice. Ce redressement, de la fin décembre 1973 à la fin septembre 1974, s'est manifesté dans tous les Etats de l'Union.

AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	30 septembre 1973	31 décembre 1973	30 septembre 1974	Variations 1973 à 1974	
				Sept. à Sept.	Déc. à Sept.
Milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	10,5	6,1	21,1	+ 10,6	+ 15,0
Dahomey	4,1	2,5	4,3	+ 0,2	+ 1,8
Haute-Volta	11,3	11,8	13,2	+ 1,9	+ 1,4
Niger	11,1	9,4	10,3	- 0,8	- 0,9
Sénégal	- 3,0	- 10,4	- 5,9	- 2,9	+ 4,5
Togo	5,3	4,7	18,3	+ 13,0	+ 13,6
U.M.O.A.*	47,7	32,8	73,3	+ 25,6	+ 40,5

* Y compris les avoirs non répartis.

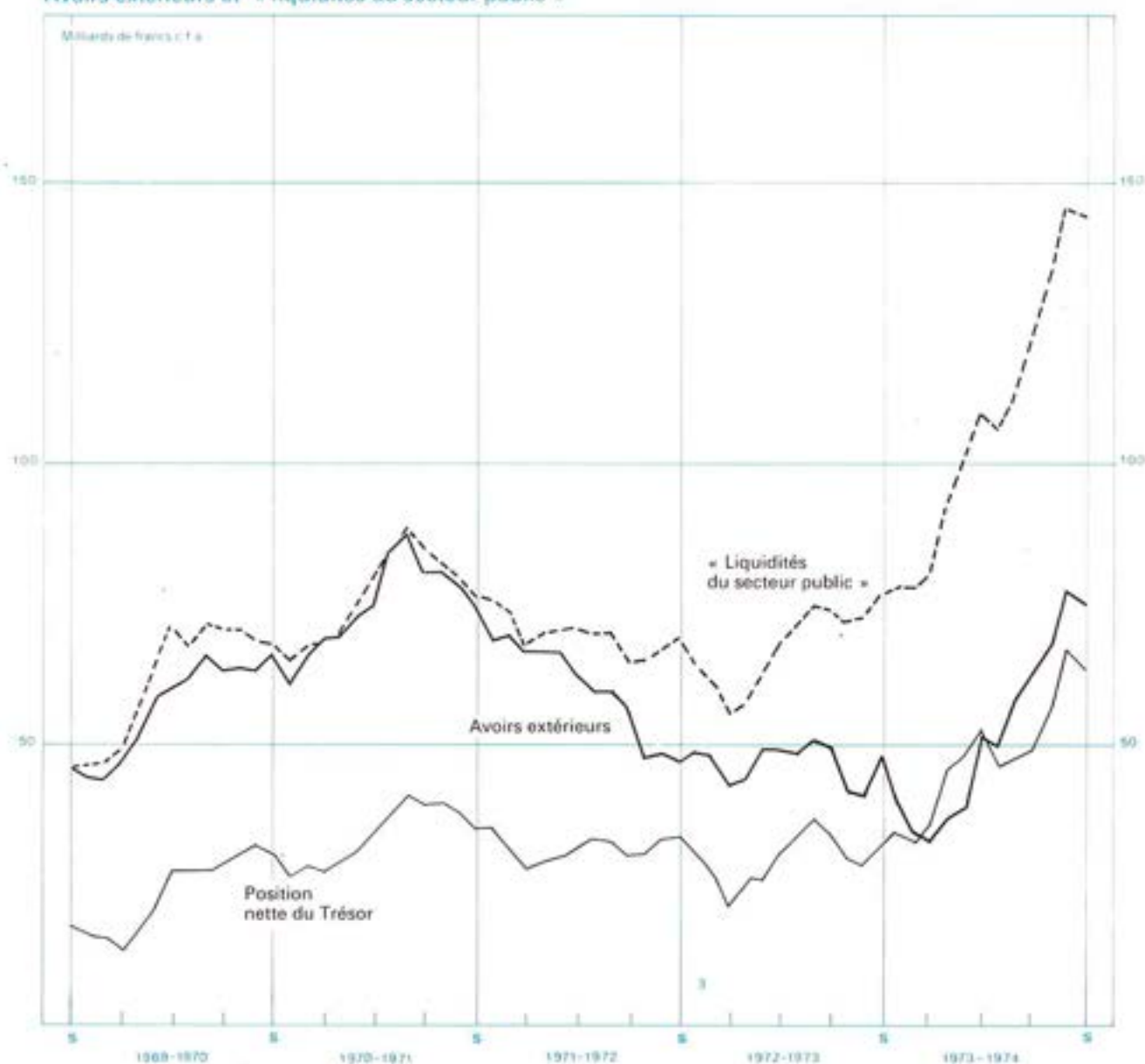
L'augmentation, particulièrement forte au Togo dont le montant des avoirs extérieurs a plus que triplé, ainsi qu'en Côte d'Ivoire où ils ont plus que doublé en cours d'exercice, est principalement due à l'accroissement des recettes d'exportation.

Pour une large part, l'accroissement des avoirs extérieurs, qu'il provienne de recettes d'exportation ou du produit d'emprunts, s'est effectué au profit des Trésors publics ou d'organismes publics de commercialisation des exportations, augmentant leurs liquidités déposées auprès des institutions monétaires de l'Union. Le montant de ces liquidités et celui des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont été ainsi étroitement liés, ainsi que le montre le graphique ci-après.

Une autre illustration de cette liaison est donnée par le rapport entre la position nette créditrice des Trésors publics et des Postes à l'égard des autres institutions monétaires et le montant net des avoirs extérieurs de celles-ci. Ce rapport a évolué, particulièrement depuis l'exercice 1970-1971, en sens inverse de celui des avoirs extérieurs aux crédits à l'économie ou aux engagements monétaires.

INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'UNION

Avoirs extérieurs et « liquidités du secteur public »*



* Total des dépôts en banque des organismes publics et de la position nette créditrice des Trésors publics et Postes.

Les rapports du montant des avoirs extérieurs nets, d'une part aux crédits à l'économie, d'autre part aux engagements monétaires contenus dans des limites relativement étroites durant les dix premiers exercices de l'Union monétaire, ont connu une brusque chute en 1972-1973 qui s'est encore un peu plus accusée en 1973-1974.

RAPPORT DU MONTANT NET DES AVOIRS EXTÉRIEURS

	Moyenne	Exercices	Exercices
	1962-63 – 1971-72	1972-1973	1973-1974
	Pour cent		
– aux crédits à l'économie	34,8	19,9	16,1
– aux engagements monétaires à l'égard			
des particuliers et entreprises	32,7	20,6	17,3
– au total des engagements monétaires	27,6	18,2	14,9

	Rapport des avoirs extérieurs nets			Rapport
	aux			de la position nette
	Crédits	Engagements monétaires		des Trésors publics
	à	envers particuliers	Ensemble	aux
	l'économie	et entreprises		Avoirs extérieurs
	Pour cent			
Exercices				
1962-1963	42,8	38,5	31,5	58,0
1963-1964	32,1	32,1	25,4	82,3
1964-1965	28,2	28,3	23,4	74,4
1965-1966	33,9	32,7	27,3	60,9
1966-1967	35,5	33,9	28,5	56,4
1967-1968	29,5	28,2	24,8	48,2
1968-1969	33,2	30,7	27,0	44,0
1969-1970	37,3	33,6	29,6	41,0
1970-1971	44,4	39,1	33,2	45,0
1971-1972	30,8	29,6	25,6	51,6
1972-1973	19,9	20,6	18,2	63,7
1973-1974	16,1	17,3	14,9	92,6
Moyenne				
1962-63 – 1971-72	34,8	32,7	27,6	56,2
1972-73 – 1973-74	18,0	18,9	16,5	78,2
1962-63 – 1973-74	32,0	30,3	25,8	59,8

Pour une part, les avoirs extérieurs détenus par certaines institutions monétaires échappent à l'action directe et immédiate des autorités monétaires dans un régime de grande liberté de change. Aussi, le niveau et l'évolution de réserves monétaires s'apprécient-ils mieux par considération du montant brut des avoirs extérieurs détenus par la Banque centrale, en y comprenant la position tranche-or des Etats de l'Union au Fonds Monétaire International et les droits de tirage spéciaux détenus pour leur compte. Le montant de ces avoirs extérieurs, de 76,7 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1973, était à peu près le même (77,1 milliards) au 30 septembre 1974, ayant oscillé entre un minimum de 70,5 milliards de francs fin février et un maximum de 87,1 milliards fin août 1974. Son niveau moyen en cours d'exercice a été voisin de 76,8 milliards de francs c.f.a.

AVOIRS EXTÉRIEURS BRUTS DE LA BANQUE CENTRALE

Fin de mois	Exercices					
	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68
Millions de francs c.f.a.						
Septembre	30.928	24.185	23.746	23.908	35.063	35.273
Octobre	29.933	23.841	24.302	26.289	36.803	37.937
Novembre	29.425	26.840	25.659	31.784	37.403	37.175
Décembre	36.195	29.798	27.556	34.964	38.740	37.189
Janvier	35.162	30.218	26.059	33.074	37.593	37.483
Février	34.785	30.286	23.628	35.295	40.524	40.274
Mars	31.848	30.663	24.602	37.930	41.375	37.679
Avril	27.777	30.411	25.525	35.648	37.498	36.744
Mai	27.724	26.405	27.731	36.296	38.889	35.581
Juin	29.221	25.622	27.589	35.426	36.052	35.217
Juillet	26.806	25.823	25.835	31.054	34.403	35.283
Août	26.493	21.213	24.728	34.186	35.292	34.854
Septembre	24.185	23.746	23.908	35.063	35.273	37.601
Moyenne	30.244	27.340	25.587	33.453	37.478	36.821
Fin de mois	Exercices					
	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74
Millions de francs c.f.a.						
Septembre	37.601	41.139	69.140	80.553	74.838	76.732
Octobre	39.181	41.718	62.859	74.679	76.194	71.466
Novembre	38.714	41.873	66.060	72.249	78.640	71.207
Décembre	39.197	42.869	70.523	74.694	82.584	71.979
Janvier	37.006	48.162	71.114	80.877	81.786	70.886
Février	41.069	50.477	70.672	78.986	82.387	70.454
Mars	40.295	54.605	73.617	79.313	83.875	73.011
Avril	42.783	53.918	73.837	75.815	85.732	77.676
Mai	41.588	53.854	74.859	73.232	85.674	82.125
Juin	41.685	56.893	75.872	76.943	81.701	83.173
Juillet	38.547	63.663	77.124	73.035	77.608	85.758
Août	39.616	66.439	78.032	72.252	77.010	87.057
Septembre	41.139	69.140	80.553	74.838	76.732	77.122
Moyenne	39.921	52.468	72.451	75.814	80.748	76.816
Avoirs extérieurs bruts : Disponibilités extérieures à vue — Avoirs en devises convertibles — Position tranche or au F.M.I. — Droits de tirage spéciaux détenus.						

La composition des réserves extérieures détenues par la Banque centrale était, au 30 septembre 1974, très voisine de celle en début d'exercice.

	30 septembre 1973	30 septembre 1974	Variations
Milliards de francs c.f.a.			
Disponibilités en devises	59,0	58,5	- 0,5
Autres créances en devises	0,1	4,0	+ 3,9
F.M.I. — Position tranche-or	6,7	3,8	- 2,9
— D.T.S. détenus	10,9	10,8	- 0,1
Total	76,7	77,1	+ 0,4

La diminution de la position tranche-or au F.M.I. provient essentiellement du tirage effectué par la Côte d'Ivoire dans les derniers jours de l'exercice, avant réalisation du recours aux facilités du « mécanisme pétrolier » ouvert, par le Fonds Monétaire International, aux Etats auxquels il reconnaissait un « besoin de balance de paiements » du fait de la hausse des produits pétroliers (a).

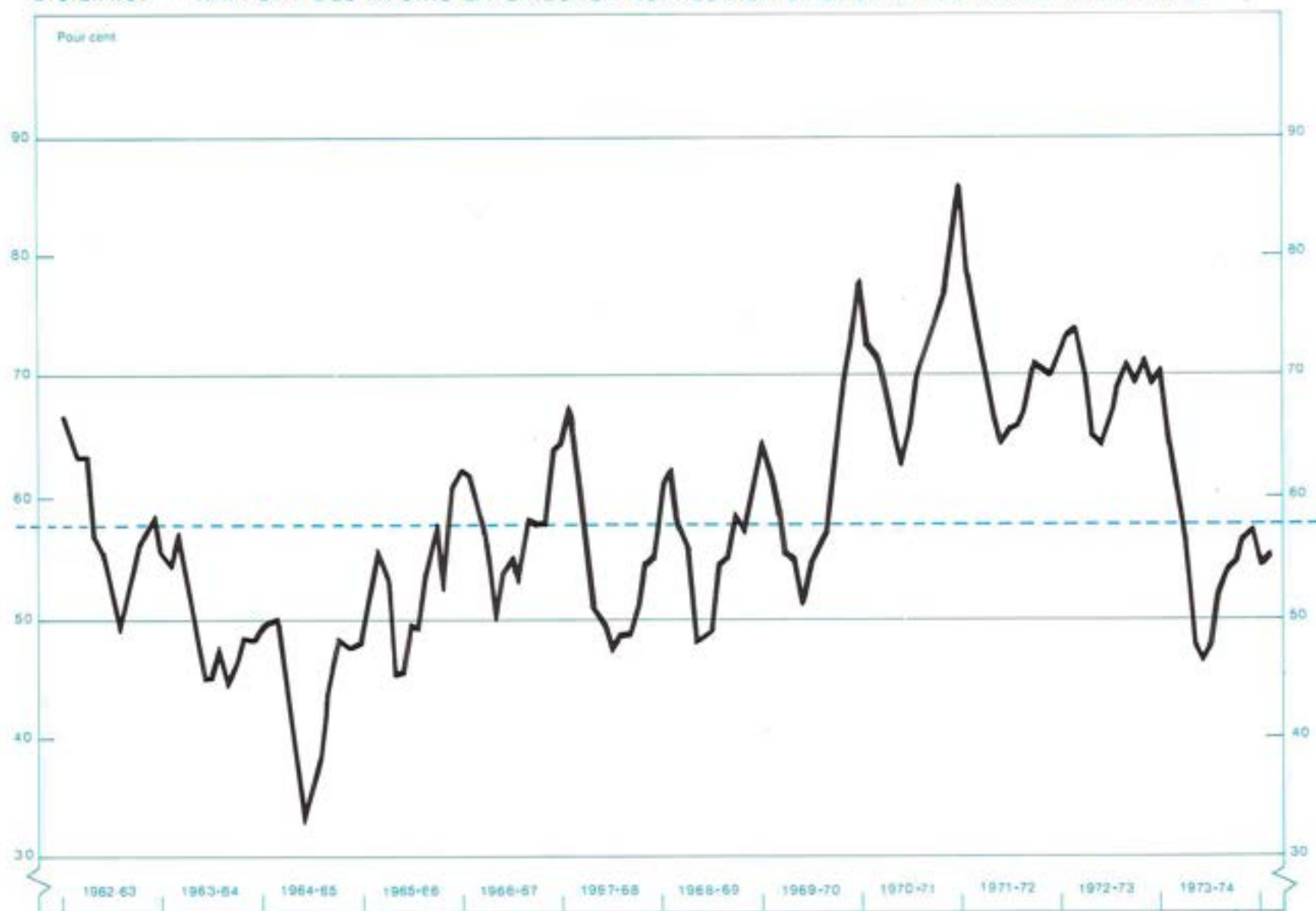
Rapporté au montant des engagements monétaires à vue de la Banque centrale, le montant des avoirs extérieurs détenus par elle est demeuré élevé. Ce rapport, calculé sur les niveaux moyens des avoirs extérieurs et des engagements a été, pour l'exercice 1973-1974, comparable à ceux enregistrés durant les sept premiers exercices de la Banque centrale.

RAPPORT MOYEN DES AVOIRS EXTÉRIEURS AUX ENGAGEMENTS MONÉTAIRES DE LA BANQUE CENTRALE

Exercices	Pour cent	Exercices	Pour cent
1962-1963	57,2	1968-1969	55,5
1963-1964	48,8	1969-1970	60,3
1964-1965	43,6	1970-1971	71,7
1965-1966	52,3	1971-1972	70,1
1966-1967	57,3	1972-1973	69,3
1967-1968	54,4	1973-1974	54,7
Rapport moyen de la période 1962-1963 — 1973-1974 : 57,9 %			

(a) Une première utilisation de cette facilité a été faite, à concurrence de 11,17 millions d'unités de D.T.S. le premier jour du mois d'octobre, ainsi qu'il en sera rendu compte dans le rapport consacré à l'exercice 1974-1975.

B.C.E.A.O. — RAPPORT DES AVOIRS EXTÉRIERS PROPRES AUX ENGAGEMENTS MONÉTAIRES A VUE



L'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE SON EXPLOITATION
EN 1973-1974

3.1. L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

Pour le deuxième, mais dernier exercice, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest a été administrée, durant la période sous revue, selon les dispositions du Traité du 12 mai 1962 instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et l'Accord de coopération monétaire, de même date, entre la République française et les Républiques membres de l'Union monétaire ainsi que par les statuts annexés. Ces dispositions demeurèrent, en effet, en application jusqu'au 11 octobre 1974, date à laquelle entrèrent en vigueur celles stipulées par le Traité du 14 novembre 1973 et l'Accord de coopération du 4 décembre 1973, ainsi qu'il en fut décidé par les Chefs d'Etat de l'Union monétaire réunis en conférence à Lomé ce même 11 octobre 1974.

Monsieur Ed. KODJO, Ministre des Finances et de l'Économie de la République togolaise, élu le 19 septembre 1973 à la Présidence du Conseil d'administration de la Banque centrale, a exercé cette haute fonction, ainsi que celle de Président du Conseil de l'Union monétaire, tout au long de la période sous revue.

La représentation, que l'Accord de coopération du 12 mai 1962 reconnaît au sein du Conseil d'administration de la Banque centrale à la République française, était dirigée depuis 1971 par le Ministre de l'Économie et des Finances de celle-ci, M. Valéry GISCARD D'ESTAING, auquel il était revenu de conclure au nom de la France, l'Accord de coopération du 12 mai 1962 comme celui du 4 décembre 1973 qui l'a remplacé. Le 19 mai 1974, M. Valéry GISCARD D'ESTAING était élu Président de la République française. Monsieur Jean-Pierre FOURCADE, nouveau Ministre de l'Économie et des Finances de la République française, suivant l'exemple de son prédécesseur en cette fonction, a pris la tête de la représentation française au Conseil d'administration de la Banque centrale. La composition de cette représentation devait être également modifiée par le remplacement, le 23 octobre 1973, de M Jacques de LAROSIERE DE CHAMPFEU par M. Jean-Yves HABERER, Inspecteur des Finances, Chef de service à l'Administration centrale des Finances. La représentation de la Banque de France devait, par ailleurs, continuer à être assurée par M. Marcel THERON, en sa nouvelle qualité de Sous-Gouverneur de l'Institut d'émission français.

Monsieur Philippe OUEDRAOGO, qui assurait avec M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances, la représentation de la République de Haute-Volta, fut remplacé, le 6 décembre 1973, par M. LOMPOLO KONE, son successeur, en qualité de Haut Commissaire au Plan. A la suite d'un remaniement intervenu en février 1974, M. LOMPOLO KONE devait cesser de siéger au Conseil d'administration de la Banque centrale. Aucun remplaçant ne lui ayant été donné par le Gouvernement de la République de Haute-Volta, la représentation de celle-ci au Conseil de la Banque centrale y a été entièrement assurée par M. Tiémoko Marc GARANGO.

En conséquence du changement de Gouvernement intervenu le 15 avril 1974, la représentation de la République du Niger au Conseil d'administration de la Banque centrale a été confiée à Monsieur l'Intendant militaire Moussa TONDI, Ministre des Finances et Monsieur le Capitaine Manga BOULAMA, Ministre des Affaires économiques.

Après la clôture de l'exercice sous revue, mais avant que ses résultats ne soient approuvés, Monsieur l'Intendant militaire Isidore AMOUSSOU, nouveau Ministre des Finances de la République du Dahomey, était appelé, le 7 novembre 1974, à prendre place au Conseil d'administration de la Banque centrale.

Le Conseil d'administration de la Banque centrale a tenu séance, en cours d'exercice, à Dakar le 4 décembre 1973, à Cotonou le 19 juin 1974, au siège social provisoire de la Banque, à Paris, le 25 mars et le 25 septembre 1974. Pour l'approbation des comptes de la Banque centrale de l'exercice 1973/1974, et l'affectation à donner aux bénéfices de cet exercice, il s'est réuni à Ouagadougou le 16 décembre 1974.

Avant de clore cette dernière séance, tenue dans le cadre des dispositions arrêtées en 1962, Monsieur le Président Ed. KODJO a tenu à rendre un vibrant hommage aux Administrateurs, au Directeur général et au personnel de la Banque centrale pour l'œuvre accomplie pendant les douze premières années de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

3.2. LES SERVICES DE LA BANQUE CENTRALE

Durant l'exercice 1973-1974, aucune modification importante n'est intervenue dans l'organisation générale et l'implantation territoriale des services de la Banque centrale.

Les efforts de recrutement et de formation de nouveaux agents d'encadrement moyen et supérieur se sont poursuivis.

En ce qui concerne « l'encadrement moyen », dix-sept stagiaires ayant subi avec succès les épreuves d'un concours ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, et deux stagiaires choisis parmi les agents de la Banque centrale ayant participé à un concours professionnel ouvert dans deux agences, ont suivi les cours du Centre de formation à compter du mois de novembre 1973.

Pour « l'encadrement supérieur », une promotion de 18 stagiaires titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, sélectionné à l'issue de deux examens probatoires qui se sont déroulés, l'un en juin 1973 et l'autre en septembre 1973, ont été admis à suivre l'enseignement du Centre d'Application Technique et de Perfectionnement (C.A.T.E.P.) à partir du mois de novembre 1973.

Un nouvel examen, organisé en mai 1974 dans tous les Etats de l'Union monétaire, a permis d'admettre au C.A.T.E.P., à partir du mois de septembre 1974, une nouvelle promotion de 14 stagiaires choisis parmi 80 candidats.

L'Institut du Fonds Monétaire International a continué d'apporter à la Banque centrale une aide efficace et appréciée en matière de formation du personnel de celle-ci.

Trois agents ont suivi le cours d'analyse et de politique financière organisé par l'Institut, du 27 août 1973 au 8 février 1974 ; un autre a participé à la session de ce même cours, allant du 26 août 1974 au 7 février 1975.

Par ailleurs, du 3 juin 1974 au 26 juillet 1974, six agents ont suivi le cours de méthodologie de la Balance des paiements.

Durant l'exercice considéré, trois agents d'encadrement supérieur d'agences de la Banque centrale ont été appelés au siège pour y exercer leurs fonctions, tandis qu'un autre y était temporairement affecté pour y acquérir un complément de formation.

En décembre 1973, M. Guy POGNON a été nommé Directeur de l'agence de Cotonou en remplacement de M. Boubacar N'DIAYE, appelé au siège, où il a été nommé Directeur du Crédit au début de l'année 1974.

3.3. LE CONTROLE DES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

Les comptes de la Banque centrale se rapportant aux opérations effectuées au cours de l'exercice 1973/1974 ont été arrêtés, comme les années précédentes, à la date du 30 septembre.

Pour assurer leur contrôle, le Conseil d'administration, en application de l'article 63 des Statuts, a désigné :

En Côte d'Ivoire	M. André LABADENS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel d'Abidjan.
Au Dahomey	M. Augustin de CAMPOS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel de Cotonou.
En Haute-Volta	M. Edouard Noaga OUEDRAOGO.
Au Niger	M.Dodo HAROKOYE.
Au Sénégal	M. Doudou SEYDI, Commissaire aux comptes agréé par la Cour d'Appel de Dakar.
Au Togo	M. G.B. SOSSAH, Expert-comptable, agréé par la Cour d'Appel d'Abidjan et les tribunaux du Togo.

M. Robert WETZEL, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel de Paris, a été chargé, par le Conseil, de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque. A ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général ainsi établi a été présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La Convention du 20 mars 1963, dite de « Compte d'opérations » entre le Trésor français et la Banque centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union monétaire.

Ce contrôle a été effectué, pour l'Union monétaire, par M. Christian VIEYRA.

3.4. LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1973-1974

L'exercice 1973-1974 a été marqué :

— par une progression de 4.447 millions de francs c.f.a., soit + 56 % des produits, due, à part sensiblement égale, à l'accroissement des agios de réescompte consécutif à la progression de 63 % du montant moyen des crédits réescomptés, d'une part, à celui des intérêts des avoirs en compte d'opérations, en raison du relèvement de 7,70 % à 11,60 % du taux moyen de rémunération, d'autre part. Toutefois, ces produits ont été amputés des sommes prélevées pour rémunérer les dépôts des Trésors et des banques dont le montant est presque trois fois plus élevé (3.301 millions contre 1.221 millions), par suite du jeu combiné de l'augmentation des taux, d'une part, et de celle des avoirs des Trésors, d'autre part ;

— par un relèvement des charges d'exploitation proprement dites (frais généraux, amortissements, entretien de la circulation) de 304 millions, soit 10 %.

	Francs c.f.a.
Le compte de Pertes et Profits qui a enregistré	
des recettes s'élevant à	12.380.157.857
contre, en 1972-1973	7.932.409.233*
et des dépenses pour	6.563.915.977
contre, en 1972-1973	4.178.263.034*
se solde par un excédent de recettes de	5.816.241.880
contre, en 1972-1973	3.754.146.199

Les produits ayant progressé de 4.447 millions et les charges de 2.385 millions de francs, les résultats de l'exercice sont supérieurs de 35 % à ceux de 1972-1973.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1973-1974

	Francs c.f.a.	Francs c.f.a.
Entretien de la circulation	704.768.900	Intérêts, commissions
Frais généraux et charges		et produits divers
diverses	2.406.533.214	12.380.157.857
Agios reversés aux banques,		
Trésors et autres organismes		
publics	3.301.519.714	
Amortissements	151.094.149	
Résultats de l'exercice	5.816.241.880	
	12.380.157.857	12.380.157.857

* Sans déduction des intérêts réglés aux Trésors et aux banques qui sont portés en charges.

B.C.E.A.O. – RÉSULTATS DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET LEUR AFFECTATION

Postes	1962-63*	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68
Millions de francs c.f.a.						
Produits	1.724	2.183	2.157	2.141	2.485	2.976
Charges	1.037	1.334	1.309	1.348	1.384	1.613
Amortissements	120	148	159	156	149	144
Résultats	567	701	689	637	952	1.219
<i>Affectation</i>						
Réserve statutaire	54	66	65	57	98	129
Réserve générale	—	—	—	—	—	—
<i>Provisions</i>						
— Matériel émission	—	—	—	—	—	—
— Risques	20	110	99	55	154	150
— Formation professionnelle	—	—	—	—	—	—
— Monnaies adirées	—	—	—	—	—	—
Fonds spécial habitat	—	—	—	—	—	100
Fonds spécial inter-Etats	—	—	—	—	—	—
Versement à Mauritanie	—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—
Répartition aux Etats (brut)	493	525	525	525	700	840
Postes	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74
Millions de francs c.f.a.						
Produits	4.135	5.250	5.200	5.083	6.712	9.078
Charges	1.653	1.966	2.238	2.698	2.801	3.111
Amortissements	137	147	146	147	157	151
Résultats	2.345	3.137	2.816	2.238	3.754	5.816
<i>Affectation</i>						
Réserve statutaire	278	376	277	—	—	—
Réserve générale	—	—	—	—	316	—
<i>Provisions</i>						
— Matériel émission	—	—	52	50	55	68
— Risques	177	246	247	228	157	1.005
— Formation professionnelle	—	51	—	—	—	—
— Monnaies adirées	—	—	—	—	27	—
Fonds spécial habitat	—	—	—	—	—	—
Fonds spécial inter-Etats	—	504	490	490	420	1.788
Versement à Mauritanie	—	—	—	—	379	60
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	567
Répartition aux Etats (brut)	1.890	1.960	1.750	1.470	2.400	2.328

* Exercice de 11 mois.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 12.380.157.857 francs c.f.a.

Les intérêts des fonds déposés au Trésor français ont été de 6.768 millions francs c.f.a. Le taux moyen de rémunération a été très supérieur à celui de l'exercice précédent, étant passé de 7,70 % à 11,60 %. Lié au taux d'escompte de la Banque de France, il a été en effet :

- de 11 % du 30 septembre 1973 au 19 juin 1974
- de 13 % du 19 juin au 30 septembre 1974

Par contre, le montant moyen des avoirs en compte d'opérations a légèrement baissé, passant de 60.992 millions à 58.221 millions de francs.

Les agios encaissés au titre des opérations de pension et d'escompte, à court et moyen terme, ou des facilités de trésorerie accordées aux Trésors, se sont élevés 4.492 millions contre 2.561 millions. L'accroissement constaté est dû à l'augmentation supérieure à 50 % du montant total moyen des crédits à court et moyen terme réescomptés, et au fait que le relèvement du taux d'escompte décidé le 29 janvier 1973 a porté sur douze mois pour tous les crédits à court terme, et les crédits à moyen terme consentis après cette date.

B.C.E.A.O. — COMPTE D'OPERATIONS AU TRESOR PUBLIC FRANCAIS

Exercices	Solde	Rémunération perçue		Total	Rendement moyen
	créditeur	Intérêts	Prime		
	moyen**	de stabilité			
		Millions de francs c.f.a.			% l'an
1962-1963*	26.082,0	836,8	-	836,8	3,50
1963-1964	24.436,0	964,6	-	964,6	3,94
1964-1965	22.290,0	836,1	-	836,1	3,75
1965-1966	29.423,8	1.029,8	-	1.029,8	3,50
1966-1967	33.404,0	1.169,0	303,0	1.472,0	4,47
1967-1968	32.185,0	1.239,0	469,0	1.708,0	5,29
1968-1969	33.402,0	2.066,0	585,0	2.651,0	7,93
1969-1970	42.895,0	3.394,0	284,0	3.678,0	8,58
1970-1971	57.180,0	3.868,0	70,0	3.938,0	6,88
1971-1972	55.900,0	3.386,0	-	3.386,0	6,06
1972-1973	60.993,0	4.701,0	-	4.701,0	7,70
1973-1974	58.221,0	6.768,1	-	6.768,1	11,62
**Moyenne des soldes en fin de journée.					
*1er novembre 1962 - 30 septembre 1963 (11 mois).					

Les **charges d'exploitation** avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, s'élèvent à 6.413 millions de francs c.f.a. se répartissant ainsi :

– Agios reversés aux banques, aux Trésors et autres organismes publics	3.301 millions
– Frais généraux et charges diverses	2.407 millions
– Entretien de la circulation	705 millions

Les **amortissements** ont été de 151 millions de francs c.f.a.

L'**excédent des produits d'exploitation** s'élève ainsi à 5.816.241.880 francs c.f.a.

En sa réunion du 16 décembre 1974, à Ouagadougou, le Conseil d'administration de la Banque centrale a décidé :

<i>d'affecter</i>	Francs c.f.a.
– au règlement des sommes en litige avec la Banque Centrale de Mauritanie	60.000.000
– à la provision pour commandes en cours de billets et monnaies	68.000.000
– à l'augmentation du capital de la Banque	567.000.000
– à la provision pour risques	1.005.241.880
<i>de verser aux six Etats membres de l'U.M.O.A.</i>	4.116.000.000
dont :	
– au Fonds spécial Inter-Etats	1.788.000.000
– aux Trésors nationaux	2.328.000.000

Ces versements effectués, le Fonds spécial Inter-Etats présentait un solde créditeur de 3,7 milliards de francs c.f.a. au 1^{er} janvier 1975.

Le montant cumulé des sommes versées aux Trésors publics de l'Union monétaire par la Banque centrale au cours des douze premiers exercices de son existence s'élevait à 15,4 milliards de francs c.f.a.

BILAN
AU 30 SEPTEMBRE
1974

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS BILAN AU 30

Actif

Francs c.f.a.	
Disponibilités en dehors de la zone d'émission	
Billets de la zone franc	580.170.984
Correspondants en France	21.769.362
Trésor français	57.937.609.470
Autres créances et avoirs en devises convertibles	4.011.339.339
Fonds Monétaire International	14.570.744.637
FMI - Tranche or	3.803.061.195
FMI - Droits de tirage spéciaux détenus	10.767.683.442
Disponibilités dans la zone d'émission	
2.041.102	
Effets escomptés	86.253.837.767
Effets à court terme	56.815.698.801
Obligations cautionnées	—
Effets à moyen terme (1)	29.438.138.966
Effets pris en pension	1.845.000.000
Effets à court terme	1.845.000.000
Obligations cautionnées	—
Trésors ouest africains découverts en compte courant	936.000.000
Opérations pour le compte des Trésors ouest africains	3.222.343.314
Accords de paiement	5.000.000
F.M.I. — Convention du 4 décembre 1969	3.217.343.314
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	1.814.681.084
Comptes d'ordre et divers	4.491.485.148
175.687.022.207	

(1) sur autorisation en cours de 51.667.000.000 francs c.f.a.

Passif

[illegible]

TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST*

I. — OPÉRATIONS DE CRÉDIT A COURT TERME

1-1 Taux d'escompte des effets à court terme	5,50 % l'an
Ce taux est exclusif de toute commission, mais un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte.	
1-2 Avances sur effets publics :	
— à terme fixe	7,00 % l'an
— en compte courant	7,50 % l'an
1-3 Avances sur titres admis en garantie	7,00 % l'an
1-4 Pensions sur effets publics et privés à moins de six mois d'échéance :	
a) à l'intérieur du plafond de réescompte, en cas de remise tardive de documents statistiques, dont la production est prescrite	8,00 % l'an
b) à l'intérieur du plafond de réescompte, en cas de concours accordés à des banques présentant un coefficient de liquidité insuffisant	10,00 % l'an
c) hors plafond, dans la limite de 100 millions de francs c.f.a. ou de 10 % du plafond de réescompte si ce dernier montant est plus élevé	8,00 % l'an
d) hors plafond, au-delà de la faculté précédente, sans limite	10,00 % l'an
1-5 Escompte ou pensions d'obligations cautionnées	5,50 % l'an

II. — OPÉRATIONS DE CRÉDIT A MOYEN TERME

2-1 Taux d'escompte des effets de mobilisation	5,50 % l'an
2-2 Taux d'escompte des effets de mobilisation de crédits, assortis d'un accord de mobilisation de la Banque centrale antérieur au 29 janvier 1973	3,50 % l'an
2-3 Commission d'attente	0,15 % l'an
perçue lorsque la mise en place du crédit à moyen terme intervient plus de trois mois après la notification d'accord ;	
2-4 Commission d'engagement :	
— sur la partie du crédit amortissable au cours des cinq premières années	0,25 % l'an
— sur la partie du crédit amortissable au-delà de la cinquième année	0,50 % l'an

La commission d'engagement est perçue lorsque le crédit est mis en place, soit moins de trois mois après la notification d'accord, soit à l'issue de la période d'attente.

* Décision du Conseil d'administration du 2 décembre 1972, entrée en vigueur le 29 janvier 1973 et modifiée par décisions des 20 mars, 21 juin, 19 septembre 1973 et 25 septembre 1974.

2-5 Sont exonérés de toute commission d'attente et d'engagement :

- les crédits à moyen terme bénéficiant de l'aval d'un Etat de l'Union Monétaire Ouest Africaine, à condition que cet aval représente au moins 50 % du montant du crédit auquel il s'applique ;
- les crédits à moyen terme assortis de l'aval d'une institution publique, ou agréée par le Gouvernement, de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, à condition que cet aval représente 50 % du montant du crédit auquel il s'applique ;
- les crédits à moyen terme d'un montant inférieur ou égal à 5.000.000 francs c.f.a. quel qu'en soit l'objet.

2-6 Une commission de 1 % l'an est appliquée aux effets de mobilisation présentés à l'escompte par les banques dont le montant des crédits à moyen et à long terme accordés à la clientèle et figurant sur deux situations mensuelles consécutives est supérieur au montant des ressources permanentes et à terme de six mois et plus retenues pour le calcul de leur potentiel d'engagements à moyen et long terme.

Les modalités de liquidation et de recouvrement périodiques de cette commission sont précisées par instruction de la Banque centrale aux banques concernées.

III. — DÉCOUVERT EN COMPTE COURANT AUX TRÉSORS NATIONAUX

5,50 % l'an

IV. — COMMISSIONS DE TRANSFERT

4-1 Transferts entre sièges de la Banque centrale dans l'Union monétaire	commission forfaitaire de 100 F
4-2 Transferts sur l'Union monétaire	0,10 % minim. 100 F
4-2 Transferts de l'Union monétaire sur l'extérieur	2,50 % minim. 100 F

A ces commissions s'ajoutent les frais de câble ou télex des transferts exécutés par ces voies.

Les remises de francs c.f.a. en devises autres que le franc français et inversement donnent lieu à perception de remboursement des frais de transfert et de change supportés par la Banque centrale.

La banque centrale exécute sans commission :

- les transferts entre ses sièges de l'Union monétaire,
- les transferts hors de l'Union monétaire,

qui lui sont demandés par les Trésors publics, les administrations des Postes et les institutions assimilées des Etats de l'Union monétaire.

PUBLICATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Traité, conventions et statuts du 12 mai 1962 établissant l'Union Monétaire Ouest Africaine et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (4^e édition, février 1971)**.

Rapport annuel : 1963, 1964, 1965, 1966, 1967*, 1968, 1969*, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974.

PUBLICATIONS DIVERSES DU SERVICE DES ÉTUDES

Notes d'Information et Statistiques

Revue mensuelle.

Études économiques ouest africaines

- N° 1 - Tableau économique de la Fédération du Mali pour l'année 1956*.
- N° 2 - La gomme arabique*.
- N° 3 - Comptes économiques du Togo pour les années 1956, 1957 et 1958*.
- N° 4 - Statistiques monétaires ouest africaines 1959-1960*.
- N° 5 - Données actuelles sur l'économie voltaïque.
- N° 6 - Comptes économiques de la Mauritanie 1960 et 1961*.
- N° 7 - Contributions à l'étude des échanges extérieurs des États de l'Afrique de l'Ouest*.
- N° 8 - Le développement économique de la République du Sénégal*.
- N° 9 - Des comptes nationaux pour l'Afrique*.
- N° 10 - Essai d'analyse économique et fonctionnelle des budgets des États de l'Afrique de l'Ouest (Prévisions exercice 1963)*.
- N° 11 - Principes et modalités du concours de la Banque centrale au financement de l'économie ouest africaine*.
- N° 12 - Les groupements économiques régionaux des pays en voie de développement : pour une réévaluation.
- N° 13 - La Banque Togolaise de Développement.
- N° 14 - Structure et résultats financiers des entreprises de C7TE D'Ivoire (Centrale des bilans, 1968*).
- N° 15 - Essai d'analyse des budgets des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine 1969*.
- N° 16 - Association des Banques Centrales Africaines : Rapport final de la deuxième réunion du Comité sous-régional de l'Afrique de l'Ouest (Dakar, mai 1972).
- N° 17 - Le marché des hydrocarbures au Sénégal*.
- N° 18 - La politique des taux d'intérêts*.
- N° 19 - L'huilerie au Sénégal*.
- N° 20 - Essai d'analyse des budgets 1972 des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Bibliographie B.C.E.A.O.

Une communauté économique ouest africaine ? (1968).

Annuaire des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine

Édition 1964*.

Édition 1969*.

Bilans des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine

- N° 1 - Bilans au 30 septembre 1966, 1967, 1968.
- N° 2 - Bilans au 30 septembre 1967, 1968, 1969.
- N° 3 - Bilans au 30 septembre 1968, 1969, 1970.
- N° 4 - Bilans au 30 septembre 1969, 1970, 1971.
- N° 5 - Bilans au 30 septembre 1970, 1971, 1972.
- N° 6 - Bilans au 30 septembre 1971, 1972, 1973.

Publications diverses

Réglementation de la monnaie et du crédit des Etats de l'U.M.O.A. (recueil sur feuilles mobiles)*.

Togo 1960 - Faits et chiffres*.

Sigles ouest africains*.

Bronze et poudre d'or.

Annuaire des Banques Centrales Africaines - Directory of African Central Banks*.

** Une traduction, non officielle, en langue anglaise, de la 2^e édition (juin 1966) de ce recueil est également disponible.

* Épuisé.

